

Le paysage, de l'information à l'élaboration d'une culture paysagère : vers des médiations paysagères au service des acteurs de l'aménagement du territoire

Catherine Caille-Cattin

▶ **To cite this version:**

Catherine Caille-Cattin. Le paysage, de l'information à l'élaboration d'une culture paysagère : vers des médiations paysagères au service des acteurs de l'aménagement du territoire. Géographie. Université de Franche-Comté, 2005. Français. NNT : . tel-00924225

HAL Id: tel-00924225

https://theses.hal.science/tel-00924225

Submitted on 6 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le paysage,
de l'information à l'élaboration d'une culture paysagère

Vers des médiations paysagères au service des acteurs de l'aménagement des territoires

Catherine CAILLE-CATTIN

Thèse de doctorat en géographie, dirigée par Serge Ormaux,
soutenue le 14 décembre 2005 devant le jury composé de :

Thierry BROSSARD	Directeur de recherche CNRS, Université de Franche-Comté
Christian GRATALOUP	Professeur à l'Université de Paris VII
Jean-Pierre HENNINGER	Directeur adjoint de la DIREN de Franche-Comté
Bernard LAMIZET	Professeur à l'Université de Lyon II
Yves MICHELIN	Professeur à l'ENITA de Clermont-Ferrand
Serge ORMAUX	Professeur à l'Université de Franche-Comté



Université de Franche-Comté

Thèse préparée au sein de l'équipe de recherche du Laboratoire de géographie THEMA UMR 6049 du CNRS

A Didier, Guillaume, Gautier et Clotilde,
pour leur indéfectible soutien,

Remerciements

A Serge Ormaux, Professeur à l'Université de Franche-Comté, pour avoir assuré la direction de ma thèse, avec qui j'ai parcouru un bout de chemin en confiance et qui m'a accompagnée bien au-delà … vers d'autres possibles…

Aux membres du jury qui ont accepté d'évaluer cet ouvrage : Thierry Brossard, Directeur de recherche au CNRS, pour avoir bien voulu assurer la présidence de mon jury ; Christian Grataloup, Professeur à l'Université de Paris VII et Bernard Lamizet, Professeur à l'Université de Lyon II, qui ont accepté de participer en tant que rapporteurs à mon jury ; Yves Michelin, Professeur à l'ENITA de Clermont-Ferrand, Jean-Pierre Henninger, Directeur-adjoint de la DIREN de Franche-Comté et Serge Ormaux, mon Directeur de recherche.

Aux membres du laboratoire ThéMA, et en particulier du Pôle Paysage, pour cet esprit d'équipe et d'entraide qui les réunit, et auquel j'ai été pleinement associée.

A Hélène Houot-Barrot, Maître de conférences, pour son dynamisme, ses relectures structurantes et son oreille attentive…

Aux enseignants du Collège disciplinaire d'Histoire-Géographie de l'IUFM de Franche-Comté, avec qui j'ai partagé de belles complicités, à Michel Vrac en particulier pour son aide précieuse et ses encouragements constants.

A mes coéquipiers d'hier et à ceux d'aujourd'hui : Arnaud Banos, Thomas Thevenin, Medhi Flitti, Sébastien Nageleisen, Frédéric Audard, Bertrand Delavelle, Jean-Baptiste Litot, et Florian Tolle avec qui j'ai parcouru ce dernier marathon…

A Lucie Fontaine, pour toutes ces heureuses connivences, ces découvertes réalisées ensemble et pour la confiance qu'elle a su révéler en moi…

A Arnaud Piombini, avec qui j'ai animé en toute complicité les séminaires des doctorants, pour sa générosité et son incroyable patience sans lesquelles la thèse n'aurait jamais pu avoir son aspect final…

A Sandrine, pour ses délicates attentions, ses lectures multiples et son sens aigu de l'organisation qui ont particulièrement facilité cette fin de thèse.

A Marie-Hélène, pour l'aide précieuse qu'elle m'a apportée lors des transcriptions d'entretiens, et pour son amitié fidèle. A Fabienne, pour son soutien inconditionnel depuis mes premières années universitaires, c'est-à-dire depuis bien longtemps …

A mes parents, à ma famille, pour leurs encouragements tout au long de cette « reprise d'études »…

A ma tribu, mes supporters de chaque jour, pour avoir accepté mes absences et pour leur tendre patience… A toi, Didier en particulier, pour tout ce que tu es …et pour ce que je suis devenue…

A ceux qui m'ont accueillie

Aux personnes qui m'ont accueillie et guidée sur le terrain, en particulier : A. Kliensdienst du PNRBV, C.Wenger-Bidoyen du CAUE 70 et A-C. Fouvet du CG 90.

Aux personnes qui ont accepté de me consacrer une partie de leur temps lors des entretiens.

A ceux qui m'ont aidé matériellement

Au Conseil Général de Haute-Saône, pour m'avoir accordé une bourse d'étude pendant trois années.

A l'Inspection Académique de Haute-Saône, pour m'avoir octroyé ce congé formation et encouragée dans ce projet.

A l'association des Soroptimists, pour m'avoir vivement soutenue dans ma démarche et avoir contribué financièrement à la poursuite de ce travail universitaire.

Au Laboratoire ThéMA et au CNRS, pour avoir facilité mes participations aux colloques, la réalisation de mes enquêtes et la publication de cette thèse…

A mon mari sans qui rien n'aurait été possible, et à mes enfants pour avoir supporté quelques sérieuses restrictions budgétaires…

Et à tous ceux qui offrent des pouvoirs aux autres, plus qu'ils n'en prennent …

Quelques mises au point avant lecture …

Afin de ne pas altérer la lecture par de longs groupes nominaux, nous avons parfois volontairement évité de citer les personnes qui travaillent dans telle ou telle autre structure et n'avons évoqué que la structure en elle-même. Nous avons donc écrit, *le PNRBV participe au développement de la connaissance paysagère*, au lieu de : *les chargés de mission du PNRBV participent au développement de la connaissance paysagère.* Cependant, à travers ce que nous avons écrit, il faut entendre que ce sont bien des hommes dont nous parlons, qui agissent au nom de ces structures.

A la fin de chacune des parties, le lecteur trouvera un schéma présentant une synthèse de la méthodologie employée et des éléments qui nous semblent important à retenir.

INTRODUCTION GENERALE

«Paysage» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Convention européenne du paysage 2000

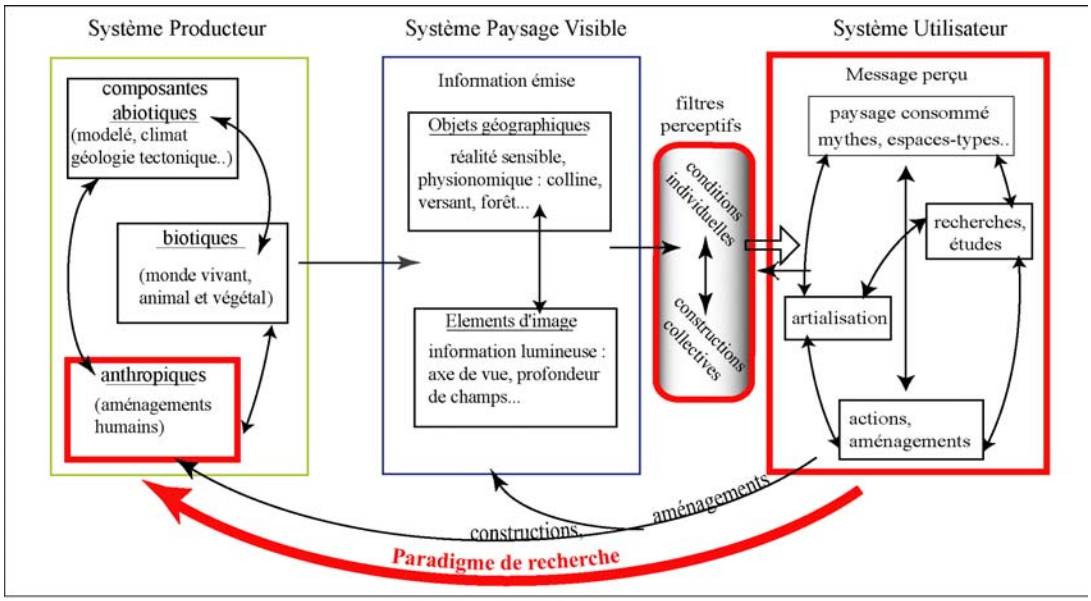
La polysémie du terme paysage révèle ses dimensions matérielles et idéelles

Le champ sémantique utilisé pour définir le paysage est vaste. La polysémie du terme engendre donc des approches paysagères diverses suggérant de ce fait des pratiques de gestion différentes, mais aussi d'abondantes recherches en géographie, car depuis longtemps les géographes ont fait du paysage un objet d'étude et d'investigation privilégié à travers des problématiques diverses. Cependant une analyse des définitions du paysage, est révélatrice d'une sémantique convergente, car la notion de pays (dimension matérielle) et l'existence d'interférences entre Homme et Nature y apparaissent généralement, de même que la notion de perception, de construction et de représentation (dimension idéelle du paysage). En fait, même si le concept de paysage est riche d'une double existence objective et subjective, l'articulation nécessaire de ces deux dimensions dans l'analyse paysagère, suggère quelques difficultés de positionnement.

En 1984, les géographes du laboratoire de recherche ThéMA / CNRS de Besançon proposent de conceptualiser le paysage à l'aide d'un polysystème composé de trois "boîtes".

Le paysage est ainsi abordé dans ses trois composantes : le système producteur renvoie aux différents éléments induisant l'existence et l'évolution de la matière des paysages ; le système utilisateur concerne les types d'appropriation des paysages par l'homme. Le système du paysage visible se situe à l'interface entre les deux précédents ; il correspond à la matérialité paysagère. Cette dernière est alors ensuite appréhendée à travers un ensemble complexe de filtres.

Figure 1 : Le polysystème paysage d'après Th. Brossard et J-Cl. Wieber



Notre recherche s'intéresse plus particulièrement au système utilisateur, à ce qui le détermine, mais aussi à ce qu'il est susceptible d'induire par rétroaction sur le système producteur.

Ainsi, le paysage n'est pas seulement un agencement banal d'objets, mais il est une construction propre à chaque individu, en fonction d'un modèle perceptif élaboré par sa personnalité, sa culture, la civilisation dans laquelle il vit, son désir de comprendre et sa volonté d'agir. Ce sont ces diverses représentations réunies qui font émerger l'idée de paysage. Les hommes héritent d'un patrimoine culturel commun qu'ils partagent, et parce qu'ils communiquent entre eux, ils structurent cette diversité des représentations (Bailly A., 1995).

Une demande sociale exprimée

Depuis une quarantaine d'années, une prise de conscience des problématiques environnementales se développe dans nos sociétés urbanisées. Si les préoccupations sont alors davantage écologiques, elles se posent de plus en plus en termes de paysage à partir des années 80 durant lesquelles une conscientisation des problématiques paysagères s'amorce.

Parallèlement à ce contexte, la demande sociale de paysage (Luginbuhl Y., 2001a) croît, les hommes expriment leur désir de vivre dans un cadre de vie de qualité, c'est-à-dire : un paysage exempt de pollutions visuelles diverses et arborant des qualités esthétiques dont certaines se réfèrent à un idéal de nature. Ce désir de paysage est lié à plusieurs facteurs. Ainsi, la constatation des rapides mutations des paysages urbains et les conséquences qu'elles impliquent sur la qualité de vie au quotidien, oriente les hommes vers un désir de vivre dans un milieu qui leur apparaît plus apaisant : une

campagne idéalisée. L'évolution des modes de mobilités, notamment la croissance des déplacements individuels par l'automobile, accroît la périurbanisation. Cependant cette dynamique induit de nouvelles problématiques, paysagères en particulier, auxquelles sont confrontés actuellement les acteurs de ces territoires. Mais c'est aussi la médiatisation de certaines images paysagères, dans les guides touristiques ou documentaires télévisuels par exemple, qui, parce qu'elle suscite un intérêt pour le tourisme paysager, incite de ce fait, des acteurs à prendre davantage en compte leurs paysages dans les politiques locales. Ce ne sont ici que quelques hypothèses pour éclaircir cette demande sociale de paysage. Aujourd'hui, les paysages sont donc sources d'aménités pour nos sociétés, certainement bien plus qu'ils ne l'étaient auparavant.

La législation française au secours des paysages

Parallèlement à cette demande, la législation française a suivi cette évolution, passant d'un cadre protectionniste pour les monuments[8] à des mesures nouvelles en faveur de la nature[9] et, depuis 1958[10] en faveur des paysages. C'est à travers les diverses politiques d'aménagement du territoire que la question du paysage a été prise en compte progressivement dans la réglementation française. Si la législation s'est longtemps préoccupée des paysages extraordinaires[11] uniquement, la réglementation s'est vue récemment modifiée par certaines lois qui obligent à présent les collectivités territoriales à se préoccuper davantage du paysage, y compris ordinaire, dans tout projet d'aménagement, ceci dans une perspective de développement durable. Il ne s'agit plus seulement de le sauvegarder mais il faut aussi le gérer et l'aménager car la population revendique des paysages "à vivre". Le paysage bénéficie donc d'une reconnaissance juridique avec la loi "Paysage" de 1993[12] ; à présent, cette prise en compte doit apparaître dans les documents d'urbanisme. Cependant le terme "paysage" n'est pas véritablement défini dans le texte de loi. Cette ambiguïté créée par l'absence d'une définition claire, peut traduire la difficulté pour les législateurs à cerner le concept pour l'inscrire dans un cadre de réglementation ; elle laisse ainsi le champ libre à l'interprétation des aménageurs.

Les politiques d'aménagement du territoire et le cadre réglementaire qui s'ensuit, ont donc engendré les prémisses d'une prise de conscience paysagère au niveau des élus et des aménageurs.

En parallèle, un nouveau cadre législatif incite les divers acteurs et usagers à établir ensemble des projets et politiques, dans la cohérence et la cohésion à travers une

[8] Loi du 26-04-1906, puis loi du 31-12-1913
[9] Loi du 02-05-1930, puis d'autres textes vont renforcer cette réglementation : lois du 25-02-1943, du 12- 04-1943, du 27-11-1946, du 01-07-1957
[10] Arrêté du 03-09-1958 pour la création d'un " comité de sauvegarde du littoral Provence-Côte d'Azur "
[11] Loi du 22-07-1960 : création des Parcs Nationaux, puis loi du 01-07-1967 : création des Parcs Naturels Régionaux, loi du 10-07-1976 : loi dite de "protection de la nature", loi " Montagne " du 18-07-1985, loi " littoral " du 03-01-1986
[12] Loi n°93-24 du 8 janvier 1993

démarche participative et consensuelle[13]. La réunion de ces différentes personnes, encore peu habituées à travailler ensemble, soulève des difficultés qu'elles devront résoudre pour une réalisation négociée et partagée. Ainsi, la question du paysage peut constituer un faisceau de désaccords dans l'élaboration des divers projets territoriaux si les représentations paysagères des uns et des autres, ne sont pas comprises et admises. Mais c'est aussi l'insuffisance d'une culture du paysage qui peut poser problème aux acteurs, elle peut alors induire des politiques inadaptées aux dynamiques territoriales et paysagères ou des réalisations peu respectueuses de la demande sociale. L'acquisition d'une culture paysagère est donc nécessaire aux acteurs, lorsqu'ils souhaitent participer à l'élaboration d'un projet de territoire. Ces personnes doivent ainsi pouvoir se procurer des informations pour parfaire leurs connaissances paysagères.

Si le concept de paysage est longtemps demeuré l'apanage de quelques initiés, lorsqu'il recouvrait des domaines essentiellement culturels et artistiques, il est aujourd'hui devenu plus populaire, même s'il n'implique pas pour tous les mêmes acceptions.

« La question que nous devons nous poser est moins -"Qu'est-ce que le paysage ?", question qui donne souvent lieu à de trop longs débats, mais -"Qu'est-ce que ce paysage-ci ?" »[14]

Les citoyens se préoccupent davantage des évolutions de leur environnement, les diverses collectivités territoriales assument aujourd'hui des charges pour certaines nouvelles, en matière de paysage.

C'est pourquoi, les acteurs du paysage, qu'ils soient aménageurs, décideurs ou usagers, ont besoin d'outils de connaissance paysagère leur permettant de gérer au mieux les paysages dans une perspective de développement durable. Cependant le paysage n'existe pas seulement dans une dimension matérielle, révélée par une cartographie de données physiques quantifiables, mais il s'inscrit aussi dans une dimension idéelle produite par une communauté d'hommes ne projetant pas nécessairement les mêmes intentions paysagères. La traduction de cette perspective est tout aussi peu aisée que la première ; elle laisse envisager la complexe réalisation d'outils de connaissance objective des paysages et de leur appréhension par des publics divers.

Parmi ceux-ci, les atlas de paysages, conçus dès 1994 sur l'initiative de la Direction Nationale des Paysages, apparaissent comme outils possibles de connaissance paysagère, ils dressent l'inventaire des paysages régionaux et les analysent. Ainsi les prises de décision peuvent être facilitées par le traitement des informations contenues dans les atlas. Cependant, si les atlas sont des instruments d'analyse paysagère, ils sont aussi des indicateurs de " paysagibilité " des territoires perçus et vécus. Les

[13] Loi LOADDT 1999 et loi SRU 2000

[14] La politique des paysages : entre culture partagée et cohérence territoriale, 22 juin 2005, site web du MEDD

images, comme re-présentations des paysages (textes, photographies, cartes, croquis…) qui les composent, révèlent et nourrissent des représentations sociales du paysage par la nature des informations divulguées et favorisent ainsi certaines démarches paysagères.

Problématique, hypothèse, organisation et finalité de la recherche

Si la question du paysage intéresse l'ensemble des acteurs d'un territoire, qu'ils soient élus, aménageurs, techniciens, représentants d'association ou professionnels, il s'avère qu'une culture paysagère minimale leur est nécessaire pour participer à la réalisation de politiques d'aménagement négociées et partagées. Comment s'élabore alors cette culture paysagère ? A partir de quelles informations et de quelles pratiques la construisent-ils ? Quels principes pourraient faciliter l'accès à une culture commune du paysage ?

Nous émettons l'hypothèse que l'efficience des divers acteurs à élaborer conjointement un projet ou une politique d'aménagement, dépend de leurs représentations paysagères et de celles qui leur sont proposées.

Le premier axe de recherche de cette thèse s'attache à étudier les représentations, matérielles, qui sont présentées aux acteurs afin de leur offrir des informations paysagères. Nous avons choisi d'analyser les atlas des paysages, puisque la finalité de ces récentes publications est précisément de conduire les acteurs vers l'élaboration d'une culture du paysage, en leur proposant un outil de connaissance adapté à leur territoire. Le second axe de recherche s'attache à la connaissance des représentations des protagonistes et des éléments à partir desquels elles se construisent. Ces représentations sont d'ordre mental.

L'analyse et la comparaison de ces diverses représentations déboucheront au terme de notre recherche, sur un corpus expérimental de médiations paysagères susceptible de favoriser l'élaboration d'une culture du paysage, nécessaire à ceux qui souhaitent participer à l'établissement de politiques territoriales et améliorer la prise en compte du paysage dans les opérations d'aménagement. Une palette d'actions concrètes sera présentée afin de réduire les écarts probables entre l'information paysagère offerte et les acteurs qui accèdent à celle-ci, mais aussi entre les acteurs eux-mêmes lorsqu'ils participent ensemble à l'élaboration de projets communs. Ce recueil de médiations paysagères sera présenté aux instances décisionnelles, afin d'observer la pertinence de notre outil, dans le cadre d'une prochaine étude, mais qui ne fait pas l'objet ici de notre recherche.

Les questionnements qui structurent le plan de la thèse

Les objectifs de notre travail de recherche sont donc de comprendre comment s'élabore la culture paysagère des acteurs et de proposer à la suite de nos analyses, des médiations paysagères contribuant à son appropriation.

Dans la première partie de la thèse, nous analyserons l'offre d'informations disponible à partir des outils de connaissance proposés aux acteurs : les atlas des paysages. Deux interrogations guident cette partie :

- Quelle est la finalité des atlas des paysages ?

  Nous souhaitons comprendre dans quel contexte les atlas ont été préconisés, puis définir ce que la conception d'un outil de connaissance des paysages, sous-entend en terme de concepts. Enfin, nous présenterons le protocole méthodologique que nous avons mis en œuvre pour analyser et comprendre les intentions communicationnelles des auteurs d'atlas des paysages. Cette interrogation fera l'objet du premier chapitre.

- Quels sont leurs stratégies et supports de communication de l'information paysagère ?

  Dans ce deuxième chapitre, nous établirons un bilan, une dizaine d'années après la recommandation de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, afin d'identifier la couverture territoriale des outils créés, la façon dont ils ont été réalisés, avec quels partenaires et à quelles échelles territoriales. Nous chercherons ensuite à discerner les divers types d'outils ainsi élaborés et à comprendre les usages qui peuvent en être faits. Nous analyserons enfin, la place de l'iconographie dans les atlas et observerons quels types d'images peuvent être données à voir aux lecteurs.

Cette première partie fera donc le point sur certaines représentations matérielles offertes aux acteurs.

Dans la deuxième partie, nous analyserons les représentations mentales des acteurs, afin de comprendre la façon dont les hommes élaborent leur culture du paysage, à partir de quelles représentations initiales et de quelles pratiques professionnelles. Nous confronterons certaines analyses avec celles réalisées sur les atlas afin d'estimer les écarts et similitudes qui peuvent exister entre les représentations des acteurs territoriaux et des auteurs d'outils de connaissance paysagère. Cette confrontation portera essentiellement sur les éléments qui définissent le paysage et les dynamiques paysagères. Elle mettra en évidence ce qui est susceptible de poser problème dans le processus d'acquisition de la connaissance des paysages. Cette partie s'articule autour de deux questionnements :

- Comment analyser les représentations des acteurs ?

  Le premier chapitre exposera le protocole méthodologique mis en œuvre pour répondre à cette problématique.

- Comment la prise de conscience des problématiques paysagères peut conduire les acteurs à l'élaboration d'une culture du paysage ?

  Nous analyserons les acceptions données au concept de paysage afin d'observer les différences lexicales et sémantiques. Nous observerons ensuite la pluralité des fonctions des paysages assignée par nos interlocuteurs. Puis nous constaterons la connaissance qu'ils ont des

autres acteurs et les représentations qu'ils ont de la conscience paysagère des autres partenaires. Nous discernerons leurs préoccupations puis leurs intentionnalités d'action à diverses échelles territoriales et temporelles. Nous terminerons ce deuxième chapitre par l'identification de leur perception de la dynamique paysagère.

La troisième et dernière partie, présentera quelques principes susceptibles de soutenir l'acquisition d'une culture paysagère partagée. C'est à travers les résultats des analyses réalisées que nous élaborerons ce recueil de propositions.

- Quels éléments participent à la constitution d'une culture du paysage ?

  Le premier chapitre identifiera les éléments qui concourent à l'élaboration d'une culture du paysage, lors des échanges entre les différents partenaires de projets et à partir des sources d'information et de formation qui sont proposées aux acteurs. Au début de ce chapitre nous présenterons le protocole méthodologique retenu pour compléter les diverses données recueillies précédemment.

- Quelles médiations peut-on envisager pour conduire les acteurs vers une culture du paysage ?

  Ce dernier chapitre présentera les médiations paysagères que nos diverses analyses ont dégagées, au niveau des outils de connaissance des paysages mais aussi au niveau des acteurs, après avoir exposé ce que signifiait pour nous le concept de médiation.

Notre fonction actuelle d'enseignant maître formateur a certainement guidé notre choix de recherche, car dans la pratique de ce métier, ce qui nous intéresse n'est pas tant le contenu lui-même à transmettre, mais plutôt la façon dont nous pouvons transmettre ces savoirs, savoir-faire et savoir-être aux individus que nous avons à former. C'est pourquoi, nous avons souhaité conduire ce travail vers la connaissance (l'analyse ?) des principes d'acquisition de la culture paysagère des acteurs territoriaux, afin de comprendre ce qui peut être utile à son élaboration.

PREMIÈRE PARTIE

LES ATLAS DES PAYSAGES, DES OUTILS PROPOSÉS POUR LA CONNAISSANCE

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE

Les évolutions récentes du cadre législatif induisent la prise en compte des problématiques paysagères dans les politiques d'aménagement des territoires. En même temps, elles conduisent les acteurs vers d'autres modes de gouvernance territoriale. L'élaboration de politiques territoriales associe de nombreux protagonistes pour « *organiser les usages et le développement de l'espace local* » (Vaivre F., 2001.), aussi, la demande sociale de paysage guide l'établissement de projets de territoire et revendique un cadre de vie de qualité pour les habitants. L'intelligence territoriale qui suscite la mobilisation des acteurs pour la création de politiques des territoires, semble engendrer une nouvelle forme de gouvernance : la gouvernance paysagère.

Cependant, la réunion de différents acteurs autour de l'élaboration de ces politiques, implique de chacun d'eux, une connaissance des paysages de leur territoire et des problématiques auxquels ils sont sujets, mais aussi des enjeux qui se dessinent. Certains d'entre eux possèdent déjà des éléments de connaissance paysagère, pour d'autres leur culture est davantage lacunaire, toutefois, que ce soit pour découvrir ou pour approfondir, les acteurs ont besoin d'outils de connaissance des paysages. Initiée par la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, des atlas des paysages ont été publiés et couvrent à présent, une grande partie du territoire français. Ces publications peuvent être utilisées par ceux qui souhaitent parfaire leur culture paysagère.

Mais quelle offre d'informations est proposée aux acteurs dans les atlas, pour permettre l'appropriation d'une connaissance des paysages de leur territoire ? Cette première partie, vise à éclaircir la nature des offres d'information et la manière dont elles sont traitées par les auteurs de ces publications. C'est donc essentiellement aux représentations extériorisées des auteurs, à travers le contenu des atlas qu'ils ont produits, que nous consacrons cette première partie.

En même temps, notre objectif de recherche vise à proposer des médiations paysagères, grâce auxquelles les acteurs territoriaux, pourront enrichir leur culture du paysage. L'analyse d'un corpus d'atlas nous permettra de dégager quelques éléments susceptibles de favoriser l'acquisition de connaissances sur les paysages.

Nous chercherons à clarifier la vocation attribuée à ces outils de connaissance par les instances ministérielles, dans le premier chapitre de cette partie.

Nous présenterons ensuite dans le deuxième chapitre, la pluralité des outils de connaissance paysagère que nous avons observée, afin de souligner la diversité des politiques communicationnelles de leurs concepteurs.

Chapitre 1

De l'utilité de connaître la finalité des atlas des paysages

Nous souhaitons définir dans ce premier chapitre, le cadre conceptuel et méthodologique de notre étude sur les représentations paysagères offertes aux acteurs territoriaux.

Après avoir clarifié le contexte de préconisation des atlas des paysages en 1994, nous analyserons la méthode commandée par la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme à l'équipe de recherche du STRATES / CNRS – SEGESA, afin de connaître le cadre méthodologique proposée à ceux qui souhaitent réaliser un tel outil de connaissance.

La conception d'un atlas des paysages pose le problème des représentations ; tout d'abord, celles des auteurs (et celles qu'ils souhaitent transmettre), mais aussi celles de leurs lecteurs qui interprètent dans un but de connaissance paysagère ces représentations extériorisées. L'analyse de ces outils sous-entend la présentation de ces concepts à partir desquels nous fonderons notre recherche ; nous préciserons ainsi les concepts "d'atlas", de "représentation" et "d'image", mais aussi ce que ces notions induisent dans la réalisation des outils de connaissance, et dans l'acquisition d'une culture paysagère.

Nous exposerons ensuite, le protocole méthodologique que nous avons élaboré pour connaître cette offre d'informations contenue dans les atlas et la manière dont elle est présentée aux lecteurs. Nous clarifierons ainsi les objectifs des auteurs, quant à la communication du porté à connaissance sur les paysages.

1. Un contexte favorable à la préconisation d'outils de connaissance paysagère

1.1. L'émergence d'une proposition ambitieuse de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme (DAU)

La prise en compte des aspects paysagers dans les projets d'aménagement du territoire apparaît donc évidente et nécessaire dans un contexte social de demande de préservation, d'amélioration du cadre de vie quotidien. Si le paysage est un palimpseste sur lequel s'inscrivent les équilibres successifs des territoires, il transcrit aussi leurs déséquilibres ; et c'est à travers eux que naissent parfois chez les hommes qui y vivent des sensations de paysage subi, peu compréhensible, et surtout éloigné des besoins. Aménager nécessite des choix impliquant une définition et une compréhension des besoins, cependant les aspects paysagers, s'ils apparaissent peu dans les objectifs principaux des projets, agissent à présent plutôt comme un faire-valoir.

Or, l'élaboration d'une politique paysagère convie ceux qui la conçoivent, à une prise en compte globale des diverses problématiques sous-jacentes, car la notion même de paysage est polysémique, elle induit des thématiques diverses et complémentaires. Mais ce type d'approche est nécessaire aussi, parce que les acteurs des territoires possèdent des représentations, mais aussi des intentions paysagères souvent divergentes. Cette riche multiplicité des représentations ne facilitera pas l'élaboration de projets consensuels, mais elle pourra susciter la réflexion autour de ces problématiques diverses entre acteurs.

C'est pourquoi les décisions publiques d'aménagement du territoire doivent être facilitées par la création d'instruments novateurs de connaissance des paysages, caractérisés par une approche globale et plurielle des diverses acceptions du concept de paysage.

De la prescription d'inventaires…

Du milieu du XVIIIème siècle jusque dans les années 1980, l'Etat est prescripteur d'inventaires, l'objectif est de répertorier les monuments (Inventaire des richesses artistiques et historiques de la France en 1834 et incité par P. Mérimée par exemple), ouvrages ou sites remarquables voire extraordinaires, afin de les identifier et les localiser pour mieux les protéger. Des images paysagères complètent leur description analytique (Pré-inventaires régionaux des ouvrages d'art remarquables ou Pré-inventaires des parcs et jardins remarquables, débutés tous les deux dans les années 1980 et achevés, pour le dernier vers 1996 par exemple), mais l'iconographie ne semble remplir encore qu'un rôle illustratif d'accompagnement. Parallèlement, la cartographie occupe une place importante pour la synthèse des informations répertoriées dans les inventaires, plus seulement pour localiser les sites ou monuments mais aussi pour délimiter les entités paysagères dégagées. Ainsi, l'Inventaire des paysages de la région Ile de France réalisé dans les années 1990 dans

le cadre de la révision du Schéma directeur de cette région, a engendré ce type de cartographie. Depuis, les représentants de l'Etat et de la Région ont souhaité favoriser la diffusion des connaissances paysagères auprès de publics différents, à l'aide d'un cédérom interactif : " Paysages protégés ". Si l'iconographie choisie est particulièrement variée, il présente aussi l'avantage de permettre diverses entrées thématiques, toutefois il ne concerne que les paysages bénéficiant d'une législation protectrice.

L'Observatoire des paysages, institué par la Direction de la Nature et des Paysages, a souhaité témoigner de l'évolution paysagère à l'aide d'une veille photographique réalisée par des professionnels en des lieux précis sur le territoire français, en réitérant les prises de vue de façon régulière dans le temps. Dix-huit itinéraires, sur lesquels 765 points d'observation sont répartis, composent ce protocole méthodologique de reconduction photographique. Toutefois l'exercice s'avère difficile pour les nouveaux photographes, dans la mesure où la localisation de la prise de vue de la photographie, n'est pas toujours précise. Cependant, si ces représentations tentent de révéler les dynamiques paysagères, elles constitueront pour celui qui les regarde une observation diachronique de paysages sélectionnés, choisis d'être montrés par les photographes élus. Ainsi, ce choix méthodologique induit une faible représentation des paysages ordinaires dans cette étude. A ce jour, la présentation des collections de photographies réalisées n'a pas été faite.

A travers ces démarches d'inventaires ou tentatives d'observatoires, se profile une rapide évolution du concept de paysage dans l'aménagement du territoire français. Pour les instances décisionnelles, il apparaît ainsi que la connaissance paysagère ne doit pas se limiter aux paysages qui présentent des caractères extraordinaires, mais qu'elle doit davantage prendre en compte ceux qui représentent les territoires quotidiens des hommes, les paysages ordinaires, banals.

Parallèlement, une autre dimension apparaît, celle de la nécessaire diffusion de la connaissance des paysages à tous. Car si jusqu'à présent, les inventaires n'ont été utilisés que par des acteurs initiés, la prise en compte des aspects paysagers à diverses échelles ne pourra s'étendre et se concrétiser que si les hommes connaissent les paysages sur lesquels ils sont amenés à agir en toute conscience. Des outils nouveaux sont donc nécessaires, et ceux-ci doivent être accessibles à divers publics. Ainsi, la place que les auteurs vont réserver à l'iconographie paysagère, peut constituer un atout pour donner à voir et à comprendre le paysage aux demandeurs d'informations sur cette thématique – nous l'exposerons dans le prochain chapitre.

… à la commande de méthode pour les atlas des paysages…

Ainsi le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Equipement et des Transports commande en 1993, dans la continuité de la loi Paysage, une méthodologie pour la conception d'atlas des paysages afin d'initier des politiques paysagères plus seulement protectrices mais aussi gestionnaires ou créatrices auprès des acteurs territoriaux. Cette étude fut réalisée par une équipe pluridisciplinaire

composée du laboratoire universitaire de recherche STRATES / CNRS et d'un bureau d'études : la Société d'Etudes Géographiques, Economiques et Sociologiques appliquées, SEGESA, sous la direction de Yves Luginbühl. La méthodologie issue de cette recherche, fut proposée par la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme (Direction de la Nature et des Paysages actuellement) à toutes les DIREN en 1994.

Cette méthode se donne pour objectif premier la connaissance paysagère dans un but d'identification et de qualification, mais aussi d'appropriation pour une « … *reconnaissance collective et concertée des paysages…* » (Luginbuhl Y., Bontron J-C., Croz Z., 1994, p.3) afin d'élaborer des projets consensuels portés par l'ensemble des acteurs concernés. Si l'objectif est ambitieux, il laisse aussi entendre le fait que le porter à connaissance des paysages dans les atlas pourrait suffire à générer une conscience collective capable de concevoir des stratégies paysagères élues de tous. Cependant, l'appropriation de la connaissance n'est-elle pas avant tout un processus individuel qui nécessite des aptitudes propres à chacun ? La re-connaissance collective des paysages ne peut ainsi se concevoir que dans un contexte d'échanges et de partage qu'il convient de créer, en ce sens l'atlas peut alors servir de support de médiation à une connaissance partagée. Au demeurant, l'intention de la DAU à ce moment là est de fournir des éléments méthodologiques reproductibles pour l'élaboration des atlas en invitant divers partenaires (services de l'Etat, services des collectivités territoriales, élus, universitaires…) à produire ensemble la connaissance des paysages autour d'une dynamique fédérée et locale. Par conséquent cette initiative s'inscrit favorablement dans un contexte de décentralisation et de démocratie participative.

« *En ce sens, la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme propose un nouveau mode de bâtir le savoir sur les paysages sur la base d'initiatives et d'expériences locales, réfléchies et discutées avec l'aide de la communauté scientifique* » (op. cit., p.8).

1.2. Une méthodologie innovante

C'est à partir des enseignements tirés d'études diachroniques des diverses prescriptions des ministères et collectivités, et des travaux scientifiques produits que l'équipe de Y. Luginbühl propose une méthodologie reproductible.

En premier lieu, elle donne la définition de quelques concepts dont ceux de paysage, paysage sensible, et d'unités paysagères afin de permettre la clarification des objets d'étude et de constituer une clé d'interprétation nécessaire aux acteurs en charge de la réalisation d'un atlas.

Puis, l'équipe de recherche invite à la réflexion sur l'importance de l'iconographie qu'il convient de lui accorder dans la réalisation des ouvrages, car les représentations paysagères choisies, de quelle origine qu'elles soient, révèlent et nourrissent à la fois, les représentations sociales du paysage. L'iconographie ne peut être constituée seulement de représentations picturales ou artistiques au risque de favoriser une

connaissance restreinte aux aspects patrimoniaux ou culturels des paysages. Cependant, cette source est importante dans la mesure où elle peut dévoiler ce qui a *fait paysage* à un moment donné. Il convient donc de s'interroger sur le choix et la répartition iconographiques à mettre en œuvre pour faire part de la reconnaissance sociale du paysage et de son évolution, de façon la plus objective possible.

Ensuite, l'équipe de Y. Luginbühl convie à définir la situation politique et spatiale dans laquelle l'ouvrage va être créé, afin de préciser la maîtrise d'ouvrage qui induira les échelles de réalisation et enfin la maîtrise d'œuvre. Le choix de la maîtrise d'ouvrage constitue une décision politique délicate car cette dernière réunit des partenaires qui peuvent ne pas travailler sur les mêmes échelles territoriales d'une part et qui ne projettent pas les mêmes intentions paysagères d'autre part. Cependant la réunion de compétences diverses peut favoriser l'établissement d'un consensus intéressant autour de la prise en compte du paysage dans les opérations d'aménagement du territoire.

L'échelle d'analyse préconisée est celle du département parce qu'elle « *présente des facilités en termes de fonctionnement politique et administratif* » (op. cit., p.45). L'équipe de recherche propose parallèlement l'établissement et la délimitation d'unités de paysage pour connaître mais aussi comprendre l'organisation paysagère et spatiale du territoire concerné. Le territoire ainsi découpé en unités paysagères, sera révélé dans sa globalité aux acteurs et non plus seulement dans une seule logique restrictive de présentation de paysages extraordinaires. Nous observerons dans le prochain chapitre, que la réalisation de cette préconisation n'engendre pas une simple élaboration de cartographies d'inventaire, elle nécessite la prise en compte et la gestion d'informations diverses, et pose le problème du continuum spatial. La cartographie paysagère est donc particulièrement complexe à concevoir.

En dernier lieu, l'équipe présente un cadre méthodologique constitué de deux grands axes. Le premier se préoccupe de l'identification et la caractérisation des paysages, et précise que le diagnostic paysager doit s'établir à partir d'un objectif de connaissance des diverses pressions auxquelles ils sont assujettis. Le second s'attache à estimer les facteurs induisant les dynamiques paysagères. La connaissance ne sera donc pas seulement limitée aux paysages dans leur état actuel, elle concernera aussi leur possible évolution.

L'enquête auprès des communes revêt un caractère particulièrement intéressant dans la mesure où la participation demandée aux élus les implique dans une démarche réflexive sur les paysages qui les entourent. Une proposition de questionnaire est suggérée en annexe du document. La réalisation de l'enquête peut constituer un véritable outil de reconnaissance mais aussi de dialogue si la population y est associée, par le regard porté sur les ressources, les potentialités de leur territoire ; ce peut être aussi appréhender sa responsabilité dans la production de paysage quotidien… La connaissance paysagère ne sera alors plus seulement érigée par un comité constitué d'experts, mais par un ensemble de compétences diverses,

constitutrices d'une certaine forme de démocratie. Cependant ce type de méthode peut être difficile à mettre en place.

Tableau 1 : Protocole méthodologique proposé pour identifier et caractériser les paysages

1 * Identifier et caractériser les paysages		
Objectifs	**Méthodologie**	**Restitution des données**
Identifier les unités paysagères	Observation sur le terrain à partir d'itinéraires Interprétation de la cartographie existante	Cartographies différenciées Rapport écrit proposant une lecture à plusieurs entrées de l'état actuel des paysages Schémas et croquis des grandes caractéristiques des paysages Collection de photographies
Localiser les sites et paysages « institutionnalisés »	Inventaire des sites et paysages protégés au titre de la législation existante	
Identifier des représentations iconographiques des paysages	Recherche dans les arts visuels, les cartes postales, guides touristiques, etc.)	
Identifier les paysages d'intérêt local	Enquête auprès des communes	

Source : réalisé d'après Méthode pour des atlas des paysages, Identification et qualification, Luginbuhl Y., p.43-44

En ce qui concerne la présentation des atlas, aucune consigne particulière n'apparaît, ni dans la forme matérielle que peut prendre l'ouvrage, ni dans la restitution des informations ou l'organisation des connaissances. Cette volonté laisse libre voie aux concepteurs en fonction des objectifs qu'ils s'étaient fixés et va conduire en 2004, a une grande variété de supports allant, pour être presque caricatural, du document de travail sur simple papier A4, en passant par un ouvrage de type « beau livre », au cédérom interactif. Les objectifs, en matière de contenu sur les paysages mais aussi ceux concernant les politiques de diffusion, ont conditionné la réalisation des atlas. Par ailleurs, les coûts déjà élevés de réalisation des études, puis de fabrication, ont dû certainement induire des choix par défaut pour quelques maîtres d'ouvrage.

Tableau 2 : Protocole méthodologique proposé pour évaluer les dynamiques paysagères

2 * Evaluation des dynamiques des paysages		
Objectifs	**Méthodologie**	**Restitution des données**
Identifier les signes visibles d'évolution des paysages	Observation sur le terrain Constitution d'une première typologie des transformations	Cartographies différenciées des évolutions Synthèse cartographique des pressions Rapport interprétatif des évolutions et pressions
Mettre à jour les tendances d'évolution	Interprétation des statistiques communales ou cantonales de l'occupation du sol	
Identifier les projets individuels et collectifs existants sur les communes	Enquête communale	
Vérifier et préciser les évolutions des paysages	Entretiens avec des responsables et techniciens locaux concernés	

Source : réalisé d'après Méthode pour des atlas des paysages, Identification et qualification, Luginbuhl Y., p.43-44

Enfin, la méthode suggère des actualisations régulières des atlas au rythme des contrats de plan Etat-Région, soit 5 ans, afin qu'elles soient en adéquation avec les projets d'aménagement du territoire. Cette actualisation est effectivement nécessaire car ces outils peuvent vite devenir obsolètes au vu de l'évolution de certains territoires. C'est pourquoi une adaptation de l'atlas déjà réalisé, doit être prise en compte par les maîtres d'ouvrage pour assurer l'efficience de cet outil. Si l'actualisation ne concerne qu'une partie des informations contenues dans l'atlas, son report régulier nécessite un format capable d'évolution, ainsi le recours à l'outil informatique y est-il suggéré.

Par cette proposition méthodologique innovante, la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme incite les divers acteurs à élaborer, dans une dynamique locale, des outils de connaissance des paysages. Elle répond ainsi dans un contexte législatif favorable, à une demande sociale de paysage plus prégnante et en même temps à une demande de prise en compte des aspects paysagers dans les projets d'aménagement du territoire.

La diversité des objectifs et des méthodes suggérés rend novateur le cadre méthodologique des créations d'atlas, en même temps qu'il laisse une liberté d'interprétation aux maîtres d'ouvrages. Les concepts proposés sont tout aussi intéressants et peuvent induire eux-aussi des démarches singulières.

2. Des concepts sous-jacents à la création des atlas

Le concept de paysage ayant été présenté dans l'introduction générale, nous nous intéresserons ici aux termes d'atlas et de connaissance, évoqués explicitement dans le projet ministériel, puis de représentation et d'image suggérés de façon plus implicite, afin de définir les cadres conceptuels et méthodologiques et préciser ainsi notre paradigme de recherche. Notre objectif ici n'est pas de dresser un bilan exhaustif, mais il est plutôt d'introduire les concepts nécessaires à la construction de notre recherche.

Ces concepts, s'ils sont développés ici, ne servent pas uniquement cette partie consacrée aux outils de connaissance des paysages, ils sont essentiels à la compréhension des représentations et pratiques des acteurs territoriaux.

2.1. Atlas et connaissance

L'intention de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme de vouloir constituer des atlas pour connaître les paysages était effectivement ambitieuse, parce que le mot atlas induit une intention de création de connaissance, à la forme matérielle bien particulière, mais aussi parce qu'il suppose une sorte d'exhaustivité des informations. Lorsqu'il s'agit de présenter des informations afin de connaître les paysages, des contraintes surgissent, en particulier dans le choix de l'iconographie paysagère.

L'atlas, un recueil de données codifié…

Un atlas est « *avant tout une collection de cartes* », il peut être aussi « *un recueil de planches qui illustre un ouvrage* » (Brunet R., 1993, p.48). Un atlas est donc un recueil d'informations dans lequel l'iconographie joue un rôle premier dans la transmission de la connaissance, en particulier à l'aide des représentations cartographiques. Si la carte en elle-même offre une quantité d'informations inhérente à sa fonctionnalité, elle peut être décrite et expliquée ou même ne tenir qu'une fonction illustrative d'un texte descriptif. La première caractéristique révèle donc la place importante réservée à l'iconographie dans ce type d'ouvrage.

La seconde caractéristique d'un atlas concerne l'indexation des « *noms et de lieux précis repérés selon leurs coordonnées* » (op. cit., p.48). Parallèlement les thématiques des nomenclatures révèlent la qualité des informations divulguées dans l'ouvrage. La raison d'être de l'atlas est sa fonctionnalité : pouvoir localiser, repérer des lieux, grâce à leurs coordonnées géographiques ou par indication des pages, se repérer, découvrir des entrées thématiques différentes. La "navigation" dans les différents registres d'informations est ainsi plus aisée.

Ainsi un atlas doit pouvoir se consulter de façon diverse en fonction de la spécificité des besoins d'information recherchés, sa lecture n'implique pas un cheminement continu.

Concevoir un atlas des paysages, au sens donné précédemment s'avère un réel défi… que quelques maîtres d'œuvre relèveront certainement…

« Dans notre culture, le concept de Paysage semble bien naître de la fusion entre la notion de ***Pays*** *et la notion d'****Extraordinaire****. Dès lors la question du paysage se pose en termes de "support" (la géographie, l'histoire) et d'apports, sans cesse renouvelés (les regards). La notion d'****Atlas*** *prend tout son sens, et se comprend aisément à travers la notion de support. La notion d'Atlas des paysages demeure plus délicate si l'on considère le paysage comme une création du regard, par le fait, impossible à cartographier. Néanmoins, il faut bien reconnaître qu'il en est de la géographie comme de tout autre "support" aux projections humaines : elle finit, inévitablement par absorber et se nourrir des "apports" de tous les regards culturels successifs.* ***C'est sur cette frange qu'un Atlas des Paysages est possible. »***[8] Nous avons déjà évoqué la difficulté de cartographier les paysages, nous y reviendrons prochainement.

Du choix d'informations à partager …

Qu'en est-il du statut de la connaissance transmise dans les atlas ?

La connaissance est « *une information partagée* » (op. cit., p.123).

[8] Avant-propos, INDRE, 2001 : *Atlas des paysages de l'Indre*, p.4 (cédérom)

Des renseignements sont donc divulgués grâce à divers signes visuels et / ou verbaux, à un public ciblé dans un but de partage. Les informations constituent un ensemble de données organisées par quelques personnes pour une intention particulière. Ici, l'intention est de produire des connaissances sur les paysages à destination de publics divers d'acteurs de l'aménagement du territoire, le choix des informations émane des maîtres d'œuvre mais aussi des maîtres d'ouvrage qui de par la rédaction de l'appel à projet, puis du cahier des charges ou de la désignation des créateurs, vont induire explicitement ou tacitement leurs natures. Les informations contiennent donc une certaine part de subjectivité dont il convient de tenir compte.

Dans le cadre de l'élaboration des atlas, nous observons qu'il convient tout d'abord de définir la nature des renseignements détenus par les acteurs du projet, puis de préciser de quelles données nouvelles ils vont avoir besoin pour compléter la connaissance sur les paysages en fonction de ce qu'ils souhaitent transmettre.

La connaissance est ainsi objet de pouvoir par le choix des informations à transmettre ou à retenir. La transmission de savoirs implique la définition d'objectifs cernés en fonction du public destinataire : que porter à connaissance ? Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? Car les enjeux de la connaissance sont présents. Partager des informations avec d'autres, s'approprier de nouvelles connaissances, c'est disposer aussi d'un peu de pouvoir pour agir consciemment. En matière d'aménagement du territoire l'enjeu est de taille.

… à la construction de connaissances

« *Elle est le fruit de l'apprentissage et de la découverte*. » (op. cit., p.123).

La connaissance serait donc une construction élaborée à partir d'informations, au moyen de traitements divers comme l'expérience, la pratique ou l'étude. Elle relèverait alors de processus cognitifs propres à chacun et ne résulterait en rien d'une accumulation d'informations. Ainsi la connaissance c'est ce « *que l'on sait, pour l'avoir appris* » révèle le Petit Robert, dans l'édition de 2001.

Des informations sur le paysage sont donc communiquées aux acteurs qui vont les traiter différemment en fonction de leur personnalité, vécu, intellect ou intentionnalité. Ainsi les informations qu'ils vont percevoir sont fonction tout d'abord de leurs représentations initiales, c'est à dire les connaissances déjà acquises, mais aussi des modèles qu'ils ont en mémoire, et de leur capacité à les trier, les organiser, les activer pour s'en servir afin de donner une signification à ce qu'ils observent, et peut-être modifier le modèle de connaissance paysagère existant ou en élaborer un nouveau. Ainsi s'élaborent des représentations mentales de paysage à partir d'opérations plus ou moins complexes en fonction du contexte de réception des individus.

L'apprentissage semble être un enjeu primordial dans la construction des représentations mentales ainsi que dans leur évolution.

Sans entrer dans la description des processus de création de connaissance, que nous développerons ultérieurement, il est nécessaire d'observer l'importance que peuvent revêtir l'offre iconographique et l'accès aux informations dans l'atlas pour accéder à la connaissance paysagère.

En effet, les choix iconographiques qui induisent déjà la lecture d'informations sélectionnées, impliquent la connaissance de clés pour les interpréter. Le déchiffrement de cartes ou de photographies aériennes peut constituer un obstacle à la connaissance dans la mesure où il exige une appropriation des systèmes de codification parfois complexes que le lecteur ne possède pas nécessairement. Cependant la lecture de ces images cartographiques, mais aussi photographiques, aériennes ou non, peut se révéler tout aussi difficile lorsqu'il s'agit d'accéder au sens qu'elles véhiculent. La variété des sources iconographiques pourrait ainsi se révéler nécessaire afin que les acteurs disposent de choix relatifs à leur mode d'appropriation des informations. Cette multiplicité présente un autre avantage, celui d'offrir des possibilités d'accès au concept de paysage sous ses diverses acceptions. L'unicité de l'iconographie peut donc ainsi rebuter certains acteurs qui de ce fait n'utiliseront pas cet outil de connaissance paysagère.

La facilité et la rapidité d'accès aux diverses informations constituent des objectifs fondamentaux d'accès à la connaissance et garantissent l'utilisation de l'atlas en outil fonctionnel pour les acteurs. L'indexation des noms des communes et des unités paysagères est alors particulièrement utile lors d'une recherche. D'autres nomenclatures plus thématiques pourraient apporter des informations d'un autre type comme les éléments de dynamique ou les caractéristiques identitaires des unités paysagères. De la prise en compte de ces paramètres dépendront la fonctionnalité et la qualité de l'atlas des paysages.

Le recueil iconographique, constitué de représentations matérielles, joue donc un rôle important dans cette construction intellectuelle qu'est le paysage en ce sens où elle émane des représentations des concepteurs dans l'intentionnalité de les porter à connaissance, de façon consciente ou non. En même temps, « *il n'y a pas de connaissance qui ne puisse d'être mobilisée par un sujet sans une activité de représentation* » (Duval R., 1995), les lecteurs vont donc ainsi produire des représentations et des images de différentes natures. La connaissance paraît donc indissociable des représentations qu'elles soient mentales ou matérielles (Meunier J-P., Peraya D., 1999).

Mais qu'entendons-nous par représentation ?

L'approfondissement de cette notion est nécessaire à la compréhension de notre objet d'étude. Parce que le terme "représentation" revêt des sens différents, il est source de confusions.

2.2. Représentation et image

2.2.1. Polysémie du terme représentation

La pluralité des acceptions du vocable représentation suggère des usages divers dans des registres scientifiques tout aussi différents comme la philosophie, la sémiotique, la psychologie cognitive ou la géographie, parmi lesquels nous avons tenté de définir notre cadre de recherche. Cette présentation succincte du concept de représentation s'établit principalement à partir des travaux de M. Denis (1989), R. Duval (1995), D. Jodelet (1991), J-P. Meunier (1999a et autres) et D. Peraya (1988 et autres).

Une dichotomie notionnelle

Le terme représentation provient du latin *repraesentatio* de *repraesentare* qui veut dire rendre présent. Une représentation c'est une « *présentation de quelque chose à l'esprit* » (Brunet R., 1993, p.428-429), c'est aussi « *un acte par lequel un objet de pensée devient présent à l'esprit* » précise le lexique des sciences sociales avec le point de vue des philosophes.

Des géographes ajoutent à la définition, que la représentation est une « *création sociale ou individuelle de schémas pertinents du réel dans le cadre d'une idéologie ; elle consiste soit à évoquer des objets en leur absence, soit, lorsqu'elle double la perception en leur présence, à compléter la connaissance perceptive en se référant à d'autres objets non actuellement perçus* » (Bailly A., 1995).

Si ces quelques définitions pointent davantage des processus elles suggèrent aussi des productions qui en résultent.

Ainsi *« il y a représentation lorsqu'un objet ou lorsque les éléments d'un ensemble d'objets se trouvent exprimés, traduits, figurés, sous la forme d'un nouvel ensemble d'éléments, et qu'une correspondance systématique se trouve réalisée entre l'ensemble de départ et l'ensemble d'arrivée* » (Denis M., 1989, p.21). La représentation est donc l'expression d'informations qui après divers processus, de codage en particulier, conservent les liens entre les éléments. S'il y a continuité de relations, il y a aussi modification de l'information initiale.

La représentation est alors une « *forme, que prend dans l'intellect une idée, un phénomène, un objet, un espace* » (Brunet R., 1993, p.428-429), le produit devient « *image, figure, signe qui représente* » (Le Petit Robert, 2001). Notre recherche s'intéresse donc aux représentations en tant que "forme", lorsque nous analysons la façon dont des acteurs évoquent les paysages et en tant que "produit", lorsque nous étudions les images qui leurs sont offertes.

Représenter est ainsi une activité productrice de symboles qui relève bien de l'expression.

Si ces quelques définitions choisies tentent de révéler la polysémie du terme, il est possible à travers elles de prélever quelques mots clés afin de s'approprier davantage

le concept de représentation (ou de compléter notre représentation initiale de ce terme …) : objet, société et individu (sujet), action, perception, abstraction, création, connaissance, signe et image.

- L'objet revêt plusieurs aspects, il peut être une chose, un concept, une personne, une situation, une opinion, un espace, une information…de nature aussi bien réelle qu'imaginaire. Le paysage est un objet.

- Le sujet peut incarner un individu (représentation individuelle) ou un groupe social (représentation sociale). Ici, l'acteur territorial, l'auteur d'atlas, les groupes sociaux d'acteurs, les professionnels par exemple, constituent des sujets. La relation entre objet et sujet est importante car elle détermine l'objet lui-même dans ce sens où « *un objet n'existe pas pour lui-même, il existe pour un individu ou un groupe et par rapport à eux* » (Abric J-C., 1994, p.12). M. Denis rappelle que « *les représentations n'existent pas en dehors des systèmes cognitifs qui les portent* » (Denis M., 1993, p21).

- L'action désigne le processus d'appropriation de l'objet perçu et traduit par l'individu ou la société. La représentation est alors « *déterminée à la fois par le sujet lui-même (son histoire, son vécu), par le système social et idéologique dans lequel il est inséré et par la nature des liens que le sujet entretient avec ce système social* » (Jodelet D., 1991, p.188). L'intention que projette le sujet sur l'objet sera tout aussi importante dans l'élaboration de la représentation. La représentation que le sujet, l'acteur ou l'auteur, se fait du paysage, s'élabore donc par un processus où de nombreux composants interagissent. Notre recherche tente de cerner les éléments qui l'engendrent.

- La perception, fonction par laquelle l'esprit se représente les objets en leur présence (Piaget J., Inhelder B., 1977), suggère l'usage des sens. Elle est déterminée par nos organes sensoriels et notre histoire, notre culture, etc. Elle est initiatrice des informations recueillies.

- L'abstraction permet d'évoquer, de se représenter l'objet en son absence donc sans contact direct, en faisant appel à des connaissances déjà appropriées. La mémoire joue ainsi un rôle important dans l'élaboration de répertoires conceptuels. « *La représentation constitue la fonction médiatrice entre le percept (produit de nos organes de sens) et le concept (idée générale et abstraite)* » (Chappaz G., 1993a, p.30). L'appropriation d'un recueil de connaissances diverses, telles que des objets, des éléments[9] et des concepts, est donc nécessaire pour se représenter un paysage.

- Le terme création induit à la fois un acte et un produit. Acte, parce qu'il y a transformation d'un ensemble d'éléments en un nouvel ensemble et produit parce qu'il y a expression de ces informations.

[9] Voir figure 1 Introduction générale

- La connaissance apparaît dans le concept de représentation à deux niveaux. Le premier révèle le besoin de connaissances initiales, quelles soient de nature perceptive, représentative ou cognitive, pour appréhender la représentation à découvrir, nous avons évoqué ce besoin précédemment. Le second révèle la nécessaire connaissance de codes communs à tous, ou tout au moins à ceux à qui la communication de l'information restituée et exprimée s'adresse. Ce dernier niveau apparaît plus implicitement dans les définitions choisies, cependant le choix du terme "signes" suggère ici la connaissance de systèmes sémiotiques pour exprimer la représentation. Cette appropriation des systèmes de codification est essentielle, pour que les informations recélées dans la représentation matérialisée, l'image paysagère cartographique par exemple, soit accessible à celui à qui elle est censée être destinée. L'apprentissage des codes est donc nécessaire à ceux qui souhaitent accéder aux informations.
- Le signe, l'image, la carte, les expressions linguistiques… désignent diverses traces d'une expression externalisée d'une représentation mentale, ce sont des représentations matérielles de l'objet perçu et traduit par l'individu. Notre recherche s'intéresse aux signes que les acteurs et les auteurs expriment dans leurs propos et productions.

Ainsi le terme de représentation désigne à la fois le processus d'une activité mentale (« *et est synonyme d'interprétation* ») et le produit de ce processus (« *et signifie connaissance et croyance* » Ruano-Borbalan, 1993). Afin de parfaire la définition, M. Denis (1989) ajoute que l'activité de représentation engendre la production de connaissances lors de sa réalisation. Il y a donc élaboration de produits cognitifs et / ou matériels. Ces diverses significations confèrent donc des champs d'investigations différents.

Une classification oppositionnelle

Les représentations sont donc des constructions mentales, ces dernières engendrent des représentations mentales, internes, donc non communiquées et des représentations matérielles, externes - qui proviennent elles-même des premières -.

R. Duval (1995, p.24) rappelle une classification oppositionnelle entre : interne / externe et entre conscient / non conscient que nous ne développerons pas ici.

Tableau 3 : Types et fonctions des représentations

	Interne	**Externe**
Conscient	Mentale	Sémiotique
	Fonction d'objectivation	Fonction d'objectivation Fonction d'expression Fonction de traitement intentionnel
Non conscient	Computationnelle Fonction de traitement automatique ou quasi-instantané	

Source : d'après R. Duval 1995 p 27

Les représentations internes ou externes ont toutes deux une fonction d'objectivation, c'est à dire qu'il y a transformation d'un objet complexe, voire abstrait vers une mise en images matérialisées. Objectiver, c'est donc une activité mentale qui offre un contenu concret à ce qui n'était qu'une notion, idée ou concept. Ce processus permet ainsi l'appropriation et l'intégration de connaissances complexes.

Cependant, l'objectivation nécessite quelques opérations : « *Objectiver, c'est résorber un excès de significations en les matérialisant.* » précise S. Moscovici (cité par D. Jodelet, 1991, p.371). Cet excès requiert tout d'abord un tri des informations. Ainsi la sélection sera conçue selon des critères normatifs, il y aura donc exclusion d'une partie des informations. Ainsi, par exemple, une partie seulement des informations contenues dans une image paysagère, sera prélevée par celui qui la lit, en fonction de références qui lui sont propres.

Ensuite, ces éléments retenus vont s'organiser, puis se structurer sous forme d'un schéma en cohérence avec les cultures diverses dont l'individu dépend. Les représentations sont formées d'éléments divers et organisés qui résument ainsi l'objet appréhendé. Enfin, la dernière phase consiste en la naturalisation, l'assimilation des informations auxquelles sont octroyées des propriétés ou des caractères.

A travers ces diverses opérations, le sujet a conscience de ce qu'il découvre, il agit alors dans ce cadre intentionnellement, en portant une signification pour appréhender l'objet. Il s'agit donc de représentations conscientes. Les représentations non conscientes concernent « *celles dont les signifiants, de nature homogène, ne requièrent pas de visée d'objet, et qui permettent une transformation algorithmique d'une suite de signifiants à une autre* » (Duval R., 1995, p.30).

L'objectivation sera suivie d'une autre fonction qui est celle de l'ancrage qui consiste à inscrire la représentation dans un système de pensée déjà existant, reconnu socialement. Elle va alors s'insérer dans un système de significations avéré et de ce fait révéler les caractéristiques identitaires et culturelles du groupe social auquel appartient le sujet. D. Jodelet et S. Moscovici, précisent qu'elle est une représentation sociale : une forme de connaissance socialement élaborée et partagée.

Ainsi « *le processus d'ancrage, situé dans une relation dialectique avec l'objectivation, articule les trois fonctions de la base de la représentation : fonction cognitive d'intégration de la nouveauté, fonction d'interprétation de la réalité, fonction d'orientation des conduites des rapports sociaux* » (Jodelet D., 1991, p.376).

Selon M. Denis, les représentations qu'elles soient internes ou externes, présentent plusieurs fonctions :

- la conservation de l'information lorsqu'elle est fugitive ou peut être détériorée.
- l'accessibilité aux informations lorsqu'elle n'est pas directement accessible. Par exemple, les personnes que nous avons interrogées lors de notre enquête,

ont mobilisé des représentations internes pour répondre à nos questionnements, parce que l'accès à l'information n'était pas possible, le cadre de l'entretien ne le permettait pas ;

- l'explicitation de l'information : nos interlocuteurs ont sollicité leurs représentations internes et produit des représentations externes pour exprimer leurs réponses, par exemple ;
- la conduite, l'orientation des actions des individus : les représentations des acteurs les guident dans leurs choix décisionnels en matière de paysage, par exemple ;
- la systématisation de corpus ;
- la transmission et la communication d'une information : par exemple, les auteurs d'atlas vont mobiliser les représentations qu'ils ont du paysage, mais aussi celles qu'ils ont de la communication de l'information paysagère.

Des représentations de paysages

« *Ainsi notre connaissance paysagère affronte une double limite : celle de la capacité physique de nos sens à enregistrer les signes de notre environnement ; celle des conditionnements culturels et spatiaux, voire socio-économiques, ou personnels, qui informent et déforment notre aptitude sensorielle à percevoir les choses (donc les paysages), à les organiser puis à les interpréter* » (Di Meo G., 1998).

Les signes sont des artefacts, des construits qui permettent l'appréhension du monde C'est à partir de ces informations, ces connaissances que vont se constituer des représentations de paysages et en particulier des représentations cognitives de l'espace (Cauvin C., 1999). Une image mentale de l'espace s'est ainsi composée par l'acquisition de connaissances spatiales ; l'expression extériorisée de cette représentation cognitive, c'est à dire sa représentation concrète, matérialisée est alors nommée configuration cognitive. Les représentations cognitives traduisent les interactions que le sujet entretient avec le monde, avec le réel. Des relations que l'individu fera naître avec son environnement s'ensuivront alors diverses actions. « *Les images de l'environnement sont le résultat d'une opération de va-et-vient entre l'observateur et son milieu* » précisait K. Lynch (1971). La cognition spatiale dépend de trois facteurs explicatifs, ils concernent le sujet, l'environnement ou l'action, note C. Cauvin (1999).

Le concept de paysage naît des représentations des multiples acteurs d'un territoire. Les communications qu'ils établissent entre eux, façonnent ainsi la pluralité des représentations paysagères.

Ainsi les atlas des paysages sont donc des vecteurs de représentations conscientes de nature diverse, de ce fait ils engendrent une production de signes et symboles faisant naître des représentations cognitives et sociales, mais aussi à travers leur expression, des représentations externes, matérielles. Ces représentations sémiotiques présentent

des caractères analogiques avec l'objet réel, ici le paysage ou plutôt le modèle perceptif du paysage (Eco U., 1990).

Ainsi, *« La production de représentation externe ne peut s'effectuer qu'à travers la mise en œuvre d'un système sémiotique* » (Duval R., 1995). La connaissance et la maîtrise des systèmes de signes s'avèrent donc nécessaires à leur élaboration mais aussi à leur appropriation dans ce sens où les lecteurs doivent avoir été instruits de règles sémiotiques d'usage. Car l'absence de cette connaissance ne leur permettra pas alors d'accéder à l'objet représenté. Ces représentations externes sont donc ainsi des représentations sémiotiques, leur diversité est grande car elles peuvent être exprimées par des cartes, schémas, photographies, écrits divers, etc. Ainsi leurs fonctions sont le traitement de l'information et son expression. Pour ces raisons, ces multiples représentations sémiotiques constituent des outils de connaissance.

Les représentations engendrent des images mentales, internes donc, et des images matérielles issues de leur « extériorisation » après divers processus –perceptif, conceptuel, cognitif-. Le terme image revêt ainsi lui aussi diverses acceptions.

2.2.2. Image

L'image est constituée de signes – le signe étant l'élément basique de tout système signifiant -, elle constitue une représentation d'un objet, cependant elle n'est pas la réalité même si l'image a conservé une certaine analogie avec l'objet représenté par la persistance de caractéristiques ou propriétés particulières. Toutefois, l'image revêt deux dimensions, la première et la plus familière : la dimension matérielle et la seconde : la dimension idéelle (Caille-Cattin C., 2003).

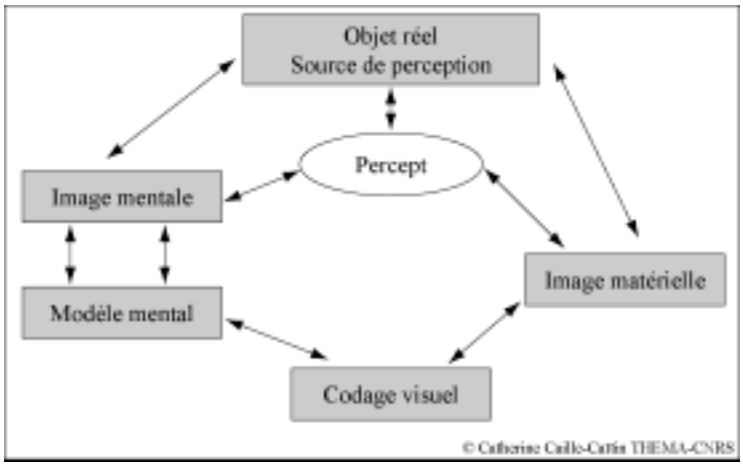
Subtile dualité de l'image ?

Les auteurs du Petit Robert définissent l'image comme tout d'abord une « *reproduction exacte ou représentation analogique d'un être, d'une chose* » (Le Petit Robert, 2001). L'image revêt ici une matérialité. La reproduction ou la représentation s'élaborent grâce à des techniques diverses qui confèreront un degré d'analogie différent suivant le choix émis pour l'expression. La photographie présentera alors un caractère analogique élevé, mais si le choix s'est porté sur la réalisation d'une carte, l'analogie sera alors moins prégnante, en particulier pour le néophyte.

En même temps, l'image bénéficie d'une autre acception : elle peut être une « *reproduction mentale d'une perception ou impression antérieure, en l'absence de l'objet qui lui avait donné naissance.* » (op. cit.). L'image est alors mentale et présente deux fonctions : « *référentielle pour organiser nos perceptions, élaborative pour organiser des relations nouvelles à partir d'expériences antérieures.* », précise A. Bailly dans l'encyclopédie de la géographie (1995, p.371). Par ailleurs, M. Denis souligne que l'activité perceptive et l'activité imagière comprennent des processus semblables, il ajoute : « *l'image par les propriétés structurales qu'elle hérite de la perception est un instrument cognitif permettant à l'individu d'effectuer des calculs,*

des simulations, des inférences, des comparaisons sans devoir recourir à des systèmes calculatoires formels » (M. Denis cité par D. Peraya et J-P. Meunier, 1999a).

Figure 2 : Les relations d'analogie



Source : d'après D. Peraya, J-P. Meunier

Les auteurs de ce schéma précisent que l'objet réel ici peut être déjà une représentation, dans la mesure où l'individu regarde une image matérielle par exemple. Ce type de situation devient plus fréquent avec l'accès à une iconographie mondialisée transmise par les divers médias. L'image est alors davantage imaginée. Il en est de même pour les acteurs de l'aménagement du territoire lorsqu'ils découvrent les images de paysages dans les atlas. La perception ne se fait alors plus en présence de l'objet réel mais par une représentation. Par ailleurs D. Peraya et J-P. Meunier définissent la notion de modèle mental à partir des travaux de M. Denis et de M. de Vega : « *le modèle se distingue de l'image en ce qu'il est une représentation simplifiée accentuant de façon sélective les traits pertinents au regard d'une tâche à effectuer* » (op. cit.)

Ainsi les images peuvent être mentales ou matérielles, elles peuvent être liées par des relations complexes. L'image matérielle *« fige les images mentales d'un individu ou d'un groupe d'individus qui les produit dans le même temps où elle les matérialise* » (Bachimon P., 1997). Ainsi les images externes proviennent bien de l'activité d'imagerie interne par son extériorisation. Il existe donc des similitudes d'encodage des images qu'elles soient matérielles ou mentales. Cette dernière observation laisse envisager l'importance de la pertinence iconographique dans les activités cognitives ou d'apprentissage et en particulier dans la connaissance des paysages qui ici nous intéresse.

Fonctionnalité de l'image matérielle

Les images sont soumises à un certain nombre de contraintes liées aux codes sémiotiques pour satisfaire un partage de connaissances. L'auteur, par son intention

de divulguer certaines informations est astreint à des choix de codes susceptibles d'être connu de ceux à qui sont destinées ces images. Cependant les fonctions de l'image peuvent être de natures différentes et de ce fait les codes choisis seront eux aussi différents. Ainsi A. Moles (1972) distingue les images esthétiques des images sémantiques ; la lecture des premières nécessite de la part du récipiendaire une construction du sens à partir de ce qui lui est propre par identification et projection. L'interprétation est alors plus libre et personnelle. Les signes dénotés sont moins prégnants et la part de subjectivité davantage présente. La lecture d'images paysagères risque ainsi d'être d'autant plus polysémique, si les images choisies par leurs auteurs révèlent des partis pris esthétiques – par le cadrage, la couleur, etc. – aux dépens d'une communication plus objective des informations que suggère le paysage observé. Par ailleurs, l'acteur possède une intention de lecture de cette image qui lui est propre : découvrir un paysage, rechercher les caractéristiques des formes topographiques ou repérer les tendances des dynamiques paysagères, par exemple. Les fonctions de l'iconographie paysagère dans un atlas des paysages doivent donc être préalablement définies, pour que le choix des images à insérer dans cet outil, réponde aux objectifs fixés par les auteurs.

Les images sémantiques ont quant à elles une fonctionnalité plus élevée, elles ont une vocation épistémique, elles servent à informer quel que soit le registre utilitaire : pédagogique, documentaire, publicitaire, etc. La recherche de l'objectivité du contenu informatif induit pour les auteurs, le choix de signes au degré analogique important. Cependant la photographie, même si elle est caractérisée par des propriétés de ressemblance avec l'objet réel, n'est pas l'unique représentation analogique, d'autres types d'images conviennent à cette fonction instrumentale du porter à connaissance.

Ainsi les images, quelle que soit leur fonction, induisent des démarches diverses de la part de leurs auteurs, mais aussi de la part des interprétants, de plus elles nécessitent une connaissance de codes sémiotiques partagés.

L'image est donc un système de significations. Elle signifie quelque chose pour quelqu'un dans un contexte particulier.

L'image est signe

« *L'image serait quelque chose de perceptible qui évoquerait une réalité concrète ou abstraite en raison d'un rapport de similitude, d'analogie, bref de ressemblance* » (Joly M., 2003). De ce fait l'image est signe, dans le sens où elle remplace quelque chose en son absence. Le signe est mis à la place de quelque chose d'autre, il renseigne alors sur l'objet qui n'est plus perceptible ou présent.

« *Un signe est quelque chose qui tient lieu pour quelqu'un de quelque chose sous quelque rapport ou à quelque titre* » précise C.S. Pierce (1978). Un signe n'existe que pour quelqu'un qui lui attribue du sens, dans une intentionnalité précise. Les processus d'interprétation des signes dépendent des individus eux-mêmes et du contexte de signification que ces derniers leur octroient. Ce processus de

signification est appelé par C.S. Pierce sémiose – sémiosis : action de signifier en grec-. Cependant ce processus n'est pas seulement un décodage, la signification d'un signe prendra davantage de sens s'il s'inscrit dans les actions futures.

F. de Saussure émit l'idée que deux éléments indissociables constituaient le signe linguistique : le signifiant et le signifié, le signifiant étant la trace physique du signe associé à un signifié correspondant au concept.

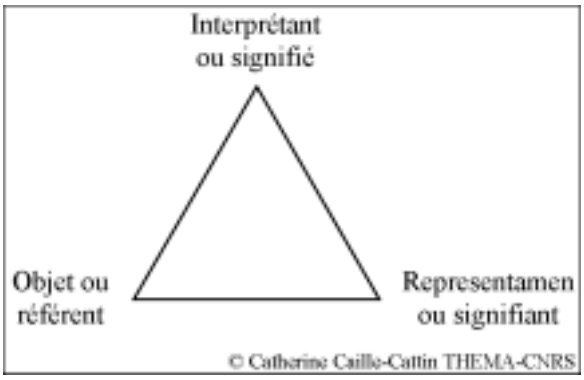
signifié

----

signifiant

Pour une définition plus exhaustive du signe, les sémioticiens proposèrent une triade d'éléments constituée d'un signifiant, d'un signifié et d'un référent qui représente la réalité matérielle ou idéelle du monde (Joly M., 1994). Si C.S. Pierce utilise une autre terminologie : representamen pour signifiant, interprétant pour signifié et objet pour référent, la figure triangulaire persiste et convient de façon consensuelle aux sémioticiens - certains proposèrent un polyèdre plus adapté à la complexité du signe cf. U. Eco -.

Figure 3 : Les éléments du signe pour les sémioticiens



Dans un atlas des paysages, une photographie est considérée comme signifiant, la vallée industrielle qu'elle représente comme référent. « *Le signifié, entité culturelle, se construit avec le référent –ou l'objet- eux-mêmes entités culturelles, mais aussi dans le contexte de communication, la spécificité des protagonistes, etc.* » précise M. Joly (1994, p.30). Pour exemple, les publicistes jouent amplement des écarts entre signifié et référent pour leur création. Ainsi le signifié suscite des connotations particulières en fonction des individus ou des groupes sociaux, qui lui attribuent des sens différents dans des contextes divers.

Ces trois éléments sont liés par des relations diverses, Pierce privilégie le lien representamen / objet - signifiant / référent -, c'est à dire la relation entre ce que nous percevons et ce que cela représente et caractérise trois grands types de signes - ou « *sous-signes* » pour d'autres auteurs - : l'index, le symbole et l'icone.

- L'indice ou l'index est un signe « *caractérisé par une relation de contiguïté physique avec ce qu'il représente, une relation de causalité* », indique M. Joly (op. cit., p.31).

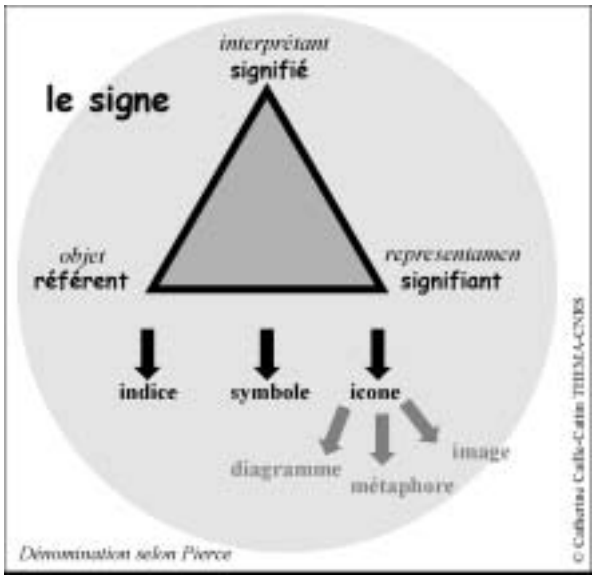
- Le symbole est un signe qui « *entretient avec ce qu'il représente une relation arbitraire, conventionnelle* » poursuit M. Joly. Le signe utilisé en cartographie pour représenter les voies ferrées constitue un symbole par exemple.

- Le terme féminin icône définissant davantage une peinture religieuse, nous choisissons le terme masculin icone, dans le sens que Pierce lui attribue : « *signe qui ressemble à ce qu'il désigne, à son référent.* » (Le Petit Robert, 2001). Ce signe traduit donc les liens de ressemblance que le signifiant entretient avec le référent c'est à dire entre la perception que nous avons et la représentation, l'analogie est très grande. Le signifiant maintient avec le référent certaines relations nonobstant les divers processus modificatifs de l'information cependant essentiels à la construction du signifiant. Toutefois U. Eco souligne que la relation analogique ne porte pas sur la représentation et l'objet représenté mais sur la représentation et un modèle perceptif de l'objet. « *Les signes iconiques ne possèdent pas les propriétés de l'objet représenté, mais ils reproduisent sous certaines conditions de la perception commune sur la base des codes perceptifs normaux et par la sélection des stimuli qui – ayant éliminé d'autres stimuli - peuvent me permettre la construction d'une structure perceptive* » (cité par D. Peraya et J-P. Meunier, 1999). Il révèle ainsi les mécanismes de création de signe à travers la perception, la représentation et la cognition. La représentation photographique d'un paysage possède un gradient analogique élevé, en ce sens nous pouvons dire qu'elle est un icone.

L'image est signe, avons-nous relevé précédemment, parce qu'elle présente des propriétés de ressemblance avec l'objet représenté, elle est ainsi un signe iconique. Pierce propose une classification basée sur le degré d'analogie du signe iconique et classe ainsi l'image dans une sous-catégorie de l'icone avec le diagramme qui traduit une analogie plutôt relationnelle que qualitative et la métaphore qui établit une relation entre une qualité du référent et une qualité du signifiant. Notons toutefois qu'un signe peut être classé dans plusieurs catégories.

L'image établit une analogie qualitative entre le référent et le signifiant – l'objet ou le representamen -, en reprenant certaines propriétés intrinsèques de l'objet représenté. L'image n'est donc pas seulement visuelle dans la mesure où d'autres organes sensoriels que la vue peuvent imiter l'objet représenté, cependant l'usage commun concède à l'image une connotation visuelle principalement.

Figure 4 : Le signe selon les sémioticiens



M. Joly ajoute que les diverses images ne *« renvoient non pas à une matérialité commune mais bien a un mode de fonctionnement commun, qui consiste à reprendre ou à fabriquer, en les imitant, des qualités de l'objet, comme si elles lui appartenaient* » (1994, p.34). L'image est donc davantage caractérisée par son processus que par sa matérialité.

Ainsi l'image d'un objet, même s'il présente des caractères de similitude conséquents, n'est pas la reproduction exacte de cet objet.

Figure 5 : L'image d'un objet selon Magritte…



(La trahison des images 1928)

L'image est là à la place de l'objet pour exprimer quelque chose à quelqu'un dans un contexte particulier. Elle exprime à travers des signes une représentation interne dans un but informatif, de ce fait l'image constitue un outil de communication et de cognition important. La sélection de l'iconographie à exposer dans les atlas des paysages est donc un exercice difficile à réaliser, lorsque l'objectif est de communiquer des informations paysagères aux acteurs des territoires.

Ainsi les termes représentation et image suggèrent l'évocation de quelque chose - un objet absent ou non perçu -, pour quelqu'un qui en est le vecteur.

P. Moliner précise le concept de représentation en définissant l'image comme une re-présentation sous une forme différente, d'un paysage par exemple, « *la représentation est un processus et l'image est le produit* » (Moliner P., 1996, p.147). Le terme de représentation désigne donc une opération mais aussi un produit cognitif interne, l'image est un produit issu de celui-ci, le terme image révèle alors davantage une forme, une matérialité. Ainsi, dans le cadre de notre recherche, nous nous intéressons aux représentations des acteurs en tant que produit cognitif interne et de leur processus d'élaboration, pour connaître les éléments de leur culture paysagère. Nous nous préoccupons aussi des images matérielles issues de ce processus, parce qu'elles nourrissent les représentations mentales des acteurs.

A présent dans le contexte de notre recherche, nous désignerons par « image » ou encore « représentation matérielle », le produit externalisé des représentations mentales c'est à dire leur expression concrète, et « représentation » lorsque nous évoquerons le processus ou le produit cognitif interne.

Les représentations matérielles sont à la fois de puissants vecteurs de communication et d'importantes sources de connaissance. Ainsi les atlas des paysages constituent de formidables outils cognitifs par la richesse des signes exprimés tant visuels que langagiers. Cependant tous les individus n'accèdent pas forcément au sens de l'image, comment alors s'établit le passage de la perception visuelle à la connaissance ? L'accès à la signification est-il plus aisé lorsqu'il s'agit d'image visuelle plutôt que du langage ?

2.3. Image, langage et connaissance

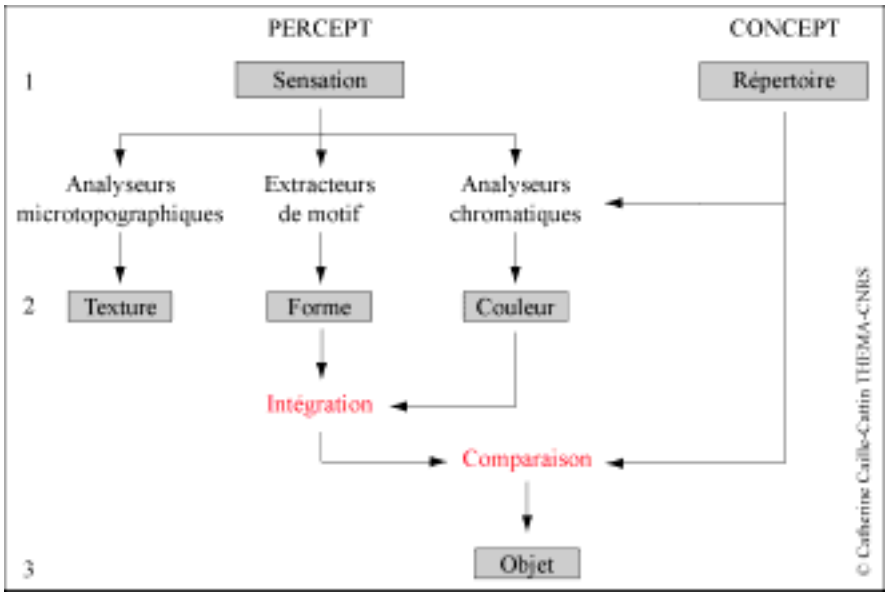
2.3.1. De la construction de l'image…

Les auteurs du Groupe μ[10] clarifient les mécanismes du décodage visuel qui conduisent à l'identification des formes et des objets. Ce schéma présente les diverses opérations successives nécessaires au passage de la perception à la cognition, c'est à dire des entités perceptibles et du répertoire – constituées d'informations déjà connues sur l'objet -, « *au sens global intégré conféré à l'objet* » (Groupe μ, 1992). Ainsi le premier niveau est constitué des données de base déterminées à la fois par les sensations visuelles obtenues par divers processus physiologiques, et par les informations conceptuelles du répertoire. Le deuxième niveau présente les diverses transformations de simplification, par conservation des caractères pertinents seulement, des données de départ, puis de leur intégration et de leur organisation ensuite. Enfin le dernier niveau concerne les processus cognitifs qui conduisent à l'identification de l'objet par diverses opérations comme l'intégration, la comparaison mais aussi la mémorisation des informations retenues. Ainsi la répétition des fréquentations avec l'objet enrichit le répertoire par structurations et

[10] Le groupe μ (Centre d'études poétiques, université de Liège : Francis Edeline, Jean-Marie Klinkenberg, Philippe Minguet) poursuit des travaux interdisciplinaires en esthétique, théorie de la communication linguistique ou visuelle, sémiotique.

reconstructions successives jusqu'à l'élaboration d'un modèle nouveau. (Les auteurs n'ont pas souhaité faire apparaître ce phénomène de feed-back dans la figure par souci de lisibilité, ont-ils précisé.)

Figure 6 : Modèle global du décodage visuel



Source : d'après Groupe µ, p91

L'apprentissage revêt donc un aspect considérable dans la reconnaissance des objets visuels. L'acquisition d'une culture paysagère est donc essentielle à la connaissance des paysages. D. Peraya et J-P. Meunier observent que : « *s'il est vrai que toute connaissance provient de l'interaction sociale et de la médiation qu'introduisent les systèmes sémiotiques entre nous, le monde et les autres, on doit admettre que notre perception ne peut donc se construire sur la seule base du rapport à l'objet réel* » (Meunier J-P., Peraya D., 1988). Reconnaître une figure puis une forme et enfin un objet, constitue une opération différente de celle qui consiste à les désigner, le langage est alors nécessaire à leur dénomination. Ainsi la représentation d'un objet s'établit à partir de processus simultanés à la fois perceptifs et analogiques tant visuels que langagiers. La théorie du « *double codage* », définie par A. Paivio (1971), révèle que les connaissances seraient davantage mémorisées si plusieurs systèmes cognitifs participaient à la lecture puis au codage en codes imagés et verbaux. Le traitement et le stockage des informations seraient donc déterminés par deux systèmes distincts, un système de représentations verbales, abstrait, davantage lié aux activités langagières et un système de représentations imagées, concret, lié quant à lui aux activités perceptives. Si l'image évoque instantanément les mots, ces derniers ne sont pas forcément verbalisés, l'idée, le concept peuvent alors rester en mémoire. Il existerait donc un autre système plus abstrait : le système de représentation propositionnel. Les hypothèses de travail de A. Paivio ont fait l'objet de remises en causes diverses, cependant les chercheurs s'accordent aujourd'hui sur l'existence de ces systèmes différenciés, tout en observant l'importance que peuvent

revêtir les stratégies d'apprentissage individuelles et la prépondérance d'une culture visuelle par exemple. Image et langage semblent ainsi liés à divers degrés dans les processus de cognition.

F. Bresson (1994) psychologue cognitiviste, a observé les démarches nécessaires à la compréhension des images ou du langage. Il considère qu'il faut effectuer trois types d'opérations, des opérations internes à l'image afin de relier entre eux les divers éléments qui la composent, des opérations externes afin de permettre le rapport au réel – la vallée et l'image de la vallée ou le mot vallée -, et enfin des opérations propres au signifiant qui concernent davantage l'expression matérielle et ses contraintes techniques. Hormis celles qui concernent la réceptivité analogique objet / image qui semble davantage être de l'ordre de l'inné, ces opérations nécessitent un certain nombre d'apprentissages. Or si la reconnaissance des caractéristiques analogiques entre l'objet et sa représentation matérielle est essentielle à la compréhension d'une image, elle s'avère être insuffisante.

2.3.2. … aux difficultés de l'accès au sens

Polysémie et simplicité relatives de l'image:

L'image à vocation pédagogique est fabriquée intentionnellement, elle est donc l'objet d'une sélection des informations à exprimer et s'accompagne d'un appauvrissement judicieux afin que le lecteur l'interprète dans le sens induit par le concepteur. Aussi une image visuelle est souvent accompagnée de textes – commentaires, légendes, etc.- qui limitent sa polysémie au message pédagogique développé, l'association d'autres images peut avoir le même objectif. « *Le sens d'une image est déterminé par le texte qui l'accompagne et qui orientant notre lecture, réduit d'autant sa polysémie* » révèle R. Barthes (cité par D. Peraya et J-P. Meunier).

Les textes des atlas peuvent limiter les multiples sens que suggère une image, toutefois, nous l'observerons prochainement, les informations contenues dans un commentaire peuvent être supplétives à celles contenues dans les images des atlas des paysages

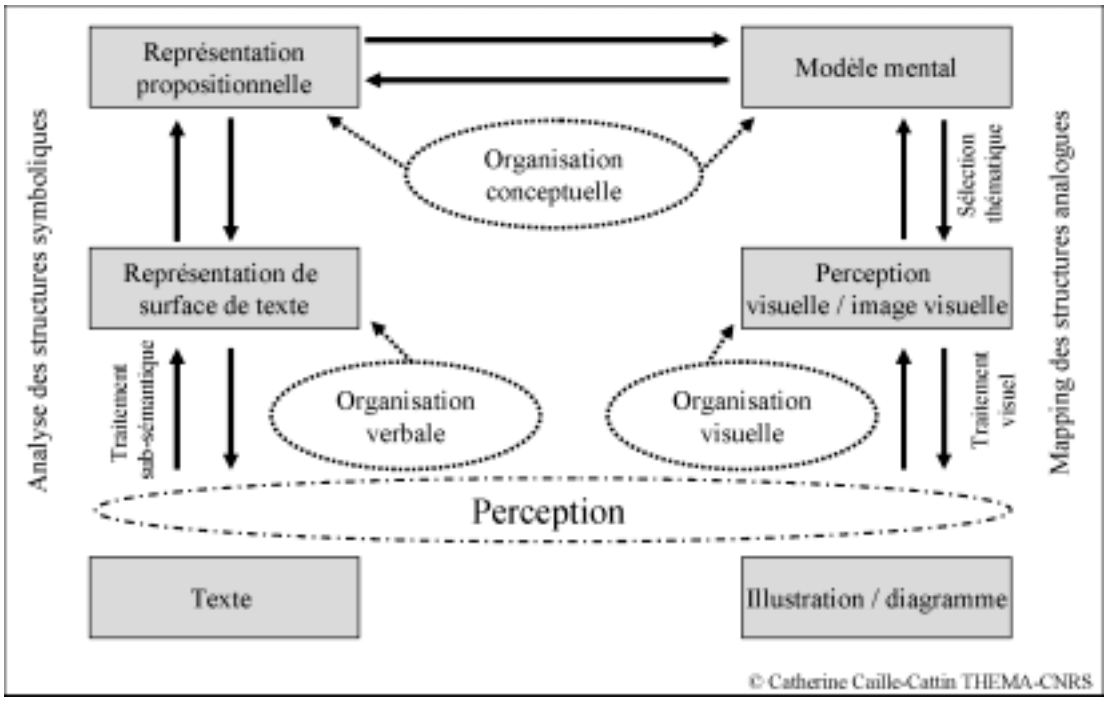
Langage et image peuvent être complémentaires, car l'image seule peut être porteuse de significations diverses et ainsi engendrer des lectures multiples en fonction des individus, de leur culture, de leur imaginaire et de l'intentionnalité qu'ils lui portent. L'image suggère donc à la fois des signes dénotés et des signes connotés, elle est porteuse d'une grande richesse sémantique. La polysémie des informations contenues dans l'image visuelle offre ainsi une multiplicité des significations mais aussi des interprétations. Pour autant le mot est-il moins polysémique ? Pas vraiment, car diverses acceptions recouvrent généralement un terme, c'est donc le contexte dans lequel il se situe qui lui donne une signification, tout comme pour l'image. Cependant M. Joly et C. Metz observent que le langage verbal détient toujours une place privilégiée dans notre société occidentale où il fait référence comme valeur idéale au détriment de l'image jugée plus pernicieuse. Cette influence présumée de

l'image sur le comportement des individus révèle une peur non raisonnée de la *« hiérarchie implicite des actes de communication : du dire au voir, du voir au faire »* explique M. Joly (1994, p.88). Cette situation a par ailleurs induit des attitudes réservées par rapport à l'utilisation de l'image visuelle dans les activités pédagogiques, jugée suspecte par les enseignants. Alors qu'en même temps, l'image paraissant plus simpliste que le texte, était proposée à ceux qui ne pouvaient aborder le code écrit. Or les recherches en sémiotique cognitive font observer que l'image n'est pas seulement un support d'apprentissage plus attractif ou plus facile que le langage textuel mais qu'elle constitue un complément souvent nécessaire aux écrits. La compréhension d'une image visuelle tout comme celle du langage suppose des opérations cognitives.

Le rapport entre image et langage – ici compris comme texte, légende, commentaire- est donc important.

Schnotz, Böckheler et Grzondziel (1999), travaillant sur les outils d'apprentissage multimédias ont proposé un modèle de l'acquisition de connaissances à partir des images et des textes. Tout d'abord, les lecteurs face aux images et aux textes vont élaborer un modèle mental et une représentation propositionnelle par sélection des données perçues, puis l'élaboration de connexions entre ces deux représentations mentales génère l'intégration des informations, favorisant ainsi l'acquisition de connaissances.

Figure 7 : Modèle de l'acquisition de connaissance à partir de textes et d'illustrations



Source : d'après Schnotz, Böckheler et Grzondziel, 1999

Les images visuelles et textes contenus dans les atlas des paysages engendrent donc pour les acteurs de l'aménagement des représentations mentales paysagères qui font écho à leurs représentations initiales. Ces dernières sont développées par leurs diverses expériences – individuelles, professionnelles, etc. - et composent le répertoire de concepts plus ou moins élaborés sur lequel les acteurs ici vont interpréter et filtrer les informations nécessaires à la connaissance paysagère dont ils ont besoin pour concevoir les projets d'aménagement. Les choix des informations iconographiques et textuelles paraissent donc primordiaux à discerner pour la conception des atlas des paysages, car ils induiront une connaissance particulière des paysages en fonction des propres représentations des auteurs et de leurs intentions de communiquer.

Ainsi l'observation et l'analyse des outils de connaissance paysagère mis à disposition des acteurs de l'aménagement du territoire permettront de spécifier les singularités retenues par les divers maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre dans les atlas des paysages. Cette recherche révèlera alors quels types d'informations sont communiqués aux acteurs, afin qu'ils intériorisent puis construisent une nouvelle image synthétique apte à reconfigurer leur imagerie mentale.

3. Quel protocole méthodologique mettre en œuvre pour analyser et comprendre les intentions communicationnelles des auteurs d'atlas des paysages ?

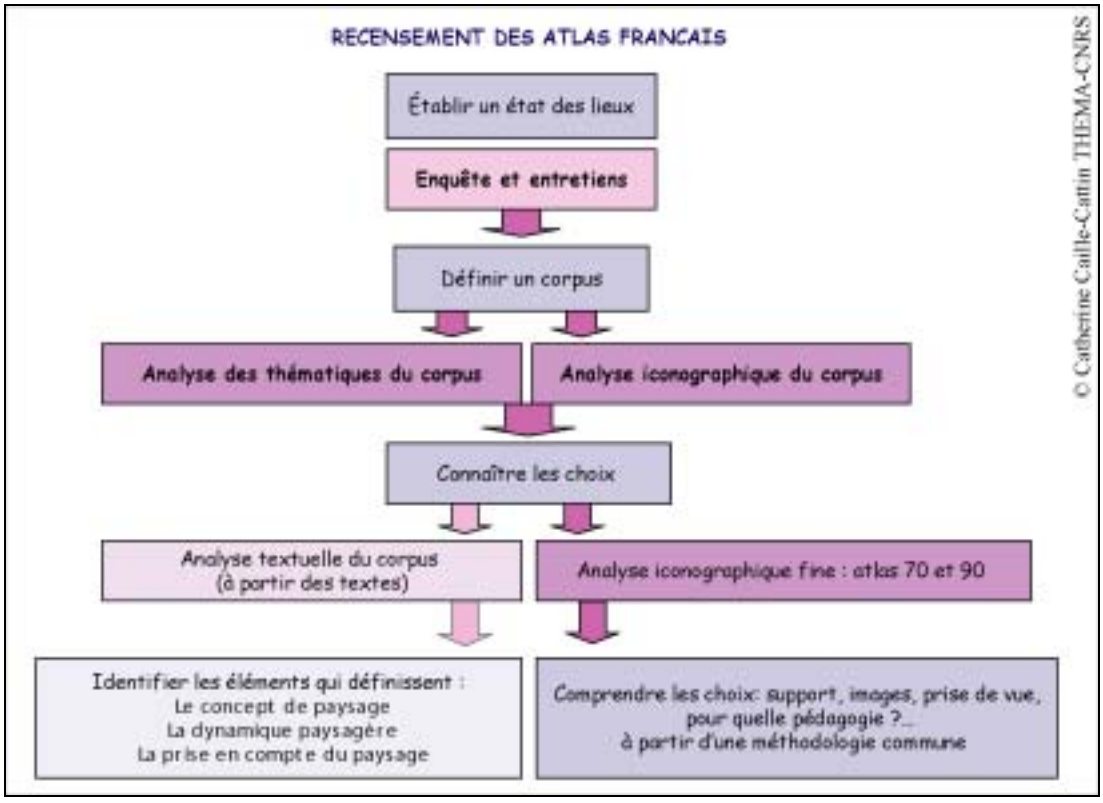
Le recensement des atlas des paysages constitue l'étape première à l'établissement d'un état des lieux, afin de décrire les répercussions de la politique ministérielle en matière de diffusion de la connaissance paysagère auprès des acteurs de l'aménagement du territoire.

Cet inventaire permet dans un premier temps d'établir la présence des atlas sur le territoire français et de définir ainsi la couverture actuelle des outils de connaissance paysagère. Cet état des lieux traduit les contextes d'élaboration des atlas à travers la constitution de la maîtrise d'ouvrage et la désignation de la maîtrise d'œuvre. Nous n'entendons pas réaliser ici une étude exhaustive de l'ensemble des outils de connaissance parus, parce que nous nous intéressons ici à la façon dont l'information paysagère est offerte aux acteurs territoriaux par les auteurs et nous souhaitons cerner les éléments qui participent favorablement à l'élaboration d'une culture paysagère. C'est pourquoi, dans un second temps nous définirons un corpus d'atlas à partir duquel nous développerons deux types d'analyses.

La première analyse abordera tout d'abord les thématiques présentées puis les éléments d'identification du paysage, de définition, de dynamique et de prise en compte de celui-ci, à partir d'une sélection de textes issus des ouvrages. Cette analyse textuelle sera présentée et confrontée aux données recueillies lors de l'analyse des représentations paysagères des acteurs dans la deuxième partie.

Enfin la seconde analyse concernera l'iconographie choisie dans les ouvrages du corpus. Cette étude se présentera en deux temps. En premier lieu une analyse statistique de la répartition de l'iconographie permettra l'observation des images matérielles choisies puis en second lieu une analyse plus fine des représentations visuelles issues de deux atlas à méthodologie identique révèlera les intentions politiques de communication retenues.

Figure 8 : Protocole méthodologique



3.1. Recenser les atlas des paysages

3.1.1. Recueillir les données

L'inventaire des ouvrages de connaissance des paysages qui s'inscrit dans le cadre méthodologique défini par la DAU., devenue Direction Nationale des Paysages (DNP), constitue donc notre premier objectif. Ainsi, considérant que les DIREN sont les relais de la politique paysagère ministérielle, nous avons envoyé des courriels adressés dans un premier temps à leurs services de documentation afin de recenser les atlas des paysages. Ce choix est suggéré par l'hypothèse que ces centres documentaires répertorient tous les documents ayant trait au territoire que la DIREN supervise. Cependant l'insuffisance des réponses nous incita à téléphoner aux responsables de ces services. Au terme de cette démarche un premier constat s'impose, les centres de documentation des services de la DIREN ne possèdent pas

toujours l'atlas des paysages de leur région ou de leurs départements dans leur fond bibliographique, lorsque ce document existe. Pour autant, pouvons-nous en conclure que cette publication n'est pas considérée comme outil de connaissance paysagère du territoire dans certaines DIREN ? Nous n'avons cependant pas obtenu de réponses claires pour comprendre les raisons de cette absence.

Nous avons alors contacté les personnes du service chargé de l'environnement ou des paysages auprès de qui nous avons obtenu de nouvelles informations. Ces chargés de mission ont été alors interrogés plus précisément sur le cadre de réalisation et la politique de diffusion des atlas.

Afin de poursuivre le recensement, des courriers ont été envoyés aux services chargés de l'environnement ou des paysages des Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Directions départementales de l'équipement (DDE) et Conseils en architecture urbanisme et environnement (CAUE) susceptibles eux aussi d'avoir collaboré à la réalisation des atlas des paysages. Les réponses reçues ont été ensuite complétées par des entretiens téléphoniques.

Tableau 4 : Méthode pour recenser les atlas

1. Recenser les atlas		
Objectifs généraux	**Méthodologie**	**Restitution des données**
Recenser les atlas pour : Recueillir des données sur les atlas Identifier la couverture territoriale Constituer un corpus pour les diverses analyses	Courriels et courriers aux DIREN, CR, CG, DDE, CAUE Entretiens téléphoniques Relances par courrier puis téléphone Entretien avec la personne chargée des atlas au Ministère de l'écologie	Inventaire des atlas parus ou à paraître Carte de la couverture territoriale

3.1.2. Discerner les atlas des paysages des autres documents de connaissance paysagère

Le recueil des données fait apparaître un certain nombre de documents présentés comme des outils de connaissance paysagère par nos informateurs, mais ils ne peuvent être considérés comme des atlas des paysages tels qu'ils sont définis par le cadre référentiel de la DNP. Quelques interrogations se posent alors : l'existence de ces outils de connaissance sur leur territoire, est-elle connue de nos informateurs ? Connaissent-ils leur vocation ? Est-ce que les publications envoyées constituent pour eux, des sources d'informations sur les paysages ? Des quelques réponses que nous avons recueillies de nos informateurs, nous observons une méconnaissance des sources d'informations paysagères de leur territoire, mais aussi des lieux où elles sont disponibles.

Parmi les données recueillies, il nous a fallu effectuer un premier tri afin d'exclure les ouvrages qui ne correspondaient pas à la démarche préconisée par la *méthode pour les atlas de paysages*. C'est à dire que nous avons retenu uniquement les documents d'identification et de qualification qui concernaient tous les paysages,

extraordinaires et ordinaires d'un territoire à l'échelle d'un département ou d'une région essentiellement. Nous avons sélectionné ces échelles, pour éclaircir les liens entre ces deux niveaux de responsabilités politiques et administratives.

Ecarter les documents d'inventaires qui ne concernent que certains paysages

Ainsi nous n'avons pas tenu compte des documents produits dans le cadre d'inventaires des ZPPAUP, ZNIEFF, etc. aux objectifs, échelles territoriales et paysages restrictifs. C'est pourquoi par exemple, nous n'avons pas retenu les documents de la région Alsace « Zones à intérêt écologique et paysager » diffusés en 1995 à partir d'inventaires datant de 1982 et 1985 qui ne présentaient pas tous les paysages du territoire régional. Par ailleurs, ces publications ont une diffusion restrictive, elles se limitent aux techniciens des diverses collectivités et l'iconographie paysagère se limite à des cartographies.

Ecarter les publications qui concernent des territoires particuliers

Les atlas concernant des territoires spécifiques comme l'agglomération toulousaine ou la vallée de la Dordogne et le Val de Loire n'ont pas été retenus même s'ils présentaient des caractéristiques méthodologiques – diagnostic et enjeux - préconisées par la DNP. Il en est de même pour les atlas des paysages conçus par les Parcs Naturels Régionaux qui concernent des territoires aux délimitations plutôt naturelles et qui répondent aux objectifs des politiques particulières des Parcs relatifs à leurs chartes notamment. Cependant les PNR par l'intermédiaire de leurs chargés de mission sont à l'origine d'initiatives particulièrement novatrices et originales en matière de réflexion sur le paysage. Ils participent à la diffusion des connaissances, savoirs et savoir-faire, en sensibilisant et formant différents publics – scolaires, élus, agriculteurs, etc. – à la prise en compte du paysage à partir d'outils et instruments créés dans le cadre de recherches diverses. Ainsi, les chargés de mission Paysages du PNR des Ballons des Vosges et Mairie-conseils réalisent la « *Boîte à outils paysage* » en 1999 afin d'encourager la réflexion des acteurs ruraux sur leurs politiques en faveur des paysages, ce document en complète un autre : « *La charte paysagère, outil de l'aménagement de l'espace intercommunal* ». M. Laffond et C. Lauras pour le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, réalisent dès 1996 un inventaire des patrimoines paysagers et, en 2004, le PNR du Morvan édite un atlas sous forme de cédérom portant à connaissance un grand nombre d'informations sur les paysages de ce territoire. A présent, le PNR d'Ardèche élabore un atlas qui permettra au département de poursuivre la méthodologie ainsi préconisée pour le territoire non inscrit dans le périmètre du Parc. Nous avons donc écarté ces publications de notre étude car elles ne correspondaient pas aux critères de sélection que nous avons définis pour cette recherche.

Ecarter les documents issus d'objectifs pédagogiques spécifiques

Les documents issus des travaux de recherche d'étudiants ne peuvent être véritablement retenus comme atlas des paysages parce qu'ils émanent tout d'abord

d'objectifs pédagogiques édictés par leurs enseignants dans un cadre particulier d'apprentissage, ils ne satisfont donc pas les intentions de la DNP qui stipulent que *« la réalisation d'un atlas des paysages est une opération complexe qui mobilise divers acteurs, politiques, techniques et scientifiques* » (Luginbuhl Y., Bontron J-C., Cros Z., 1994, p.44). Cependant, certains maîtres d'ouvrage ont choisi la collaboration exclusive d'étudiants pour la maîtrise d'œuvre. Ainsi par exemple la DDE de l'Eure a confié aux étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles (ENSPV) la réalisation d'une étude paysagère : *« Le paysage de l'Eure »* en 1996. Ce document révèle une problématique ciblée « *entités et transitions* », il ne présente pas les caractéristiques d'un atlas. Cependant, la commande de la DDE formulait une demande de création d'atlas : *« cette étude, commandée par la DDE, devait s'appeler "Atlas paysager". Rapidement, le travail s'est détaché d'une description exhaustive des différents pays du département. Nous nous sommes concentrés sur la notion de limites dans le paysage »*[11].

Citons encore le travail de O. Laroche réalisé dans le cadre de son mémoire de DESS pour le Conseil Général du Rhône, qui présente et analyse les paysages du territoire de l'ouest lyonnais et observe leurs fonctionnalités écologiques. Ce document ne constitue pas un atlas tel que la DNP le suggère, les problématiques abordées sont restrictives.

Cependant, la DDE de l'Aube a, elle aussi confié la réalisation à un groupe d'étudiants de l'ENSPV, mais les travaux ont été suivis par un comité de pilotage réunissant divers acteurs locaux. Ce document publié en 2001 : « *Atelier paysage : le département de l'Aube »* présente cependant les caractéristiques attendues d'un atlas des paysages, il a donc été retenu.

Ecarter les parutions issues d'intentions communicationnelles différentes

Le recueil des données révèle des démarches communicationnelles de connaissance paysagère disparates selon les maîtres d'ouvrage ; elles engendrent donc une production de documents variés en fonction des objectifs définis. Toutefois, si la plupart des maîtres d'ouvrage préfèrent aborder les questions paysagères à travers la création d'un ouvrage unique réalisé à un moment donné et destiné à de multiples acteurs, d'autres choisissent de les révéler à travers une succession de documents divers moins conséquents en terme de pages – parfois un unique dépliant -, présentant ainsi des problématiques particulières pour un public ciblé d'acteurs. Ces dernières publications diffusées à intervalles temporels divers se complètent et peuvent être assimilées aux atlas.

C'est le cas de la DIREN de Bourgogne, maître d'ouvrage de différents documents réalisés par elle-même ou par divers maîtres d'œuvre. Le paysage est abordé sous diverses thématiques : définition des grands ensembles paysagers (1997), identification des dynamiques paysagères et reconnaissance sociale des paysages (2001), perception et représentation des paysages bourguignons (2002). Les

[11] Avant-propos, *Le paysage de l'Eure*, 1996

informations sont présentées judicieusement sur des supports différents, carte grand format, rapport d'étude ou plaquette de quelques pages en fonction des objectifs destinés au public concerné.

La Région Lorraine favorise elle aussi ce type de réalisation. Ainsi, en 1995, la DIREN et le Conseil Régional de Lorraine, commandent au bureau d'études DAT Conseils une étude préalable à la définition d'une politique régionale des paysages qui s'accompagnera dans une deuxième phase d'une analyse des régions paysagères et recommandations de gestion. En 1997, la DIREN et l'Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine (AREL) publient un court document de 27 pages « *La Lorraine et ses paysages* » à destination des acteurs, disponible à présent sur l'internet. Ce document apporte des éléments de connaissance paysagère, résume les enjeux dont les paysages font l'objet et suggère enfin des pratiques de gestion adaptées aux besoins ciblés. Ces publications intègrent donc les préceptes émis par la DNP. Par ailleurs, la Région Lorraine s'engage avec d'autres partenaires dans la production de plaquettes diverses aux problématiques ciblées comme la perception des paysages depuis l'autoroute en 1998, forêts et paysages en 2002 ou paysages et trame verte dans les bassins miniers en 2003. Parallèlement à la diffusion de la connaissance sur les paysages, la politique régionale de la Lorraine s'attache à la mise en place de Plans de Paysage avec le soutien des PNR et de la DIREN. L'AREL et la DIREN diffusent des informations pratiques sur les finalités des Plans de Paysage et les moyens de les financer. Ces documents pris individuellement ne se présentent pas en tant qu'atlas à proprement parler mais ils s'inscrivent dans une volonté politique de diffusion d'informations sur les paysages. Les maîtres d'ouvrages souhaitent suggérer quelques réponses simples et pratiques à des problèmes posés ou encore interpeller les acteurs sur certains aspects du paysage peu pris en compte.

Premières interrogations …

Ces choix de communication et de publication ne témoignent-ils pas de politiques bien différentes dans la façon d'aborder le paysage ?

La création d'un atlas des paysages nécessite en premier lieu l'organisation de la maîtrise d'ouvrage et la constitution du comité de pilotage ; ainsi la pluralité des membres désignés peut révéler un consensus autour du paysage, un besoin d'agir ensemble sur un sujet fédérateur. Cependant si cette multiplicité peut traduire une dynamique politique, elle peut aussi constituer un ralentissement au processus de réalisation de l'atlas par les divergences de points de vue sur le paysage, les intentions de communiquer, la pertinence des informations à fournir et les financements à consacrer.

La publication de courts documents, parce qu'elle nécessite l'implication d'un nombre de partenaires plus réduits, est certainement plus aisée à mettre en place ; il en est de même pour le montage financier du projet, devenu plus modique.

Mais ces choix relèvent de diverses politiques aux objectifs bien distincts.

Le premier objectif consiste à créer un seul outil de connaissances exhaustif, issu d'un projet collectif et fédérateur qui pourra être remis à jour ultérieurement comme le suggère la méthode de la DNP. La concrétisation de cet objectif induit une temporalité certainement longue, mais conduit assurément les divers membres du comité de pilotage à s'interroger sur la politique paysagère qu'ils mènent et sur celle des autres.

Le second objectif consiste à créer un certain nombre d'outils de connaissances adaptés à des problématiques, à des thématiques et à des publics ciblés. Leur plus rapide facilité d'exécution permet de répondre aux besoins des acteurs engendrés par les évolutions des problématiques paysagères d'un territoire.

De quelles façons s'élaborent ces choix ? Qu'est-ce qui les inspire ? Notre recherche exposera quelques jeux d'acteurs observés pour la création de ces outils de connaissance paysagère.

A l'issue de ce recensement des données, nous avons retenu les atlas qui avaient été réalisés au niveau des départements et des régions, par un comité de pilotage pluriel et qui exposaient les paysages de leur territoire, sans distinction qualitative. Les publications peuvent comprendre entre une trentaine de pages à plus d'un millier. Nous avons écarté les publications qui concernaient des territoires aux limites autres que celles du département ou de la région, celles qui ne se préoccupaient que de certains paysages, celles dont les problématiques étaient restrictives et celles issues d'exercices estudiantins. Cependant, nous observons bien que ces publications peuvent constituer une source d'informations pour les acteurs des territoires concernés.

3.1.3. Connaître les contextes de réalisation des atlas

L'observation des contextes de réalisation des atlas des paysages révèlera les stratégies politiques mises en œuvre par les acteurs institutionnels d'un territoire.

Tableau 5 : Méthode pour connaître les contextes de réalisation

1. Recenser les atlas (suite)		
Objectif	**Méthodologie**	**Restitution des données**
Connaître les contextes de réalisation	Identification de la maîtrise d'ouvrage Identification de la maîtrise d'œuvre	Typologies Figures issues des traitements statistiques

Cependant l'identification des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre ne s'est pas toujours avérée aisée, soit parce qu'ils n'étaient pas spécifiés clairement dans les ouvrages soit parce que nos informateurs ne les définissaient pas totalement. Cet état des lieux révèle des conduites bien différentes selon les territoires, elles seront développées dans le chapitre suivant.

3.1.4. Constituer un corpus

Lors du recensement des atlas des paysages, nous avons demandé à nos interlocuteurs, la façon de nous procurer ces publications afin de constituer un corpus pour nos analyses. Nous avons constaté une difficulté, voire une impossibilité, d'obtenir la majorité d'entre eux, car beaucoup d'ouvrages ont fait l'objet d'un tirage limité et n'étaient plus disponibles, d'autres pouvaient être consultés uniquement sur place, par exemple. En avril 2004, nous avons décidé d'arrêter notre investigation afin de procéder aux diverses analyses. Nous avons ainsi pu nous procurer des atlas pour la plupart transmis par nos informateurs, d'autres ayant été commandés en librairie lorsque cela était possible. De ces envois, nous avons écarté les atlas qui nous ont été adressés sous forme d'extraits pour ne retenir que les versions complètes. Nous en avons retenu 22 parmi ceux dont nous disposions, sur une période située entre 1992 et 2004. Cette temporalité permet d'observer de façon diachronique les outils de connaissance conçus, afin d'estimer l'évolution éventuelle des atlas, notamment au niveau de l'iconographie paysagère.

Tableau 6 : Corpus des atlas des paysages

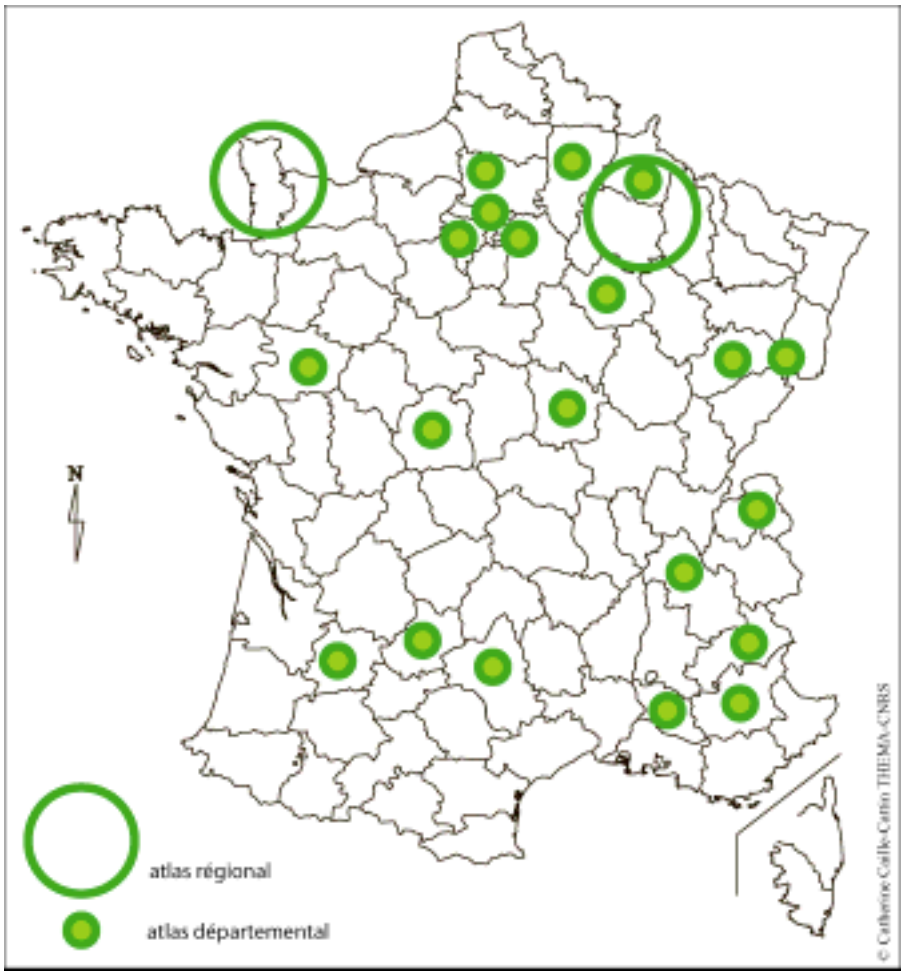
Méthodologie appliquée			**Territoire**	**Date de parution**
analyse thématique et analyse de la répartition iconographique	**analyse fine de l'iconographie**	**analyse textuelle**		
			AISNE	1998/2003 cédérom 2004
			ALPES de HAUTE-PROVENCE	2003 cédérom
			ARDENNES	2000 *étudié ici sur cédérom*
			AUBE	2001 *étudié ici sur cédérom*
			AVEYRON	2001 *étudié ici sur cédérom*
			HAUTES-ALPES	1999 / 2001 cédérom en 2004
			HAUTE-SAONE	2001
			HAUTE-SAVOIE	1997
			INDRE	2001 *étudié ici sur cédérom*
			ISERE	2001 cédérom
			LOT	1997 *étudié ici sur cédérom*
			LOT ET GARONNE	2001 *étudié ici sur copie NB*
			MAINE et LOIRE	2002
			NIEVRE	2004 cédérom
			OISE	1999 / 2002 cédérom 2003
			T. de BELFORT	2001
			VAL de MARNE	2003 *étudié ici sur cédérom*
			VAL D'OISE	2002
			VAUCLUSE	2000 / cédérom en 2002
			YVELINES	1992
			Région Basse Normandie	2003 cédérom
			Région Champagne-Ardenne	2001

Certains atlas ont été conçus en deux temps : une phase de diagnostic puis une autre pour définir les enjeux, comme celui des Hautes-Alpes ; d'autres, après une parution sur un tirage papier, ont été édités sur cédérom afin de faciliter leur diffusion.

Les atlas au support papier, livre, plaquette ou document relié, constituent près d'un tiers de notre corpus, les autres sont en version cédérom de types différents ; il s'agit soit d'une copie en format PDF d'un document papier existant, soit d'un véritable outil multimédia interactif qui peut même établir des liens avec l'internet. Le nombre élevé d'atlas que nous avons reçu sur cédérom, montre que ce moyen de diffusion est aisé, parce que sa reproduction et les frais d'envoi sont de faibles coûts. La communication des informations paysagères peut parvenir à un plus grand nombre d'individus.

Notre corpus comprend 20 atlas des paysages à l'échelle du département (sur 50 parus) et 2, à l'échelle de la région (sur 8 parus). La représentation des atlas départementaux est élevée, car la communication des informations sur les paysages se fait davantage à l'échelle départementale que régionale. Nous développerons ces observations dans le chapitre suivant.

Figure 9 : Localisation des atlas du corpus



Les territoires des atlas retenus offrent une variété paysagère et des problématiques intéressantes pour notre recherche. Par ailleurs, certains territoires sont constitués pour l'essentiel, de paysages ordinaires, avec de plus rares paysages dits

"extraordinaires". Nous souhaitons à partir de deux d'entre eux, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort, aborder l'analyse de l'iconographie photographique de ces publications, pour comprendre la façon dont ces paysages sont mis en images. Nous expliquerons les raisons de ce choix dans ce même chapitre.

Nous souhaitons clarifier à travers ce corpus les éléments qui constituent l'information paysagère offerte aux lecteurs. Il servira de base d'étude aux analyses envisagées :

- Analyse des thématiques abordées pour comprendre comment est présentée l'information paysagère dans les atlas.
- Analyse de l'offre didactique et pédagogique proposée par les auteurs pour comprendre ce qui a été mis en œuvre pour faciliter l'accès aux informations.
- Analyse de la répartition iconographique pour clarifier les choix opérés et comprendre les fonctions des images sélectionnées par les auteurs.
- Analyse textuelle des corpus, pour identifier les éléments de définition du concept de paysage sur laquelle s'appuieront les analyses des représentations des acteurs dans la deuxième partie de notre travail.

3.2. Connaître les choix des thématiques et de l'offre didactique et pédagogique abordés

La réalisation d'un outil de connaissance sur les paysages a nécessité la définition d'un cahier des charges émanant d'un certain nombre de choix relatifs à la diffusion des informations paysagères et à la méthode permettant de les aborder. L'atlas peut alors présenter un état des lieux des paysages à un moment donné, il peut aussi révéler les évolutions, les dynamiques paysagères. Il constitue un outil de référence pour les acteurs lorsqu'ils élaborent un projet d'aménagement. C'est alors un outil de connaissance sur les paysages qui répond ainsi aux directives de la DNP. Cependant l'atlas ne paraît devenir véritablement un outil d'aide à la décision pour les acteurs de l'aménagement, que s'il suggère des recommandations, des principes d'actions en faveur des paysages et s'il est accompagné de documents divers sur la réglementation, les aides aux financements par exemple.

La première analyse abordera tout d'abord les thématiques présentées dans les atlas, pour communiquer les informations concernant les paysages de leur territoire, puis une seconde analyse s'intéressera à la façon dont elles sont transmises.

De la confrontation de ces analyses, nous souhaitons identifier des typologies d'outils mis à disposition des acteurs pour cerner l'offre qui leur est proposée.

Ainsi, nous avons conçu une grille d'observation organisée autour de deux grands thèmes, l'offre d'informations sur les paysages et l'offre didactique et pédagogique présentées dans les atlas. Ce protocole a été appliqué à l'ensemble du corpus, puis divers comptages, tris, classifications et traitements statistiques ont été réalisés pour

analyser ce recueil de données. Cette étude expose une description du contenu des atlas, elle ne détermine pas l'usage qui en est fait. Une étude spécifique sera toutefois réalisée sur deux départements : la Haute-Saône et le Territoire de Belfort, pour connaître l'usage qui est fait de cet outil, nous la développerons dans la troisième partie de notre travail. Cependant, lorsque nous nous sommes entretenus avec nos interlocuteurs et que nous avons pu aborder ce sujet, nous avons retenu leurs propos ; ils sont alors évoqués dans notre thèse.

Tableau 7 : Méthode pour identifier les typologies d'atlas

2. Connaître les choix des thématiques et de l'offre didactique et pédagogique abordés		
Objectifs	**Méthodologie**	**Restitution des données**
Identifier des typologies d'outils	Identification des thématiques à partir d'une grille d'observation Identification des choix didactiques à partir d'une grille d'observation Traitements statistiques divers	Typologies Figures diverses

La grille d'observation que nous avons conçue, est organisée autour de deux grands thèmes. Le premier registre de questions renseigne sur la nature des informations paysagères divulguées, l'analyse de ces données dévoilera la façon dont la problématique paysagère est abordée par les auteurs.

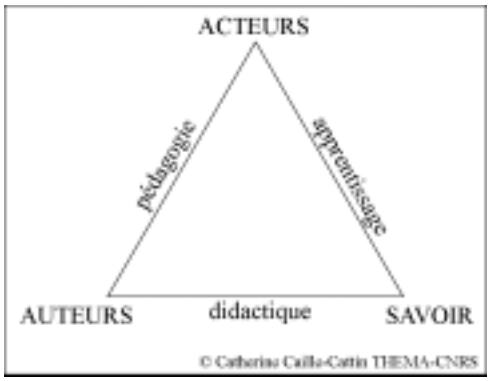
Tableau 8 : Grille d'observation pour clarifier l'offre d'information

Offre d'information sur les paysages	oui	non
Présentation générale des paysages par thématiques *par exemple géologie, géographie, histoire, architecture, économie, etc.*		
Présentation en unités paysagères		
Présentation des grandes tendances de la dynamique paysagère		
Présentation de problèmes particuliers ayant trait aux paysages		

Le second registre de questions permet de cerner les moyens mis en œuvre pour faciliter la découverte et l'appropriation possible par les lecteurs, des connaissances sur les paysages offertes dans les atlas. Les premières interrogations portent sur les intentions des auteurs à propos des objectifs qu'ils se sont fixés pour concevoir l'outil et à propos de la méthodologie choisie pour exposer leurs acceptions du paysage d'autre part.

Car la signification donnée au paysage par les maîtres d'ouvrage induit des choix méthodologiques qui suggéreront des contenus parfois différents selon les partis pris, ceci tant dans la présentation des thèmes que dans la délimitation des unités spatiales par exemple.

Figure 10 : Le triangle didactique



Source : d'après P. Pelpel, 1993

La présentation de la finalité de l'atlas et des méthodes choisies constitue un guide de lecture nécessaire pour les acteurs qui découvrent un outil nouveau mais aussi une problématique paysagère peut-être éloignée de leurs représentations.

Les auteurs de l'Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence dans leur propos introductif situent leur cadre d'étude ainsi : *« L'observation des paysages utilise des disciplines qui se complètent de manière à obtenir une approche qui soit la plus rigoureuse et la plus objective possible. Elle concilie des données qui permettent de mettre en évidence une interaction entre l'homme et la nature. Certaines données réelles et effectives à un moment donné font intervenir des sciences analytiques telles que la géomorphologie, la géologie, l'hydrologie, l'agronomie, l'urbanisme, la phytosociologie… Celles-ci sont croisées avec d'autres, plus subjectives, comme l'observation sur le terrain et l'interprétation personnelle, le regard des acteurs et des observateurs du paysage (enquête sociologique). C'est donc au croisement de ces données essentielles que l'on a déterminé les entités de paysage qui composent le département des Alpes de Haute-Provence. »*[12] La diffusion des connaissances paysagères retenues induira des méthodes et techniques qui pourront être différentes de celles utilisées par d'autres.

Les auteurs de l'Atlas des paysages de Franche-Comté choisissent quant à eux un autre cadre d'étude : « *Le parti a été pris dès les réflexions préalables au lancement de l'atlas, d'utiliser une méthode aussi objective que possible. Certes la composante affective ou subjective de la notion ne doit être minimisée. Mais à l'échelle d'une région, le choix d'une analyse systématique selon une méthode reproductible et cohérente permet de comparer des territoires. »*[13]

Les objectifs retenus fixent les contraintes méthodologiques nécessaires à la diffusion des connaissances sur les paysages telle qu'elle est souhaitée. En même temps d'autres types de renseignements participent à la découverte des informations et peuvent faciliter leur appropriation. Un acteur, parce qu'il constate une carence de connaissance à un moment donné – ou par curiosité aussi - fait la démarche de rechercher les informations dont il a besoin. Si l'accès à ces dernières doit être le plus souvent rapide parce que la recherche s'effectue dans un cadre de travail, l'atlas doit alors présenter un certain nombre d'outils facilitant cette recherche et son interprétation. Ainsi un acteur accèdera d'autant plus facilement à la connaissance s'il détient déjà des informations sur le sujet qu'il mobilisera pour modifier ses représentations initiales ou s'il dispose de méthodes pour les comprendre.

[12] Introduction, ALPES de HAUTE-PROVENCE, 2003 : *A la découverte des paysages* (cédérom)
[13] Introduction, Atlas des paysages de Franche-Comté, 2001, p.11 (imprimé)

La deuxième partie de nos interrogations porte sur ce registre des outils susceptibles de favoriser l'accès à la connaissance. Ainsi la présence de clés d'interprétation du paysage peut apporter une orientation nouvelle d'observation aux lecteurs ou structurer une démarche encore hésitante ; l'existence d'un glossaire permet de s'assurer d'un registre de langage partagé et enfin celle d'une bibliographie pour y trouver des références connues et communes ou pour aller plus loin.

Un dernier registre de questions renseigne sur les aides complémentaires à la connaissance pour la mise en place de politiques paysagères. En effet, un inventaire des instruments à portée réglementaire ou d'actions partenariales expose des informations parfois encore mal connues et peut inciter à des projets nouveaux.

Tableau 9 : Grille d'observation de l'offre didactique et pédagogique

Offre didactique et pédagogique	oui	non
Présentation des objectifs ou finalités de l'atlas		
Présentation de la méthodologie utilisée *pour les choix des thèmes et des techniques utilisées, pour la délimitation des unités spatiales, etc.*		
Présentation de clés d'interprétation du paysage		
Présence d'un glossaire		
Présence d'une bibliographie		
Présentation d'outils réglementaires		
Présentation de recommandations, principes d'action		
Présence d'un index des communes		
Recherche par commune ou unité paysagère possible		

Si les unités de paysage et les grandes tendances de la dynamique paysagère sont exposées le plus souvent dans les atlas, les recommandations ou principes d'action y sont beaucoup moins présents. Elles sont pourtant très fréquemment sollicitées par les acteurs bien qu'elles ne constituent pas une directive explicitement exprimée par la DNP.

Le recueil des données à partir de ces grilles d'observation a permis la réalisation d'un tableau sur lequel a été appliquée une analyse factorielle des correspondances afin d'examiner des logiques d'organisations des atlas.

Les diverses analyses réalisées dans les atlas, permettront la définition de typologies d'ouvrages mis à la disposition des acteurs de l'aménagement du territoire et renseigneront sur les partis pris des maîtres d'œuvre.

3.3. Connaître les choix iconographiques

Cette analyse concernera l'iconographie choisie dans les ouvrages du corpus. Nous souhaitons identifier les choix des auteurs en matière d'iconographie paysagère afin de comprendre quels types d'images sont offerts pour favoriser la connaissance des paysages.

3.3.1. Analyser la répartition iconographique des atlas pour connaître les intentions pédagogiques

Nous avons donc conçu une nouvelle grille d'observation afin d'identifier la nature de toutes les images paysagères proposées dans les atlas du corpus. Pour analyser ce recueil de données, divers comptages, tris, classifications et traitements statistiques ont été exécutés.

En premier lieu, une analyse de la répartition de l'iconographie permettra l'observation des images matérielles choisies et données à voir aux acteurs. La grille d'observation nous permet de répertorier les différentes images présentes dans les atlas : photographie couleurs, photographie noir;/ blanc, carte, infographie, croquis, bloc-diagramme, photographie légendée, œuvre d'art et graphique.

La connaissance des choix iconographiques révèlera des intentions pédagogiques diverses de la part des maîtres d'œuvre pour divulguer des informations paysagères et les représenter.

Tableau 10 : Grille d'observation de l'offre iconographique

3. Connaître les choix iconographiques		
Objectifs	**Méthodologie**	**Restitution des données**
Connaître les intentions pédagogiques	Identification des images matérielles à partir d'une grille d'observation	Typologies Figures diverses

3.3.2. Analyser les images photographiques pour identifier les intentions politiques de communication

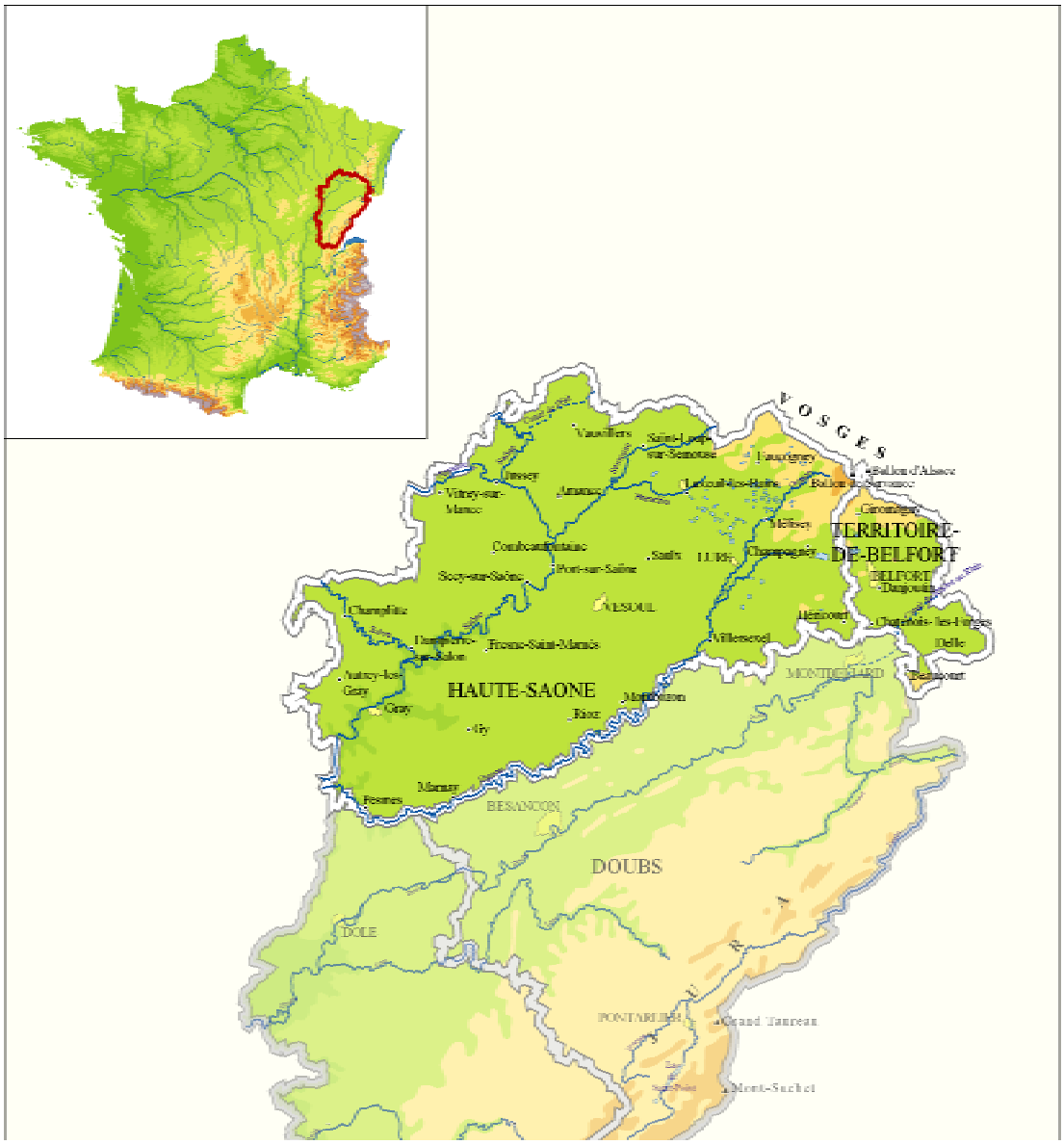
Dans un second temps, nous avons souhaité analyser de façon plus détaillée les images issues de deux atlas à méthodologie identique afin d'approfondir les intentions politiques de communication retenues par les auteurs.

Choisir un corpus

Dans ce cadre, cette analyse sera restreinte aux départements de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, ils seront notre espace d'étude privilégié pour au moins deux raisons.

En premier lieu, ces territoires ne présentent pas ou peu de paysages répertoriés comme extraordinaires, ils offrent cependant une diversité des entités paysagères intéressante et affichent des paysages ordinaires, quotidiens que les acteurs doivent nécessairement prendre en compte dans l'aménagement local. Mais est-ce que le paysage ordinaire est paysage pour eux ? Ce territoire constituera donc un terrain d'investigations judicieux pour recueillir les représentations des acteurs.

Figure 11 : Présentation géographique du territoire d'étude



DEUXIÈME PARTIE

UNE MULTIPLICITÉ DE REPRÉSENTATIONS DES ACTEURS TERRITORIAUX

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE

L'élaboration de politiques consensuelles réunit des protagonistes d'horizons divers, les représentations mentales concernant les problématiques paysagères peuvent donc être multiples. Elles constituent une richesse indéniable dans la création de projet, si elles sont exprimées, entendues et comprises des autres partenaires. L'exposition des représentations permet de dévoiler les intentions que chacun porte sur les paysages, mais aussi sur le projet ou la politique à mettre en œuvre, l'appréhension globale des problématiques paysagères en sera facilitée. Toutefois, nous imaginons bien les tensions que peut induire [1]cette pratique, elle est cependant nécessaire à l'élaboration de politiques partagées…

Nous avons exposé précédemment les processus de construction des représentations et avons souligné l'importance du procédé d'ancrage dans le mécanisme d'inscription de celles-ci dans le social. La représentation de paysage se constitue donc en un système de significations que lui confèrent les individus qui vivent en société sur un territoire donné. Les caractères culturels du groupe social auquel s'apparente le sujet, l'acteur ici, sont révélés par la représentation de paysage. Ensuite, la représentation devient un système d'interprétation qui aura des fonctions médiatrices entre l'individu et son environnement, dans la mesure où, à travers les différents répertoires opérationnels qu'elle aura élaborés, les individus, les acteurs, acquerront des connaissances qui pourront guider leurs conduites. Enfin, lorsqu'un individu est confronté à la nouveauté, la représentation s'insère dans des systèmes de pensées existant déjà. Une nouvelle définition de l'objet, du paysage, est alors intégrée dans l'ensemble de valeurs de la société dans laquelle l'acteur vit.

Ainsi, la construction d'une représentation de paysage résulte des conditions de sa production et des facteurs qui induisent une inscription de l'objet dans la société ; en même temps, elle est liée au processus même de construction qui dépend de divers déterminants en fonction des acteurs.

La connaissance des représentations paysagères des acteurs territoriaux s'avère nécessaire pour comprendre le sens et les valeurs qu'ils accordent au paysage, mais aussi pour estimer la prise de conscience qu'ils ont des problématiques paysagères. La clarification des contextes de production des représentations, nous donnera des indices sur la nature des éléments qui participent à l'élaboration d'une culture du paysage.

[1] Première partie, chapitre 1, 2.2.1.

La confrontation des représentations des acteurs avec celles des auteurs d'atlas des paysages, révélera des écarts et similitudes susceptibles d'exister lorsqu'ils évoquent la thématique paysagère. Cette opération mettra en évidence des éléments pouvant participer à l'acquisition d'une culture paysagère dans une publication dont la vocation est la transmission d'informations sur les paysages. Nous poursuivrons ainsi notre objectif de recherche sur les médiations à mettre en œuvre pour favoriser la construction d'une culture partagée du paysage.

Chapitre 1

De la connaissance des représentations

Nous avons donc besoin de mettre en place un protocole méthodologique afin de connaître les représentations mentales que les acteurs portent sur le paysage et les problématiques paysagères. Nous devons intégrer à cet objectif de recherche une méthode, afin de comparer les représentations des acteurs à celles des auteurs d'atlas sur la thématique paysagère.

Nous définirons ainsi dans un premier temps un échantillon d'acteurs à partir duquel nous allons réaliser nos recherches. Nous choisirons ensuite les méthodes pour enquêter auprès des personnes sélectionnées, puis nous présenterons les principes qui ont guidé nos enquêtes. Enfin, nous exposerons la méthodologie que nous avons retenue pour traiter et analyser les données textuelles issues des propos des acteurs lors des entretiens et des auteurs dans les atlas des paysages.

1. Définir un échantillon d'acteurs

1.1. Choisir les territoires

Les départements de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort seront notre espace d'étude privilégié, pour au moins deux raisons. Rappelons ici brièvement ce que nous avons déjà évoqué précédemment.

En premier lieu, ces territoires ne présentent pas de paysages répertoriés comme extraordinaires, ils offrent cependant une certaine diversité des entités paysagères et révèlent des paysages ordinaires que les acteurs de l'aménagement doivent nécessairement prendre en compte. Mais est-ce que le paysage ordinaire est paysage

pour eux ? Ce territoire constituera donc un terrain d'investigation judicieux pour recueillir les représentations des acteurs.

En second lieu, les atlas des paysages de Haute-Saône et du Territoire sont parus en 2001, pour faciliter la connaissance paysagère de ces départements. Ils constituent deux éléments des quatre atlas réalisés par une maîtrise d'œuvre composée des CAUE 25, 39, 70, du Service Environnement du Conseil Général du Territoire de Belfort et du laboratoire de géographie ThéMA UMR 6049 du CNRS de l'Université de Franche-Comté pour cette région (administrative). La méthodologie utilisée offre des partis pris et des données à voir que l'analyse des images a, en partie, révélée lors de notre dernière étude. Les acteurs de l'aménagement du territoire de ces deux départements sont donc susceptibles de connaître et d'utiliser les outils de connaissance des paysages nouvellement créés.

Parallèlement nous avons souhaité suivre des projets aux initiatives variées, et qui concernent des aspects paysagers différents. Le choix des situations à observer s'est porté sur plusieurs missions différentes que nous développerons dans un paragraphe prochain.

1.2. Choisir les groupes d'acteurs à enquêter

Nous souhaitons recueillir les représentations paysagères d'acteurs impliqués à des degrés divers dans les projets d'aménagement, sachant que pour certains leur part d'activité se résume aujourd'hui dans le meilleur des cas, à une simple consultation sans incidence décisionnelle. Cependant les attitudes et habitudes des acteurs changent, et une démocratie participative s'installe à présent davantage en amont des projets. Par ailleurs, sachant que la perception paysagère des acteurs dépend aussi de l'image qu'ils ont de leur attribution professionnelle, institutionnelle, associative ou politique, nous choisissons de retenir les groupes d'acteurs suivants :

- Les élus
- Les techniciens des collectivités territoriales, chambres consulaires, etc.
- Les professionnels des bureaux d'études : architectes, paysagistes, etc.
- Les représentants d'associations de protection de la nature, de randonneurs, etc.
- Les agriculteurs et les forestiers

Lors de l'enquête, nous avons observé les différentes fonctions que nos enquêtés peuvent avoir et qui ne se limitent pas au groupe social dans lequel nous avions choisi de les classer. En effet certains endossent plusieurs charges, les élus en particulier que nous reconnaissons aussi comme membre d'associations ou de chambre consulaire, etc. Ce sont des informations complémentaires dont nous tenons compte dans l'analyse des enquêtes mais qui ne modifient pas la détermination des groupes sociaux auxquels ils se réfèrent.

1.3. Choisir la technique d'échantillonnage

Nous avons choisi de rencontrer une vingtaine d'acteurs, sur leur lieu d'activités chaque fois que cela a été possible, afin d'observer les pratiques et de situer les discours dans leur contexte. Ce nombre d'enquêtés peut paraître limité mais nous souhaitions davantage exposer la pluralité des propos des acteurs que les représentations prépondérantes. Notre objectif est davantage qualitatif que quantitatif. D'autre part, la technique d'enquête choisie imposant un temps de rencontre et d'analyse importants dans notre protocole méthodologique déjà conséquent, nous avons préféré nous entretenir avec peu d'acteurs de groupes sociaux différents. Notre attention s'est donc portée sur la constitution d'un échantillonnage que nous avons souhaité représentatif. L'analyse des résultats induira donc une interprétation prudente.

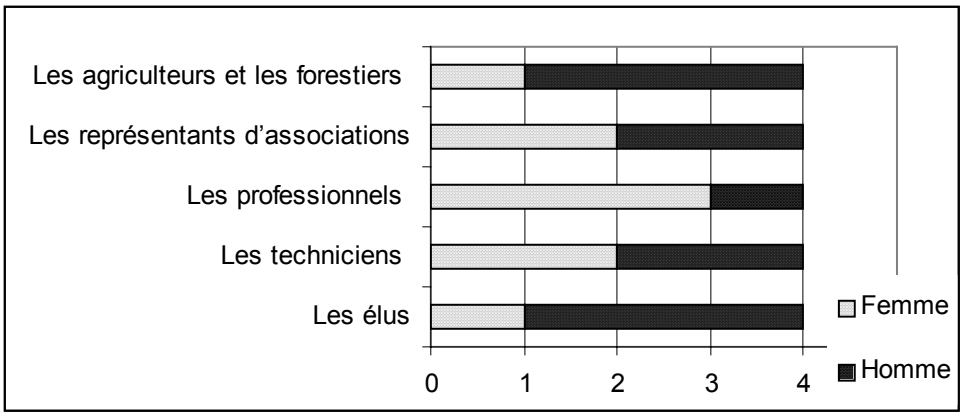
Nous avons interrogé les personnes caractérisées dans chacun de ces groupes puis leur avons demandé à l'issue de l'entretien, d'indiquer les acteurs qu'ils connaissaient et vers qui nous pouvions poursuivre nos enquêtes. Notre exigence portait sur les acteurs présentant les mêmes caractéristiques que ceux qui venaient d'être interrogés, c'est à dire appartenant au même groupe social et qui s'intéressaient à la problématique paysagère. Notre échantillonnage par réseaux s'est limité à l'aire géographique de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Nous aurions souhaité réitérer certaines parties de l'enquête quelques mois plus tard, afin de constater les possibles évolutions des représentations et des pratiques paysagères ainsi que les facteurs qui les auraient induites, car nous émettions l'hypothèse que les médiations paysagères mises en œuvre auraient pu modifier les représentations initiales des acteurs. Mais nous n'avons pu mener cette enquête à ce jour, cette recherche sera conduite dans un autre cadre.

1.4. Profil de l'échantillon

Nous avons veillé à établir une certaine parité des sexes dans notre échantillonnage d'enquêtés afin d'observer si les acteurs féminins présentaient le même type de représentations paysagères que les acteurs masculins. Nous avions décidé que lorsque l'enquêté donnait plusieurs noms et si nous avions besoin d'équilibrer l'échantillon, nous choisirions une femme en priorité pour l'enquête suivante. En fait, les femmes reconnues comme acteurs s'intéressant à la problématique des paysages sont bien présentes et actives sur ces territoires.

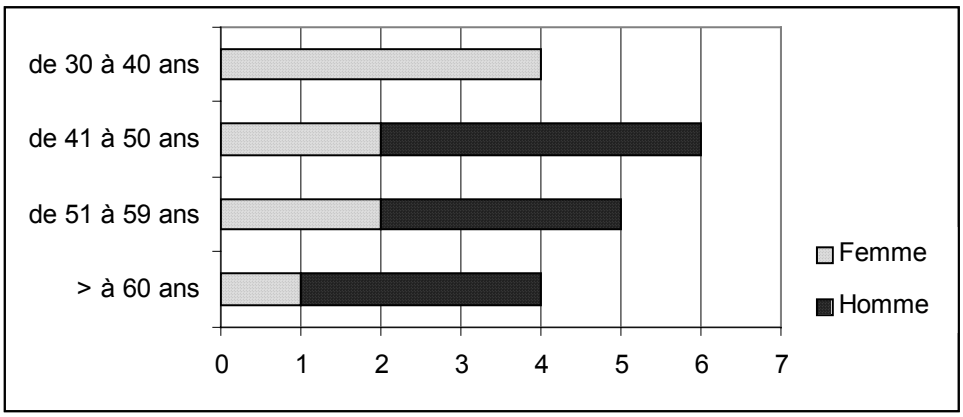
Figure 57 : Structure de l'échantillon



Nous avons rarement eu recours à la règle que nous nous étions fixée en cas de besoin. Notre échantillon est donc constitué de onze hommes et neuf femmes. Cependant, au sein même des groupes sociaux la parité n'a pu être strictement observée. Ainsi, seuls les groupes des techniciens et des représentants d'associations sont équilibrés. La constitution de l'échantillon des élus fut moins aisée, la présence de fait plus masculine s'est ressentie ici, à l'inverse celui des professionnels est constitué davantage de femmes sur notre territoire. J. Chételat et E. Ley ont mené une enquête sur les représentations sociales des paysages en Suisse. Dans un article qui commente ce travail (Chételat J., Ley E., 2002a), ils font observer la difficulté de s'entretenir avec des femmes acteurs sur leur territoire d'étude parce que leur présence est rare dans ce milieu professionnel masculinisé. Nous n'avons pas eu cette sensation lors de notre recherche.

Les personnes que nous avons interrogées, sont pour les trois-quarts âgées de plus de quarante ans. L'expérience professionnelle ou associative qu'elles possèdent témoigne de leurs compétences en matière de paysage. Les représentants d'associations forment le groupe le plus âgé.

Figure 58 : Répartition par tranches d'âge des personnes enquêtées



La demande de contacts que nous avons faite aux enquêtés après l'entretien révèle un réseau communicationnel important entre les acteurs. De très nombreuses personnes sont citées plusieurs fois par des groupes sociaux différents, certains acteurs apparaissent comme des personnes ressources référentes, elles appartiennent le plus souvent aux groupes des techniciens ou des professionnels. Les organismes pour lesquels ces personnes travaillent sont eux aussi souvent cités lors des entretiens. Le tissu relationnel entre ces divers acteurs est important, ces personnes ont des habitudes de travail entre elles, il y a une reconnaissance mutuelle des compétences de chacun sur ce territoire d'étude. Il est possible de reprocher à notre technique d'échantillonnage d'induire l'observation de réseau relationnel, cependant les observations qui en découlent, corroborent celles que nous avons pu émettre à propos de la réalisation des atlas des paysages. La problématique paysagère est abordée par des acteurs qui se connaissent, se re-connaissent et qui ont pris l'habitude de réaliser ensemble des projets.

2. Choisir une méthode pour enquêter

2.1. S'entretenir avec les acteurs

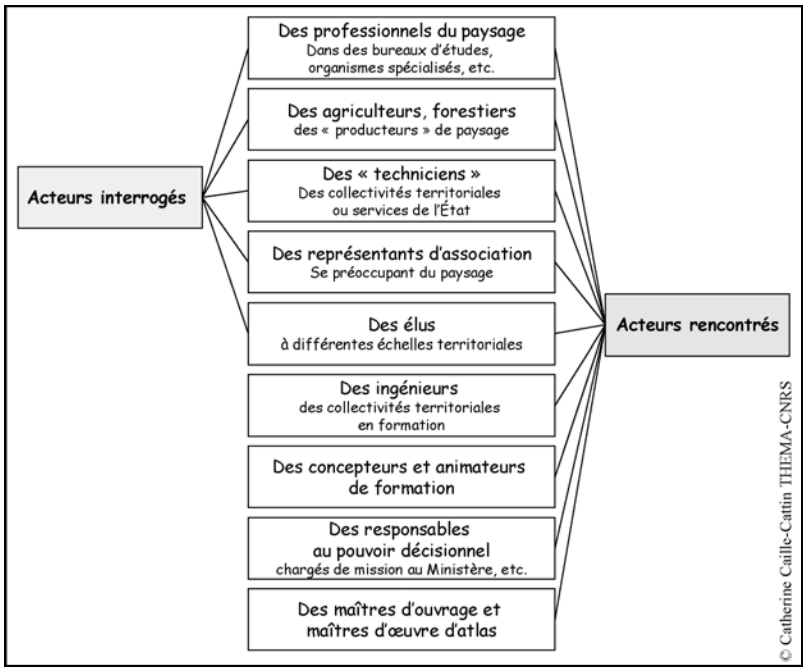
L'observation participante et les entretiens semi-directifs (Blanchet A., Gotman A., 1992) ont constitué un complément essentiel au recueil des données pour mesurer les écarts entre discours et pratiques (Droz Y., 1997). Nous avons dans un premier temps invité les acteurs à se présenter et à exposer ensuite leurs activités professionnelles ou associatives ayant trait à la thématique paysagère. Nous souhaitions ainsi délivrer de l'inquiétude nos interlocuteurs sur l'entretien à venir, nous avions ressenti une appréhension pour certains d'entre eux. Puis, lorsque la confiance s'est installée nous leur avons posé les questions que nous avions préparées. Elles ont permis aux acteurs de s'exprimer aisément et ont généré la production de discours que nous avons ensuite analysés. Nous avons, chaque fois que cela a été possible, posé les questions pour guider l'entretien avec la même formulation afin de repérer les similitudes ou écarts de compréhension ; en effet, lors des réunions de travail le langage utilisé bénéficie rarement de mise au point de la part des acteurs qui en font usage. Ce fait pose d'ailleurs un certain nombre de problèmes à ceux qui ne pratiquent pas ce même langage. Lorsque les acteurs parlent du paysage et de ce qui s'y attache, même s'ils pensent que le terme est implicitement connu de tous, tous n'en ont pas la même définition et n'y accordent pas le même sens. Nous exposerons ces écarts dans le chapitre suivant et ces difficultés dans la troisième partie lorsque nous évoquerons les médiations nécessaires à une communication efficiente. La phase préparatoire à l'enquête a suggéré principalement l'ajustement du lexique employé pour que les enquêtés puissent accéder plus aisément à la compréhension des questions, car la difficulté réside bien dans l'utilisation d'un langage commun aux différents acteurs.

Les entretiens ont duré le plus souvent entre 120 à 180 minutes selon les personnes. Nous avons pris des notes et lorsque les enquêtés l'ont autorisé, l'entretien a été enregistré.

Plusieurs acteurs furent surpris de leurs difficultés à répondre à nos questions et nous en firent part, alors que le paysage constituait leur objet de travail. Ils ont dit se rendre compte du manque de recul par rapport à la problématique paysagère, attitude qui peut s'expliquer par l'absence de temps nécessaire à la prise de conscience et l'absence d'échanges avec d'autres qui aideraient à la formalisation des représentations de chacun. Ces acteurs ont eu la sensation d'avoir parfois une vue parcellaire de la problématique et l'ont exprimée. Ils nous ont invitée à prendre contact avec eux à un autre moment afin qu'ils exposent de nouveaux propos, en soulignant que les questions qui avaient conduit l'entretien les avaient interpellés à divers titres sur l'idée qu'ils se faisaient de la question du paysage. D'autres acteurs furent tout aussi ennuyés par certaines questions et les ont écartées. Nous avons alors tenté de les présenter avec une formulation différente à un autre moment de l'entretien. Il nous a été cependant difficile d'insister pour obtenir une réponse devant la gêne perceptible de certains acteurs face à leur embarras. Cette observation fournit une information supplémentaire sur la connaissance de la problématique paysagère.

Nous nous sommes engagée à restituer aux acteurs, une analyse des entretiens de l'enquête afin qu'ils aient connaissance des propos tenus sur la question du paysage et qu'ils puissent situer leurs représentations par rapport aux autres. La restitution se fera lors d'une rencontre afin de faciliter les échanges et les confrontations de points de vue entre les acteurs et nous-même.

Figure 59 : Profil des acteurs enquêtés



2.2. Observer des acteurs en réunions de travail

Nous avons choisi de participer à des séances de travail regroupant des acteurs autour de projets concernant le paysage à différentes échelles de prise en compte. Ainsi nous avons suivi plusieurs initiatives sur les territoires que nous avons retenus, en privilégiant tout particulièrement celui de la Haute-Saône. Le travail de terrain constitue une double expérience : des autres, ici des acteurs de l'aménagement du territoire que nous ne connaissions guère, et de nous-même qui découvrons lors de situations nouvelles un rôle d'apprenti chercheur et un second rôle de personne ressource potentielle (Copans J., 2005). Ce travail de terrain nous semble fondamental pour observer les pratiques des acteurs, il constitue une approche complémentaire aux entretiens pour lesquels la situation est davantage artificielle. Notre observation fut participante dans la mesure où nous avons choisi de participer à diverses réunions de travail concernant la mise en œuvre de projets intéressant la vie sociale et culturelle de notre territoire d'étude. Notre attitude revêt, certes, une certaine artificialité car notre présence dépend au départ de notre détermination à observer les pratiques des acteurs pour identifier et comprendre leurs façons d'agir en matière de paysage, cependant notre intégration fut bien réelle et la méfiance de certains s'est rapidement effacée.

Nous avions élaboré une grille d'observation pour guider notre regard et notre écoute lors des réunions de travail. Nous avons donc été particulièrement vigilante :

- Aux éléments de définition du paysage
- Aux projets que suscite le paysage
- Au lexique utilisé pour parler de paysage
- Aux outils employés pour travailler sur le paysage et leur pratique d'utilisation
- Aux relations qu'entretiennent entre-eux les acteurs lorsqu'ils travaillent sur le paysage

Les remarques issues de ces observations ont complété notre étude et permis de proposer des médiations que nous exposerons dans la troisième partie.

L'observation participante a donc guidé notre étude de terrain autour de projets que nous avons souhaité variés pour comprendre la façon dont est abordée la problématique paysagère à différentes échelles territoriales et décisionnelles. Nous avons donc choisi de suivre plusieurs projets répondant à nos attentes.

Concevoir et faire vivre un plan de paysage

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges à travers ses chargés de mission, mène une politique paysagère particulièrement dynamique auprès et avec les collectivités locales des Vosges saônoises et du pays sous-vosgien. La dynamique paysagère est particulièrement perceptible grâce aux mutations agricoles de ce

territoire et génère des initiatives intéressantes, c'est pourquoi nous souhaitons observer ce qui se passe dans le domaine d'intervention du PNRBV situé au nord-est de la Haute-Saône et au nord du Territoire de Belfort.

Ainsi, nous avons participé à de nombreuses réunions concernant les plans de paysages mis en œuvre sur le territoire du Parc. L'observation des pratiques des acteurs nous a permis de découvrir la façon dont s'élabore ce type de document d'orientation autour d'une dynamique territoriale pour les paysages.

La communauté de communes de Saint Amarin a souhaité instaurer une réflexion auprès des nombreux acteurs sur cette thématique suite aux mutations spatiales qui s'instaurent sur son territoire. Cette vallée étroite est traversée par un réseau abondant d'infrastructures de communication reliant Thann à Remiremont, la situation économique engendre une déprise agricole et de nouvelles friches industrielles ; toutefois la communauté de communes doit faire face à une demande foncière importante pour la construction de maisons individuelles. Les acteurs choisissent de se réunir afin de proposer un cadre d'orientations pour les futures politiques d'organisation et d'aménagement de leur territoire. Ils bénéficient du soutien du Conseil Général du Haut-Rhin pour finaliser ce plan de paysage appelé ici GERPLAN. Nous avons donc observé les séances de mise au point du document de diagnostic entre les différents partenaires pour comprendre les choix retenus en matière de communication sur les paysages.
Les acteurs de la Haute Vallée du Rahin en Haute-Saône avaient déjà conçu en 1994 un plan de paysage, avec l'aide des chargés de mission du PNRBV. La communication de ce document occasionna une série d'accompagnements et de manifestations divers auprès de la population, projet pédagogique avec les écoles, exposition ou encore sorties de terrain avec le grand public autour de la découverte des paysages indigènes par exemple. Le contexte socio-économique, au demeurant proche de celui de la Vallée de Saint Amarin, incita les élus locaux à souhaiter recouvrer la dynamique fédératrice qu'avait suscité précédemment l'élaboration du plan de paysage sur leur territoire. Aussi, les chargés de mission du PNRBV furent sollicités pour aider les acteurs à donner suite au document initial.

Durant ces observations, nous avons pu nous rendre compte de la place du paysage dans le projet territorial. Il peut être un prétexte au regroupement d'acteurs, pour envisager ensemble une réflexion sur le cadre de vie des hommes de ce territoire et concevoir ainsi un projet consensuel et cohérent pour les années à venir. Le paysage est alors un médiateur entre les hommes et leur territoire. Nous avons pu confirmer le rôle d'impulsion du Parc auprès des acteurs de leur territoire que nous suggérions.

Sensibiliser des ingénieurs des collectivités territoriales à la problématique paysagère

Le CNFPT, centre national de formation des personnels des collectivités territoriales, organise avec l'aide des chargés de mission Paysage du PNRBV un stage de formation pour les ingénieurs sur la problématique paysagère. Nous avons pu participer à l'un de ces stages qui a réuni une vingtaine de personnes sur le territoire du Parc. De très nombreux et divers acteurs locaux ont ainsi pu partager leurs expériences avec les personnels en formation intéressés par la question du paysage dans les politiques territoriales. Nous avons pu ainsi observer la pluralité des problématiques paysagères dans les projets des territoires et la façon dont les acteurs agissent face à ces questions. Nous avons par ailleurs identifié l'importance de la sensibilisation, de la formation à la connaissance paysagère auprès des acteurs

territoriaux, mais ce stage nous a permis aussi d'appréhender divers moyens pédagogiques pour favoriser celles-ci.

Accompagner la diffusion de l'atlas des paysages auprès de divers publics

Les maîtres d'ouvrage de l'atlas franc-comtois ont souhaité accompagner la parution de l'ouvrage auprès des acteurs territoriaux. Ils les ont ainsi conviés à Arc et Senans en 2002, pour un colloque sur la thématique paysagère. De nombreuses communications ont présenté divers projets sur des échelles territoriales variées et une exposition sur les atlas départementaux furent proposées lors de cette réunion d'acteurs. Le responsable du service Environnement du Conseil Régional à cette période, demanda aux organismes préoccupés par la question du paysage, les CAUE, CPIE, et PNRBV, de proposer des actions de sensibilisation sur cette thématique auprès de différents publics et de favoriser la connaissance des atlas. Ces structures élaborèrent un cahier de propositions qui, à ce jour, n'a pas été réalisé. Nous avons participé aux réunions de travail entre ces différents partenaires. Nous souhaitions ainsi découvrir les volontés politiques mises en œuvre pour la communication des outils de connaissance et observer les réponses proposées par les organismes reconnus dans les actions de sensibilisation.

Elaborer une Charte pour l'Environnement

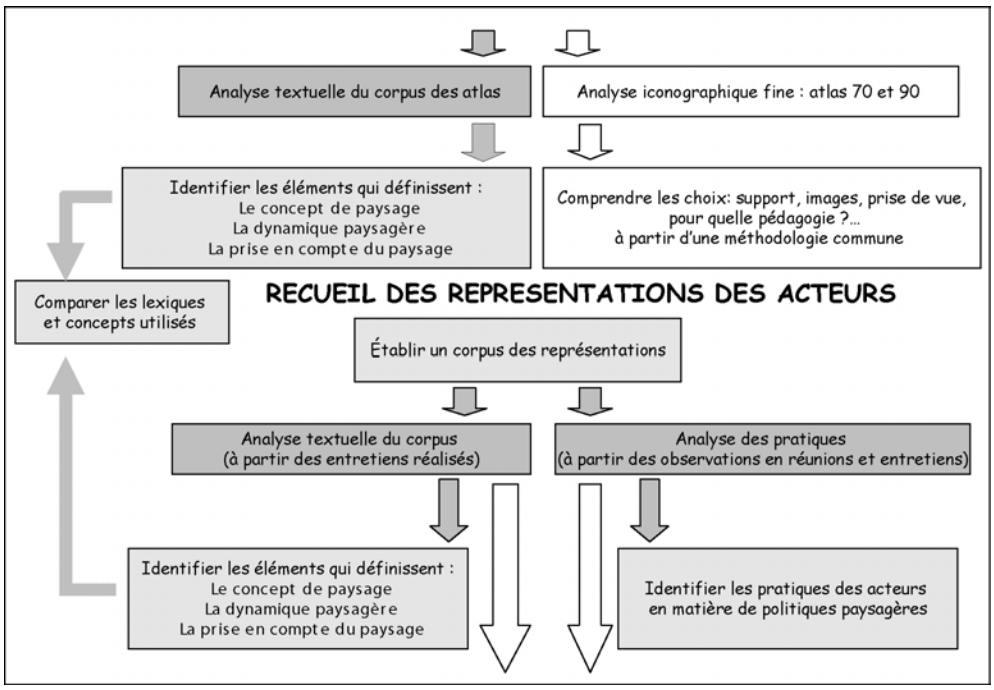
Le Conseil Général de Haute-Saône a souhaité élaborer avec l'Etat et tous ses partenaires locaux, une Charte pour l'Environnement dans le cadre de son Agenda local. Nous avons participé aux réunions de travail concernant les deux dernières phases de la Charte avec le groupement d'acteurs concernés par le thème du patrimoine bâti et naturel, afin de préparer la définition des orientations stratégiques et le plan d'actions. Nous souhaitions identifier les éventuelles difficultés des acteurs à exposer les enjeux et objectifs qu'ils soutiennent, puis observer les similitudes et les écarts de leurs ambitions, et enfin appréhender la façon dont s'élabore le consensus final.

Réaliser une étude sur le cadre de vie pour la Charte du Pays des 7 rivières

Dans le cadre de l'élaboration de la Charte de Pays, les territoires constituant ce Pays ont commandé aux CAUE 25 et 70 une étude *« afin de définir la stratégie de développement du cadre de vie, de l'aménagement urbain et paysager des villages et bourgs du Pays des 7 Rivières ».* Les acteurs territoriaux souhaitaient ainsi pouvoir utiliser un document référentiel d'actions à mener pour la décennie à venir, qui donnerait des repères aussi pour la mise en place de tout projet sur le territoire du Pays. Nous avons ainsi pu observer les difficultés de compréhension entre les élus et les professionnels lorsqu'il s'agit d'envisager les principes d'actions pour la politique paysagère du territoire. Nous avons par ailleurs identifié des attentes des élus non assouvies liées au document lui-même, certains élus attendaient davantage une publication de type « règlement d'urbanisme » ou « recueil de recettes culinaires » alors que les professionnels ont proposé un cadre de recommandations à partir

duquel les acteurs peuvent décider conjointement d'une politique paysagère propre à ce qu'ils désirent, à ce qu'ils attendent aujourd'hui et pour l'avenir de leur territoire.

Figure 60 : Protocole méthodologique de recueil des représentations des acteurs



Nous avons ainsi privilégié la multiplicité des techniques d'enquêtes car elle favorise le recoupement des informations récoltées sur la façon dont la problématique paysagère est abordée par les acteurs territoriaux.

3. Enquêter

Notre paradigme de recherche étant posé nous avons élaboré un guide d'entretien constitué de questions que nous avons formalisé en fonction des objectifs que nous nous sommes fixés. Ainsi, différents axes d'interrogations ont structuré notre travail, toutefois la question de l'utilisation de l'image paysagère dans les entretiens se posa bien évidemment.

3.1. Utiliser ou non l'image paysagère ?

Dans un premier temps, nous avons choisi de ne pas présenter de reproductions paysagères - images photographiques, cartographiques ou artistiques - afin de laisser libre cours aux évocations que le paysage suscite chez les acteurs. L'analyse que nous avons réalisée des atlas des paysages a montré que les auteurs des diverses images exposent leurs propres représentations des paysages à travers elles. Nous n'avons donc pas souhaité imposer des représentations qui induiraient déjà des

éléments dans la réponse (ou le discours des acteurs). Ainsi, par exemple, lorsque nous demandons aux enquêtés ce qu'évoque pour eux une entrée de ville, ils offrent des réponses très variées ; l'évocation première pour certains concerne la dégradation du paysage par la publicité, pour d'autres une porte d'accueil sur un nouvel espace urbanisé, etc. Les images que nous proposerions lors des entretiens engendreraient probablement un discours restrictif, alors que l'évocation à partir de quelques mots prononcés conduit à une plus grande liberté d'expression des représentations. Telles sont nos intentions pour identifier les éléments qui constituent l'élaboration des représentations paysagères des acteurs.

Cependant pour mesurer la perception de la dynamique paysagère, il nous a semblé judicieux de proposer diverses images à analyser, soit cinq images cartographiques et photographiques d'années différentes - vues tangentielles dans ce cas- d'un même lieu. Ce test nous a permis, parallèlement à travers une grille d'observation, d'évaluer les aptitudes à l'appropriation de documents de connaissance paysagère. L'image paysagère est dans ce cas très utile pour susciter un discours sur les paysages exposés qui peut être riche de nouvelles informations que les questions précédentes n'avaient pas induites. Un questionnement a cependant été fourni afin de canaliser leur lecture vers l'analyse des images. La consigne de passation était celle-ci : *« Voici quelques images paysagères différentes d'un même territoire, après lecture, précisez ce que ces documents évoquent en vous, présentez les enjeux et les actions paysagères essentielles qu'ils vous suggèrent. »* La plupart des personnes enquêtées ont commenté les documents au fur et à mesure qu'elles les découvraient, sans organiser leur propos en fonction des contraintes de la consigne donnée ; toutefois, dans un second temps, elles ont, pour la majorité d'entre elles, cherché à répondre à notre questionnement.

Cette technique utilisant les images paysagères est souvent pratiquée lors d'enquêtes par les géographes (Luginbühl Y., Mendibil D., Lelli L., Béringuier P.) mais aussi par les ethnologues (Droz Y., Miéville-Ott V.) pour recueillir les représentations des personnes qu'ils interrogent.

Les questions posées sans support visuel engendreront des discours qui seront ajoutés à ceux produits par une lecture d'images paysagères, de la réunion de ces techniques émergeront les représentations paysagères.

3.2. Définir les axes de l'entretien

Nous avons, dans un premier temps, défini les objectifs principaux de notre enquête, afin de structurer l'architecture de l'entretien ; puis nous avons précisé les objectifs spécifiques pour compléter la recherche d'informations.

Identifier la définition donnée au paysage

Le paysage est un terme souvent employé sans pour autant être clairement défini par ceux qui l'utilisent. Nous avons pu remarquer que cette constatation engendrait des

difficultés de compréhension entre les acteurs lors de leurs échanges dans le cadre de réalisation de projets communs. Nous avons donc souhaité :

- Recueillir les éléments de définition du paysage
- Identifier ce que pourraient être des non-paysages ou non-lieux

Nous avons posé aux enquêtés les questions suivantes : *« Le paysage, pour vous, qu'est-ce que c'est ? »* puis *« Est-ce que tout est paysage ? »,* en observant le temps de formalisation ou conceptualisation de la définition donnée. Ces interrogations ont suscité tout d'abord un certain embarras auprès des personnes interrogées puis la verbalisation s'est faite plus concrète. Nous leur avons proposé lorsque nous ressentions leurs difficultés, d'évoquer les mots qui leur venaient à l'esprit sans rechercher à construire une définition formalisée. Des paysages étaient souvent cités en exemples pour étayer leurs propos.

Puis nous avons cherché à identifier à quelle occasion les acteurs avaient été confrontés pour la première fois au concept de paysage. La question leur a été posée et nous avons ainsi pu :

- Identifier les facteurs déclencheurs de la prise de conscience paysagère
- Etablir les liens entre les diverses catégories d'acteurs ou formations réalisées

Nous avons souhaité éclaircir la définition donnée au paysage en demandant aux personnes ce que les couples de mots que nous énoncions évoquaient pour eux :

- ✓ Paysage / Environnement
- ✓ Paysage / Milieu
- ✓ Paysage / Territoire
- ✓ Paysage / Jardin
- ✓ Paysage / Nature

Les enquêtés ont répondu de diverse manière, soit en définissant les mots un à un et les opposant entre eux si besoin, soit en les associant et citant les mots que le couple de mots évoquait. Cette technique d'association d'idées (Jodelet D., 1991) utilisée pour recueillir des éléments de la représentation a parfois déconcerté les personnes enquêtées, pour certains, le couple de mots en lui-même a posé problème. Cette mise en évocation a induit des réponses qui visiblement ne les satisfaisaient pas, l'exercice a sans doute été trop éloigné de leur réflexion initiale ou trop contraignant, un seul mot leur aurait alors suffit. Cependant leurs réponses montrent leur adaptation à la difficulté dans la mesure où ces personnes ont défini un à un les mots du couple ou évoqué chacun des mots.

Nous avons ainsi pu :

- Identifier de façon plus détaillée les éléments de définition du paysage pour élaborer les éléments constituant les représentations paysagères

- Repérer les éventuelles associations, confusions…

Clarifier les usages du paysage

Nous avons voulu connaître les fonctions et les usages assignés au paysage par les acteurs, puis nous leur avons demandé : *«Qui, pour vous, agit sur le paysage ? Favorablement et défavorablement»*. Les questions ne présentèrent aucune difficulté particulière aux acteurs, les réponses permirent d'identifier :

- Les principales fonctions du paysage
- La demande sociale ou l'intérêt porté au paysage par les acteurs
- Les divers acteurs perçus et la nature de leurs actions

Identifier les paysages perçus comme remarquables

Nous avons présenté aux enquêtés un fond de carte simplifié de leur département présentant le réseau hydrographique et les principales communes, à partir duquel nous avons posé un certain nombre de questions pour induire le discours :

- ✓ Pour vous, quels sont les paysages que vous appréciez et que vous souhaiteriez faire connaître ?
- ✓ Entourer ceux qui vous paraissent révéler les caractéristiques identitaires de votre département
- ✓ A quelles autres caractéristiques êtes-vous sensible ?

Les acteurs avaient la possibilité d'utiliser des crayons de couleur pour cartographier les différents éléments de réponses qu'ils donnaient. Cet exercice suscita parfois un trouble chez quelques personnes ; l'utilisation du fond de carte semblait poser problème dans la mesure où la localisation des lieux cités était difficile à matérialiser pour eux. La connaissance géographique de leur département était alors restreinte nous semble-t-il. A partir de la cartographie des acteurs ainsi que du discours émis, nous avons pu identifier :

- Les paysages perçus comme remarquables pour eux (dans leur département), ainsi que les raisons pour lesquelles ils sont reconnus comme tels.
- Les sensations, impressions procurées par les paysages perçus et vécus
- Les caractéristiques perçues comme identitaires des paysages de leur département
- Les valeurs associées à l'appréciation du paysage
- Le degré de prise de conscience du paysage banal

Clarifier la demande vis à vis de la collectivité

A partir de ce même fond de carte, nous avons posé un autre registre de questions nous permettant dans un premier temps de nous rendre compte de l'intérêt que les

acteurs portaient sur ces paysages appréciés et dans un second temps sur les autres pour lesquels l'attention était moindre, ceci à l'échelle des paysages vécus.

- ✓ Quels sont les paysages parmi ceux que vous avez nommés, qu'il vous paraît souhaitable de protéger ou nécessitant une intervention ? Et comment ?
- ✓ Et les autres paysages ? Lors de quelles opérations pensez-vous les prendre en considération ?

La plupart du temps, les acteurs ont envisagé des mesures protectionnistes ou interventionnistes pour les paysages qu'ils avaient cités précédemment, pour les autres, il leur a été nettement plus difficile de le faire. Avec cette première série de questions dans ce registre nous avons pu identifier :

- Les différents niveaux attribués par les acteurs à l'identification des paysages
- Les interventions envisagées
- Les acteurs et les moyens sollicités
- L'engagement et la responsabilité des acteurs enquêtés

Dans un second temps, nous avons souhaité conduire les acteurs vers une décentration, afin de leur demander à une échelle plus générale ce qui leur semblait essentiel pour une prise en compte du paysage, dans les projets d'aménagement ; et puis selon eux, si les collectivités devaient accorder une part plus importante pour le paysage. Les réponses des personnes enquêtées nous servirent à identifier :

- Ce qui pose problème dans une prise en compte du paysage
- La demande des acteurs vis à vis de la collectivité

Identifier les représentations qu'ils ont de la conscience paysagère des autres acteurs

Dans la poursuite de l'entretien, nous avons interrogé les acteurs sur ce qu'ils pensaient de la prise de conscience paysagère de ces grandes catégories d'acteurs :

- ✓ Les associations de protection de l'environnement
- ✓ Les élus
- ✓ Les techniciens
- ✓ Les professionnels
- ✓ Les agriculteurs et les forestiers

Puis nous leur avons demandé s'ils souhaitaient parler de la conscience paysagère d'autres acteurs que nous n'aurions pas cités. A partir du discours des personnes

enquêtées nous avons pu identifier les représentations qu'ils ont de la conscience paysagère des autres acteurs.

Observer la perception des temporalités …

Nous avons poursuivi nos entretiens avec un questionnement sur les actions à mener pour les paysages. Nous souhaitions discerner les temporalités octroyées aux objectifs, enjeux et actions paysagers sur les territoires par les acteurs de l'aménagement. Nous avons guidé leur propos à partir de ces questions :

- ✓ Pour vous qu'est-ce qu'un objectif à court terme en matière de paysage ? Et à long terme ?
- ✓ Pour vous, quels sont les deux principaux enjeux du paysage en matière d'aménagement du territoire à prendre en compte à court terme ? Quelles sont à court terme les actions paysagères, localement ou globalement, à abandonner, à poursuivre ou à initier ? Et à long terme ?

Lors de cette passation de l'enquête mais aussi tout au long de son déroulement, la différence entre objectif, enjeu et action n'a pas souvent été faite ou a été oubliée dans le discours qui a suivi ; cependant lorsque cela a été possible, nous avons relancé le questionnement. Cet exercice fut fastidieux pour certains, il a obligé les enquêtés à mobiliser des connaissances et à les structurer rapidement dans leur propos, alors qu'ils n'y étaient pas préparés. La réponse à notre interrogation nécessitait une véritable réflexion sur la problématique paysagère que certains n'avaient pas encore à ce moment là. C'est à partir de ces propos que nous avons pu identifier :

- La perception de la durée en matière de paysage
- Les enjeux immédiats et privilégiés des acteurs en matière de paysage
- Les objectifs, enjeux et actions des acteurs et leur priorité, à court terme et à long terme

Identifier les préoccupations des divers acteurs

Nous avons suggéré des scènes paysagères caractéristiques à partir desquelles nous avons demandé de préciser aux enquêtés ce qu'elles évoquaient pour eux. Puis ensuite nous les avons invités à déterminer les enjeux qui leur semblaient primordiaux et enfin de spécifier les actions paysagères essentielles qu'elles leur suggéraient afin d'identifier leurs préoccupations paysagères. Les scènes paysagères qui ont servi de support au discours des acteurs sont celles-ci :

- ✓ Une entrée de ville dans le paysage
- ✓ Des bâtiments agricoles dans le paysage
- ✓ Un alignement d'arbres le long d'une route dans le paysage

- ✓ Une zone industrielle ou d'activités dans le paysage
- ✓ Une route 2 X 2 voies ou une voie ferrée, TGV par exemple dans le paysage
- ✓ Une friche industrielle dans le paysage
- ✓ Des pylônes, une ligne EDF avec dans le paysage
- ✓ Une vallée avec un cours d'eau dans le paysage
- ✓ Dans un paysage rural, des espèces végétales étrangères au milieu
- ✓ Un lotissement dans le paysage
- ✓ Un centre-ville dans le paysage

Puis nous leur avons demandé s'il leur venait à l'esprit une autre scène paysagère que nous n'aurions pas citée. En conclusion, nous les avons sollicités pour en citer trois qui leur semblaient prioritaires en actions. La détermination de ces scènes paysagères a été élaborée à partir des principaux enjeux décrits dans les atlas des paysages, puis dans un second temps nous les avons précisées en fonction des observations effectuées lors des enquêtes exploratoires. Une dernière question permettait aux acteurs de compléter ce panel si besoin était. Nous n'avons donc pas souhaité employer d'images photographiques pour évoquer ces scènes, la richesse des réponses données corrobore notre décision de ne pas les utiliser. Grâce au discours des acteurs nous avons ainsi pu identifier :

- Les représentations paysagères de chacun
- Les préoccupations des divers acteurs
- Une préoccupation particulière
- Les priorités paysagères

Elucider la prise de conscience de la dynamique paysagère

La dernière partie de l'entretien contribua à élucider la sensibilité et la conscience des acteurs face à la dynamique paysagère. La présentation d'images paysagères aux enquêtés permit la prise d'indices visuels nécessaires à la détermination de l'évolution des paysages. Nous avons mis à leur disposition deux images cartographiques représentant un extrait de carte au 1 / 25000 de Vesoul en 1951 et en 2001, deux images photographiques représentant une vue sur la Motte de Vesoul depuis Navenne en 1942 et en 2003 et enfin la reproduction d'une carte contenue dans l'Atlas des paysages de Haute-Saône exposant une synthèse de l'évolution des paysages entre 1984 et 1997.

Figure 61 : Le corpus d'images paysagères présenté aux acteurs



La carte issue de l'Atlas des paysages de Haute-Saône est visible figure 21

Les images ont été présentées sans ordre particulier, nous donnions aux personnes les documents tels qu'ils avaient été laissés après la dernière utilisation de l'enquêté précédent. Nous leur avons alors exposé la consigne : « Voici quelques représentations paysagères et cartes différentes d'un même territoire, après lecture et synthèse, précisez ce que ces documents évoquent en vous, présentez les enjeux et les actions paysagères essentielles qu'ils vous suggèrent. »

Certains acteurs ont tout d'abord ordonné les images afin de les commenter, d'autres les ont utilisées sans changer l'ordre initialement donné et les ont interprétées au fur et à mesure qu'elles apparaissaient. A partir de ces discours nous avons pu identifier :

- Les difficultés de formalisation des problèmes paysagers
- La prise de conscience de la dynamique paysagère

Nous avons également pu lors de cette passation de l'enquête, clarifier les pratiques d'utilisation des documents de connaissance des paysages et identifier les besoins des acteurs en information et formation sur les paysages ; nous préciserons la méthodologie puis l'analyse de cette étude dans la troisième partie.

L'analyse des données, ici les discours des acteurs, nous a permis l'identification des éléments constituant les représentations ainsi que leur principe organisateur. Le concept de représentation sociale (Moscovici S., 1961, Jodelet D., 1991) que nous avons évoqué précédemment, a particulièrement orienté le recueil des données lors des entretiens. A partir des enquêtes ainsi réalisées, nous avons organisé nos analyses autour des axes et objectifs suivants :

- Le concept de paysage tel qu'il est défini par les diverses catégories d'acteurs
- La prise en compte du paysage dans les pratiques et projets paysagers
- La prise de conscience de la dynamique paysagère.

3.3. Enrichir le corpus d'entretiens des acteurs avec le corpus des textes d'auteurs d'atlas

Nous avions souhaité pouvoir confronter les discours des auteurs d'atlas des paysages avec ceux des acteurs de l'aménagement sur les trois axes de réflexion cités ci-dessus. Les discours sont évidemment de nature différente, ils n'ont pas la même fonction. L'entretien est spontané et produit un discours souvent discontinu, le texte de la publication est issu d'un travail de composition, de réflexion plus distanciée par rapport à l'objet dont il est question. Cependant, ils révèlent les représentations paysagères de ces hommes, pour les uns chargés de produire un discours sur le paysage dans le but de le faire connaître, pour les autres, chargés de concevoir des projets paysagers à qui nous demandons lors d'un entretien de tenir un discours réflexif sur la problématique paysagère. Cette observation a été prise en compte dans le traitement des informations. Nous avons ainsi recueilli les tapuscrits de neuf atlas des paysages de notre corpus initial, à partir de cédéroms dont les données pouvaient être utilisées.

Les entretiens ont été dépouillés à l'aide d'un logiciel de traitements d'enquête *Modalisa* sur lequel nous avons saisi les notes prises lors de la passation. Nous avons transcrit l'enregistrement des discours - hormis les propos tenus sur les activités des

acteurs et ceux tenus lors de l'exercice sur les documents - afin de compléter et croiser les diverses données recueillies.

Tableau 13 : Corpus d'atlas retenus pour une analyse textuelle

Territoire	Date de parution
ARDENNES	2000
AUBE	2001
HAUTE-SAONE	2001
INDRE	2001
T. de BELFORT	2001
ALPES de HAUTE-PROVENCE	2003
VAL de MARNE	2003
HAUTES-ALPES	2004
NIEVRE	2004

4. Traiter puis analyser les données textuelles

4.1. Trier et classer les données en fonction des objectifs

Nous avons appliqué divers traitements à ces tapuscrits afin de trier et classer les données selon différentes méthodes. Nous avons dans un premier temps, répertorié les éléments de réponses en fonction des objectifs que nous avions fixés précédemment, objectifs spécifiques aux entretiens avec les acteurs et communs avec les auteurs des atlas. Cette opération nous a permis de rester proche du discours des acteurs et auteurs et d'extraire les données dont nous avions besoin pour cerner leurs représentations. Elle fut particulièrement longue à réaliser, nous avons dû rechercher les informations souhaitées dans des discours souvent factuels.

Dans un second temps, afin d'avoir une représentation distanciée des discours dont nous connaissons le contexte de réalisation et le contenu, nous avons souhaité nous intéresser aux mots utilisés, afin de cerner le lexique employé lorsqu'il s'agit de tenir des propos sur le paysage. Nous avons utilisé un logiciel de lemmatisation de termes, *Nomino*, cette opération consiste à extraire le radical des mots mais conserve sa nature. La préparation du corpus pour ce traitement demande diverses opérations de "nettoyage" des tapuscrits. Nous avons ainsi enlevé les noms propres et les dates des discours transcrits. A l'issue de cette opération nous disposons d'un référentiel de mots classés en noms, verbes, adjectifs et adverbes sur lequel nous pouvons opérer un certain nombre de tris et classements différents en fonction de nos besoins.

4.2. Dégager les composantes thématiques principales

Nous avons voulu extraire des informations complémentaires à ce dernier traitement pour dégager les composantes thématiques principales de notre corpus textuel et

connaître les liens qui existent entre elles. Nous avons donc souhaité réaliser un traitement statistique sur ce corpus, notre choix s'est donc tourné vers l'utilisation des réseaux de neurones (Davalo E.et Naim P. (1990), Josselin D. (1995) et Lelu A. (1995)). Cependant, nous voulions pouvoir interroger notre base de données à partir des documents - les tapuscrits des acteurs, des groupes sociaux ou des atlas - des mots et des thèmes. Les compétences développées par le logiciel *Neuronav* nous ont ainsi paru appropriées à nos objectifs. Il permet à partir du traitement *« neuronal »* des corpus, d'élucider *« les conditions d'émergence des concepts »* et offre la possibilité de modéliser cette émergence (Lelu A., 1995). Le principe du logiciel *Neuronav* conduit l'exploitation des données à partir *« d'algorithmes classiques en analyse exploratoire des données, tentant une synthèse entre algorithme à centres mobiles et constructions d'axes factoriels locaux »*.

Préparer les corpus

Nous avons réalisé un premier travail d'indexation des données en opérant diverses segmentations dans les tapuscrits – regroupements par groupe social ou genre par exemple -. Nous avons pu effectuer des tris de mots à partir d'une requête faite sur le corpus de mots rangés par ordre de fréquence. Nous avons ainsi utilisé un anti-dictionnaire - terme utilisé par les concepteurs du logiciel - pour soustraire aux calculs les mots très peu employés par les acteurs ou les atlas. Après de nombreuses phases exploratoires, nous avons filtré d'autres mots qui d'après nous brouillaient les traitements. Nous avons ainsi retiré les mots comme *paysage* ou *définition*, des verbes comme *faire* ou *être*, des noms de lieux lorsqu'ils apparaissaient rarement, etc. Nous avons pu, avec ce logiciel, effectuer des traitements en ne conservant qu'une catégorie de mots, avec uniquement les verbes, ou en n'employant que les noms et adjectifs par exemple, ou en procédant à un seuillage de fréquence de mots, sont alors exclus du corpus ceux qui se situent sous ce seuil.

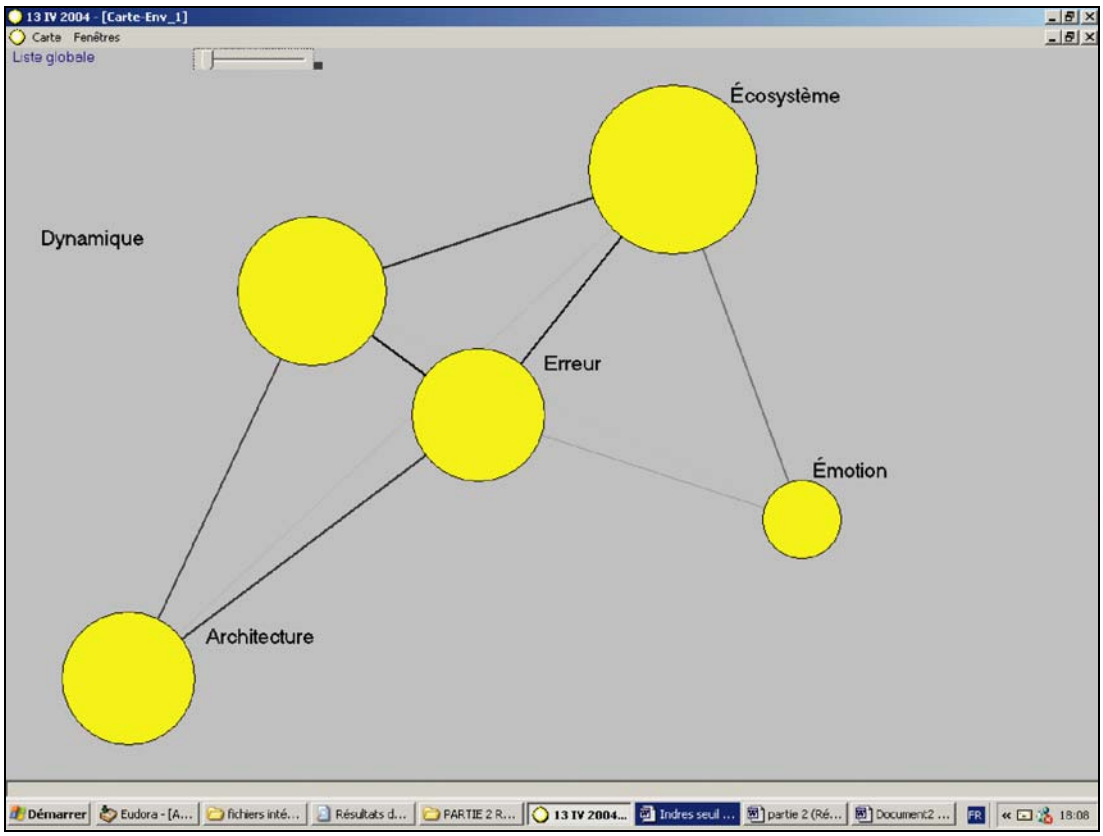
Produire des cartes sémantiques des composantes thématiques

Pour chaque traitement, le choix du corpus réalisé, nous procédions à une requête pour le lancement de la cartographie en précisant tout d'abord le type d'analyse que nous souhaitions réaliser. Notre demande se portait sur l'analyse fine dans la mesure où les données étaient lues plusieurs fois lors du lancement du programme, ceci jusqu'à ce que le critère de convergence se stabilise. Dans un second temps, le nombre de thèmes que nous souhaitions atteindre restait à préciser en fonction de nos recherches. Le lancement de la "cartographie[2]" s'effectue alors. Une représentation symbolique des résultats issus du traitement apparaît à l'écran, elle est appelée "carte". Elle expose des cercles de tailles différentes représentant un thème et son importance. Les mots qui apparaissent sont une proposition du logiciel pour « *qualifier le contenu sémantique du thème »*, elle est réalisée à partir de « *l'indice de centralité le plus élevé parmi tous les mots associés au thème*. ». Des listes de mots

[2] Terme employé par les auteurs du logiciel

principaux agrégés au thème apparaissent sur les cercles, lorsque le « témoin de la souris » s'immobilise sur chacun d'eux.

Figure 62 : Exemple de représentation cartographique des thèmes sous Neuronav



Les cercles sont parfois reliés entre eux, un *curseur de détection des proximités* permet alors d'apprécier l'intensité des liens et de restituer l'idée d'une figure multidimensionnelle que la carte n'exprime pas. Le degré de proximité des cercles présente donc de l'importance.

Le processus de création de cartographie des thèmes s'effectue ainsi : *« les vecteurs des centralités des mots caractéristiques des thèmes identifiés sont analysés selon la méthode d'analyse en composantes principales pour être représentés dans un plan factoriel* » (Lelu A., Aubin S., 2001). Trois étapes caractérisent ce processus. Une première classification automatique établit des classes de documents homogènes sémantiquement par application de l'algorithme des K-means axiales[3]. Les classes sont dites recouvrantes, c'est à dire qu'un mot-clé ou un document peut appartenir à plusieurs classes à la fois. Ensuite la « *représentation des classes se fait sur une carte*

[3] Famille d'algorithmes de classification de centres mobiles, ils définissent les K classes recherchées par K demi-axes passant par l'origine de l'espace géométrique ou K vecteurs unitaires pointant dans la direction de ces demi-axes

sur le plan de l'écran » d'ordinateur. La dernière étape consiste à attribuer un titre aux classes.

La réalisation de cartes et leur parfois difficile analyse, nous ont ainsi permis de compléter les informations sur les représentations paysagères des acteurs et les auteurs des atlas.

Conclusion du chapitre 1

La constitution d'un protocole méthodologique innovant a donc été indispensable, pour répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés. Le recueil des informations nécessaires à l'analyse les représentations et pratiques des acteurs territoriaux, a engendré l'élaboration d'une méthodologie spécifique, nous avons ainsi emprunté des éléments de méthodes aux géographes, sociologues, ethnologues et pédagogues pour réaliser au mieux un outil approprié à nos besoins de recherche.

Le croisement de diverses techniques de traitement des données, permettra d'extraire les informations à différents niveaux d'interprétation.

Nous pourrons ainsi connaître les éléments qui témoignent d'une prise de conscience du paysage et des problématiques paysagères.

Chapitre 2

De la prise de conscience des paysages à l'élaboration d'une culture paysagère

Nous présenterons dans ce chapitre des éléments qui constituent les représentations paysagères des acteurs territoriaux principalement ; ils seront confrontés à ceux des auteurs d'atlas qui complèteront ainsi différents points de notre étude.

Nous clarifierons dans un premier temps les diverses acceptions données au paysage par nos deux groupes d'individus et comparerons leurs différentes approches du concept. Nous tenterons alors de figurer par des schémas, des éléments constituant les représentations du paysage des acteurs et des auteurs.

Dans un deuxième temps, nous observerons les usages qui peuvent être attribués aux paysages. Nous identifierons ce qui *fait le paysage* pour les personnes rencontrées, nous identifierons à partir de quels éléments, ce qu'elles regardent devient paysage.

Nous nous intéresserons ensuite à la reconnaissance que les acteurs ont des autres acteurs qui participent à l'élaboration de projets ou politiques territoriaux. Nous analyserons les représentations que chacun d'eux se fait de la prise de conscience paysagère des autres.

Nous poursuivrons, en clarifiant les préoccupations des acteurs à propos de la thématique paysagère, nous observerons qu'elles ne se limitent pas seulement aux paysages en eux-même.

Nous présenterons ensuite les intentionnalités des acteurs pour le paysage, afin d'identifier les divers registres de politiques qu'ils souhaitent voir mener sur les territoires.

Pour terminer cette étude sur les représentations, nous identifierons la perception des éléments de la dynamique paysagère qu'ont exprimée nos interlocuteurs et les auteurs d'atlas des paysages.

A travers les éléments des représentations paysagères que nous aurons étudiés, nous observerons les composants d'une prise de conscience des problématiques paysagères.

1. Définition du paysage

La polysémie du terme "paysage" peut induire des approches très différentes du concept selon les individus. Elle peut être ainsi prétexte à confusion, lorsque les acceptions de ce terme ne sont pas exposées clairement : lorsque les acteurs évoquent le paysage dans des projets d'aménagement ou lorsque les auteurs d'atlas présentent des informations paysagères sans définir leur objet d'étude.

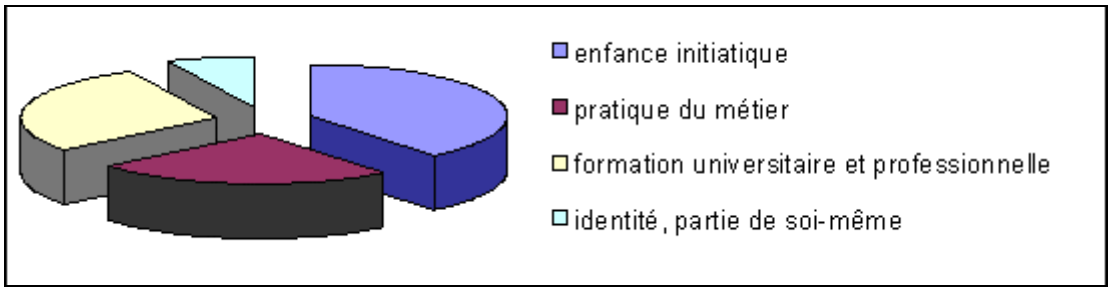
1.1. Les acteurs et le paysage

1.1.1. Première confrontation au concept de paysage

Pour une grande partie des acteurs, l'enfance a été la période initiatique au paysage. Elle s'est faite au contact des moments échangés avec leurs grands-parents, pour la plupart vivant à la campagne, à travers une initiation à la beauté et au regard que l'on peut porter sur les choses et le paysage en particulier. Le contact avec la campagne semble avoir constitué un regain de découvertes sur la nature lors des vacances de leur enfance. Ces moments de transmission de connaissances familiales - certainement patrimoniales à divers titres - entre grands-parents et petits-enfants ont été propices à la découverte des paysages. Les voyages réalisés alors qu'ils étaient enfants ont été des moments favorables à cet éveil ; pour l'un d'entre eux notamment, les excursions familiales en car pour visiter les hauts-lieux patrimoniaux et paysagers ont façonné sa manière de voir et aiguisé son intérêt aujourd'hui pour les *bas-lieux*.

Deux acteurs ont expliqué que le paysage avait toujours fait partie d'eux-mêmes et qu'il constituait une part de leur identité, d'une part car ils ont toujours *aimé les belles choses* et d'autre part, car il *appartient à un lieu*, *un pays* dans lequel ils habitent. La notion d'attachement apparaît ici.

Figure 63 : Première confrontation au concept de paysage



La pratique de leur métier ou de leurs fonctions a facilité pour d'autres acteurs la confrontation au concept de paysage. Les agriculteurs disent y être à présent plus sensibles depuis qu'ils sont invités à des réunions à l'instigation de la Chambre d'agriculture. Les élus citent la réalisation de POS ou la participation aux réunions avec les chargés de mission et autres acteurs membres du PNRBV comme élément déclencheur de leur intérêt pour les paysages.

La confrontation au concept de paysage s'est donc essentiellement faite lors de rencontres entre différentes personnes dans un contexte d'échanges qui ne se voulaient pas nécessairement d'apprentissage.

1.1.2. Le paysage ? Qu'est-ce que c'est ?

La question a dans un premier temps déconcerté de nombreux acteurs qui ont pris quelques secondes pour mobiliser leurs connaissances et formaliser leur propos. Si quelques acteurs ont proposé une définition telle qu'elle pourrait apparaître dans un dictionnaire, d'autres ont préféré évoquer ce que le mot *paysage* leur suggérait. Ceux qui ont exprimé une définition l'ont souvent citée d'auteurs comme A. Berque : *« le paysage c'est une médiance trajective »*, de la Convention européenne du paysage : *« c'est l'interaction entre les éléments physiques et l'activité de l'homme »* ou du dictionnaire de la langue française : *« étendue de territoire que le regard peut embrasser ».* Ces définitions émanent des professionnels du paysage et des techniciens le plus souvent. Elles ont donné lieu à des commentaires plus personnels ensuite. L'analyse de l'ensemble des propos des acteurs fait observer la pluralité des registres définissant le paysage, elle fait apparaître un riche paradigme conceptuel.

Des références aux objets identitaires du paysage proche ou idéalisé

Des objets du paysage ont été cités par les acteurs, ils concernent les registres de l'abiotique, du biotique et de l'anthropologique composant le système producteur, un des éléments du polysystème paysage (Brossard Th., Wieber J-C., 1980, 1984). *Les forêts, les pâturages, les maisons, les fermes, les villages, ça donne un paysage*, *c'est des vallons, des coteaux et des sommets* disent quelques interlocuteurs. Toutefois, ces mots sont rarement utilisés dans une logique d'inventaire d'objets constituant le paysage, ils sont davantage employés lors des explications que les acteurs peuvent donner pour compléter leurs propos. Mais lorsqu'elles le font, les personnes

interrogées font souvent référence à leurs paysages proches et / ou à ceux qu'ils idéalisent comme la mer ou la montagne par exemple. Pour les acteurs, les objets cités caractérisent l'identité territoriale, ainsi ils évoquent les *chaumes* des Ballons vosgiens ou les vallées de la Saône et de l'Ognon par exemple. Les caractères identitaires des paysages définis par les acteurs seront décrits ultérieurement. Cependant ce qui a trait à la présence anthropique ne se résume pas aux seuls objets dans les propos tenus par les acteurs.

L'homme : un élément intégré au concept de paysage

Les personnes interrogées font référence au *sujet* en tant qu'individu ou observateur, à *l'Homme, au monde social*, *aux pratiques sociales* et *aux forces sociales* en tant que culture, politique, goûts, etc. pour exprimer la présence anthropique dans leur définition du paysage (Ragouet P., 2000).

Si le mot *homme* et les autres synonymes qui le désignent sont le plus cités dans les propos tenus par les personnes interrogées, toutes n'accordent pas à l'homme un statut d'élément intégré au paysage. En effet, près d'un quart des acteurs sollicités n'ont pas évoqué l'homme lorsqu'ils ont défini ce que représentait pour eux le paysage alors qu'une autre moitié d'entre eux le nommait distinctement. Pour les autres personnes interrogées, l'homme n'apparaît pas explicitement dans leur définition du concept, c'est davantage à travers ses activités qu'il est cité. Quelques-unes d'entre elles s'incluent dans le paysage avec plus ou moins de conscientisation : *on est dans les choses* ou *c'est tout ce que mon regard peut capter*.

Quelques acteurs de l'aménagement du territoire sont cités par les personnes interrogées, les agriculteurs sont ainsi le plus souvent nommés dans les entretiens. Les agriculteurs *ont pour mission d'entretenir les paysages, ils peuvent aussi à un moment donné les faire changer*. Les relations qui lient les hommes sont parfois évoquées, elles traduisent l'intérêt que les acteurs portent à la réalisation de projets paysagers.

Les pratiques sociales lorsqu'elles sont exposées, soulignent l'importance des activités agricoles et du pouvoir économique sur le devenir des paysages ; la politique agricole européenne est ainsi évoquée lorsqu'un acteur fait référence aux mutations de l'agriculture de moyenne montagne qui entraînent l'abandon des terres et favorisent la fermeture des paysages sur ces territoires. Les acteurs citent volontiers la nécessité de modifier des pratiques culturales ou de gestion forestière. Enfin, ils mettent en avant l'importance qu'il faut accorder à la préparation des projets d'aménagement tout en insistant sur la différence de perception possible entre les différents acteurs. Les probables écarts induisent des *décalages* ou *déformations* qui requièrent alors des *adaptations* pour s'approprier les représentations des autres partenaires. La culture paysagère est aussi abordée dans les entretiens, elle est pour quelques acteurs, la source de création de bon nombre de paysage : *la culture paysanne a complètement façonné le paysage français et européen.*

Pour les acteurs, les diverses activités humaines induisent un certain nombre de *problèmes* pour les paysages. Les *évolutions obligées, l'urbanisation, la périurbanisation, le bétonnage intensif* ou encore *l'enrésinement excessif* sont des éléments de la dynamique paysagère perçus comme néfastes et les plus souvent cités. Les décisions que peut prendre l'homme ont aussi des incidences pour les personnes interrogées, ainsi les *dégradations* dues à des *erreurs*, des *fautes*, mettent en *danger* des paysages.

Une matérialité territoriale peu définie

Le mot *territoire* apparaît dans les définitions de quelques professionnels et techniciens essentiellement. La définition accordée au terme par les acteurs correspond bien à celle proposée par le dictionnaire Robert *« étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe humain ».* Le paysage est donc une *étendue de territoire que le regard peut embrasser.* Cependant il est observé aussi en terme d'*organisation du territoire* parce qu'il est composé des différents éléments qui s'agencent entre eux. Un paysagiste précise qu'il apprécie le mot territoire parce qu'il fait appel *à des notions de tracé, de parcours et d'utilisations.* Le territoire exposerait ainsi des inscriptions lisibles dans le paysage. Ce vocable lorsqu'il est employé par un acteur, est largement utilisé tout au long de son discours sur le paysage, ce qui explique sa présence dans les termes les plus employés par les personnes interrogées.

Lorsque nous avons énoncé le couple de mot *paysage / territoire*, les évocations de nos interlocuteurs ont été particulièrement variées. Le terme *territoire* ne revêt pas la même signification pour les acteurs. Pour quelques-uns, c'est un espace approprié par les hommes qui y vivent, pour les autres, plus nombreux, il correspond à un espace *délimité artificiellement* par des *frontières administratives*. Ces derniers n'associent donc pas ce couple de mots. Pour un acteur qui cherche à situer *territoire* par rapport à *paysage* : *le territoire, c'est le paysage avant qu'il ne soit regardé.* D'autres énoncent que *le territoire, c'est l'occupation de l'espace, elle engendre le paysage, le territoire c'est un ensemble de paysages mais d'un autre point de vue, le paysage est constitué d'un ensemble de territoires.* Un dernier interlocuteur précise : *le paysage donne une identité à un territoire.* Cette remarque sera implicitement évoquée par plusieurs acteurs au cours des entretiens, elle révèlera un attachement à quelques paysages identitaires ou iconiques des territoires vécus.

La notion de *terroir* est exprimée une unique fois par un représentant d'association. L'importance de la transmission des savoir-faire culturaux par des générations d'hommes a façonné un terroir pour cet acteur qui souligne que la compréhension de cette création humaine facilite l'analyse des paysages.

Cependant la matérialité du paysage ne s'exprime guère d'un point de vue géographique dans les discours des acteurs ; en effet seulement quelques personnes interrogées proposent des éléments de réponses dans ce registre, elles parlent alors d'*espaces*, d'*occupation des sols*, de *géologie* et de *topographie* uniquement. Pour

quelques interlocuteurs, le paysage ne semble pas être inscrit dans une réalité spatiale concrète.

Un désir de paysages originels

Les mots *nature* et *naturel* apparaissent quant à eux dans l'essentiel des définitions proposées. *Le paysage pour moi c'est la nature,* exprime un acteur qui pense parallèlement que l'homme est un élément *artificiel* dans l'environnement. Les auteurs du dictionnaire Robert proposent une définition de *nature* qui correspond à ce que cette personne exprime : *ce qui dans l'univers, se produit spontanément, sans intervention de l'homme.* Le paysage est donc ici idéalisé. Toutefois le mot *nature* se rapproche davantage pour les personnes interrogées, de l'idée de campagne ou encore de paysage rural où les traces des activités humaines sont moins prégnantes ou plus tolérées. *En tout cas, un paysage complètement naturel est plein d'intérêt* exprime un acteur. Cette remarque résume de nombreux propos entendus lors des entretiens, le paysage est davantage apprécié lorsqu'il présente des caractéristiques reconnues comme « naturelles ». Cette observation en corrobore une autre : ce sont justement ces paysages dits naturels qui viennent en premier à l'esprit de nombreux acteurs lorsqu'ils évoquent ce qu'est le paysage pour eux, les paysages urbains sont eux rarement cités. Cependant les acteurs semblent ne pas être dupes : *la nature c'est un paysage qui semble intact mais il n'existe pas, la nature c'est l'état du territoire au début du XIXème siècle avec une agriculture douce et des prairies fauchées, la nature c'est une représentation idéalisée du paysage* précisent-ils lorsque nous leur demandons de réagir au couple de mots *paysage / nature* que nous énonçons. Le paysage dit naturel paraît être le référent, ce vers quoi il faut tendre en matière de paysage pour ce qu'il représente en terme de sentiments d'équilibre, d'esthétique et de qualité de cadre de vie certainement. Mais la nature c'est aussi ce *que l'on ne dégrade pas et que l'on essaie de protéger* ajoute un agriculteur. La préservation de ces paysages se révèlera être un enjeu important pour l'essentiel des acteurs à travers les entretiens auxquels ils ont participé. Après s'être exprimé sur les paysages naturels, les personnes ont rectifié rapidement pour la plupart, leur propos en admettant qu'*il n'y a pas que ce qui est naturel qui est paysage.*

A l'évocation du couple de mots : *paysage / environnement*, les acteurs ont très souvent souligné les liens qui les unissaient, même s'ils accordent à l'environnement un positionnement plus *naturel* et *scientifique* alors que le paysage est davantage situé dans ce cas précis, dans un *cadre plus visuel*, voire *décoratif* pour un acteur. Les interlocuteurs ont insisté sur le besoin de *réfléchir* et d'organiser la *préservation* des ces *espaces fragiles*. Ces dernières observations ont été réitérées à l'évocation d'un autre couple de mots : *paysage / milieu.* Le milieu est apparu comme un terme *restrictif* qui désigne des espaces à *échelle réduite*, comme la *tourbière* par exemple, un représentant d'association précise que *chaque milieu induit un paysage distinct*. Un autre membre de ce groupe social souligne que *le milieu c'est l'exclusion de l'homme*, que le couple de mots présente une *contradiction, car le paysage est l'homme.* Le jardin quant à lui marque la présence humaine pour les personnes

interrogées à l'énonciation du couple *paysage / jardin*, *le jardin, c'est la domestication du paysage* pour un acteur de ce même groupe, *c'est le paysage en mieux, c'est le rêve ce qui est donné à voir aux autres* affirme un élu. Le jardin est *une expression individuelle de l'appropriation de l'espace,* il est *à la portée de tout un chacun* contrairement au paysage, il est *proche du quotidien,* c'est *un paysage individuel* ou *un paysage en miniature*.

Une existence liée au regard que l'on porte

De très rares acteurs n'ont pas cité de mots évoquant le regard ou la vision dans leurs propos définissant le paysage. Pour les autres, l'existence du paysage est liée au regard que chacun porte. *Le paysage c'est déjà regarder, le paysage n'est rien tant qu'il n'est pas regardé* affirment les personnes interrogées. *Le paysage c'est cette façon de regarder quelque chose qui devient autre chose en le regardant.* L'environnement est observé avec une intention spécifique, celle de regarder, c'est à dire s'appliquer à voir, il devient alors seulement paysage pour celui qui l'observe. Tout ce qui nous entoure peut donc être paysage. Toutefois, tout n'est pas paysage au début de l'entretien pour quelques acteurs interrogés. Par exemple, les paysages urbains ne sont pas identifiés en tant que paysage, puis après réflexion ils le deviennent, parce que les personnes précisent qu'il en existe *des beaux et des pas beaux* par exemple. La notion d'esthétique est importante pour définir si ce qui est regardé est paysage ou non. Elle suggère que le regard qui est porté sur ce qui est observé dépend de la culture existante. *Un paysage, c'est un regard qui est culturel qui a été affiné au cours des temps et qui dépend de notre culture* note un professionnel du paysage. La culture paysagère guide ainsi le regard que l'on va porter sur le paysage, l'intention de projet sur lui parachèvera la lecture qui en sera faite. Seuls quelques professionnels du paysage ont exposé cette idée lors de l'entretien, cependant d'autres acteurs parleront de culture paysagère à un autre moment.

L'horizon est ici un élément peu évoqué par nos interlocuteurs, alors qu'il est une condition essentielle à l'existence du paysage pour quelques auteurs comme M. Collot (1995). Pour un professionnel : *un paysage, c'est un rapport entre un ciel et une terre,* pour un agriculteur : *c'est mon regard sur la ligne d'horizon*.

La perception implicite des temporalités

Des termes ayant trait au temps sont employés par les acteurs lorsqu'ils parlent de paysage. Mais mis à part les *saisons* qui sont évoquées pour parler des variations de couleurs des paysages auxquelles un élu et un représentant d'association sont particulièrement sensibles, les temporalités du paysage sont perçues de manière implicite. Quelques personnes considèrent qu'il a une *histoire* et que son *avenir* est à prendre en compte dans tout projet d'aménagement par exemple ou le regard qu'ils lui portent est celui d'un *moment donné* ou à un *instant précis*. La difficulté de définir rapidement le concept de paysage lors de l'entretien, induit pour les acteurs des propos dont la teneur ne sera nécessairement pas la recherche de l'exhaustivité,

cependant les temporalités seront davantage exprimées dans la poursuite de l'entretien.

Des évocations sentimentales

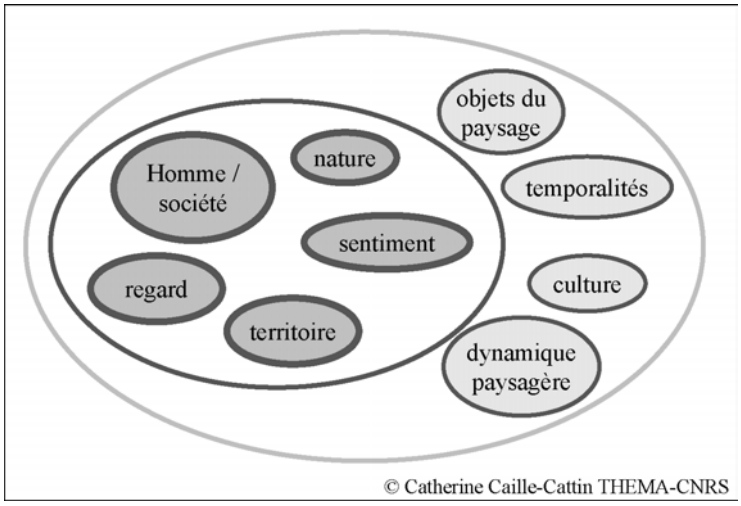
Quelques personnes interrogées exposent des sentiments ressentis à l'évocation du paysage. Ils traduisent une idée de sérénité à travers les mots : *lignes d'équilibre, équilibre de vie, sensation de repos, bien-être intérieur* ou *harmonie*. Le paysage est alors celui qu'ils souhaiteraient qu'il soit, celui dans lequel ils désireraient vivre probablement. Une idée de *beauté* complète leur désir d'un cadre de vie de qualité, lorsqu'ils évoquent les *valeurs esthétiques* du paysage.

Le paysage est aussi pour quelques acteurs, une *composition*, une *peinture* ou un *tableau* qui est en mouvance. La notion d'équilibre entre les objets du paysage mais aussi les couleurs leur apparaissent nécessaire. En même temps, cet équilibre est présenté comme précaire, il nécessite des opérations d'harmonisation.

1.1.3. Les éléments de la représentation de paysage

Ces quelques grandes thématiques organisent la représentation du paysage des acteurs territoriaux. La partie centrale de la représentation regrouperait cinq éléments, nous l'avons établi à partir de la fréquence élevée des termes dans les propos des acteurs. Le premier concerne le regard, élément indispensable pour que le paysage existe ; le deuxième, la sphère de l'homme et de la société ; le troisième la nature avec les valeurs qu'elle inspire, ensuite les sentiments que l'envie de paysage suscite et enfin le territoire. Les éléments périphériques, parce qu'ils sont évoqués plus rarement et pas par tous les acteurs, concernent les objets du paysage, les temporalités, la culture et la dynamique paysagère.

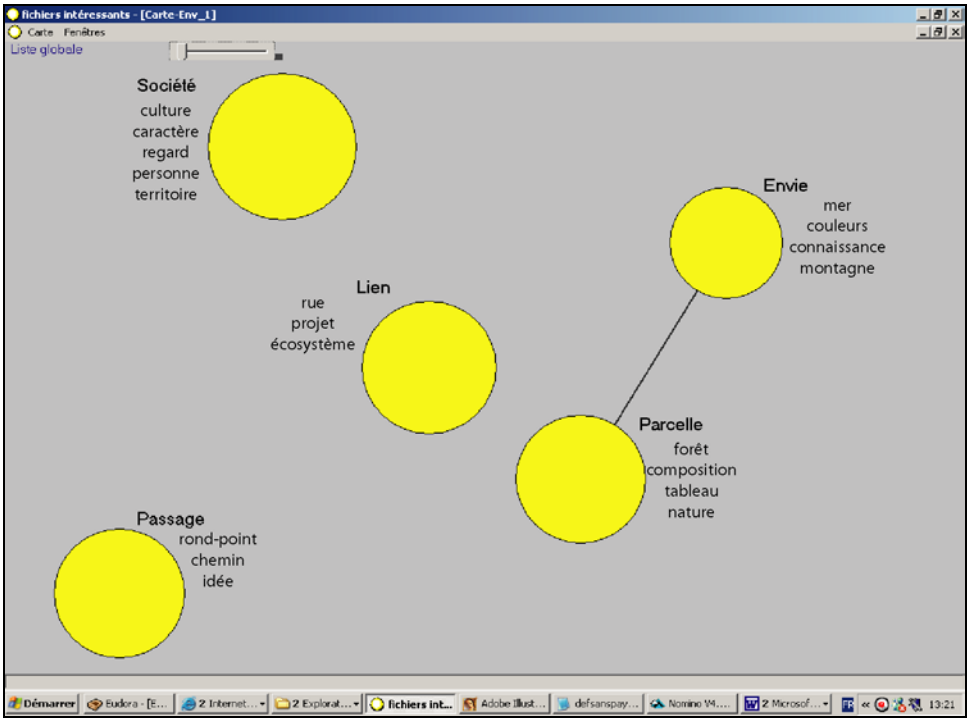
Figure 64 : Les éléments constituant la représentation de paysage des acteurs



Afin de cerner davantage la représentation de paysage des acteurs interrogés en prenant de la distance par rapport au contenu des propos tenus lors des entretiens, nous avons réalisé des traitements statistiques des textes à partir d'algorithmes neuronaux.

Après plusieurs phases exploratoires qui nous ont permis de constituer un anti-dictionnaire, nous avons ensuite choisi de supprimer les mots qui n'apparaissaient qu'une ou deux fois dans les textes. Nous n'avons retenu pour cette demande de carte que les noms dans un premier temps puis nous avons lancé le traitement pour une génération sur cinq thèmes. La carte ainsi élaborée présente trois thèmes dissociés et deux autres liés. La projection des nuages de points multidimensionnels – les mots ici –sur un espace bi-dimensionnel est traduite par des cercles importants. Les documents – les propos des acteurs – qui se rattachent au thème sont donc nombreux.

Figure 65 : Le désir de nature très présent dans la représentation de paysage



Le thème Envie associe des mots comme *couleurs, montagne* et *mer*, les auteurs des textes d'où sont issus ces mots, évoquent leurs désirs de paysage et ce à quoi ils sont sensibles.

Le thème Nature révèle une association de mots comprenant *forêt, parcelle* mais aussi *tableau* et *composition*. Ce qui se réfère à la *nature* dans l'esprit des personnes interrogées ici, ne serait donc pas aussi naturel, elle serait ainsi soumise à une organisation – *composition, parcelle* - décidée par l'homme pour son utilisation ou sa « gestion ». En même temps, elle serait aussi une composition digne d'être représentée car elle inspire des valeurs esthétiques et sentimentales fortes. Ces deux

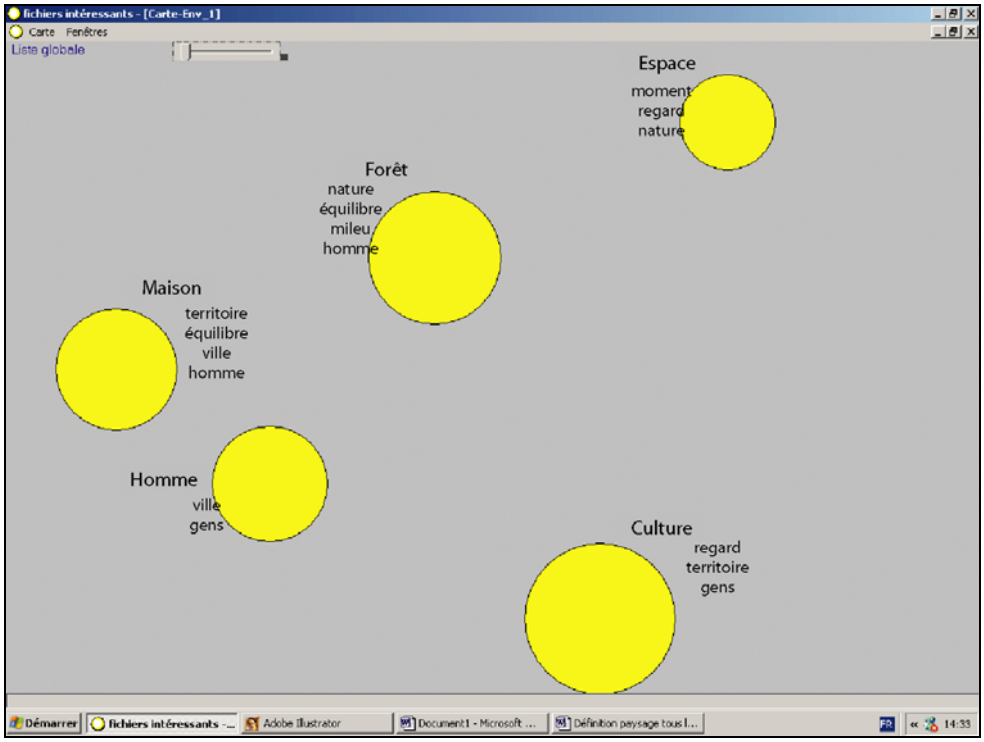
thèmes Envie et Nature sont liés sur la carte, le désir de nature que nous avions suggéré précédemment se trouve souligné ici.

Le thème Société traduit des éléments importants du concept de paysage pour les acteurs ; en effet les mots qui se rattachent au thème sont *personne, regard, territoire* et *culture*.

Lorsque nous nous référons aux textes sollicités par le logiciel pour la constitution du thème Lien, nous observons l'attention que ces acteurs interrogés ont portée à l'établissement de liens entre les éléments de leur propos, pour définir le paysage.

Le dernier thème Passage regroupe les mots *chemin* et *rond-point* et occupe une position excentrée sur la carte. Nous n'avions pas accordé d'attention particulière aux objets constituant les paysages décrits par les acteurs dans notre analyse, car ils se rattachaient à des paysages vécus spécifiques et parce que ces mots étaient rarement utilisés. Nous décidons donc de réaliser un autre traitement statistique, à partir d'un nouveau seuillage pour conserver uniquement les mots employés plus de cinq fois par les acteurs interrogés. La nouvelle carte propose des thèmes quelque peu différents.

Figure 66 : Une constance des éléments de la représentation de paysage



Le thème Société a disparu mais celui de Culture apparaît, les mots qui s'y rattachent sont *regard, territoire* et *gens*. Le cercle est davantage excentré, mais confirme l'importance de ces éléments de définition du concept de paysage.

Le thème Homme octroie une place à part entière à celui qui constitue l'élément intégré au paysage pour presque la majorité des acteurs.

Le thème Espace offre ici une matérialité géographique au concept. Le thème Nature réapparaît avec les mots associés *forêt, milieu* et *équilibre*. Ce dernier terme évoque le sentiment d'harmonie mais induit aussi le nécessaire équilibre à identifier dans la réalisation des projets pour justement préserver cet équilibre.

Le thème Maison apparaît, les textes qui s'y réfèrent traduisent les attitudes individuelles des hommes et leurs incidences dans le paysage. Le mot *équilibre* est rattaché à ce thème ainsi qu'*homme* et *territoire* dans le sens quasi zoologique du terme : territoire réservé à l'homme pour ses besoins vitaux.

La représentation de paysage des acteurs interrogés peut être alors complétée par les nouveaux éléments mis en évidence.

1.1.4. Des conceptualisations opposées

L'analyse des définitions proposées par les acteurs, dévoile différentes conceptualisations, P. Ragouet, sociologue, en suggère deux types qui s'opposent, dans une étude sur *les approches du paysage en sciences sociales* (2000, p.24). La première offre une conceptualisation *matérialiste-naturaliste* du paysage *comme réalité naturelle anthropisée*, et la seconde davantage *constructiviste*, considère le *paysage comme une image résultant* soit *d'une activité perceptive individuelle*, soit *d'une construction mentale socialement cadrée*. Nous avons ainsi analysé les définitions à partir de cette grille d'observation. Les conceptualisations des acteurs se répartissent en deux groupes homogènes en nombre, l'option *matérialiste-naturaliste* est composée davantage d'hommes que de femmes, le groupe social des agriculteurs et celui des techniciens compose, en grande partie, cette option. L'option *constructiviste* réunit au contraire plus de femmes et est composée majoritairement d'élus et de professionnels du paysage.

Les agriculteurs et les techniciens interrogés, conceptualisent le paysage de la même façon à quelques nuances près. Le paysage est défini ainsi : *c'est la nature dans son ensemble, c'est l'agencement de toutes les utilisations des sols, c'est tout ce qui nous entoure, c*'est *l'ensemble des éléments qui composent le territoire avec tous les apports de l'homme*. Le paysage est donc perçu comme espace naturel pour deux acteurs qui n'ont pas cité la présence humaine dans leur définition ; pour les autres, il est perçu comme espace anthropisé, cependant l'homme n'est pas toujours cité explicitement dans les propos tenus.

La majorité des élus perçoit le paysage comme une *image résultant d'une activité perceptive individuelle*. La définition qu'ils donnent s'énonce souvent à partir de leur perception, de leur vécu. Il n'y a pas de décentration par rapport à l'objet paysage. Les activités de perception, représentation et interprétation sont admises, cependant pour eux comme pour d'autres acteurs interrogés, elles résultent d'un exercice individuel. Pour la majorité des professionnels, le paysage est perçu comme une

image résultant d'une construction mentale socialement cadrée, liée à des représentations mentales ou des schèmes mentaux prégnants liés à la collectivité sociale (op. cit., p.23). Toutefois le lexique employé par les acteurs expose rarement explicitement cette option constructiviste, cependant la perception et l'intellectualisation sont des activités citées : *il y a quelque chose d'intellectuel, avec une conscience dans la perception* par exemple.

Tableau 14 : Les diverses conceptualisations du paysage

Matérialiste-naturaliste	Le paysage comme espace naturel	1	Agriculteur
		1	Représentant d'association
		0	Technicien
		0	Professionnel
		0	Elu
	Le paysage comme espace anthropisé	2	Agriculteurs
		1	Représentant d'association
		3	Techniciens
		1	Professionnel
		1	Elu
Constructiviste	Le paysage comme image résultant d'une activité perceptive individuelle	1	Agriculteur
		2	Représentants d'association
		1	Technicien
		0	Professionnel
		3	Elus
	Le paysage comme image résultant d'une construction mentale socialement cadrée	0	Agriculteur
		0	Représentant d'association
		0	Technicien
		3	Professionnels
		1	Elu

Réalisé en partie d'après P. Ragouet (op. cit.)

Ces deux types de conceptualisation s'opposent et dévoilent la polysémie du concept de paysage. Sa matérialité est perçue par les acteurs. Pour certains, le paysage est avant tout un espace naturel mais qu'ils reconnaissent malgré tout comme espace anthropisé. Pour les autres, le paysage est un objet matériel, mais il est aussi un construit intellectuel qui dépend de leurs perceptions individuelles pour la majorité de ce groupe d'acteurs. Cependant la dimension idéelle du paysage a été le plus souvent implicitement évoquée. Par ailleurs, le rôle des référents culturels sociaux dans la conceptualisation du paysage a été rarement entrevu par nos interlocuteurs ; l'appropriation d'une culture paysagère partagée a toutefois été estimée nécessaire par plus de la moitié d'entre eux lors de la poursuite des entretiens.

Par ailleurs, l'analyse du corpus de textes a permis d'observer la nature des lexiques employés par les acteurs interrogés. Ainsi, le nombre de mots différents pour parler de paysage varie du simple au triple selon les propos des personnes. Cet écart laisse présager des difficultés de compréhension des publications dans la mesure où l'accès à la connaissance peut être rendu difficile par l'utilisation d'un langage trop éloigné du lecteur.

1.2. Les auteurs et les acteurs parlent de paysage

Nous avons souhaité comparer le lexique utilisé par les auteurs des atlas des paysages avec celui des acteurs que nous avons rencontrés. Nous rappelons ici, la différence de type d'écrits que nous utilisons dans le cadre de cette recherche. Ceux que nous venons d'analyser ont été réalisés à partir des propos spontanés des acteurs lors des entretiens qu'ils nous ont accordés. Nos interlocuteurs n'ont donc eu guère la possibilité de revenir sur le discours qu'ils ont émis - certains l'ont cependant fait au cours de la discussion. Notre objectif avait été de recueillir les représentations initiales des acteurs, c'est pourquoi nous avions choisi une rencontre sous forme d'entretien plutôt que la transmission d'un questionnaire à remplir par écrit. La confrontation avec les écrits des atlas s'avère donc délicate puisque le contexte de réalisation est différent, les auteurs des publications ayant rédigé avec le recul nécessaire des propos sur la thématique paysagère susceptible d'exhaustivité. Nous la jugeons cependant nécessaire pour connaître les écarts et similitudes possibles. Les pages introductives des publications ont été utilisées pour cette analyse parce qu'elles décelaient une définition du paysage, toutefois implicite parfois.

1.2.1. Des registres de langage bien différents

Nous avons réalisé un comptage des mots employés suivi d'un classement des occurrences, nous avons ainsi pu comparer les registres de langage utilisés.

Figure 67 : Des approches différentes entre les auteurs et les acteurs

Auteurs d'atlas	rang	Acteurs
Territoire	1	Homme
Evolution	2	Territoire
Lieu	3	Nature
Espace	4	Regard
Site	5	Gens
Ensemble	6	Milieu
Unité	7	Elément
Notion	8	Maison
Action	9	Ville
Enjeu	10	Vue
Elément	11	Moment
Travail	12	Espace
Homme	13	Culture
Valeur	14	Forêt
Terme	15	Equilibre
Aménagement	16	Etendue

Echelle	17	Couleur
Forme	18	Ligne
Regard	19	Sens
Projet	20	Horizon
Temps	21	Partie
Cadre	22	Fenêtre
Pays	23	Pays
Approche	24	Œil
Connaissance	25	Lieu
Partie	26	Vallée
Sens	27	Temps
Nature	28	Ensemble
Terrain	29	Montagne
Image	30	Histoire
Identité	31	Connaissance

Classement des termes les plus employés

Nous observons tout d'abord des éléments similaires aux deux registres, ils constituent une ossature commune du concept de paysage, cependant, leur fréquence d'utilisation diverge et laisse présager des représentations différentes. En même temps, d'autres éléments apparaissent et semblent constituer une autre forme de représentation mentale du paysage.

Une constance des éléments structurants la représentation

Les éléments que nous avions identifiés comme composants du noyau principal de la représentation du paysage des acteurs, apparaissent dans les écrits des auteurs d'atlas. Les termes *homme, territoire, nature* et *regard* sont donc présents dans les deux types d'écrits, cependant l'ordre de fréquence d'emploi de ces mots diffère selon la source. Si pour les acteurs, ces quatre mots sont les plus usités, pour les auteurs d'atlas, le terme *territoire* apparaît en premier suivi de *homme* en milieu de classement, puis de *regard* et enfin de *nature* situé quasiment à la fin de cette hiérarchie. L'intérêt porté à chacun de ces éléments dans la définition du paysage parait donc être différent.

Figure 68 : Des éléments de la représentation d'importance différente

Auteurs		Acteurs
13	Homme	1
1	Territoire	2
28	Nature	3
19	Regard	4

Territoire est le terme le plus souvent employé par les auteurs des publications. Pour les auteurs des Atlas de Franche-Comté, *le paysage est le résultat de la rencontre d'un territoire et d'une société.* Pour que le paysage existe, *il faut la reconnaissance, par le regard public, d'une dimension extraordinaire ou symbolique du territoire* affirment les auteurs de l'atlas de l'Indre dont les propos rejoignent ceux de quelques acteurs qui énoncent que *le territoire, c'est le paysage avant qu'il ne soit regardé.* La dimension sociale est exposée dans ces propos d'auteurs. Parallèlement, le paysage est porteur de projets pour un territoire, ainsi les maîtres d'œuvre de la publication des Hautes-Alpes notent qu'il *constitue l'un des socles de toute action publique et privée sur le territoire* ; ceux de l'Indre écrivent qu'il *est le projet d'une mise en scène du territoire* et que *les aménagements tant techniques qu'esthétiques n'auront de sens que s'ils s'inscrivent dans (ou en relation avec) le sens du territoire lui-même en relation avec celui de la géographie (relief, histoire etc.).* Les définitions exprimées par les auteurs d'atlas exposent la finalité de la création de l'ouvrage, celle de communiquer des informations sur les paysages dans le but de favoriser l'aide à la décision dans les divers projets d'aménagement du territoire. Les termes : *action, enjeu, projet ou aménagement* par exemple, ayant trait à l'aménagement sont d'ailleurs fréquemment employés dans les définitions des auteurs.

Le terme *homme* est lui aussi très employé par les auteurs des publications. *Le paysage est la résultante d'une interaction entre la Nature et l'Homme, puisque étant le produit d'un héritage construit au fil des générations* rapportent les maîtres d'œuvre des Hautes-Alpes. Les interrelations ici ne s'expriment pas entre le territoire et la société mais *entre la Nature et l'Homme*, l'utilisation des majuscules personnalise l'idée que l'on peut se faire de ces deux concepts. Les relations paraissent s'établir d'individu à individu, sans réseau social organisé, si ce n'est qu'à travers les échanges générationnels, exprimés lors de temporalités longues à travers le paysage. La définition émise par les auteurs de l'atlas de l'Aube est dans le même registre, elle offre des éléments de déterminisme : le paysage est le *fruit de la rencontre des conditions naturelles avec les hommes, d'une géographie physique avec une histoire humaine.* Les temporalités des paysages sont en partie évoquées dans ces deux publications. Le paysage se construit ainsi au fil du temps, à travers les interrelations produites entre les hommes et la nature, il a donc une histoire.

Ainsi la nature paraît être un élément structurant aussi la représentation de paysage des auteurs. Les acteurs interrogés lors de notre enquête, l'ont évoquée majoritairement au début de leurs propos et s'y sont référés souvent. Les auteurs l'ont quant à eux beaucoup moins citée, toutefois ceux des Alpes de Haute-Provence observent que si *le mot paysage fait référence en premier abord dans notre esprit au milieu naturel,* il n'existe plus de paysages naturels car les paysages actuels sont *la résultante de l'activité humaine* depuis des milliers d'années. Ce constat étant posé, leurs auteurs n'y font plus guère allusion ensuite dans le développement de leur discours. Les auteurs de l'atlas de l'Indre émettent une condition d'existence du paysage : *il semble bien qu'aucun paysage ne soit possible sans d'abord une Nature valorisée (reconnue et comprise) et sans ensuite une Culture valorisée (un pays*

reconnu et compris). La reconnaissance d'un paysage pour ces auteurs, passe par la valorisation de la nature – ici l'environnement *a priori* -, en premier lieu, admise de ceux qui l'observent, puis, qui en comprennent les fondements et les interactions entre les éléments qui la composent. Dans un second temps, cette reconnaissance nécessite que le pays- ici territoire *a priori* – soit lui aussi valorisé à travers le partage d'une culture commune qui privilégierait la connaissance des patrimoines de toutes natures en particulier. Le paysage pour exister en tant que tel nécessite donc des connaissances diverses qu'il est utile de posséder. La sensibilisation paysagère s'avère essentielle pour ces auteurs qui justifient ainsi l'emploi de l'atlas comme réponse possible à ce besoin de connaissances sur les paysages.

Seulement, pour les auteurs des atlas, la re-connaissance de ce qui constitue un territoire – les éléments, naturels et humains et leurs interactions - ne suffit pas pour que le paysage existe, le regard est nécessaire. Ces propos rejoignent ainsi ceux des acteurs territoriaux. *Il faut la reconnaissance, par le regard public, la résultante de regards (collectifs ou non), sensibles et esthétiques portés sur un "pays", un territoire ou un «milieu»* affirment les auteurs de la publication de l'Indre. Le regard est donc issu de la perception et de la culture de chaque individu et de la société dans laquelle il vit. *Il est différent pour chaque lieu et pour chaque observateur, car le regard que chacun porte sur le paysage reste subjectif* précisent les auteurs de la publication des Hautes-Alpes. Les maîtres d'œuvre des atlas ont ainsi justifié leurs partis pris de communication de la connaissance paysagère mais aussi de la méthodologie employée pour définir les unités de paysage. *C'est en grande partie le regard qui crée le paysage et qui détermine le choix d'une classification* des unités paysagères annoncent les auteurs de l'atlas de la Nièvre.

Ces quatre éléments : l'homme, le territoire, le regard et la nature constituent un noyau central de la représentation de paysage, cependant le territoire est davantage désigné par les auteurs qui offrent ainsi une matérialité géographique plus prégnante au paysage. Pour les acteurs, c'est la nature qui désigne à la fois un autre aspect de la matérialité paysagère et des valeurs individuelles et sociales auxquelles ils aiment se référer.

Le classement opéré précédemment révèle d'autres termes employés fréquemment par les acteurs et les auteurs. Les termes *ensemble* et *élément* traduisent la composition paysagère essentiellement. Le vocable *sens* revêt plusieurs aspects, celui de la sensibilité, celui de la signification et enfin celui de la direction à prendre pour agir en faveur du paysage. Ce mot est davantage employé par les acteurs principalement dans ces deux premières acceptions. Le terme *connaissance* est essentiellement utilisé dans les deux discours pour évoquer les connaissances possédées et non celles que l'on désire s'approprier ou apporter à d'autres.

Le lexique ayant trait à une matérialité spatiale est utilisé en particulier avec les termes : *espace, lieu* et *pays*. *Pays* est ici employé en tant que territoire, presque terroir et non comme une structure territoriale administrative. Les auteurs de l'atlas des Ardennes précisent : *on passe des pays aux paysages, c'est-à-dire lorsque la*

dimension de la réalité sensible se surajoute aux dimensions géographiques et historiques. Cependant, la fréquence d'utilisation de ces termes est différente.

Une matérialité spatiale plus affirmée pour les auteurs des atlas

Le vocabulaire des auteurs est riche de termes pour présenter la matérialité spatiale du paysage, alors que nous avions constaté qu'il était plus réduit et beaucoup moins usité dans le discours des acteurs. Cette matérialité apparaît plus concrète pour les auteurs des atlas, elle s'exprime à travers les mots : *territoire, lieu, espace, site* et *pays*. L'origine professionnelle des auteurs peut en partie expliquer cette différence d'utilisation de lexique. La maîtrise d'œuvre a été confiée à des équipes composites ou à des bureaux d'études, composés de personnes d'origines professionnelles diverses parmi lesquelles des géographes ou des paysagistes sont présents comme pour l'Atlas de Franche–Comté ou celui de l'Indre par exemple. Nous avons observé précédemment que les acteurs du groupe social désignant les professionnels que nous avions interrogés, employaient ce lexique plus fréquemment que les autres groupes. C'est à travers cette conceptualisation matérialiste du paysage et sur cette matérialité spatiale du paysage que vont pouvoir se mettre en place les projets territoriaux de paysage. La vocation des atlas trouve ici sa légitimité tout comme celle des professionnels qui vont guider les acteurs territoriaux dans leurs choix de paysage.

Des éléments de dynamique paysagère pour annoncer l'intentionnalité des atlas

Les objectifs des atlas apparaissent dans les définitions proposées par les auteurs des publications. Sans évoquer un vaste panel d'éléments de la dynamique paysagère, qu'ils traduiront plus tard pour la plupart d'entre eux, ils définissent les tendances évolutives des paysages, mais ils expriment aussi le besoin d'agir en faveur des paysages. Les termes *évolution, action, enjeu, aménagement* et *projet* sont fréquemment usités par ces auteurs alors qu'ils le sont plus rarement par les acteurs. L'intentionnalité des atlas s'exprime donc à travers ces propos d'auteurs.

1.2.2. Des langages d'auteurs spécifiques

L'analyse textuelle des différents atlas de notre corpus montre des registres langagiers divers en fonction de la composition de la maîtrise d'œuvre. C'est pourquoi nous avons souhaité comparer les lexiques employés par leurs auteurs. De cette recherche, nous en présentons deux, celui de l'atlas de la Haute-Saône et celui de l'Indre parce qu'ils suggèrent des conceptualisations et intentions de communication différentes. L'observation des quinze premiers termes montre effectivement des différences notables.

Figure 69 : Des priorités d'auteurs aux orientations diverses

Atlas de la Haute-Saône		Atlas		Atlas de l'Indre
Unité	1	Territoire	1	Lieu
Forme	2	Evolution	2	Notion
Information	3	Lieu	3	Territoire
Espace	4	Espace	4	Forme
Objet	5	Site	5	Pays
Image	6	Ensemble	6	Regard
Géographie	7	Unité	7	Force
Donnée	8	Notion	8	Usage
Terme	9	Action	9	Identité
Territoire	10	Enjeu	10	Terme
Méthode	11	Elément	11	Motif
Elément	12	Travail	12	Géographie
Ensemble	13	Homme	13	Continuité
Travail	14	Valeur	14	Projet
Objectif	15	Terme	15	Nature

Classement des 15 termes les plus employés dans les atlas

Un lexique pragmatique pour les auteurs haut-saônois

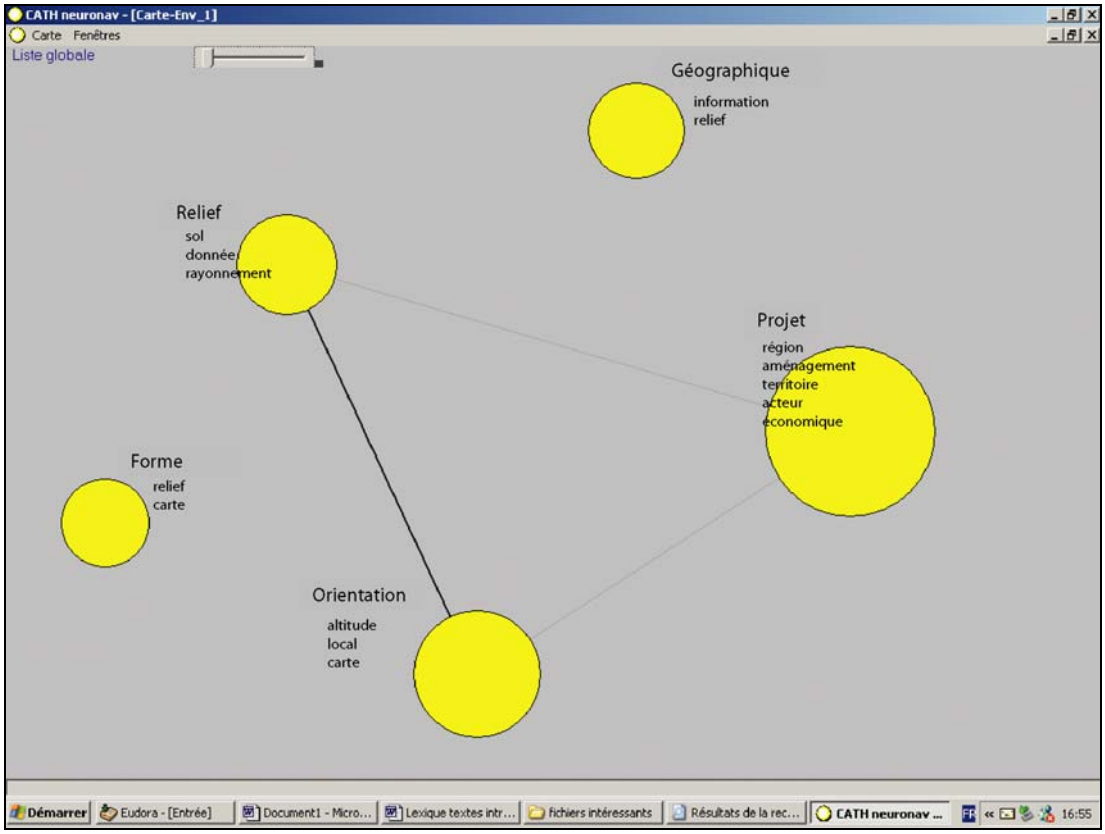
L'atlas de la Haute-Saône est un des quatre éléments constituant celui de Franche-Comté. La maîtrise d'œuvre a été confiée au CAUE 70 et au laboratoire universitaire de géographie ThéMA par la DIREN, le Conseil Régional et le Conseil Général, les maîtres d'ouvrage. Le lexique employé par les auteurs se situe dans un registre pragmatique et traduit leurs intentions pédagogiques d'expliciter ce qu'est le paysage pour eux, ainsi que leurs choix méthodologiques pour le faire connaître auprès de leurs lecteurs.

« Le paysage est le résultat de la rencontre d'un territoire et d'une société. Il est une formidable mémoire qui enregistre dans le temps et l'espace, les marques des activités humaines. Il est aussi la manifestation visible d'un processus de développement dans l'espace de stratégies d'acteurs divers et de mise en place de projets individuels ou collectifs. » (p.7) Cette définition offre une conceptualisation matérialiste du paysage. Le paysage est ainsi un espace anthropisé, indicateur des politiques d'acteurs ou des initiatives individuelles et porteur de projets. Les auteurs insistent sur ces aspects dans le développement de la définition. Les termes de la matérialisation spatiale du paysage sont présents : *unité, forme, espace, objet* et *territoire*, de même que ceux ayant trait à la composition paysagère : *élément* et *ensemble.* Des éléments de méthodologies apparaissent dans les propos : *donnée, méthode, travail* et *géographie*, mais aussi à travers les mots : *unité, objet, terme, objectif et image* – ici en tant que matériel utilisé -. Le lexique ayant trait aux sens, à la perception et à la représentation n'est pas employé. Pour être plus juste ces deux derniers mots ont été employés une seule fois chacun ! Cet outil de connaissance que

nous avons classé précédemment dans la catégorie des publications de type état des lieux, utilise un vocabulaire pragmatique et scientifique.

Afin de compléter cette étude, un traitement statistique d'analyse textuelle a été appliqué aux textes introductifs de la publication. Ainsi d'autres éléments apparaissent et révèlent de nouvelles particularités.

Figure 70 : Une prédominance de l'approche géographique



Le thème intitulé *projet* est représenté par le cercle le plus important, il associe les mots : *région, aménagement, territoire, acteur* et *économique.* Il témoigne de l'intérêt porté par les auteurs au paysage dans la conception de projets d'aménagement. Nous observons ici encore, une vocation des atlas des paysages.

Deux autres thèmes sont reliés entre eux, ils attestent des choix méthodologiques retenus par la maîtrise d'œuvre. Le thème *relief* associe les termes *sol, donnée* et *rayonnement* ; ces deux derniers mots appartiennent aussi au thème *orientation* qui associe d'autres termes comme *altitude, local* et *carte*. Ces termes expriment essentiellement la mise en œuvre des cartes réalisées pour cet atlas par les géographes bisontins.

La définition à tendance matérialiste-naturaliste s'expose ici encore par la présence de deux autres thèmes. Le premier : *géographique* associe les mots *information* et *relief*, il révèle la prépondérance réservée par les auteurs, aux informations

géographiques dans cet atlas des paysages. Les extraits de textes qui s'y rattachent, présentent l'intentionnalité du document, ce thème se trouve donc attiré par le thème projet. Le second thème : *forme* associe des termes du répertoire géographique comme *relief* et *carte,* utilisés ici très souvent.

Cette analyse fait observer la dominante géographique retenue pour la réalisation de cet atlas et corrobore la scientificité du lexique employé par ses auteurs dans les propos introductifs.

Un registre lexical proche de celui des acteurs pour les auteurs de l'Indre

La maîtrise d'œuvre de l'atlas de l'Indre fut proposée par la maîtrise d'ouvrage à l'Atelier Régional de Paysage et d'Architecture de l'Environnement, un bureau d'étude composé d'un géographe et d'un architecte-paysagiste. Dans le lexique employé par les auteurs, nous remarquons dans les trente mots les plus fréquemment utilisés, les termes : culture, humain, nature, pays, lieu, territoire et regard. Ces mots constituent des éléments du noyau central de la représentation de paysage des acteurs, ils laissent supposer une relative proximité avec celle des auteurs.

Les termes *force, forme, continuité* et *motif* traduisent un vocabulaire spécifique aux paysagistes, nous avons déjà cité ce dernier mot dans la première partie. Les auteurs disent de ces motifs paysagers que *ce ne sont pas leur taille, ni leur identité ou leur beauté propre qui font les paysages, mais l'assemblage de leur présence donnant sens à un ensemble ; en d'autres termes : la mise en scène des logiques de leur identité* (p.4). Le sens à donner à ces termes est induit dans le texte, cependant l'exercice peut sembler ardu aux néophytes. *Il est important de comprendre que la notion de paysage, pour être «durable», doit impérativement être attachée à la notion de continuité. Les formes auxquelles nous reconnaissons aujourd'hui le titre de Paysage dans le département de l'Indre se révèlent en couches de parfaites continuités. L'identité des territoires et l'esprit des lieux sont forgés de ces continuités. Respecter l'identité profonde des territoires, c'est en quelque sorte respecter l'esprit des lieux. C'est, en d'autres termes, respecter les forces qui ont généré les formes apparentes qui font les paysages reconnus d'aujourd'hui* (p.6). Cet extrait laisse entrevoir les difficultés d'accès au sens pour des lecteurs peu empreints à ce style d'écriture. Si le registre lexical semble proche de celui des acteurs et de compréhension facile parce que les mots sont d'usage courant, la sémantique paraît plus difficile d'accès. Notre interlocuteur à la DDE de l'Indre, partenaire de la maîtrise d'ouvrage avec la DIREN, nous fit part de son intention d'une nouvelle publication plus facilement abordable pour les acteurs de l'aménagement du territoire ; la réécriture de ce document d'une dizaine de pages est actuellement en cours et s'effectue par les personnes de cet organisme.

La notion d'identité est très présente dans le texte où les auteurs insistent sur l'importance qu'il est nécessaire d'accorder au respect de l'identité territoriale, dans la réalisation de tout projet d'aménagement. La vocation de cet atlas corrobore celle

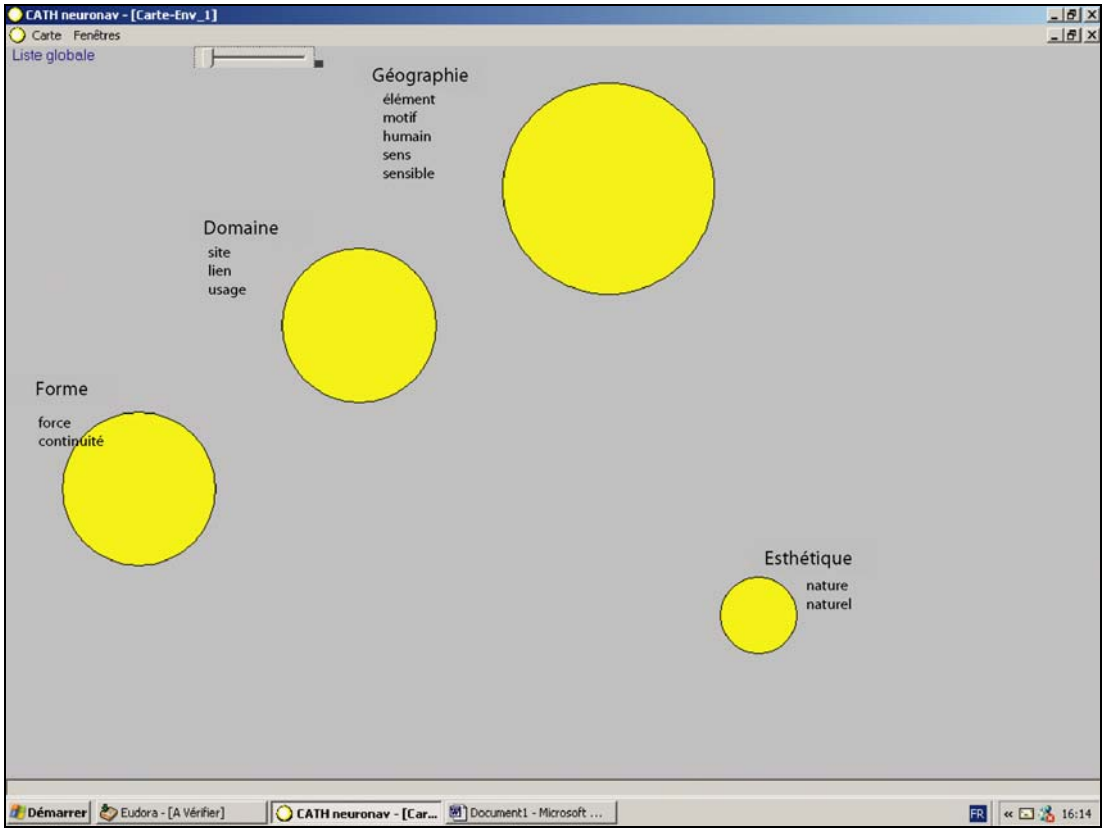
émise par les auteurs de la méthodologie pour les atlas de paysages lorsqu'ils évoquent l'intérêt de présenter les caractéristiques identitaires des territoires.

La définition de paysage révèle une conceptualisation plus constructiviste que celle des auteurs hauts-saônois, le paysage apparaît ici comme une image consécutive de regards portés sur les territoires, issus de représentations individuelles ou collectives.

Nous ne considérons le paysage ni au seul sens de la géographie (les éléments matériels qui composent le paysage), ni au sens de la décoration (espaces verts), mais bien comme la résultante de regards (collectifs ou non), sensibles et esthétiques portés sur un "pays", un territoire ou un «milieu» (p.4).

Le traitement statistique d'analyse textuelle parachève cette première étude. Il est réalisé dans le même contexte que celui concernant la Haute-Saône, c'est à dire : la sélection des propos introductifs, les mêmes mots ont constitué l'anti-dictionnaire pour les deux analyses, les mots utilisés plus de trois fois ont été conservés et une demande de cinq thèmes a été requise. Cependant, les résultats des traitements ont proposé cinq thèmes pour la publication de la Haute-Saône et quatre pour celle de l'Indre. Ce traitement met en évidence des éléments nouveaux dans l'étude comparative des publications.

Figure 71 : Une géographie axée sur l'homme



Le thème *géographie* associe des termes comme *élément, motif* et *humain* avec *sens* et *sensible*. La référence à la géographie paraît donc moins matérielle que celle

revendiquée par les auteurs bisontins. L'importance du cercle montre l'intérêt porté par les auteurs de l'atlas de l'Indre à cette caractérisation de la géographie.

L'importance accordée par ces auteurs, à la singularité de quelques espaces perçus et vécus, se trouve révélée à travers les termes associés dans le thème *domaine* avec *site* et *lieu* notamment et *usage*.

Le thème *forme* ne revêt pas ici le même usage que pour les auteurs de l'atlas de Haute-Saône, il est associé aux termes *force, continuité*. Ces mots, nous l'avons déjà évoqué, traduisent un langage spécifique aux paysagistes.

Un dernier thème se détache de cet alignement de cercles de grande taille, il est représenté par un cercle en exergue de plus petite taille. Le terme référent au thème : *esthétique*, capte les mots *nature* et *naturel*. Ces derniers évoquent ici quelque chose de spontané, de familier le plus souvent. La composante esthétique du paysage paraît ici importante pour les auteurs qui rappellent les origines du concept et citent A. Roger *« Le pays, c'est, en quelque sorte le degré zéro du paysage (.../...). Mais les paysages sont devenus si familiers, si « naturels » que nous avons accoutumé de croire que leur beauté allait de soi. Et c'est aux artistes qu'il appartient de nous rappeler cette vérité première : qu'un pays, n'est pas, d'emblée, un paysage, et qu'il y a, de l'un à l'autre, toute l'élaboration, toute la médiation de l'art »* (p.6) (et in Berque A., Conan M., Donadieu P., Lassus B., Roger A., 1994, p.116).

La publication de l'Indre attache donc davantage d'intérêt à l'homme, à ses sens et aux usages des espaces vécus. Ainsi, même si la géographie apparaît comme un référent commun aux deux publications, les tendances sous-jacentes ne sont pas les mêmes.

La comparaison des lexiques et définitions de ces deux atlas suggère les similitudes, une permanence de quelques éléments de la représentation, une matérialité spatiale bien exprimée et une déclaration des intentions de l'outil de connaissance des paysages. Elle permet aussi d'observer les écarts qui peuvent exister entre les publications au niveau de la conceptualisation du paysage, du lexique et de la sémantique employés dans les textes.

Cette analyse nous conduit à une première remarque concernant l'attention que doivent porter les auteurs des atlas à l'écriture des informations qu'ils ont à communiquer, afin que leur accès auprès des acteurs soit facilité par un langage simple, abordable pour bon nombre d'entre eux.

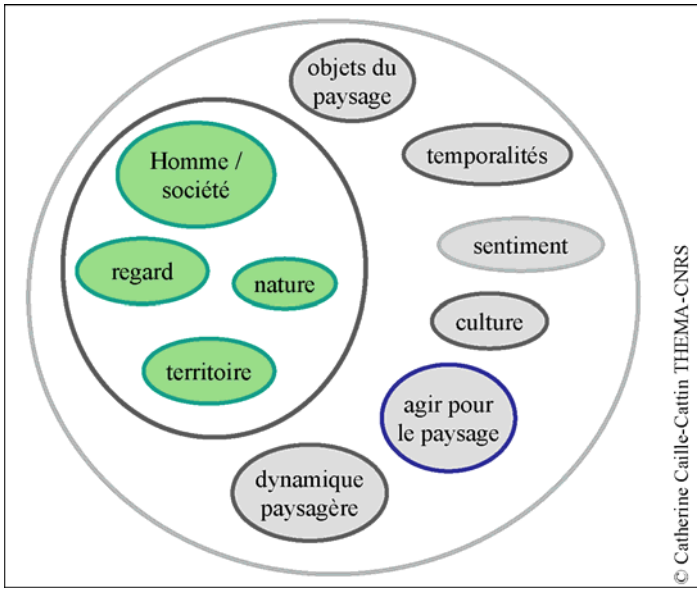
1.2.3. Une répartition différente des éléments de la représentation de paysage

Des éléments nouveaux

Un modèle de représentation de paysage quelque peu différent apparaît. Les quatre éléments structurant la partie centrale perdurent mais n'ont pas la même valeur. Ainsi l'élément concernant le territoire est davantage primordial pour les auteurs des atlas

de même que celui relatif à l'homme et la société ; ce qui a trait au regard et à la nature est ici moins essentiel. L'élément qui concernait les sentiments lorsque le paysage était évoqué chez les acteurs, devient un élément périphérique dans la représentation de paysage des auteurs ; ces derniers exposent très rarement les ressentis dans les définitions. Les autres éléments périphériques de la représentation des acteurs persistent; cependant un autre élément apparaît, il révèle la spécificité des atlas de paysage : ce sont des publications destinées à faciliter les actions pour les paysages auprès des acteurs territoriaux. Les auteurs exposent ainsi l'intentionnalité de cet outil de connaissance paysagère. Les composants de cet élément expriment pour l'essentiel la nécessité d'agir en faveur des paysages.

Figure 72 : Un nouveau modèle de représentation de paysage



Une volonté de prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement

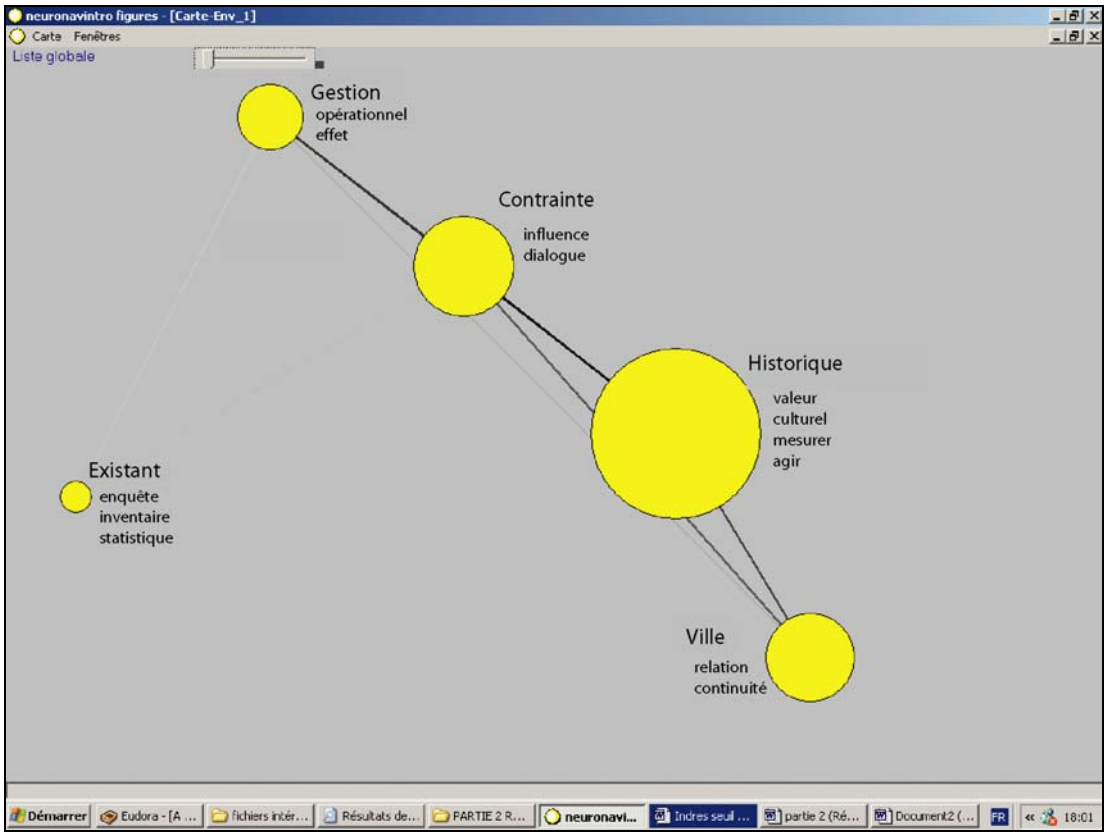
Nous avons souhaité compléter cette recherche par le traitement statistique des données textuelles à partir de la même préparation des données citée précédemment.

Le thème *historique* est représenté par le cercle le plus grand, il associe les termes : *valeur, culturel, mesurer* et *agir*. L'importance des valeurs patrimoniales, identitaires et culturelles est révélée ici, elle est prégnante dans de nombreux atlas. Les verbes *mesurer* et *agir* évoquent les intentions des auteurs qui souhaitent dans un premier temps établir un état des lieux servant à mesurer ce qui existe, les besoins qui émergent pour pouvoir agir en faveur des paysages. Ce thème est relié à trois autres de tailles différentes ; l'aménagement du territoire, les projets paysagers apparaissent en filigrane dans cette constellation de cercles aux thématiques différentes mais imbriquées.

Le thème *contrainte* constitue l'un de ceux dont le lien est important. Il associe des termes comme *influence* et *dialogue*. Pour les auteurs, le paysage est soumis à des

contraintes diverses qui influencent leur possible transformation. Le dialogue entre les acteurs demeure nécessaire pour concevoir ensemble des projets en tenant compte des pressions qui s'exercent sur le paysage. Un des objectifs de l'atlas est justement d'exposer ces éléments de dynamique paysagère, les auteurs l'évoquent dans ces propos introductifs.

Figure 73 : La prise en compte du paysage lors de tout projet d'aménagement constitue une priorité



Le thème *gestion* associe quant à lui les termes : *opérationnel* et *effet*. Les auteurs exposent la nécessité de gérer les paysages ou tout du moins souhaitent en faciliter la gestion par la connaissance de ceux ci. L'atlas des paysages a cet objectif là, même si leurs auteurs y répondent par des moyens différents.

Le dernier thème de cette constellation, le thème *ville*, associe les termes : *relation* et *continuité*, il fait apparaître la préoccupation des maîtres d'œuvre concernant la problématique des paysages urbains et la mise en œuvre de politiques menées dans la *continuité*, elles doivent aussi prendre en compte les *continuité*s spatiales.

Un tout dernier thème, figuré par un cercle de petite taille, apparaît en exergue de cette constellation, il associe les termes : *existant*, qui donne le nom au thème, *enquête, inventaire* et *statistique*. Ces mots évoquent les choix méthodologiques des auteurs qui souhaitent réaliser un état des lieux afin d'inventorier ce qui existe, ceci à

partir d'enquêtes diverses ou recherches de données. Un traitement statistique des différentes données sera dans certains cas employé pour faciliter l'analyse.

Cet ultime traitement par statistique avec algorithmes neuronaux, nous a permis de relever la préoccupation des auteurs concernant la prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement du territoire et leur volonté de la traduire dans l'atlas des paysages.

Eléments de conclusion :

L'analyse des définitions données au paysage par les acteurs territoriaux et les auteurs des atlas des paysages, est révélatrice d'une sémantique convergente, car la notion de pays (dimension matérielle) et l'existence d'interférences entre Homme et Nature y apparaissent généralement mais à divers degrés d'importance. La dimension idéelle du paysage est exprimée lorsque la notion de perception, de construction et de représentation est évoquée, cependant cette dimension est plus rarement suggérée dans les différents propos que nous avons analysés. Cette étude permet d'observer la polysémie du terme paysage. Elle révèle ainsi la nécessité de définir ce que représente le concept de paysage pour chacun lorsqu'un projet d'aménagement doit être élaboré entre différents acteurs territoriaux. Nos observations ont montré des conceptualisations différentes qu'il est utile pour les acteurs de connaître et de comprendre, afin d'intégrer les enjeux paysagers en lice.

2. Les paysages, lesquels ? Pour quoi faire ?

Pour les acteurs, le paysage est donc source de sentiments divers, aussi, nous avons souhaité connaître les usages qu'ils assignaient au paysage pour identifier et comprendre ce qui pourrait être à l'instigation des projets qu'ils mènent autour des paysages.

2.1. Les usages du paysage

Lors des entretiens, les acteurs ont reconnu pour eux-mêmes divers usages au paysage, mais ils ont souligné aussi, ce qu'il représente dans la vie sociale, avec les incidences que cela procure dans les débats sur la problématique paysagère.

2.1.1. Une source de plaisirs divers

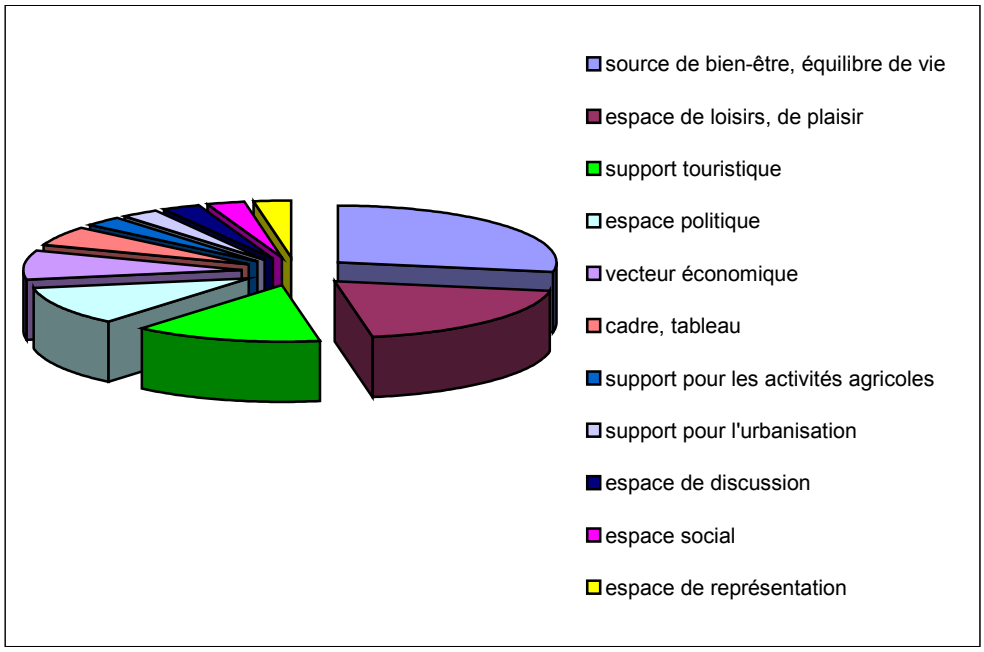
Pour la majorité des acteurs, le paysage est avant tout, une *source de bien-être*, auquel le regard participe bien sûr, mais pas seulement, car d'autres sens sont exprimés comme l'ouïe et l'odorat principalement. Parce que les paysages sont vus, entendus, sentis, parcourus et vécus lors des différentes activités que les acteurs exercent, les paysages participent ainsi à un équilibre de vie. Ils constituent, un espace de loisirs considérable qui procure de nombreux plaisirs participant à cet *équilibre de vie* souhaité. Le paysage peut être plus rarement perçu par des acteurs,

comme un tableau que l'on observe à travers un cadre comme un spectateur, avec délectation.

2.1.2. Un support pour la vie sociale

Lorsque les acteurs, après avoir exprimé leurs évocations individuelles se décentrent et parlent des usages sociaux du paysage, ils exposent pour un quart d'entre eux, l'importance des paysages pour l'activité touristique et son développement. Cette évocation si peu exprimée, suscite une réflexion sur la rare intentionnalité de mise en tourisme des territoires de notre étude, par les acteurs interrogés. Les paysages du nord de la Franche-Comté ne présentent-ils que très peu d'intérêts touristiques pour les acteurs de ces territoires ? Cette observation qui émane de propos spontanés, est cependant à nuancer car, lorsque nous leur avons demandé d'évoquer les paysages qu'ils appréciaient et souhaitaient faire découvrir, les acteurs avaient nommé un certain nombre de sites, pour la plupart, cités par les guides touristiques sur la Franche-Comté comme la vallée de la Saône ou la région des Mille étangs en Haute-Saône ou le Ballon d'Alsace dans le Territoire de Belfort. Le potentiel *support touristique* que constituent les paysages de ce territoire, ne semble donc pas la priorité pour les acteurs de notre enquête. Le paysage est toutefois perçu comme un *vecteur économique* par quelques autres acteurs qui, bien que n'ayant pas cité le tourisme, évoquent les aménités concédées aux paysages qui facilitent l'accueil de certaines activités économiques en attirant leurs personnels par un cadre de vie agréable.

Figure 74 : Des usages centrés sur les hommes



Le paysage est aussi perçu comme un *support pour les activités agricoles* qui témoigne des *enjeux forts et délicats* de l'agriculture et du développement des villes

qui consomme de plus en plus d'espaces ruraux. Le paysage est donc aussi un *support pour l'urbanisation*.

2.1.3. Des suggestions sociales et politiques

Le paysage est aussi un *espace politique* où s'exercent des choix nécessaires à l'organisation de la vie sociale pour un quart des acteurs ; toutefois il est plus rarement un *espace de discussion* pour les acteurs. Le paysage apparaît ici comme un médiateur entre les élus et les habitants à partir duquel des politiques d'aménagement vont s'élaborer. Le paysage est un prétexte à la réunion d'acteurs autour d'un projet de territoire fédérateur, nous avons précédemment évoqué cette perspective avec la mise en œuvre des plans de paysage. Cependant, le paysage peut servir de faire-valoir aux élus lors des campagnes électorales lorsqu'ils proposent l'amélioration du cadre de vie des électeurs, puis être négligé pendant leur mandat, nous rapporta un élu … Ce dernier évoqua les élus *qui veulent laisser une trace, une image de marque*, et estampiller le paysage sans se soucier des continuités spatiales ou politiques ou encore des désirs des habitants. Les dégradations que subissent les paysages par les activités des hommes sont très souvent évoquées et les acteurs demandent la mise en place de politiques respectueuses des paysages, nous les présenterons prochainement.

Les acteurs ont donc essentiellement décrit les usages des paysages à partir de ce qui sert à l'homme à l'accession de son bien-être ou pour les activités qu'il engendre. Le paysage apparaît alors comme un facteur déterminant de la qualité du cadre de vie des hommes. La demande sociale de paysages s'exprime ainsi à titre individuel dans des cadres personnel et professionnel, mais aussi à titre collectif autour de projets consensuels pour un territoire.

2.2. Les paysages perçus comme remarquables, pourquoi ?

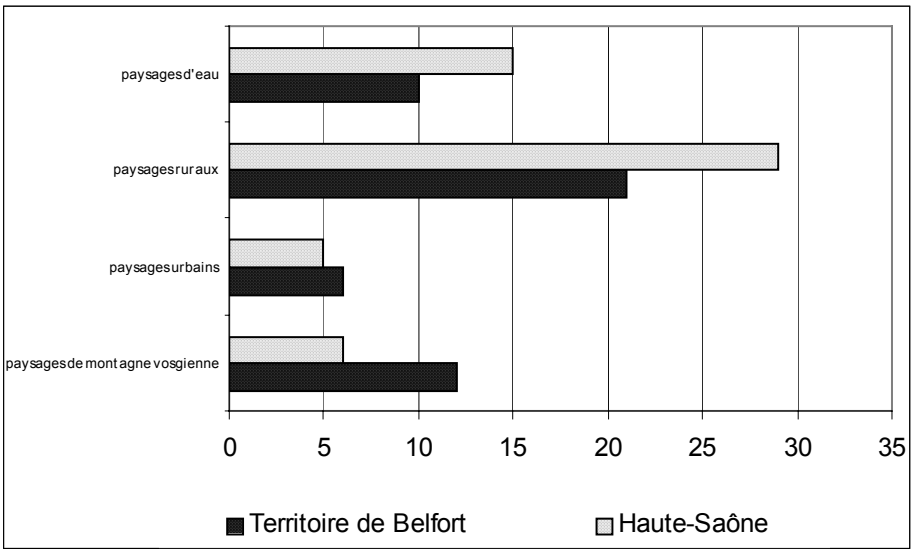
Quatre grands types de paysages sont évoqués par les acteurs, lorsque nous leur avons demandé quels étaient les paysages qu'ils appréciaient dans leur département. La désignation des lieux appréciés s'est souvent effectuée à partir du territoire vécu des acteurs puis s'est étendue à l'ensemble du département, voire au-delà. Des différences existent bien sûr entre les choix des acteurs du Territoire de Belfort et ceux de Haute-Saône, mais le classement demeure le même. Les paysages ruraux sont les plus fréquemment cités, alors que les paysages urbains ne le sont que rarement et présentent le moins d'écart entre les Belfortains et les Haut-saônois. Les paysages d'eau et ceux de la montagne vosgienne constituent les deux autres types nommés par les acteurs.

Des paysages répondant aux attentes de nature des acteurs

Des villages sont très souvent cités par les acteurs, avec une préférence pour les villages ayant conservé une certaine typicité. Les acteurs de Haute-Saône citent ces paysages le plus fréquemment et lorsqu'ils le font, ils y associent des formes

géographiques : Gy et les monts ou Champlitte et le plateau. La ruralité du département pourrait s'exprimer en Haute-Saône à travers la fréquence de citations de ces paysages, mais les acteurs belfortains ont aussi souvent cité ce type de paysages en nommant des villages principalement. Ce choix corrobore ainsi cette envie de naturel, de qualité de vie préservée que les acteurs ont évoquée fréquemment lors des entretiens. Ces paysages ruraux, mais aussi d'eau et de montagne semblent correspondre aux attentes des acteurs dans la mesure où ils les ont si souvent cités.

Figure 75 : Les types de paysages appréciés par les acteurs interrogés



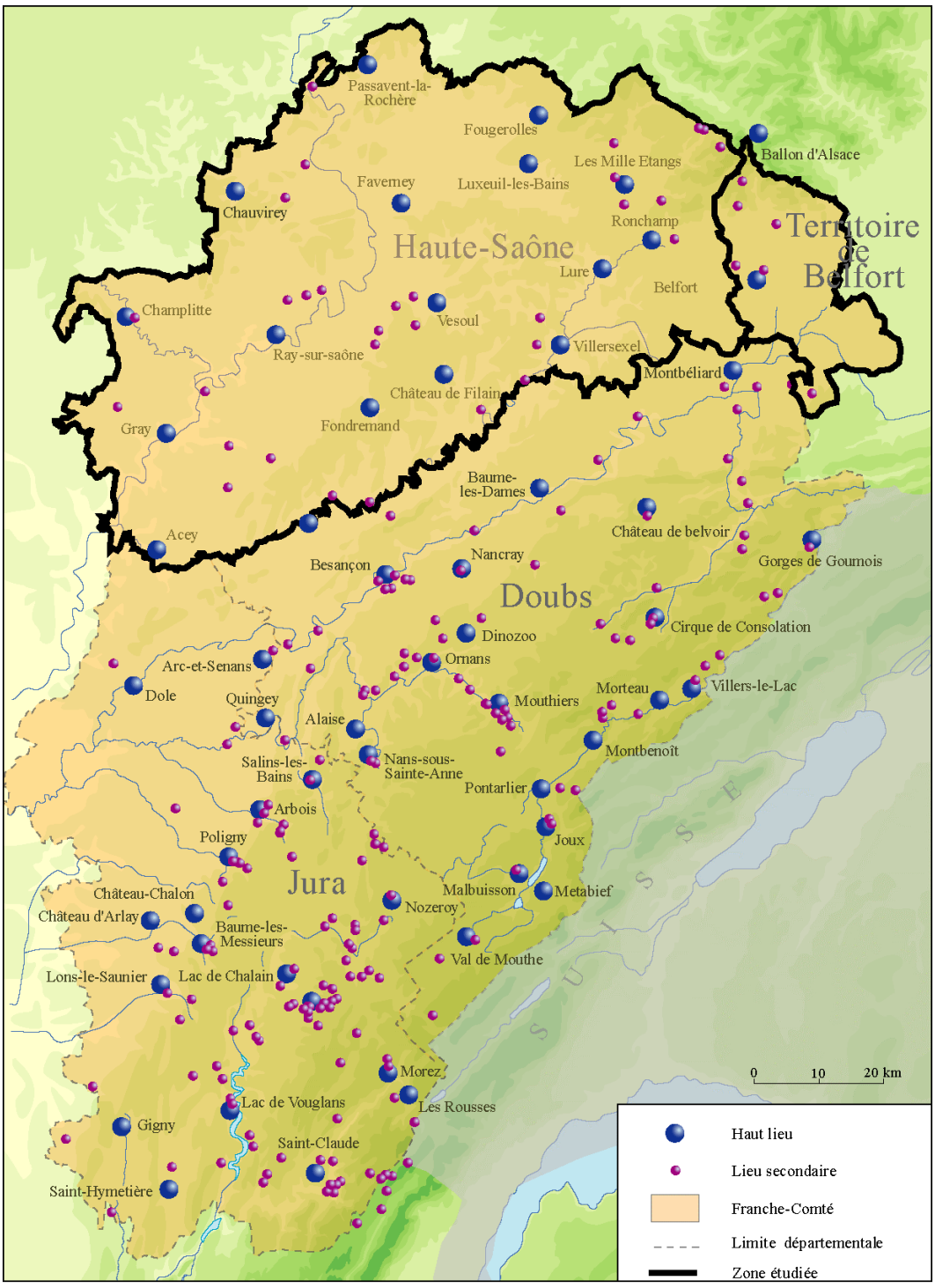
Des paysages aussi valorisés par les guides touristiques

Les paysages d'eau sont beaucoup appréciés des acteurs. Les vallées des rivières sont fréquemment nommées et en particulier les hautes vallées de quelques rivières comme l'Ognon, le Breuchin pour la Haute-Saône ou la Bourbeuse et la Savoureuse pour le Territoire de Belfort, qui prennent leur source dans les Vosges. Ces vallées sont présentées pour leurs caractéristiques naturelles et préservées et leur intérêt pour les loisirs comme la pêche ou les activités nautiques. Les vallées de la Saône et de l'Ognon dans leur cours inférieur ou le canal Rhin-Rhône, sont évoquées pour l'intérêt de la variété des paysages que les cours d'eau traversent. Les étangs, très nombreux sur les deux territoires sont aussi fréquemment cités par les acteurs. Ils constituent pour la Haute-Saône une caractéristique identitaire du département.

Les acteurs belfortains ont quant à eux davantage souligné l'importance que revêt la montagne vosgienne dans la désignation des paysages appréciés. Nous avions déjà signalé cette caractéristique dans l'analyse de l'iconographie de l'atlas des paysages du Territoire de Belfort, dans lequel les Vosges étaient très fréquemment visibles sur

les images photographiques. Le massif vosgien suggère ainsi une représentation iconique de ce territoire.

Figure 76 : Les sites touristiques valorisés par le Guide Vert Michelin en Nord Franche-Comté



Source C. Tritz Images de Franche-Comté, n° 30, décembre 2004

Si les paysages urbains sont moins évoqués que les autres, quelques villes émergent cependant dans ce classement. La ville de Belfort est souvent nommée, elle apparaît aussi comme un caractère identitaire du département. Celle de Vesoul est citée, mais le site de la Motte est très vite associé par les acteurs à l'image de la localité, comme si la ville en elle-même ne présentait pas un intérêt notable. Quelques autres cités sont nommées et appréciées pour la qualité de leur patrimoine bâti et du site géographique ; ainsi Pesmes, en Haute-Saône, petite ville de caractère construite sur le versant abrupt de la rive droite de l'Ognon, est un paysage estimé des acteurs hauts-saônois.

Les paysages cités par les acteurs reflètent fréquemment des caractéristiques valorisées par les guides touristiques de ces territoires. Cette carte réalisée par C. Tritz en 2004 expose les sites remarqués par les auteurs du Guide Vert Michelin. Nous nous y réfèrerons dans la poursuite de notre analyse.

Ce tableau traduit un très inégal attrait pour les paysages sur le territoire franc-comtois, le Jura puis le Doubs, sont très largement cités et représentés par l'iconographie photographique dans ce guide, alors que la Haute-Saône et le Territoire de Belfort le sont beaucoup plus rarement.

Figure 77 : La médiatisation des sites touristiques dans le Guide Vert Michelin

Département	Nb de citations	Citations de hauts lieux	Citations de lieux secondaires	Densité de citations (nb/km2)	Densité de citations des lieux principaux (nb/km2)	Densité de citations des lieux secondaires (nb/km2)	Rapport hauts lieux/lieux secondaires
Haute-Saône	41	13	28	0,007	0,002	0,005	0,49
Territoire de Belfort	6	2	4	0,009	0,003	0,006	0,6
Franche-Comté	284	57	227	0,017	0,003	0,014	0,25

Source C. Tritz Images de Franche-Comté, n° 30, décembre 2004

La Haute-Saône et le Territoire de Belfort sont donc considérés par ce guide, comme ayant très peu d'intérêt touristique, la qualité de leurs paysages est donc estimée banale, ne suscitant pas une attention touristique particulière. Cependant une analyse des documents proposés par les offices de tourisme de ces territoires, réalisée par des organismes locaux, montrerait une diversité plus importante et surtout une valorisation plus conséquente des paysages.

2.2.1. Les paysages hauts-saônois appréciés pour leur ruralité ?

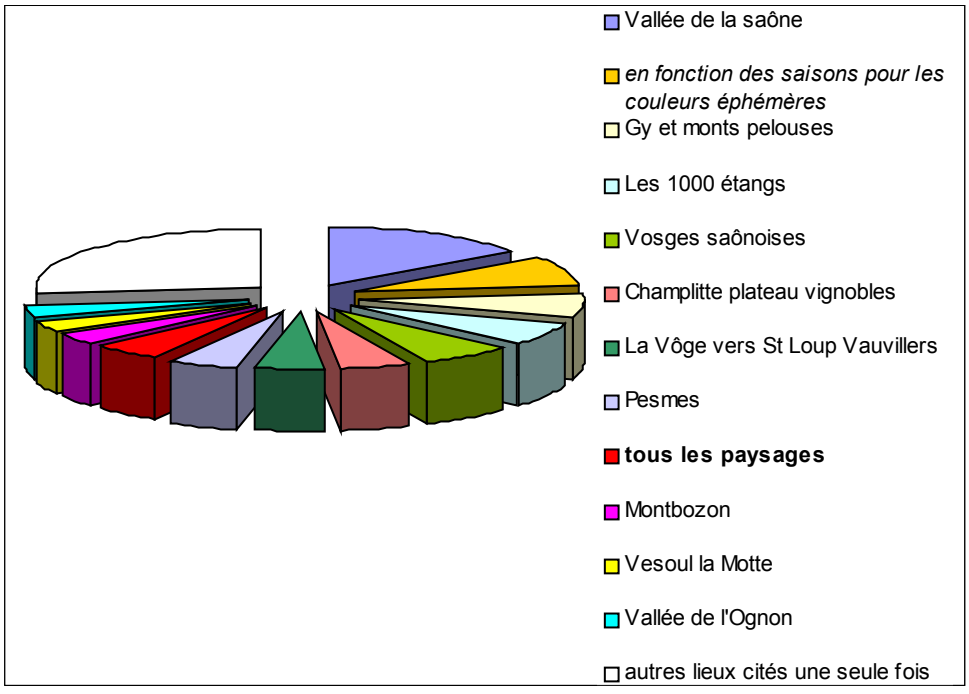
Quelques acteurs interrogés ont dit apprécier tous les paysages de leur département, parce qu'ils constituaient un ensemble indissociable et cohérent. Un agriculteur a dit apprécier tous les paysages s'ils n'étaient pas pollués. Les temporalités du paysage

ont été évoquées par un quart des acteurs, essentiellement autour des variations de couleurs que les saisons engendrent. Le caractère éphémère des ambiances colorées participe à l'appréciation des paysages pour ces personnes. Ces deux éléments ne seront pas révélés par les acteurs belfortains.

La vallée de la Saône constitue une séquence de paysages de loin la plus appréciée de la majorité des acteurs hauts-saônois, sa diversité est fréquemment observée, tout comme celle de la vallée de l'Ognon, moins citée. Montbozon et Pesmes, de gros bourgs situés en bordure de l'Ognon ou Champlitte en bordure du Salon, sont désignés par les acteurs, pour leurs caractéristiques patrimoniales du bâti et la présence de ces cours d'eau.

La partie comtoise du massif vosgien offre des paysages remarqués par les acteurs, ainsi les Vosges saônoises sont citées fréquemment dans le discours des personnes interrogées. Le site des Mille étangs au nord-est du département, dans les Vosges saônoises, est apprécié pour ces paysages caractéristiques de forêts et de tourbières rappelant ceux du Grand Nord. La Vôge, au nord du département, est remarquée pour ces paysages ruraux aux très nombreux petits cours d'eau.

Figure 78 : Des préférences pour les paysages d'eau

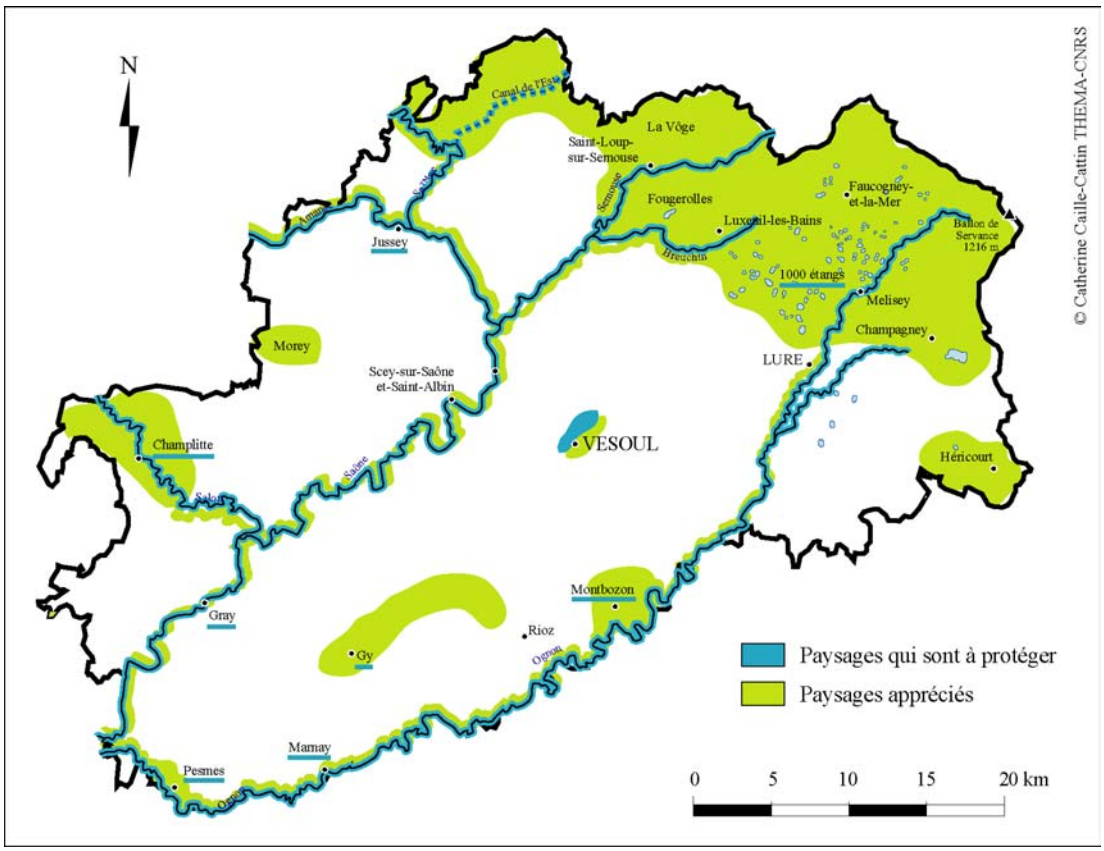


Lieux et caractéristiques cités en Haute-Saône

De nombreux autres lieux ont été cités pour la qualité de leur paysage, ils concernent essentiellement des paysages proches du lieu de vie des acteurs et ceux qui ont été vécus, dans un second temps. Quelques-uns d'entre eux ont fait part de leur désir de connaître d'autres paysages dont on leur avait parlé et faisaient ainsi état d'une relative ignorance des paysages de leur département. Certains acteurs affirmaient

pallier ce manque de connaissance, par des visites organisées notamment lors des journées de découverte des patrimoines à l'automne. Ces autres lieux annoncés par les acteurs, concernent le plus souvent des villages pour leur situation dans un environnement topographique qu'ils jugent intéressant - village visible de loin ou parcouru par un cours d'eau -, associé à des caractéristiques architecturales typiques du territoire. Les plateaux calcaires hauts-saônois, en tant que forme de relief, n'ont été cités qu'une seule fois par une paysagiste.

Figure 79 : Les paysages des acteurs de Haute-Saône



Les paysages annoncés par les acteurs, sont pour quelques-uns, cités comme haut-lieu par le Guide Vert Michelin. Ainsi, les Mille étangs, Ronchamp, Luxeuil les Bains et Fougerolles au pied du massif vosgien sont cités par ce guide et les quelques acteurs, mais aussi Passavant la Rochère, Faverney et Lure au nord du département et Vesoul, Ray sur Saône, Champlitte, Gray et Fondremand plus au sud.

2.2.2. Les paysages belfortains remarqués pour leur diversité

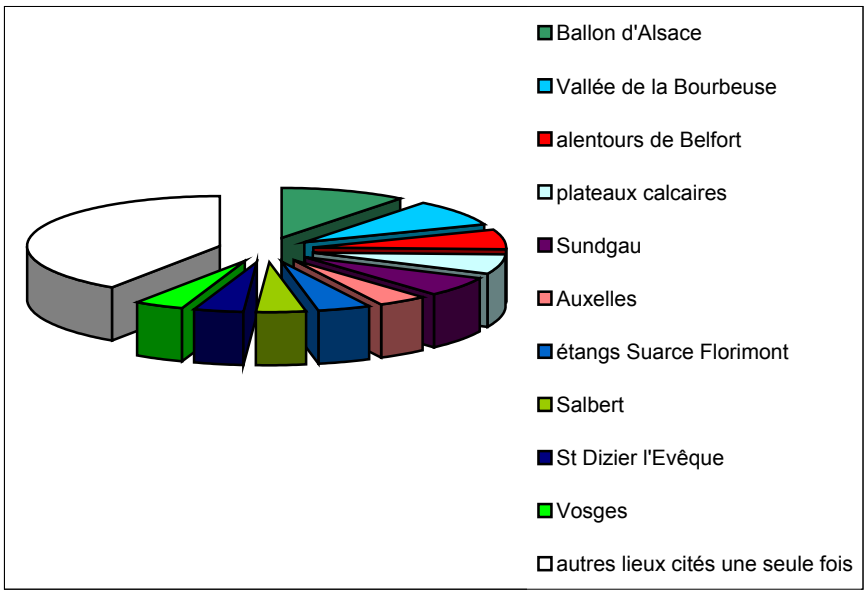
Les plateaux calcaires, belfortains ici, font partie des paysages remarqués par quelques personnes interrogées, mais ils sont désignés aussi en tant que lieu : Saint Dizier l'Evêque ou le Sundgau principalement.

Les Vosges offrent une diversité paysagère distinguée par les acteurs belfortains, cependant, ce sont davantage les lieux qui sont évoqués - le massif vosgien est

d'ailleurs visible sur 18% des images photographiques prises par les auteurs de l'atlas des paysages -. Ainsi, le Ballon d'Alsace est le plus nommé pour la majorité d'entre eux. La vallée de la Bourbeuse, dans sa partie haute dans ce cas mais aussi basse, propose des paysages différents lorsqu'on la parcourt. Le petit village d'Auxelles, accroché à un versant du fond de la Haute vallée de la Rhôme, dans le Piémont sous-vosgien, est remarqué par quelques acteurs ; en même temps, la progression de la forêt, générée par la déprise agricole, est perçue comme une réelle menace pour ses paysages typiques. Le mont du Salbert appartient aussi à cette unité géographique, situé à proximité de la ville de Belfort, il présente un vif intérêt pour les citadins, *stressés*, précisera un élu.

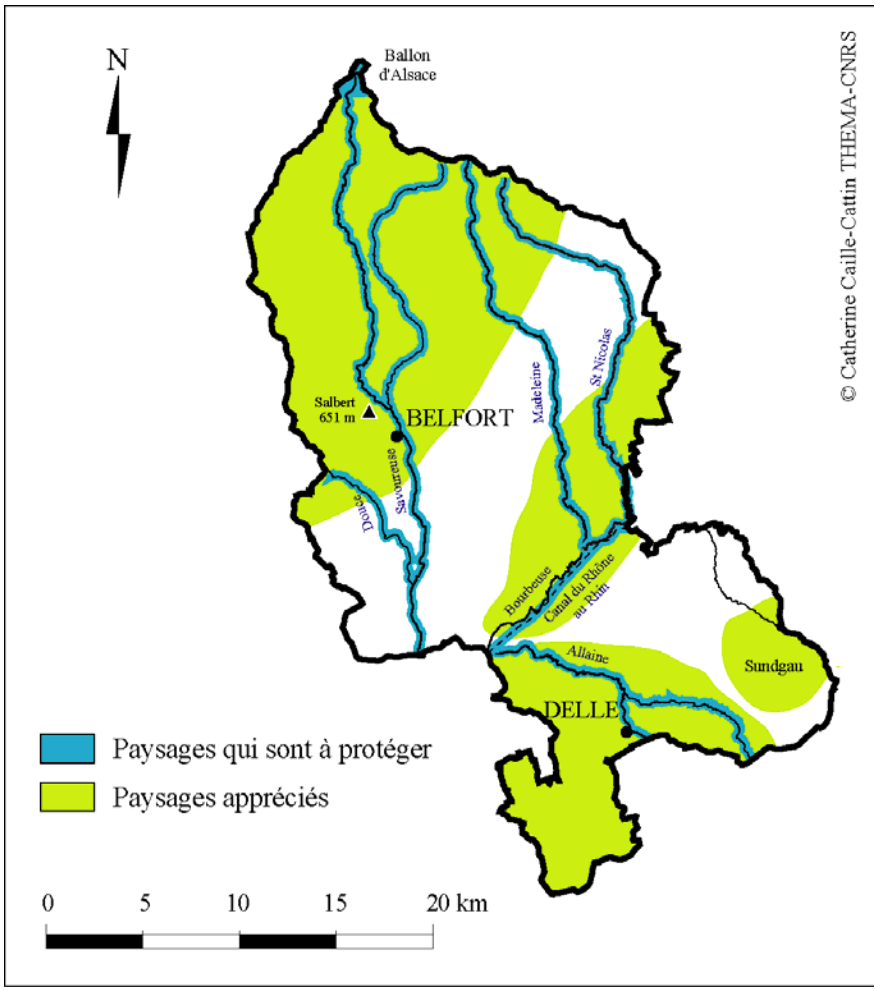
Les paysages où l'eau est présente, sont eux aussi appréciés des acteurs belfortains, les vallées de quelques rivières, mais aussi les étangs du Sundgau au nord du département, sont nommés en tant que sites.

Figure 80 : Lieux et caractéristiques les plus souvent cités par les acteurs belfortains



Les autres lieux cités présentent les mêmes caractéristiques que celles observées pour les acteurs hauts-saônois, ce sont fréquemment des villages qui sont évoqués pour leur typicité. La *route sous-vosgienne* constitue une séquence de paysages particulièrement intéressante pour un élu de ce département, pour les surprises qu'elle réserve lorsqu'elle est parcourue en voiture. Mais ici encore, le risque de fermeture des paysages est évoqué.

Figure 81 : Les paysages des acteurs du Territoire de Belfort



Seuls le Ballon d'Alsace et Belfort sont cités comme haut-lieu par le Guide Vert Michelin dans ce département, ils le sont aussi par la majorité des acteurs belfortains.

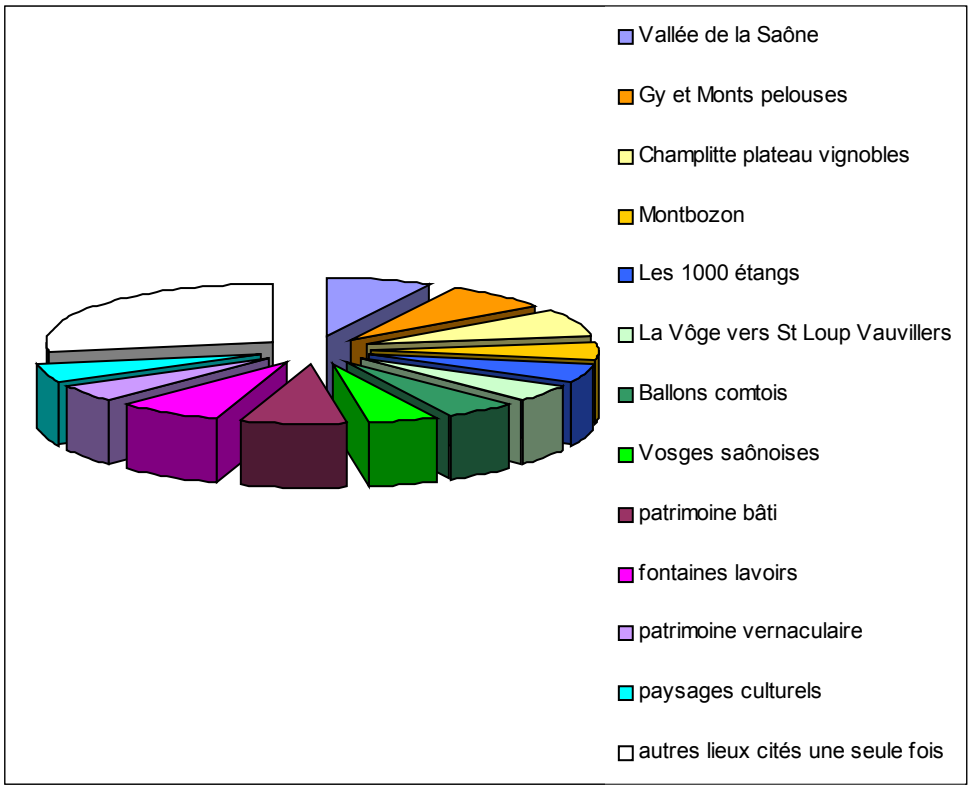
2.3. Les caractéristiques identitaires, quelles valeurs ?

L'identité des territoires se détermine ici par ses caractéristiques paysagères ou par des éléments qui composent ses paysages. Les acteurs ont généralement dissocié les lieux des objets et parfois attribué des qualificatifs aux paysages, comme *paysage culturel*. Toutefois, si quelques sites sont nommés plusieurs fois, de très nombreux lieux ou caractères ne sont cités qu'une seule fois. Cette observation reflète-t-elle alors une difficulté de caractérisation de ce qui peut constituer l'identité des territoires ou d'une difficulté à reconnaître et apprécier les paysages du quotidien ? Cependant l'ensemble des réponses offertes par la diversité des acteurs, peut générer un répertoire d'éléments susceptibles de définir quelques caractéristiques de ce qui pourrait composer l'identité des territoires de notre corpus d'étude.

2.3.1. Une identité basée sur les paysages ruraux et le patrimoine vernaculaire pour les Hauts-Saônois

Bon nombre de paysages appréciés et cités par les acteurs hauts-saônois, le sont aussi comme paysages présentant des caractéristiques identitaires de leur territoire.

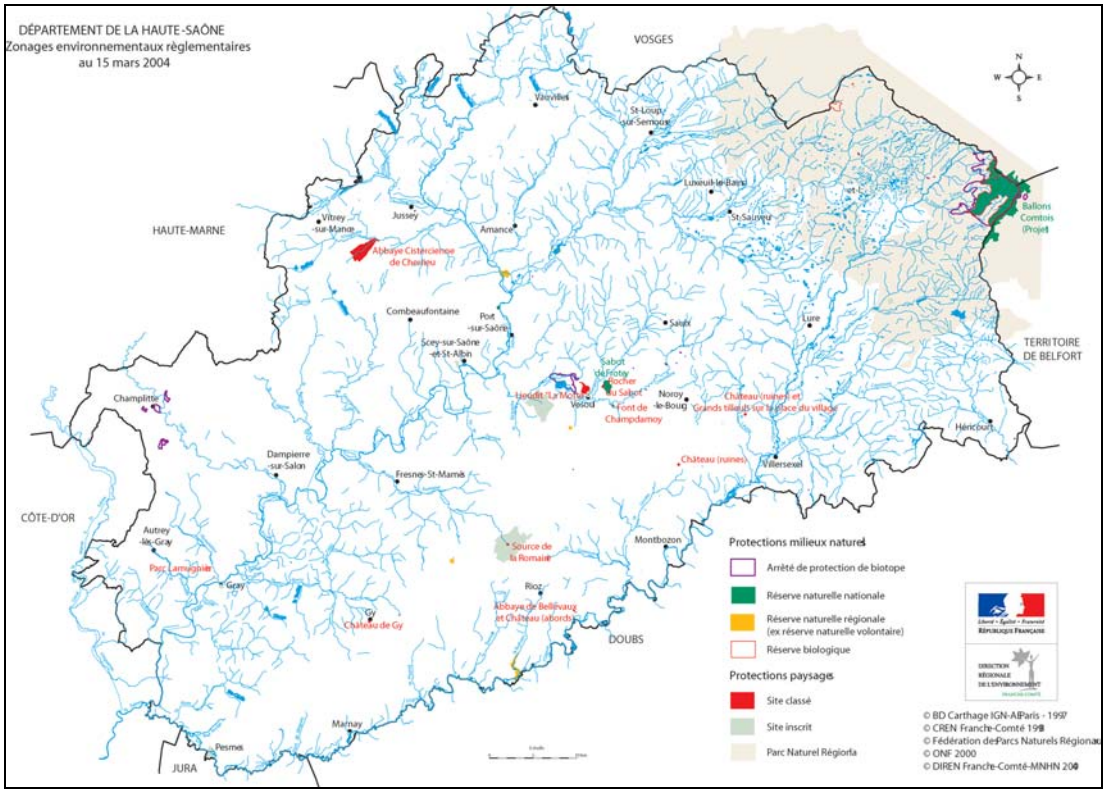
Figure 82 : Les caractéristiques identitaires pour les acteurs hauts-saônois



Ainsi, les Vosges saônoises constituent un élément important de l'identité haut-saônoise. Les Ballons comtois sont nommés et plus paradoxalement le Ballon d'Alsace dont le sommet n'est pas situé dans ce département, mais depuis lequel il peut être vu, alors que le Ballon de Servance localisé en Haute-Saône, n'est pas nommé. Est-ce par méconnaissance ou par désir d'appartenance à une unité territoriale de renom axée sur une cohérence morphologique ? Située dans les Vosges saônoises, la région des Mille étangs est évoquée ici comme un paysage caractéristique et unique de Haute-Saône qui valorise le département par son attrait touristique singulier. Elle est représentée quasiment comme le fleuron de ce territoire pour les interlocuteurs qui l'ont évoqué ! Fougerolles est la seule bourgade sous-vosgienne, nommée par une personne, pour ces paysages de cerisaies en fleurs. Pour le reste du département, c'est la vallée de la Saône qui est plus majoritairement citée par les acteurs hauts-saônois. La plaine de Gray est nommée par un acteur, mais les autres formes de relief du département et les paysages qu'ils génèrent sont exceptionnellement évoqués ; ainsi le Sabot de Frotey, forme calcaire caractéristique

sur le plateau du même nom, surplombant l'agglomération vésulienne, constitue l'ultime élément identitaire évoqué. Trois bourgs sont ensuite cités : Montbozon, Gy et Champlitte ; leur patrimoine bâti constitue une caractéristique jugée identitaire pour de nombreux acteurs interrogés. Ces deux derniers bourgs ont obtenu le label *Petite cité comtoise de caractère* et sont remarqués pour la spécificité des formes de relief et des formes végétales qui les recouvrent, monts et pelouses sèches à Gy et plateau calcaire et vignobles sur les coteaux pour Champlitte. L'association village caractéristique et rivière qui le traverse, l'Ognon, donne à Montbozon une valeur estimable et appréciée des personnes interrogées. Ce cours d'eau est cité une fois par un acteur en tant que caractère identitaire haut-saônois, d'autres petites villes traversées par l'Ognon sont nommées par d'autres personnes : Pesmes et Marnay. Le village et site de la Roche-Morey, à l'ouest du département, est proposé une seule fois, il est apprécié pour la vue panoramique et l'horizon lointain qu'il procure. C'est ici l'unique fois où la notion de point de vue est évoquée par un acteur. L'atlas des paysages de Haute-Saône le cite aussi : *« le panorama circulaire qui s'offre depuis le sommet de la Roche-Morey figure parmi les plus fameux et constitue un point d'attraction remarquable »* (p.126).

Figure 83 : Les zonages environnementaux réglementaires en Haute-Saône



Les patrimoines bâti et vernaculaire sont très largement cités pour leurs caractéristiques, par les personnes interrogées. Si ce constituant identitaire des paysages hauts-saônois, représente près de 25% des éléments proposés par les

acteurs et montre ainsi l'importance qu'ils lui accordent, les auteurs de l'atlas le relèvent eux-aussi. Ainsi, ces derniers ont privilégié la communication d'images photographiques représentant le patrimoine. Sur 39% d'entre-elles, l'architecture traditionnelle uniquement, est visible et 18% de celles-ci n'exposent qu'un bâtiment ou un détail de celui-ci. Les fontaines-lavoirs, élément relevé par les acteurs, participent à la consécration de l'identité du territoire haut-saônois, l'atlas des paysages offre une soixantaine d'images photographiques représentant ce type de patrimoine vernaculaire. Les fermes haut-saônoises paraissent être, pour un seul acteur, un élément identitaire du département. Par ailleurs, c'est la couleur vert qui caractérise la Haute-Saône pour un autre acteur qui évoque les forêts et les pâturages verdoyants du territoire. Le brouillard et les nombreux nuages constituent un nouvel élément identitaire pour une autre personne interrogée qui aime découvrir les paysages à travers les nappes brumeuses. Des acteurs ont évoqué les paysages culturels comme élément identitaire de la Haute-Saône, ils concernent ici les paysages historiques ou industriels essentiellement, à travers les éléments architecturaux patrimoniaux qui les composent.

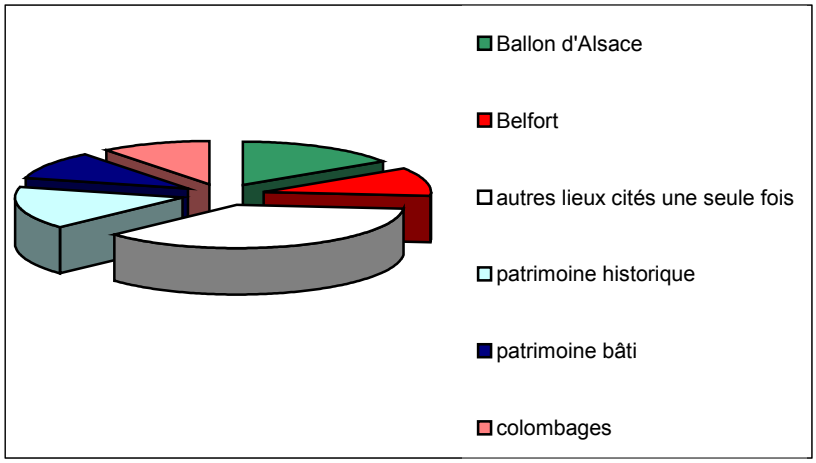
Hormis les Vosges dans leur ensemble, ce sont davantage des sites, des lieux et les divers patrimoines architecturaux qui sont évoqués par les acteurs pour caractériser l'identité du territoire haut-saônois.

2.3.2. Une identité fondée essentiellement sur le patrimoine architectural et un haut-lieu pour les Belfortains

Seuls les sites du Ballon d'Alsace et de la ville de Belfort ont été cités plusieurs fois par les acteurs belfortains pour caractériser l'identité du territoire. La seule caractéristique identitaire de caractère naturel relevée par quelques personnes interrogées, concerne donc une forme de relief du massif vosgien. La montagne vosgienne sera évoquée par une autre personne cependant. Le site de Belfort est davantage évoqué pour la qualité de son patrimoine architectural qui génère un paysage urbain typique par ses formes, ses couleurs et ses anciennes fonctions militaires. Les patrimoines bâtis, qu'ils soient historiques ou militaires, sont très largement évoqués dans les propos des acteurs belfortains. Les images photographiques de l'atlas des paysages, qui représentent à travers une vue proche ou assez proche, des bâtiments d'architecture traditionnelle ou ancienne uniquement, ne concernent pas 10% des prises de vue de la publication. Les choix des auteurs sont donc très différents selon les deux territoires de notre corpus.

Un détail architectural est présenté comme un caractère identitaire : ce sont les colombages visibles sur les habitations du Sundgau, au sud du département. Ils traduisent une caractéristique de l'habitat d'une unité territoriale qui s'étend au-delà des limites départementales belfortaines, sur le département alsacien.

Figure 84 : Les caractéristiques identitaires des acteurs belfortains

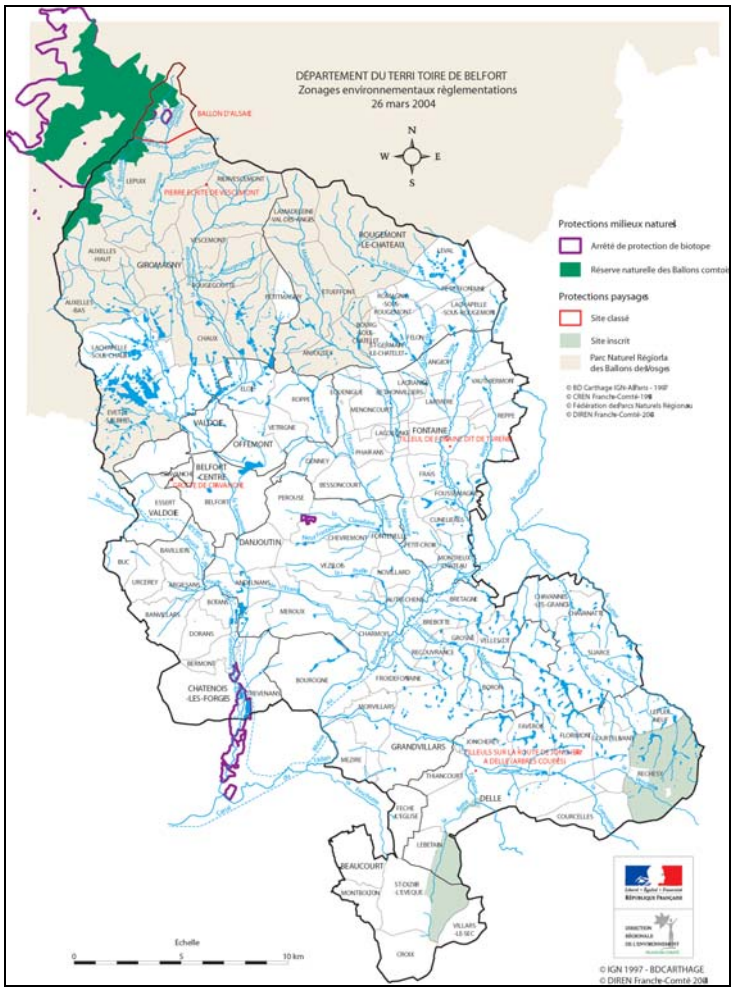


Les autres lieux cités concernent essentiellement des petits villages présentant le plus souvent, les caractéristiques hauts-saônoises, déjà développées précédemment. La ville de Delle, dans le Sundgau, au sud du département, est citée une fois pour quelques éléments de son patrimoine architectural typique – maison aux cariatides par exemple -. Le canal du Rhône au Rhin est aussi nommé, ainsi que ses alignements d'arbres qui structurent le paysage.

Ce sont donc des éléments patrimoniaux architecturaux et le site du Ballon d'Alsace qui constituent pour les acteurs belfortains, l'identité paysagère du territoire. Cependant, nous pensons que notre analyse peut être fragilisée par le nombre restreint de personnes que nous avons rencontrées, en même temps, la présence très fréquente du massif vosgien sur les images photographiques de l'atlas - dans 18% des cas -, nous laisse penser que le Ballon d'Alsace peut effectivement être considéré comme un élément identitaire du paysage, auquel les belfortains, les acteurs et les auteurs de l'atlas en particulier, aiment se référer.

Le patrimoine architectural est un composant important de la caractérisation identitaire des paysages pour ces acteurs francs-comtois. Si les éléments naturels – morphologiques ou hydrographiques essentiellement - participent à l'appréciation de certains paysages et permettent d'identifier des sites perçus comme identitaires, ils sont plus rarement évoqués pour eux-mêmes, en particulier dans le Territoire de Belfort.

Figure 85 : Les zonages environnementaux réglementaires dans le Territoire de Belfort



2.4. Et le paysage banal ?

Les paysages appréciés des acteurs sont très peu nombreux en définitive - hormis chez les trois interlocuteurs hauts-saônois -, de nombreux types de paysages présents sur leurs territoires n'ont pas ou peu été cité.

2.4.1. Les paysages urbains en mal de reconnaissance

Les paysages urbains ont été peu nommés par les personnes interrogées, sauf s'ils présentaient des caractéristiques patrimoniales. Les villes apparaissent davantage dans les propos des acteurs lorsqu'il s'agit d'évoquer leur croissance et son incidence sur la disparition des terres agricoles ou la difficile maîtrise d'une cohérence architecturale par exemple. Cette observation fait écho aux conclusions que nous avons émises lors de l'analyse de l'iconographie paysagère des publications départementales. Ainsi l'atlas des paysages de Haute-Saône offre 12,3% de vues urbaines dont 6,2% montrent un habitat présentant des caractéristiques

architecturales contemporaines, contre 31,7% dont 11,3% pour celui du Territoire de Belfort. La ruralité du département haut-saônois est certes probante, mais le regard porté sur ce territoire par les auteurs de l'iconographie de l'atlas, nous laisse penser que cette caractéristique a été entretenue par le choix des photographies offertes à la vue des lecteurs. En effet, lors du recueil des informations contenues dans chacune des images, nous avions rencontré des difficultés dans la définition du type d'habitat. Les éléments dont nous disposions pouvaient nous laisser croire qu'il s'agissait d'un type plutôt rural, alors que la connaissance que nous avions du lieu cité dans la légende, nous indiquait qu'il s'agissait d'une ville. Le cadre de vie en Haute-Saône est bien entendu de belle qualité environnementale et ce sont certainement ces aménités que les auteurs souhaitent communiquer dans l'atlas de ce territoire. Le désir de naturel, déjà déclaré dans la définition que les acteurs donnent au paysage, apparaît donc ici. Les espaces urbanisés sont jugés *artificiels*, *pollués* et peu lisibles parce qu'ils ne sont pas ou plus compris, ils sont alors peu regardés parce que les acteurs n'en perçoivent plus l'intérêt.

2.4.2. Les paysages du quotidien

Le paysage naît du regard que nous lui portons, ont précisé la majorité des acteurs, aussi lorsque leur environnement n'est plus ou pas perçu, il n'est pas paysage. Si les acteurs ont effectivement évoqué les paysages qu'ils appréciaient en se situant tout d'abord dans les limites proches de leur espace de vie, très peu d'entre eux ont cité les paysages de leur lieu d'habitation ou d'exercice. A moins de vivre dans un cadre de vie singulier comme Belfort, Auxelles-Haut ou Boult et de reconnaître son intérêt paysager, les autres acteurs ont rarement fait part de leur intérêt pour leurs paysages quotidiens. A travers quelques missions de sensibilisation au paysage, le CAUE 70 et le PNRBV, ont proposé des sorties sur le terrain, de découverte des paysages locaux, afin que les participants re-découvrent leur environnement paysager quotidien. Nous présenterons leur travail dans la troisième partie.

Eléments de conclusion

La majorité des acteurs francs-comtois sont convaincus que le paysage participe au bien-être des hommes. Aussi, leurs préférences paysagères vont vers les paysages quelque peu mythifiés, comme une campagne idéalisée ou un lieu historiquement marqué. La quête de racines identitaires semble se dessiner à travers ces paysages appréciés. Quoi qu'il en soit, une demande de prise en compte de certains paysages est formulée par nos interlocuteurs, ils souhaitent que des actions soient menées en faveur des paysages.

3. La reconnaissance des acteurs

Quelles que soient la nature, l'ambition et l'échelle d'un projet d'aménagement, la question du paysage est présente. Elle est de plus en plus prise en compte, car la demande sociale de paysage de qualité est forte. Elle nécessite la participation de

différents acteurs à l'élaboration de ce projet, acteurs d'horizons divers, pas toujours connus et reconnus par une majorité, qui jusqu'alors n'étaient pas nécessairement conviés et réunis ensemble pour exprimer et partager les enjeux qu'ils percevaient autour de cette opération paysagère.

3.1. Les acteurs du paysage reconnus

3.1.1. Par les personnes interrogées

Lorsque nous avons sollicité nos interlocuteurs au début de l'entretien, sur ce qui pourrait être mis en œuvre pour les paysages de leur département et par qui il pourrait l'être, une minorité d'entre eux ont cité quelques acteurs. Le PNR des Ballons des Vosges fut le plus souvent nommé, cette structure est reconnue pour l'élan qu'elle suscite au niveau de ce territoire et des réflexions qu'elle inspire entre les différents partenaires de Parc, auquel cette minorité adhère et siège le plus souvent. Les réalisations conjointes sont exposées comme la création de plans de paysage ou les actions mises en œuvre pour le maintien des agriculteurs et des paysages, dans les zones de moyenne montagne vosgienne. La DIREN est le partenaire auquel se réfèrent nos interlocuteurs, pour évoquer la mise en place des réglementations visant la protection des paysages par l'intermédiaire des milieux ou sites protégés et classés. Le CAUE apparaît quant à lui, comme partenaire pour ses compétences en matière de conseils pour l'intégration des bâtiments dans le paysage et en formation des publics sur la connaissance paysagère au sens large du terme. Aussi, la sollicitation de ces trois partenaires constitue différents aspects de la demande des acteurs autour de la problématique paysagère que nous développerons prochainement. Cependant, si ces seuls partenaires sont évoqués explicitement lors de l'entretien par de rares personnes, nos interlocuteurs ont été beaucoup plus loquaces, lorsque nous avons souhaité connaître le nom d'autres acteurs se préoccupant de la question du paysage. Ce n'est alors pas la structure qui est nommée en premier lieu, mais des personnes reconnues pour leurs compétences en matière de paysage, dans celle-ci. D'autres organismes sont alors seulement cités comme les DDE, les Chambres d'Agriculture, plus rarement les services environnement des Conseils Régionaux et des Conseils Généraux, sauf pour le Territoire de Belfort, l'ONF et les DDA. Les géomètres sont nommés de façon exceptionnelle par quelques élus relatant l'attitude fréquente de quelques collègues qui confient la conception des lotissements à ces professionnels, mais qui pour la plupart d'entre eux ne possèdent pas de qualification paysagère.

Cette observation que nous avons évoquée précédemment, montre l'importance de la constitution du réseau relationnel entre les différents acteurs de ces structures qui se connaissent et re-connaissent en grande majorité, ici, autour de la question du paysage. Est-ce particulier aux départements de notre corpus ? Concernant cette hypothèse, l'analyse exploratoire que nous avons menée dans le département du Doubs, suggérait déjà cette remarque ; il en est de même pour les informations issues des entretiens téléphoniques, conduits lors de la recherche des atlas des paysages,

elles corroborent notre observation et infirment notre hypothèse. Est-ce spécifique à la nature du sujet alors ? Le paysage est certes une thématique singulière qui peut réunir des personnes aux sensibilités proches et aux compétences avérées, mais d'autres sujets peuvent aussi fédérer des acteurs territoriaux, autour de l'eau par exemple.

3.1.2. Par les auteurs des atlas

Moins d'un quart des atlas des paysages offre un répertoire d'adresses d'acteurs susceptibles d'être mobilisés sur la question paysagère. Les services de l'Etat sont répertoriés, à l'échelle de la Région avec la DIREN, la DRAC et les services aménagement du territoire ou environnement suivant les Conseils Régionaux, viennent ensuite les DDAF, DDE, les services départementaux de l'architecture et du patrimoine et enfin les CAUE lorsqu'ils existent à l'échelle du département. Les coordonnées de quelques ministères, de l'architecte des bâtiments de France, de l'ONF, des Chambres d'Agriculture ou d'associations se préoccupant de l'environnement sont plus rarement offertes. Les attributions ou fonctions de ces services ou organismes, ne sont hélas pas exposées dans les atlas. Elles pourraient cependant cerner les missions de chacun et permettre aux acteurs de se diriger rapidement auprès des services les plus appropriés à leur demande. Toutefois, nous imaginons la difficulté à produire un tel descriptif…

3.2. Les représentations de la conscience paysagère des autres

Les acteurs possèdent des représentations mentales de la conscience que les autres acteurs ont du paysage. Lorsqu'ils sont réunis pour l'élaboration d'un projet, elles peuvent influer sur les décisions qu'ils ont à prendre. Nous avons donc questionné nos interlocuteurs afin de connaître les représentations qu'ils se faisaient de la conscience paysagère des autres acteurs.

3.2.1. Les représentations sur les élus

Les personnes interrogées s'accordent à dire que les élus, sont capables de concevoir des réalisations dans un registre allant *du pire au meilleur,* sans nécessairement prendre en compte le paysage. Un élu évoque la différence qui peut exister entre les élus locaux à l'ambition paysagère moindre le plus fréquemment, à d'autres élus nationaux qui induisent des programmes autour de la question paysagère de plus grande qualité. Le paysage est perçu comme une *plus-value*, il *sert les politiques* et *leur donne bonne conscience*, remarquent quelques professionnels. Pour nos interlocuteurs, la conscience paysagère dépend de leur sensibilité et de leur culture Pour un professionnel, c'est plutôt leur absence de culture paysagère qui les caractérise et induit des projets peu précautionneux du paysage. La formation des élus est alors envisagée par ce groupe social, constitué par les professionnels. Ça dépend de leur *ouverture personnelle*, précise un élu qui ajoute qu'elle *dépend aussi des motivations personnelles*. A cela s'ajoute la mission à laquelle l'élu est affecté,

qui induit une prise de conscience du paysage différente selon qu'il effectue son mandat au service voirie ou aux espaces verts ajoute ce même élu. Un autre élu observe que la rareté des femmes dans ce milieu engendre une sensibilité paysagère particulière et souhaite une mixité plus conséquente pour enrichir les points de vue en matière de paysage.

La prise de conscience du paysage des élus apparaît, pour nos interlocuteurs, de plus en plus conséquente - hormis un interlocuteur très dubitatif qui affirme *que s'ils avaient une conscience paysagère, ça se saurait* … -. Un agriculteur observe qu'elle croît depuis une *quinzaine d'années,* à partir du moment où les élus ont commencé à prendre en *considération les propos tenus par les écologistes*. Toutefois, elle est estimée par un technicien *très très faible, même pour ceux qui croient en avoir une*….

Cependant les priorités des élus émanent aussi des moyens financiers dont ils disposent ou souhaitent mettre à disposition en faveur de leurs paysages, nous confient quelques interlocuteurs. La *rentabilité* est alors la condition de prise en compte possible du paysage par ces acteurs, *mais si cela se fait tout seul, ils sont d'accord*, conclut un agriculteur. Les techniciens évoquent majoritairement ces contraintes financières qui conduisent les élus, à la *recherche de solution de facilité et la moins chère.* Il leur est aussi reproché de *penser le paysage à court terme* uniquement, alors que c'est sur le *long terme qu'il faut envisager le paysage* remarque un agriculteur. Dans le même registre, un représentant d'association évoque *l'immédiateté des réalisations* qui gène la prise en compte du paysage. L'idée de réaliser des projets visibles par les électeurs, au terme d'un mandat électoral, est amplement évoquée par nos interlocuteurs.

De nombreuses responsabilités au niveau des paysages sont attribuées à ces élus, les techniciens soulignent même leur manque de connaissance dans ce domaine et sont conscients des conséquences qu'il peut engendrer, notamment au niveau de l'octroi des permis de construire par exemple.

3.2.2. Les représentations sur les techniciens de l'Etat et des collectivités territoriales

La prise de conscience du paysage des techniciens dépend de leur formation, de leur ouverture d'esprit et de leurs capacités à utiliser d'autres compétences, pour quelques personnes interrogées. La formation des personnels techniques est évoquée par quelques interlocuteurs pour expliquer cette conscience paysagère que possèdent certains techniciens et leur implication dans la réflexion sur la thématique du paysage. Toutefois, cette prise de conscience est jugée techniciste par quelques professionnels du paysage. Cependant, si cette implication est estimée conséquente par certains interlocuteurs, d'autres font preuve de retenue et soulignent les efforts qu'il reste à faire, notamment face aux pratiques des techniciens. La sectorisation des services induit un cloisonnement des objectifs pour le paysage ; ainsi les *personnes affectées au service des routes veulent faire des routes*, note un représentant

d'association. *Ils sont peut-être trop catégoriels et n'ont pas de vue* d'ensemble, précise un technicien. Les problèmes de coordination entre les différents projets et de communication entre les différents services sont évoqués par nos interlocuteurs. Les *nouvelles échelles territoriales ajoutent un échelon supplémentaire de difficulté* de coordination entre les politiques et projets paysagers, ajoute un représentant d'association.

Les techniciens exécutent les ambitions projetées des élus sur les paysages. Ces derniers reconnaissent les compétences de ces fonctionnaires auxquels ils accordent leur confiance. Un élu fait état de l'absence d'outils facilitant la représentation d'un paysage après la réalisation de travaux : *il faudrait des simulations, des images de synthèse des projets anticipés, car nous avons besoin de cerner l'espace une fois aménagé, notamment pour la prise en compte du développement végétal.* Cependant, le pouvoir dont bénéficient ces techniciens - de la DDE notamment - est estimé considérable, même s'ils en ont *moins à présent avec les nouvelles législations*. Un paysagiste confie que ces techniciens avaient *beaucoup de puissance, sans trop de réflexion au début*, il remarque actuellement une *perte de monopole* des services qu'ils occupent.

Si ces dernières observations concernent essentiellement les techniciens de la DDE ou de quelques collectivités territoriales, d'autres réflexions ont été faites sur les chargés de mission de la DIREN. Un professionnel apprécie la réflexion paysagère que cette structure inspire, mais un autre note son comportement élitaire peu emprunt au partage des connaissances paysagères.

Un technicien conclut en annonçant qu'ils sont des *forces de proposition pour les élus, ils peuvent les sensibiliser au paysage*. Il se demande enfin s'il ne faut pas d'ailleurs former les techniciens avant les élus ?

3.2.3. Les représentations sur les professionnels du paysage

Les professionnels du paysage sont tout d'abord des paysagistes travaillant dans un bureau d'études pour la plupart de nos interlocuteurs. Puis plus rarement, d'autres professions ou plutôt organismes, apparaissent dans leurs propos. Ainsi, les architectes sont nommés, mais se sont surtout les chargés de mission des CAUE ou du PNRBV qui sont désignés. Leurs qualités et leur professionnalisme sont exposés unanimement par ceux qui les ont cités. Les propos qui suivent, ne concernent que les paysagistes, principalement nommés par les personnes interrogées.

Les compétences des professionnels du paysage sont reconnues par l'essentiel des personnes interrogées, en particulier des groupes constitués des agriculteurs et des représentants d'association, qui feront de très rares critiques parallèles. Nos interlocuteurs les trouvent *de plus en plus conscients* et *compétents*, disposant d'une *vision claire des problèmes paysagers*. Les personnes interrogées pensent que ces professionnels sont de plus en plus sollicités par les diverses collectivités, ils reconnaissent les contraintes financières avec lesquelles ils doivent concevoir des projets paysagers de qualité. Un élu constate avec d'autres, que la présence des

professionnels est *incontournable*, que ces personnes font partager beaucoup d'*apports* et constituent une *ressource* sur laquelle les élus peuvent compter.

Si les professionnels apparaissent en général, particulièrement compétents en matière de paysage, pour nos interlocuteurs, ils notent aussi des personnalités qui se préoccupent davantage de la concrétisation de leur projet personnel, que de l'intérêt collectif pour lequel ils ont été recrutés. Hormis le groupe des agriculteurs et forestiers interrogés, les autres groupes ont souligné le besoin que certains professionnels avaient de marquer *le paysage de leur signature*, sans se soucier de ce qui existe ou existait déjà, ni des besoins ou souhaits des habitants qui y vivent. Les élus confirment leur *manque d'humilité* et leur *égocentrisme*. Le vocabulaire employé est estimé abscons pour une minorité de nos interlocuteurs, qui notent parallèlement des problèmes de communication avec ces partenaires lors des réunions de travail. Leur manque de *vision globale* est aussi parfois évoqué, il leur est reproché notamment, de ne pas prendre en compte le paysage dans sa *dimension humaine*, de ne s'intéresser qu'à la composante *esthétique* ou encore de *considérer le paysage comme un jardin*. Néanmoins, leur prise de conscience du paysage paraît évidente aux acteurs interrogés.

3.2.4. Les représentations sur les représentants d'associations

L'approche du paysage des représentants d'associations se préoccupant de l'environnement, est estimée sectaire par l'ensemble des groupes sociaux, y compris par eux-mêmes. Elle est aussi jugée superficielle, parce qu'elle est axée sur une entrée particulière, alors qu'une vue globale est estimée nécessaire, pour les acteurs, pour évoquer le paysage. *La préservation du patrimoine naturel n'est pas celle du paysage*, précise un élu. Les représentants d'association *n'en parlent pas beaucoup, ils réagissent en termes de milieux, ils ont des difficultés d'appréhension du paysage* confirme un technicien. Leurs propos et décisions sont souvent perçus comme excessifs, voire radicaux. Un représentant d'association traduit ces impressions par le terme d'*ayatollah* … Cette attitude radicale trouve une explication, pour plusieurs acteurs, par le côté passionné et cordial qui anime généralement ces représentants. Un autre représentant d'association, tente de l'expliquer par le contexte de création de l'association en cherchant à connaître les raisons qui ont engendré celle-ci. Ces représentants ont le *souci immédiat de répondre aux difficultés* dit l'un d'eux, mais *il est nécessaire de garder l'équilibre entre le souhaitable et le possible* complètera un autre. La multiplicité des associations et leurs divisions est soulignée par un membre de l'une d'elles, elles deviennent dans ce contexte, peu fonctionnelles dans le poids décisionnel lors de réunions de travail. Cependant leur présence est estimée nécessaire dans l'élaboration des projets, les représentants sont *utiles pour faire évoluer le discours* et leurs capacités de travail sont reconnues.

Cette représentation émane de la grande majorité des personnes interrogées, toutefois un changement récent d'attitude des membres d'associations est perçu par quelques interlocuteurs. Ils notent d'une part, un glissement de *l'écologie pure et dure* vers l'environnement et le développement durable et d'autre part un mode de

communication plus aisé basé sur davantage de respect mutuel. Un élu suggère alors, une modification du regard porté sur ces représentants d'association.

3.2.5. Les représentations sur les agriculteurs et les forestiers

Plusieurs catégories d'agriculteurs sont décrites par les personnes interrogées, la première caractérise les agriculteurs qui se *moquent du paysage* en cultivant sans rigueur environnementale et une seconde qui concerne ceux qui ont pris conscience de l'impact de leurs pratiques sur les paysages. Cette dernière catégorie réunit la *jeune génération d'agriculteurs*, certes *moins nombreux*, mais plus *qualifiés, avec un amour du territoire ressenti* précisent quelques interlocuteurs. Cet intérêt pour leur territoire s'est renforcé, pour un professionnel interrogé, par un constat dramatique que les agriculteurs auraient fait lorsque, dans les années quarante la politique agricole conduisait à la destruction des paysages.

La majorité des acteurs interrogés sont conscients de l'évolution, qu'ils estiment favorable, des comportements et pratiques des agriculteurs. Ce groupe social leur paraît être nouvellement sensibilisé à la problématique paysagère, ils l'expliquent par les formations initiales dont les agriculteurs ont bénéficié, mais aussi les formations parallèles conduites en particulier par les Chambres d'agriculture. Cependant le rôle de cette Chambre consulaire est remis en cause par un représentant d'association qui estime que les agriculteurs sont trop conseillés dans une logique de production économique.

Si le paysage semble être pris en compte par cette nouvelle génération d'agriculteurs, celle des autres membres de cette profession est souvent décriée par la majorité des personnes interrogées. Ainsi, un élu déplore cette attitude : *c'est l'horreur totale, ce sont des destructeurs du paysage, ils le saccagent, ce ne sont pas des jardiniers*, mais un technicien souligne que grâce aux *importants financements* dont les agriculteurs peuvent bénéficier, ils sont prêts à *jouer le jeu* et qu'ils ont même une certaine *fierté à contribuer à l'entretien des paysages*. Cependant ces pratiques dégradantes pour les paysages, sont comprises par quelques acteurs, qui pensent que les agriculteurs n'en sont pas responsables, c'est davantage la *société de consommation* qui induit ces comportements et pose problème, note un représentant d'association. La constitution des remembrements est évoquée par plusieurs acteurs qui souhaiteraient qu'un véritable accompagnement soit réalisé en partenariat, afin de les concevoir en préservant les qualités paysagères et en tenant compte des nouveaux moyens techniques auxquels les agriculteurs ont accès à présent.

L'évolution des pratiques des forestiers, à travers l'ONF essentiellement, est estimée de façon plus nuancée par nos interlocuteurs. Ainsi, la prise en compte du paysage par ces derniers est jugée insuffisante pour quelques acteurs. *Les forestiers ont évolué beaucoup moins favorablement que les agriculteurs*, note un représentant d'association. Un professionnel du paysage fait remarquer que si la *forêt demeure un enjeu écologique important*, elle n'a pas bénéficié de véritables *stratégies* de gestion,

de ce fait, elle a subi des *dommages* qui engendrent une qualité médiocre des paysages forestiers.

3.2.6. Les représentations sur d'autres acteurs

Les pépiniéristes et les gérants de jardinerie sont cités comme acteurs potentiels influents sur les paysages, dans la mesure où leurs clients achètent ce qui est mis à leur disposition pour répondre à leur désir de jardiner leur espace de vie. Ces clients sont des producteurs de paysages, souvent guidés par les modes induites par les grandes filiales de jardinerie, relayées par les nombreux magazines de jardinage. La conscience paysagère de ces professionnels, est uniquement centrée sur l'intérêt qu'ils ont à la vente de leurs végétaux et matériaux, d'après les quelques interlocuteurs qui les ont désignés.

Les citoyens sont donc cités comme acteurs à part entière pour près de la moitié de nos interlocuteurs. Leur conscience des paysages est ambiguë car, d'un côté ils désirent des paysages de qualité au niveau d'un territoire, d'un autre ils jardinent un espace individuel selon leurs propres goûts et créent ainsi un foisonnement de micro-paysages sans unité ni cohérence. Leur poids décisionnel dans les politiques menées est estimé influent par nos interlocuteurs, car les habitants ont des revendications et entendent les faire aboutir. Ils suscitent des initiatives et constituent des *démocraties de proximité* pour un paysagiste. Les touristes sont aussi cités comme acteurs par un technicien qui estime qu'ils agissent de façon consumériste et ne sont pas toujours respectueux des paysages qu'ils visitent ou traversent. Cependant ils sont dans l'attente de paysages de qualités qui induisent des politiques paysagères, auxquelles les élus répondront ou non. Leur conscience des paysages émane de leur désir de beaux paysages, elle est donc ici très restrictive.

Eléments de conclusion

La prise de conscience du paysage est souvent tributaire de l'intention ou du projet, professionnel ou personnel, que les acteurs portent sur le paysage. La formation des acteurs concoure à cette prise de conscience car elle participe à la création d'une culture qui est estimée nécessaire par nos interlocuteurs, pour aborder les questions paysagères au niveau d'un territoire. Il existe donc des prises de conscience de diverses natures engendrées par des cultures, des intentions ou des projets différents selon les acteurs, toutes autant légitimes et recevables. Cependant, l'élaboration d'un projet commun pourrait être plus efficiente par l'échange des représentations de chacun et garantirait une vision plus globale de la problématique paysagère. La constitution d'une culture des paysages, commune ou en tout cas partagée, semble pertinente, l'appropriation des connaissances paysagères des atlas pourrait y contribuer.

4. Les préoccupations des acteurs

Les acteurs que nous avons rencontrés, ont montré que la thématique paysagère les préoccupait à divers titres. Si le devenir des paysages constitue la première de leurs préoccupations, ils se soucient aussi de leur prise en compte dans leurs projets de territoire.

4.1. Les préoccupations paysagères

Nous avons observé précédemment que certains paysages étaient davantage appréciés que d'autres et étaient de ce fait, plus facilement exposés par nos interlocuteurs. Les propos tenus lors de l'évocation de scènes paysagères choisies ont complété notre étude et permis d'établir les préoccupations paysagères des acteurs.

4.1.1. Se préoccuper des paysages urbanisés

Les villes ont été peu citées spontanément par les acteurs lors de l'entretien, pourtant lorsque nous les avons sollicités sur cette problématique, nos interlocuteurs furent particulièrement prolixes.

Les entrées de ville ou de village

Les entrées de ville inspirent aux acteurs, des propos souvent aversifs et catégoriques. Ce sont des *espaces brouillés*, des *lieux qui résument ce qui se fait de pire*, arguent des professionnels. Elles sont fréquemment associées aux alignements de panneaux publicitaires et aux bâtiments commerciaux construits de part et d'autre des infrastructures routières. L'absence totale de réflexion est évoquée pour interpréter la caractérisation de ces paysages estimés avilis. Pourtant, l'entrée dans une ville ou dans un village, peut être marquée par une porte symbolique de passage d'un espace à un autre, d'un paysage à un autre, ont observé les personnes interrogées. Cette fonction a existé et quelques acteurs, principalement des élus, considèrent qu'elle a toujours sa raison d'être, alors qu'un paysagiste la trouve désuète aujourd'hui. Les entrées de ville ont aussi une fonction d'accueil sur un territoire par la communauté qui y vit, spécifie un élu. Pour quelques acteurs, elles participent enfin à la reconnaissance identitaire du lieu. Si la publicité peut apparaître nécessaire à certains d'entre eux, un autre mode d'affichage est préconisé, qui tiendrait davantage compte des paysages. L'application de la réglementation est souhaitée par nos interlocuteurs qui la jugent trop complaisante.

L'article 52 de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, appelée aussi « amendement Dupont », réglemente l'urbanisation aux bords de certaines routes. Entrée en vigueur en 1997, elle est jugée très peu mise en œuvre par les acteurs que nous avons interrogés. Ils pensent que les collectivités publiques ne mènent pas la réflexion nécessaire en amont des projets de

constructions, pour assurer un cadre de vie de qualité. L'affichage publicitaire entre dans cette perspective de réglementation avec l'implantation des zones d'activités.

Une zone industrielle ou d'activités

La localisation des zones industrielles ou d'activités est située le plus fréquemment par nos interlocuteurs dans la banlieue des villes. Leur intégration dans le paysage est jugée très faible. La banalisation et la standardisation de ces paysages posent le problème du repérage, *on finit par se demander dans quelle ville nous sommes*, remarque un professionnel. Ces paysages sont reproductibles quelle que soit la ville, en France, en métropole ou en outremer, à partir des même enseignes commerciales. L'enjeu de diversification et de qualité architecturale et environnementale est perçu comme primordial. Une majorité d'acteurs interrogés, s'étonne que l'intégration de ces zones ne soit pas plus prise en compte au moment de leur conception.

Figure 86 : Une entrée de ville selon Pessin …



Source : http://paysagesdefrance.free.fr/chauds/pub/index.htm

Un professionnel s'interroge sur la nature des rapports entre ces lieux et la ville et expose l'intérêt de la mixité des espaces sur un territoire urbanisé. D'après lui, la dynamisation des centres-villes pourrait alors se faire par la reconquête de ceux-ci par les commerces.

Les zones d'activités dans les petits bourgs posent problème pour quelques interlocuteurs, qui estiment que la prise en compte du paysage dans la construction de celles-ci, est encore plus rare qu'en ville. Un élu rural parle de mitage artisanal qu'il faut à tout prix vaincre, et confie sa difficulté de faire appliquer la réglementation mais aussi le faible pouvoir dont il dispose pour faire appliquer les décisions de justice.

Une friche industrielle

Le devenir des friches industrielles préoccupe les acteurs dont les territoires sont particulièrement exposés depuis plusieurs années. Elles témoignent pour eux, d'un passé souvent difficile, en quête de reconnaissance, de valorisation et de reconquête nouvelle. Les vieux bâtiments peuvent être appréciés s'ils ont été conçus à partir de beaux matériaux. Mais ce sont les plus récents qui posent problèmes aux acteurs, car ils n'ont pas été conçus avec de nobles matériaux. Si la destruction ou la réhabilitation des bâtiments est estimée nécessaire, quelques acteurs interrogés espèrent cependant éviter une muséification systématique, et souhaitent *donner du temps au temps*, pour réfléchir et impulser une judicieuse politique de reconversion.

Le fait que la nature reprenne ses droits, lorsque les hommes désertent les lieux, est remarqué avec malice par quelques acteurs…

Un lotissement

Leur uniformité est fréquemment exposée par les acteurs qui voient dans ce type d'habitat, mais surtout d'organisation de l'espace habité, une banalisation des formes paysagères. L'absence de réflexion et la rareté des investissements répétés depuis longtemps, conduit à des réalisations peu réussies, confient-ils. Il est alors nécessaire d'initier de nouveaux modèles urbains, affirme un professionnel. Le rôle des géomètres est ici aussi contesté. Il leur est reproché de concevoir des lotissements à partir d'objectifs de rentabilité financière essentiellement. Les acteurs ont évoqué la taille de plus en plus réduite des parcelles, qui conduit à une concentration dense de l'habitat et induit alors des conditions de vie sociale moins agréables. L'implication des futurs habitants de ces lotissements permettrait des créations plus riches et plus proches de leurs besoins et pas forcément plus coûteuses, fait remarquer un professionnel.

La continuité des formes au sein d'une ville ou d'un village est souhaitée par nos interlocuteurs, car pour eux, elle participe à la création de liens entre les lieux et les hommes.

Un centre de ville ou de village

Les centres-villes ou les cœurs de villages, représentent des *lieux de vie* vitaux pour nos interlocuteurs. Ils reflètent *l'esprit de la ville* ou du village. Toutefois, ils ne traduisent pas toujours ces fonctions, ces lieux sont estimés *figés et bourgeois*, *sans saveurs* pour quelques acteurs interrogés. La *segmentation de l'espace public* est associée à cette scène paysagère pour un professionnel du paysage, qui souhaite la *confrontation des polarités* au sein des villes. La connaissance des lieux et de leur histoire est nécessaire avant toute action d'aménagement pour la majorité des personnes interrogées.

Ainsi les paysages urbanisés interpellent vivement les acteurs territoriaux qui souhaitent la mise en place de politiques cohérentes et le plus consensuelles possible,

afin qu'ils puissent offrir un cadre de vie harmonieux aux hommes qui vivent sur ces territoires.

4.1.2. Se préoccuper des paysages dits « naturels »

La nature constitue un élément de la représentation de paysage des personnes interrogées, ainsi, les paysages dits « naturels » composent une deuxième catégorie de préoccupations pour les acteurs.

Une vallée traversée par un cours d'eau

Ce paysage révèle une beauté, une harmonie que les acteurs souhaitent préserver. Il traduit *l'empreinte des siècles* pour un représentant d'association. Mais la représentation mentale d'une vallée traversée d'un cours d'eau, révèle aussi d'autres paysages pour les personnes interrogées. Ainsi l'image d'une rivière traversant une ville ou celle d'une rivière traversant un milieu rural, forment des représentations très différentes, ce sont néanmoins des paysages particulièrement appréciés, nous l'avons observé précédemment. Les paysages qui viennent à l'esprit des acteurs, peuvent être perçus moins sereins lorsqu'ils les imaginent, très industrialisés ou menacés de pollutions diverses. Pour un agriculteur, c'est l'image du Grand Canal sur la Saône qui lui vient à l'esprit, associée aux combats que sa création avait suscités. Quelques acteurs ont observé les lignes formées par les ripisylves, qui pour eux, soulignent les cours d'eau et donnent une structure au paysage. La notion d'identité à préserver est évoquée aussi pour cette scène paysagère par certains interlocuteurs, qui souhaitent que des politiques, autres que celles de préservation des milieux, s'élaborent entre les différents acteurs d'un territoire.

Dans un paysage rural, des espèces végétales étrangères au milieu

Nous souhaitions à travers l'évocation de cette scène paysagère, interpeller les acteurs sur les caractères prêtés à l'authenticité des paysages et sur les choix des hommes et leurs impacts.

L'immigration a apporté de belles richesses, observe un professionnel, il serait dommage de se priver des qualités esthétiques de certains végétaux, tout est dans le dosage des composants, annonce un autre. Un agriculteur ajoute qu'*à partir du moment où elles s'adaptent,* elles sont les bienvenues dans le paysage… D'autres acteurs évoquent des plantes qui étaient étrangères autrefois et semblent aujourd'hui autochtones pour le grand public comme les platanes ou le maïs. Cependant, si ces végétaux paraissent généralement intégrés dans les paysages – hormis le rouge prunus pour un élu ! -, quelques interlocuteurs émettent une réserve d'une autre nature. Ces végétaux ne participent pas à la notion de biodiversité, il faut éviter leur introduction dans les paysages affirme par exemple un technicien. Ils constituent une *menace pour les écosystèmes*, regrette un représentant d'association, mais aussi un technicien qui ajoute qu'ils sont une *menace prépondérante sur les espèces autochtones*. Ainsi, l'invasion de la renouée du Japon et de ses répercutions est

constatée par plusieurs interlocuteurs. L'identité du territoire est recherchée ici encore, mais de façon plus implicite, lorsqu'un agriculteur observe la nécessité d'une reconnaissance des espèces locales pour une reconnaissance du territoire.

Les paysages et les bâtiments agricoles

Si les bâtiments agricoles sont nécessaires, ils sont estimés dans l'ensemble inesthétiques et peu intégrés dans le paysage. Pourtant, les bâtiments agricoles traduisent l'identité d'un territoire agricole pour plusieurs interlocuteurs. Un technicien pense que les paysans ont *perdu leur bon sens* en terme de construction. Les réalisations anciennes sont estimées davantage intégrées et de qualité esthétique meilleure par nos interlocuteurs. Leur intégration est cependant un enjeu pertinent, car ils sont découverts depuis les routes et méritent donc qu'une attention particulière leur soit portée, ajoute ce même technicien. Toutefois, les personnes interrogées remarquent que des efforts ont été réalisés à la suite d'initiatives du Conseil Général de Haute-Saône, du CAUE et du PNRBV en particulier, qui incitent les agriculteurs à tenir compte davantage de la qualité environnementale de leur construction et de son entourage. Des sensibilisations leur sont proposées et des subventions sont octroyées pour favoriser la prise en compte du paysage. Un matériau comme le bois est à privilégier pour nos interlocuteurs, mais c'est aussi le positionnement du bâtiment qui doit être pris en compte, estiment-ils, notamment en regard des lignes de crêtes. Les abords négligés des fermes concourent à une perception négative du paysage. Les réalisations de haies paysagées pour camoufler les bâtiments agricoles sont jugées inopportunes, pour quelques-uns d'entre eux, elles soulignent plus qu'elles n'intègrent ces architectures dans le paysage.

Cette scène paysagère a permis aux acteurs interrogés d'évoquer tout particulièrement, leurs préoccupations pour les paysages ruraux et agricoles de leur département. Ils les sentent menacés essentiellement par les politiques agricoles et les pratiques peu respectueuses de l'environnement.

4.1.3. Les infrastructures dans le paysage

Les infrastructures composent le dernier groupe de préoccupations paysagères de nos interlocuteurs.

Un alignement d'arbres le long d'une route

Cette scène paysagère marque le territoire, elle génère des signaux d'appropriation de ce territoire, mais aussi d'indication sur le tracé des routes, pour les personnes interrogées. Les alignements d'arbres orientent le regard sur une route. Pour un acteur, ils composent une fenêtre à l'intérieur du paysage, un cadre dans le cadre. Les arbres structurent verticalement le paysage en rompant l'horizontalité, observe un professionnel. Le choix de variétés végétales différentes pour les nouvelles plantations est suggéré par un professionnel du paysage et un agriculteur. Ils ne

doivent cependant pas constituer un *réflexe* d'aménagement, conseille un professionnel.

La sécurité est évidemment abordée, et bon nombre d'acteurs estiment nécessaire leur destruction dans un souci de préservation des vies humaines, alors que d'autres préfèrent miser sur une campagne de prévention des risques et souhaitent que la réglementation en vigueur soit simplement appliquée.

Une route 2X2 voies, une ligne de TGV …

Si les routes ou les lignes ferrées sont estimées nécessaires pour satisfaire un *besoin de mobilité* rapide et un autre de sécurisation, les acteurs pensent qu'elles peuvent *défigurer un paysage* si leur conception ne préserve pas *l'harmonie paysagère*. Toutefois un professionnel du paysage, note qu'il n'est pas nécessaire de cacher ces belles lignes. La réalisation de l'autoroute A 39, est citée par plusieurs interlocuteurs, comme exemple de bel ouvrage, bien intégré au paysage. Par ailleurs, les ouvrages d'art qui ponctuent les routes, sont jugés de belle facture, le plus souvent par les hauts-saônois. La plantation de végétaux est suggérée pour masquer les talus, mais aussi pour limiter les nuisances sonores, lorsqu'ils forment des murs anti-bruits. Les interlocuteurs parlent alors non plus d'intégration, mais d'embellissement. La valorisation paysagère des axes routiers, exacerbée par la politique du 1% paysage, est reconnue par quelques techniciens interrogés.

Nos interlocuteurs hauts-saônois ont évoqué parallèlement, le besoin d'une politique des transports cohérente. Ils ont souligné l'effet tunnel que peut induire un réseau de communication peu adapté au département traversé, qui nuirait de ce fait au développement du territoire haut-saônois. En même temps, les personnes interrogées se sont souciées de ces territoires coupés et de leurs habitants, concernés par la réalisation de ces infrastructures de communication proches de leur lieu de vie.

Enfin, cette scène paysagère a évoqué pour un professionnel, le voyage à bord d'un TGV, qui participe à la découverte des paysages de façon subtile.

Des lignes téléphoniques ou électriques

Les lignes qui traversent les paysages sont estimées intéressantes par un professionnel, car elles permettent une *gestion de l'horizon*, elles *amènent un paysage à un autre paysage par un fil conducteur*. Ce point de vue est rare, les lignes sont plutôt perçues comme préjudiciables pour les paysages de même que les couloirs dégagés par les coupes blanches dans la forêt. L'enfouissement des lignes, lorsqu'il est possible, apparaît comme la solution la plus probante aux dommages visuels qu'elles occasionnent pour nos interlocuteurs. Cependant, cette pratique est jugée très coûteuse et est encore très peu réalisée actuellement.

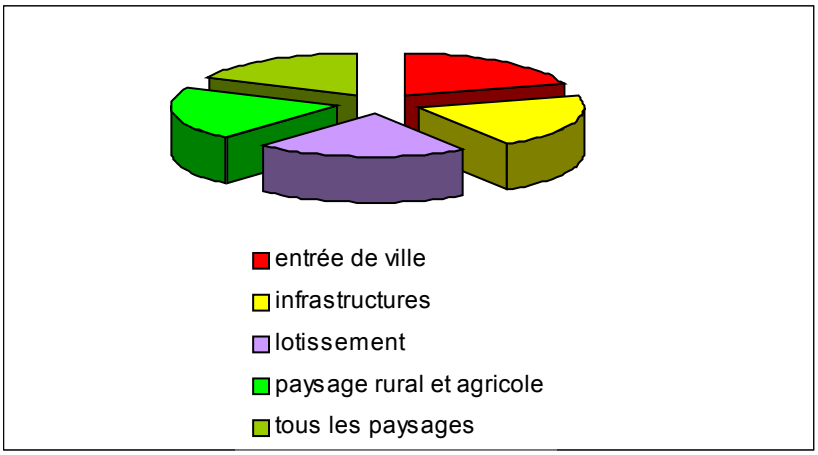
Les divers pylônes qui ponctuent les lignes électriques ou téléphoniques dans le paysage - et les éoliennes - sont perçus comme des objets technologiques pour lesquels leurs concepteurs ne se sont pas beaucoup posés de questions d'esthétique,

et encore moins en terme d'intégration paysagère, remarquent certains interlocuteurs. Un agriculteur estime qu'il est possible de les *noyer dans le paysage*, si leur implantation est réfléchie.

4.1.4. Les priorités

A l'issue de cette phase de l'entretien, nous avons demandé à nos interlocuteurs de retenir trois préoccupations paysagères pour lesquelles ils portaient une attention particulière, pour les classer ensuite par ordre de priorité. Si la détermination des préoccupations principales fut relativement aisée pour les acteurs interrogés, la hiérarchisation fut plus difficile à établir, car les scènes paysagères suggérées ont fréquemment induit un vif intérêt paysager et induit un certain nombre de prises de position. Ainsi, les paysages urbanisés, avec les entrées de ville et les lotissements, les infrastructures et les paysages ruraux viennent en tête, avec un intérêt équivalent, des préoccupations paysagères des acteurs territoriaux; puis la prise en compte de l'ensemble des paysages clôt ce classement. Ces cinq préoccupations sont énoncées par une grande majorité d'acteurs, l'intérêt pour les autres scènes paysagères a été différent, selon les personnes interrogées. Néanmoins se sont les paysages de friches industrielles, puis ceux des centres de villes ou de villages, des zones d'activités, des vallées et ceux des lignes, qui composent le dernier groupe de préoccupations communes à plusieurs acteurs.

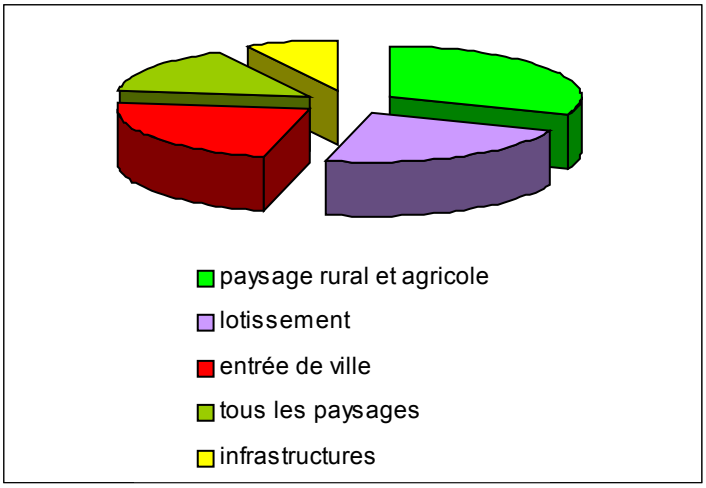
Figure 87 : Les cinq premières préoccupations des acteurs



Dans un second temps, les acteurs ont hiérarchisé leurs priorités paysagères. Ainsi, la première priorité citée par nos interlocuteurs, concerne la préoccupation qu'ils portent aux paysages ruraux. Elle traduit certainement l'intérêt qu'ils accordent aux paysages de leur territoire, car les acteurs qui ont placé cette priorité en première place habitent dans les Vosges saônoises ou sont chargés de missions diverses sur ces territoires de moyenne montagne. L'intégration des lotissements dans les paysages et dans les villages est évoquée ici, par des professionnels et un technicien, haut-

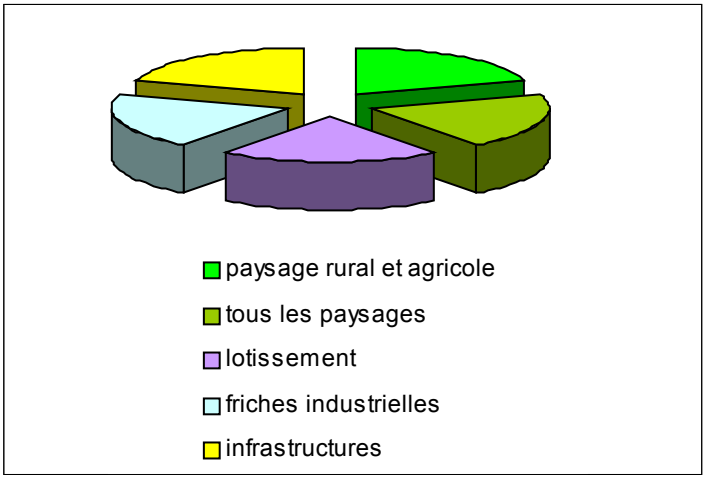
saônois principalement. Viennent ensuite dans les priorités des acteurs, les entrées de ville, l'ensemble des paysages et enfin les infrastructures.

Figure 88 : Les premières priorités des acteurs



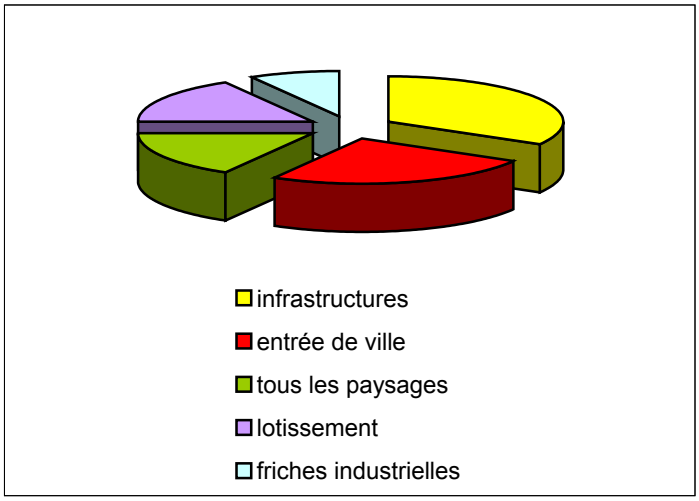
Dans les priorités citées en deuxième position, nous retrouvons les principales préoccupations déjà énoncées précédemment, hormis les entrées de ville qui disparaissent de ce classement au profit des friches industrielles.

Figure 89 : Les deuxièmes priorités des acteurs



Les paysages ruraux, très représentés précédemment, disparaissent de ce dernier classement des priorités paysagères ; seuls les infrastructures, les lotissements et l'ensemble des paysages perdurent tout au long de ces divers classements des priorités établis par les acteurs. Leurs présences illustrent l'intérêt que les acteurs portent, à ces scènes paysagères.

Figure 90 : Les troisièmes priorités des acteurs



L'établissement des priorités paysagères des acteurs, cerne des préoccupations de deux types. La première concerne l'ensemble des paysages. Les personnes interrogées souhaitent une politique de prise en compte généralisée au territoire, parce que pour eux, les préoccupations paysagères ne se limitent pas seulement à quelques types de paysages ou problèmes paysagers particuliers. Ils demandent une prise en compte globale de la problématique paysagère. Cette priorité émane des personnes les plus âgées de notre corpus. Le second type de préoccupations associe des scènes paysagères qui interpellent les acteurs autour de projets ponctuels sur des portions de territoire. Elles impliquent des réponses le plus souvent résolues localement, alors qu'une réflexion plus générale pourrait s'élaborer à une échelle plus importante. Quoi qu'il en soit, les acteurs interrogés se préoccupent de la façon dont il est souhaitable d'aborder la question du paysage sur un territoire.

4.2. La conception des projets paysagers

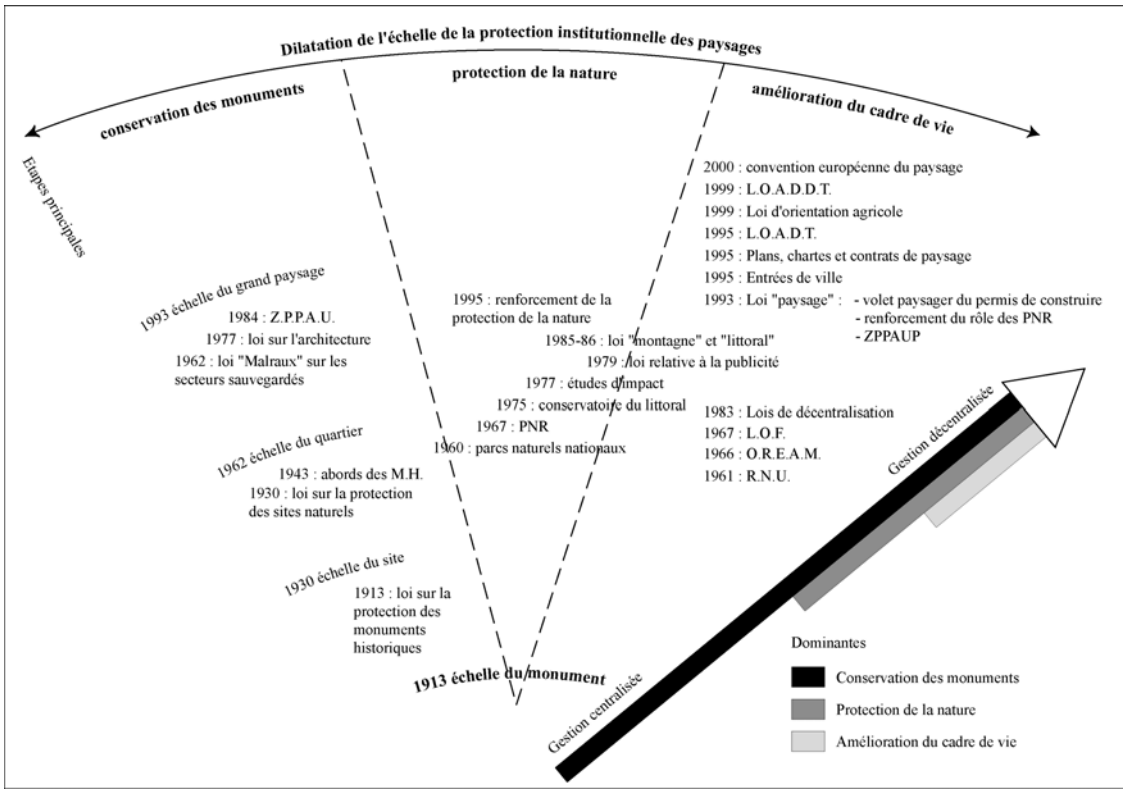
Le paysage est un élément à prendre en compte dans l'élaboration de tout projet d'aménagement, mais il est aussi l'instigateur d'une réflexion à long terme sur la dynamique d'un territoire. Les acteurs interrogés ont émis des intentions face à ces préoccupations, qui tendent vers deux objectifs.

4.2.1. Etablir des règles claires et les faire respecter

Lors des entretiens, les acteurs ont observé le besoin, dans un premier temps, de faire respecter la réglementation en vigueur, notamment au niveau de la limitation de l'affichage publicitaire ou des normes architecturales. Des réglementations existent, mais ils les estiment peu connues, principalement des élus en tant que représentants de la force publique. Cependant, lorsqu'elles sont connues, nos interlocuteurs pensent que les élus ne s'engagent guère à les faire appliquer. En même temps,

lorsqu'ils s'y appliquent et qu'une décision de justice est prise, l'exécution de celle-ci est rarement aisée. Un élu nous a fait part de son incapacité à faire déplacer les occupants d'une zone d'activité implantée illégalement à l'entrée de son village, par exemple. L'essentiel des acteurs affirme qu'il est nécessaire que des règles de conduites existent, toutefois elles doivent être claires, connues et comprises de tous. Pour ce faire, elles doivent être élaborées de manière consensuelle par de nombreux acteurs différents, afin d'être le plus légitime possible. Ce type d'approche semble plus facile à mettre en œuvre au niveau d'un territoire restreint. La conception de plans de paysage va dans ce sens pour quelques interlocuteurs qui citent en même temps, l'incitation du PNRBV pour ces réalisations. D'autres acteurs ont proposé quant à eux, la création de PLU avec des closes paysagères davantage cernées. La connaissance par tous, de ces règles est donc indispensable, elle induit une sensibilisation auprès de tous les habitants d'un territoire. Nous l'exposerons prochainement.

Figure 91 : Principales réglementations paysagères depuis le début du siècle



Source : Davodeau H. 2003

4.2.2. Concevoir des projets dans une logique de développement durable

Les acteurs interrogés souhaitent valoriser leurs paysages, mais aussi améliorer leur qualité environnementale et esthétique. Ils proposent une réflexion pour la gestion des paysages, respectueuse de l'environnement et des besoins des hommes, celle-ci

s'élaborerait à partir d'une évaluation des besoins des populations et de diagnostics environnementaux dans un premier temps. La conception de ce projet de gestion des paysages, s'inscrit pour eux, dans une logique de durée et doit tenir compte de la globalité des éléments qui le composent. Elle nécessite de prendre le temps d'observer ce qui se passe au niveau du territoire. Cet aspect est souvent évoqué par nos interlocuteurs qui reprochent aux politiques actuelles de s'inscrire fréquemment dans une logique de réalisation sur le temps d'un mandat électoral. Leur demande de gestion paysagère s'inscrit ici dans le cadre d'un développement durable. Ils souhaitent une continuité des politiques autour de la question du paysage au niveau de leur territoire.

Par ailleurs, la prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement semble indispensable à la majorité des personnes interrogées. La connaissance de ce qui a déjà été réalisé sur d'autres territoires, leur paraît une démarche essentielle ; ensuite l'évaluation des impacts de ce projet sur le paysage, constitue une autre priorité pour les acteurs interrogés. L'association de différents partenaires autour de ce projet est estimée primordiale pour comprendre les enjeux de chacun d'une part, et élaborer une opération cohérente et consensuelle d'autre part.

4.3. L'éducation au paysage

L'élaboration d'un projet de gestion des paysages ou la création d'une opération d'aménagement, nécessite la connaissance des paysages territoriaux, de leurs dynamiques et des enjeux qu'ils suscitent. Si la plupart des personnes interrogées lors de notre enquête, ont observé les insuffisances de leurs connaissances en la matière, ils ont aussi pointé celles des autres acteurs et du grand public en particulier.

La sensibilisation des acteurs à la problématique paysagère s'avère donc essentielle pour nos interlocuteurs. Elle suscitera une prise de conscience du paysage et ils porteront un regard certainement nouveau sur les paysages qui les entourent. Cette conscientisation paysagère est estimée indispensable pour une participation efficiente lors d'une élaboration de projet. Nos interlocuteurs espèrent ainsi le développement d'une culture du paysage auprès des acteurs, qu'ils avaient estimé limitée lors des entretiens. Cette sensibilisation permettrait l'appropriation d'une culture trop peu partagée à leur goût.

Cette éducation au paysage fut un des objectifs de la création des atlas des paysages, cependant, nos interlocuteurs ont rarement évoqué cet outil de connaissance paysagère sans y être invité. L'hypothèse de la spécificité franc-comtoise existe certes, mais nous observerons dans la troisième partie, que les acteurs interrogés privilégient davantage d'autres modes de communication des informations paysagères.

Eléments de synthèse

C'est donc vers une demande de gouvernance paysagère que se dirigent les personnes interrogées, qui souhaitent associer des acteurs de toute nature, et aux niveaux d'action différents, au processus décisionnel de ces projets collectifs de paysages ou qui concernent le paysage. Car, ils sont conscients, pour la majorité d'entre eux, que leur connaissance paysagère et leurs moyens d'action ne suffisent pas à la résolution des problèmes concernant le paysage. La gouvernance paysagère implique de ce fait, que différents acteurs participent à l'élaboration des projets, afin qu'ils soient perçus et acceptés de manière consensuelle par le plus grand nombre. Une culture paysagère minimale est donc nécessaire aux acteurs, nos interlocuteurs en ont conscience puisqu'ils revendiquent une éducation au paysage.

5. Les intentionnalités des acteurs pour le paysage

Nous avons souhaité connaître les intentions des acteurs sur la question des politiques à mener en faveur des paysages, nous avons donc guidé l'entretien autour de cette thématique. Cependant, comme nous l'avons noté précédemment, les acteurs ont eu des difficultés à établir la distinction entre enjeu, objectif et action, celle-ci n'a donc pas souvent été faite ou a été oubliée au fil de l'entretien pour une majorité d'entre eux. C'est essentiellement en terme d'actions à conduire que les personnes interrogées, ont répondu à nos questions. L'entretien, non préparé, a révélé la difficulté de construire une réflexion impromptue sur la problématique paysagère, même si nos interlocuteurs connaissaient l'objectif de notre rencontre. Nos objectifs pour cette partie de l'enquête, étaient en définitive, peu adaptés à nos interlocuteurs dans ce contexte d'entretien, nos questions induisaient une trop grande caractérisation des réponses à donner sans le recul nécessaire à la réflexion.

Une seconde difficulté apparut lors de cette même partie de l'entretien, elle concerne le temps qu'il est nécessaire d'accorder à l'élaboration de projets de paysage. La différenciation des objectifs à court terme et ceux à long terme, en matière de paysage, posa problème aux acteurs interrogés. L'échelle temporelle fut difficile à déterminer et beaucoup ont éludé notre question. Pour les acteurs qui y ont répondu, le court terme est perçu sur un axe temporel allant du *quotidien* à *10 années,* le long terme se situe entre *5 années* au *siècle*, selon les personnes interrogées. Un interlocuteur offrit une autre échelle de détermination : *un objectif à court terme, c'est réaliser quelque chose qui n'est pas irréversible*. Si la définition de ces notions fut peu aisée, nos interlocuteurs ont exposé, en différenciant, plus facilement les intentions à court et long terme.

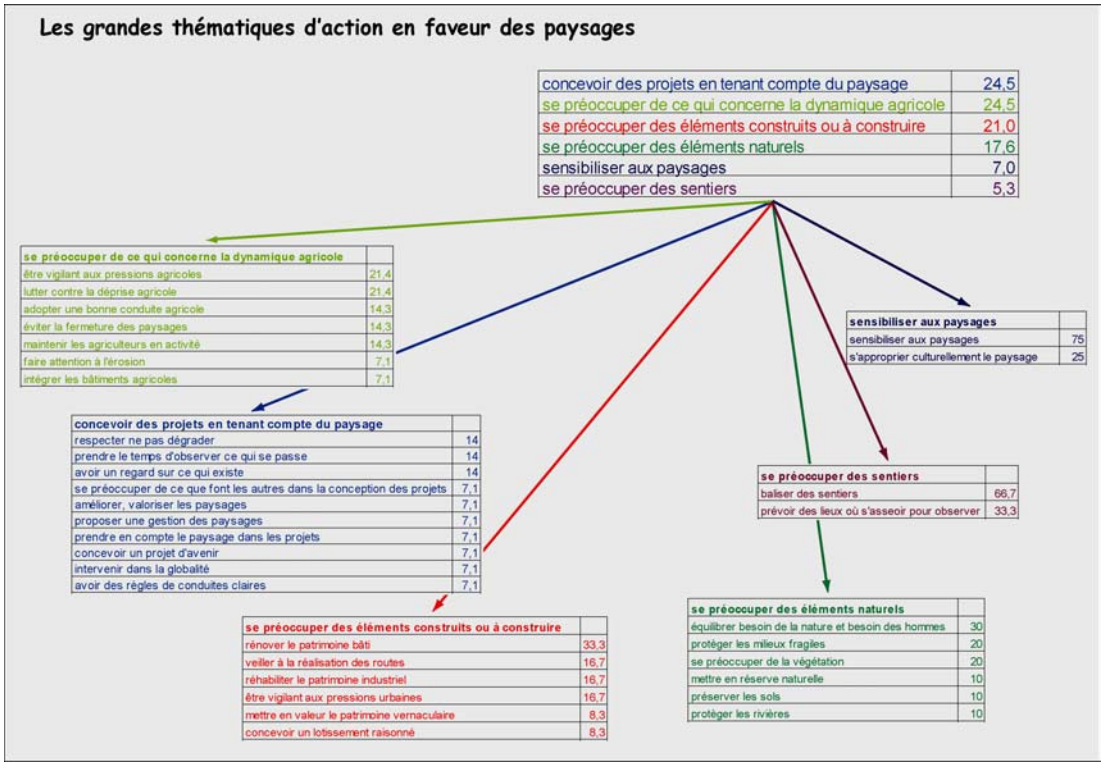
5.1. A l'échelle locale

La détermination des intentions d'action en faveur des paysages à l'échelle locale, s'est réalisée en grande partie à partir de l'élaboration par les acteurs, de la carte sur

les paysages locaux et du discours produit lors de cette construction. Elle a été complétée par quelques propos tenus à d'autres moments de l'entretien, qui concernaient uniquement l'échelle locale.

A l'issue de l'analyse des entretiens, six grandes thématiques d'action se dégagent et rejoignent bien entendu leurs préoccupations. En ce qui concerne les paysages, les acteurs souhaitent qu'il y ait des actions en faveur des éléments construits ou à construire, afin qu'ils s'intègrent au mieux dans le paysage et qu'ils soient respectueux de l'identité du territoire. Ces préoccupations concernent les divers bâtiments qu'ils soient anciens ou récents ou spatialement organisés comme les lotissements et les différentes zones d'activités et toutes les infrastructures de communication. La prise en compte des éléments naturels, leur paraît tout aussi nécessaire pour maintenir la qualité des paysages de leur territoire. Les acteurs se soucient en même temps des facteurs qui peuvent induire une modification de ces aménités paysagères. C'est pourquoi, les éléments qui concernent la dynamique agricole sur leur territoire les interpellent, ils souhaitent connaître les facteurs qui la génèrent afin de pouvoir les maîtriser davantage. La conception des projets d'aménagement respectueux du paysage, occupe une place importante dans leurs intentions d'agir avec la sensibilisation aux paysages des acteurs territoriaux. Leur intérêt pour l'aspect loisirs, lié aux paysages, est évoqué ici par la volonté de concevoir et entretenir des sentiers pour divers types d'usages, afin de profiter des ambiances paysagères mais aussi de faire découvrir les paysages de leur territoire.

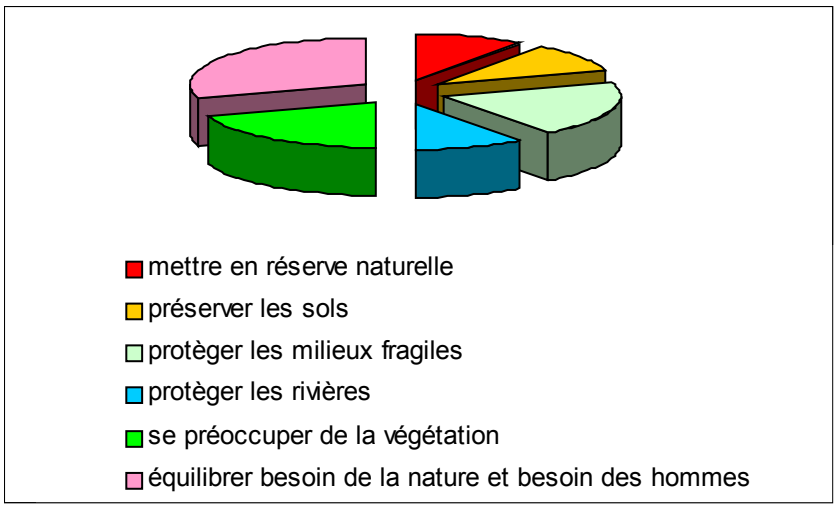
Figure 92 : Les grandes thématiques d'action en faveur des paysages



5.1.1. Agir en faveur des éléments naturels

La notion d'équilibre à établir entre les besoins de la nature et les besoins des hommes est exposée par nos interlocuteurs, en particulier les plus âgés. Cette idée d'harmonie que le paysage pourrait apporter aux hommes, perdure ici, mais avec une volonté d'agir en ce sens en équilibrant les différentes forces qui participent à la constitution des paysages. La végétation constitue la deuxième préoccupation de nos interlocuteurs. C'est essentiellement autour du maintien de la biodiversité au niveau du territoire que les acteurs souhaitent agir, en veillant par exemple à l'équilibre des espèces mais aussi aux diverses pollutions par lesquelles les végétaux peuvent être fragilisés ou à ce que leur production peut induire – le maïs par exemple -. La préservation des sols mérite pour les acteurs interrogés, une attention particulière. Les pollutions et l'érosion dues aux diverses pratiques agricoles notamment, sont le plus souvent citées. Ces nuisances fragilisent les milieux et les cours d'eau. Les acteurs souhaitent donc agir pour préserver leurs qualités. La préservation de la Saône et de l'Ognon est ainsi citée, de même que les tourbières ou les pelouses sèches des Monts de Gy. La mise en réserve naturelle leur semble nécessaire lorsque ces milieux sont trop agressés ou menacés. Cependant, nos interlocuteurs n'ont pas évoqué de façon intempestive ces mesures protectionnistes, les actions consensuelles et locales sont davantage préférées aux réglementations jugées plus contraignantes. L'opération Natura 2000 est la plus souvent connue de nos interlocuteurs.

Figure 93 : Des actions en faveur des éléments naturels

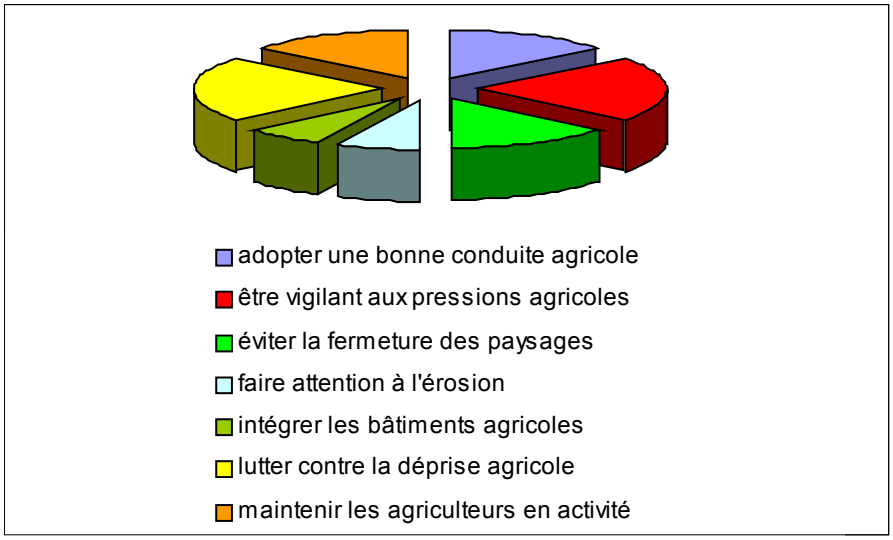


5.1.2. Se préoccuper de ce qui concerne la dynamique agricole

Les pratiques agricoles conditionnent la qualité des paysages pour nos interlocuteurs. Il est pour eux nécessaire d'adopter une bonne conduite agricole, soucieuse de la préservation de l'environnement au sens large du terme. S'ils souhaitent être vigilants face aux pressions agricoles qui pèsent sur la qualité des paysages, ils accordent un intérêt particulier au maintien des agriculteurs sur leur territoire, afin de

lutter contre la déprise agricole. La fermeture des paysages pourrait ainsi être limitée. Le rôle du PNRBV est amplement exposé ici par nos interlocuteurs, qui citent les actions suscitées par les chargés de mission de cette structure. Son territoire d'investigation est cependant limité sur ces deux départements que sont la Haute-Saône et le Territoire de Belfort, mais les acteurs interrogés souhaiteraient pour la plupart, qu'une même dynamique existe à l'échelle départementale. L'intégration des bâtiments agricoles constitue un autre type d'action à envisager au niveau local. Ces constructions très présentes dans les paysages francs-comtois, sont souvent mal perçues d'un point de vue esthétique. Aussi, nos interlocuteurs ont exposé leurs préoccupations mais ont aussi évoqué les mesures départementales prises pour pallier ce problème. Les services environnement des Conseils Généraux sont cités avec les PNRBV et le CAUE, pour leurs aides financières ou leurs conseils. La sensibilisation des agriculteurs fut évoquée, les Chambres d'Agriculture y participent mais aussi le PNRBV et le CAUE 70.

Figure 94 : Des actions autour de la dynamique agricole



5.1.3. Se préoccuper des éléments construits ou à construire

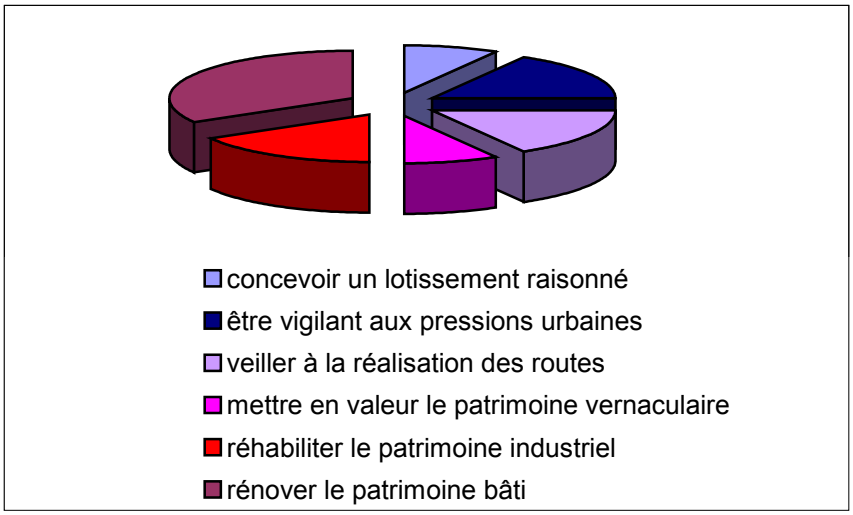
Les personnes interrogées observent les pressions urbaines qui grignotent les territoires agricoles de leurs départements. Cette menace peut être perçue comme très dangereuse par quelques acteurs, qui évoquent alors l'importance de prévoir une gestion des territoires rapidement. Le paysage apparaît pour certains, comme l'élément susceptible de fédérer les initiatives sur un territoire, ainsi la création de plan de paysage est présentée comme démarche instigatrice de futures politiques territoriales.

La conception raisonnée de lotissements se confirme ici avec une intention d'agir localement. Il est toutefois signalé par les acteurs, que seule une politique rigoureuse à l'aide d'un document d'urbanisme approuvé – PLU par exemple – pourrait

réglementer ce type de construction, car des promoteurs particuliers peu scrupuleux, peuvent réaliser ce qu'ils envisagent sans encombre, si aucune réglementation n'existe sur le territoire concerné. Dans une logique de mise en valeur de l'identité territoriale, les acteurs souhaitent que des initiatives soient prises pour la rénovation des bâtiments patrimoniaux auxquels ils attachent de l'importance. La réhabilitation du patrimoine industriel participe pour eux, à cette valorisation identitaire ; ainsi certains paysages industriels, minier et textile, sont évoqués pour caractériser les Vosges saônoises. La mise en valeur du patrimoine vernaculaire, en Haute-Saône, les fontaines-lavoirs ou les mairies-lavoirs en particulier, est souhaitée par nos interlocuteurs. Leur remise en eau participerait à leur réhabilitation pour quelques acteurs, qui regrettent vivement la végétalisation des lavoirs ou des fontaines …

La réalisation des routes et leur intégration dans le paysage constituent une dernière intention d'action dans le domaine des constructions. La modification actuelle de la RN 19 ou de la mise en deux fois deux voies de la N 57, est évoquée ici. La sensibilisation réalisée par l'intermédiaire du site Internet de la RN 19 est estimée pertinente pour nos interlocuteurs, elle contribue ainsi à son acceptation et appropriation par le public.

Figure 95 : Des actions en faveur des éléments construits ou à construire

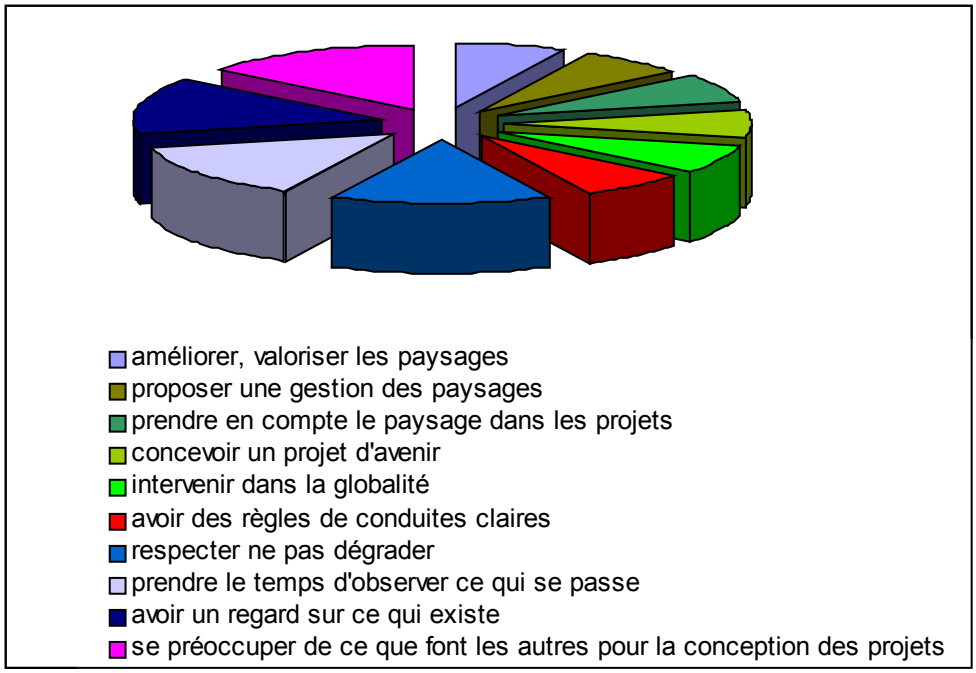


5.1.4. Concevoir des projets qui tiennent compte du paysage

Les intentions d'actions locales des acteurs interrogés corroborent leurs préoccupations concernant la conception de projets d'aménagement qui tiennent compte du paysage ou de projets de politique paysagère au niveau d'un territoire. Nos interlocuteurs souhaitent donc agir dans ce sens pour améliorer et valoriser les paysages qui les entourent, en les respectant et limitant les dégradations auxquels ils sont exposés. La prise en compte de la situation initiale ou actuelle, des paysages et des éléments qui les composent est nécessaire pour envisager un projet de toute

nature. Les acteurs regrettent des opérations qui à leur connaissance, n'ont pas tenu compte de l'existant et ont ainsi imposé une réalisation allogène ou peu intégrée aux paysages du territoire. C'est pourquoi, ils préconisent de prendre le temps de l'observation et de la rencontre avec les paysages, mais aussi avec les habitants pour connaître les usages qu'ils ont du paysage concerné par le projet. C'est aussi à partir de l'expérience qu'ils tirent des opérations précédentes réalisées sur leur territoire, que les personnes interrogées, souhaitent édifier un projet d'avenir pour leurs paysages, basé sur une prise en compte globale de la problématique paysagère. La connaissance des expériences d'autrui ou de la manière dont d'autres acteurs ont résolu leurs problèmes, est estimée essentielle pour élaborer judicieusement leur projet. L'établissement de règles de conduites claires, leur semble tout aussi nécessaire pour guider cette politique qu'ils souhaitent cohérente, systémique et surtout comprise par le plus grand nombre d'administrés.

Figure 96 : Des actions en faveur des politiques paysagères



La connaissance des paysages et des enjeux pour ceux-ci, est donc primordiale pour toute action à mener au niveau d'un territoire. Elle nécessite pour les acteurs interrogés, une sensibilisation active auprès de ceux qui agissent quel que soit leur niveau d'action, qu'ils soient particuliers ou aménageurs. Le CAUE 70 et le PNRBV sont les structures les plus souvent citées pour répondre à cette demande de sensibilisation. Les CPIE hauts-saônois ou la Maison de l'environnement du Malsaucy dans le Territoire de Belfort, n'ont pas été nommé par nos interlocuteurs, alors qu'il est dans leurs missions de participer à la sensibilisation des paysages. La forte connotation grand public ou scolaire de ces organismes, y est certainement pour beaucoup dans cette omission.

Nous avons précédemment signalé la difficile différentiation entre les termes enjeu, objectif et action, pour une majorité d'acteurs. Elle émane probablement de la complexe dissociation des étapes de formalisation d'un problème paysager, que nous leur demandions de réaliser lors de cet entretien. La forme de recueil des données choisie, ici l'entretien avec les acteurs, était certainement peu appropriée pour certains d'entre eux, à l'intellectualisation souhaitée de la problématique paysagère.

Tableau 15 : Exemple de formalisation attendue d'un problème paysager

Enjeu	L'ouverture des paysages en moyenne montagne vosgienne
Objectif	Réhabiliter les paysages sous-vosgiens
Actions envisagées	Maintenir l'agriculture en moyenne montagne Défricher les fonds de vallées Favoriser le regroupement foncier sur ces territoires Etc.

Les personnes interrogées ont donc pour la plupart évoqué leurs intentions paysagères en terme d'actions à mener. Nous avons donc tenté chaque fois que c'était possible, de discerner les enjeux des actions, néanmoins les regroupements sont souvent présents.

D'autre part, le discernement entre court et long terme n'a pas souvent été réalisé par nos interlocuteurs. Des intentions sont donc communes aux deux temporalités. Ainsi, nous exposerons dans un premier temps celles qui sont communes et fréquemment évoquées par les acteurs interrogés, puis nous présenterons celles qui concernent uniquement le court terme puis le long terme. Cette présentation traduira un « inventaire» des intentions car nos interlocuteurs ont proposé des actions souvent très ajustées à leurs centres d'intérêt personnels ou plus rarement professionnels. Ce répertoire d'intentions offre une vision de l'exhaustivité des possibilités de démarches dans les différents registres de la thématique paysagère. Toutefois l'exploitation que nous avons faîte de ces données par groupe social ne traduit pas des intentions par catégories d'acteurs, il en est de même des analyses des données par âge, par genre ou par territoire.

5.2. Des intentions communes au court et long terme

L'analyse des données a montré un certain nombre d'intentions communes, que ce soient en terme d'enjeux ou d'actions – regroupées ici avec les objectifs –, à court ou long terme.

5.2.1. Des enjeux communs

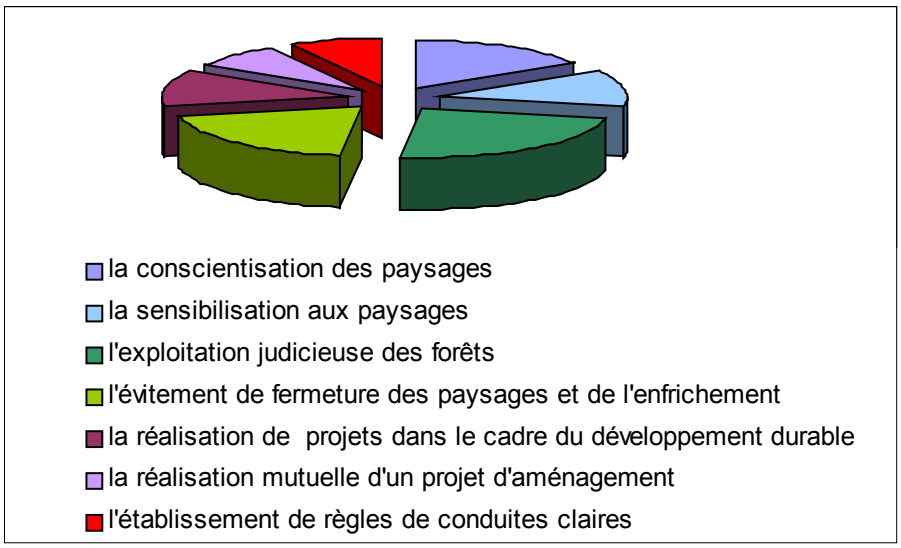
Les enjeux communs se répartissent autour de trois registres. Le premier concerne la conception de projets de paysage, qu'ils souhaitent réaliser en partenariat avec des acteurs d'horizons différents. La réunion de ces divers partenaires, offre pour nos interlocuteurs le gage d'un projet consensuel et approprié par une majorité.

L'établissement de règles de conduites en sera de ce fait plus aisé, mais sera surtout pour les personnes interrogées, plus facilement respecté, car ces règles seront mieux comprises. L'élaboration du projet doit, pour eux, inscrire dans une perspective de développement durable.

Le deuxième registre d'enjeux concerne la conscientisation aux paysages, qui permet aux partenaires d'un projet, d'être le plus à même de participer à celui-ci en connaissance de cause. Cette prise de conscience du paysage passe pour eux, par une sensibilisation aux paysages, car l'existence d'une culture paysagère est estimée nécessaire pour comprendre les enjeux paysagers d'un territoire. Les acteurs interrogés avaient déjà noté l'absence ou la rareté de celle-ci précédemment et la gêne qu'elle pouvait procurer dans la conception d'un projet.

Le dernier registre d'enjeux à trait à la forêt et à son développement. La spécificité des territoires de notre corpus y est certainement pour beaucoup, néanmoins, nos interlocuteurs souhaitent une exploitation judicieuse des forêts. Les pratiques forestières – anciennes, mais pas toujours ! - sont jugées surannées mais aussi à l'origine de catastrophes paysagères comme l'enrésinement des forêts. La gestion de l'ONF est effectivement mise en cause, mais ce sont surtout les pratiques des très nombreux petits propriétaires particuliers qui sont dénoncées. Les plantations de petites parcelles de conifères engendrent des lectures de paysages singulières, ces étendues régulières de couleurs foncées artificialisent les paysages pour de nombreux acteurs. Mais elles participent aussi à la fermeture de certains paysages, car elles sont introduites sans forcément, de grande réflexion, sur le paysage environnant, comme dans les fonds de vallées par exemple. La déprise agricole est évidemment évoquée par nos interlocuteurs pour expliquer l'enfrichement des terres devenues moins exploitables et la fermeture consécutive des paysages.

Figure 97 : Des enjeux communs à court et long terme

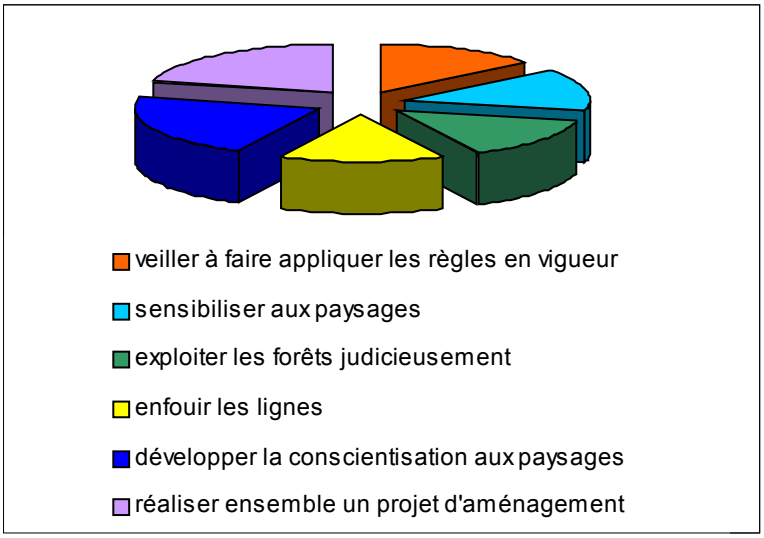


Les acteurs souhaitent donc dès à présent prendre en compte ces différents registres d'intervention et veulent qu'ils perdurent dans les années futures. Les actions qu'ils ont décrites, corroborent cette tendance.

5.2.2. Des actions communes

Le non-respect des paysages et les dégradations qui s'ensuivent, sont décriés par nos interlocuteurs de même que la mauvaise gestion des forêts, ils souhaitent bannir ces comportements et pratiques actuelles à court terme mais aussi à long terme. Les acteurs que nous avons sollicités, ont relevé des actions qu'ils souhaiteraient voir poursuivies. Ainsi, l'élaboration conjointe de projet est à pérenniser, les quelques expériences dont ils ont connaissance, sont estimées convaincantes, même si elles ont suscité, au départ de l'opération, l'exacerbation des conflits d'enjeux. L'application des règles en vigueur, constitue une action à poursuivre et à conforter dans l'avenir à court et long terme. Elle permet la conduite assidue des politiques paysagères mises en œuvre par les acteurs. L'éducation au paysage qui existe déjà, constitue une autre action à poursuivre, elle participera ainsi au développement de la conscience paysagère des acteurs. En terme d'action concrète visible dans le paysage, c'est la poursuite de l'enfouissement des lignes qui est citée à court terme, mais aussi à long terme.

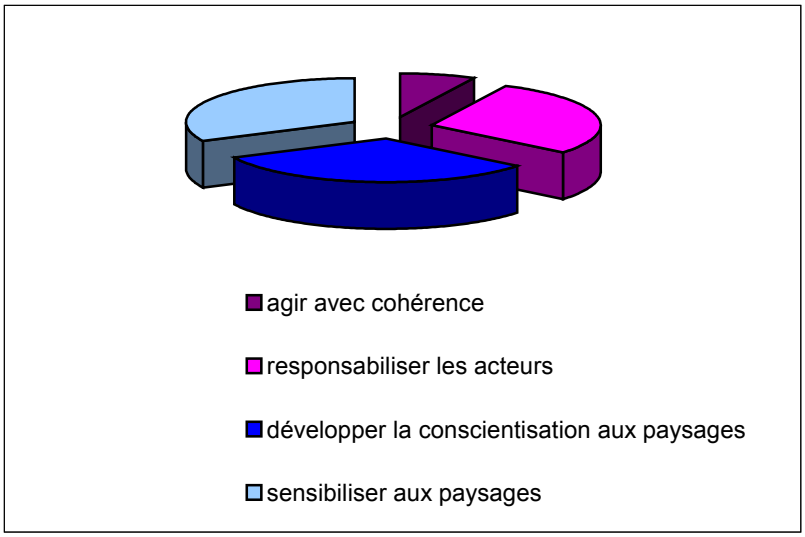
Figure 98 : Des actions à poursuivre à court et long terme



Si certaines actions sont à poursuivre, d'autres pourraient être initiées, pour compléter celles qui existent déjà ou pour innover dans un nouveau registre d'actions estimé tout aussi nécessaire dans le contexte actuel. Ainsi, agir avec cohérence au niveau d'un territoire leur paraît être un objectif judicieux. Les acteurs espèrent aussi un emboîtement des échelles décisionnelles en matière de politiques paysagères, au moins sur les grandes lignes, même s'il est estimé utopique. La responsabilisation des acteurs est essentielle pour mener à bien une politique paysagère. Si nos

interlocuteurs ne précisent pas implicitement la façon de les conduire vers cette responsabilisation, nous entendons que c'est surtout par une sensibilisation au paysage et par la connaissance des responsabilités de chacun sur le territoire que cet objectif pourra être atteint. L'éducation au paysage est à nouveau énoncée, toutefois nos interlocuteurs souhaitent qu'elle soit davantage réalisée au niveau des territoires, au niveau des catégories d'acteurs, mais aussi au niveau du grand public et des enfants scolarisés, estimant que le paysage est *l'affaire de tous*. Cette action est donc à initier à court terme, mais elle sera à proroger à long terme, avec une adaptation en fonction de l'évaluation des besoins, pour garantir cette dynamique cognitive et participative en faveur des paysages.

Figure 99 : Des actions à initier à court et long terme



Les intentions d'agir en faveur des paysages, communes à court terme et à long terme, montrent les priorités actuelles des acteurs. Elles traduisent ici plus fréquemment, des objectifs à atteindre que les actions concrètes.

5.3. Spécificités à court terme

Nous présentons donc ici uniquement ce qui n'a pas été évoqué par nos interlocuteurs précédemment, afin de compléter le panel d'actions qu'ils ont exposé lors de l'entretien.

5.3.1. Actions à abandonner

Le paysage « jardiné » est peu apprécié de nos interlocuteurs, ils souhaitent une réflexion paysagère mais aussi écologique sur les plantations artificielles qui ponctuent les territoires. Ainsi, le fleurissement des villes tel qu'il est pratiqué actuellement par les collectivités, est à bannir, au même titre que le jardinage des bords de route pour quelques acteurs, techniciens et professionnels uniquement. Le

choix de nouvelles espèces végétales vivaces ou moins consommatrices d'eau, est conseillé par ceux-ci comme palliatifs, si leur suppression est mal tolérée par les habitants coutumiers de ces pratiques ou si les élus considèrent encore que leur politique en faveur de l'amélioration du cadre de vie des administrés, est visible à travers le fleurissement des ronds-points… Les plantations de thuyas ou cyprès sont tout autant à bannir pour certains acteurs, car ils constituent des murs verts, réduisant la vue à des portions d'espaces limités, mais aussi limitant la vie sociale des hommes. Les remembrements réalisés laissent une impression souvent désastreuse pour ceux qui les évoquent, de nouvelles actions sont préconisées pour entreprendre autrement ces opérations pourtant estimées nécessaires. Le souvenir d'infrastructures laissant des cicatrices dans le paysage, suscite une indignation chez un représentant d'association, il souhaite une intégration des infrastructures de communication dans le paysage après concertation et acceptation du projet par les habitants. Pour ces interlocuteurs, ces actions sont à abandonner dans les plus brefs délais.

5.3.2. Actions à poursuivre

Dans la logique d'une gestion des paysages, les acteurs souhaitent poursuivre la conception des plans de paysage, mais aussi des PLU. Ils espèrent que ces initiatives vont s'accélérer sur de nombreux territoires et citent notamment ceux qui sont empreints aux pressions urbaines. Cependant, ils évoquent la réticence des élus face aux pressions de certains habitants, qui n'apprécient pas de voir l'usage de leur territoire réglementé par un document d'urbanisme qu'ils estiment trop contraignant. C'est pourquoi le plan de paysage peut constituer une première initiative sur un territoire communal en milieu rural. Le rôle des chargés de mission du PNRBV est cité ici encore pour ses fonctions instigatrices.

5.3.3. Actions à initier

Les actions à initier à court terme, ont trait à la réglementation, ainsi l'octroi des permis de construire est souhaité plus rigoureux afin de montrer une vigilance accrue à l'intégration de la construction dans le paysage. La démocratie participative semble être suggérée par quelques rares personnes interrogées, qui souhaitent que les acteurs puissent partager les enjeux en présence et ainsi comprendre les stratégies mises en œuvre lors de l'élaboration des projets ou politiques. La sensibilisation des élus aux paysages banals constitue une action à initier à court terme pour un interlocuteur. Il les estime davantage préoccupés par les paysages extraordinaires alors que ceux-ci sont peu présents sur leur territoire, ils oublient ainsi le caractère et la richesse vernaculaires de leurs paysages dits ordinaires.

5.4. Spécificités à long terme

Les actions à long terme exposées par quelques acteurs interrogés, sont révélatrices d'une récente prise en compte d'éléments nouveaux de la problématique paysagère.

5.4.1. Actions à abandonner

Ainsi la qualité des eaux, mais aussi leur tracé dans le paysage sont considérés comme devant être pris en compte dans les politiques paysagères à long terme par quelques acteurs. Les visions des pollutions à travers l'eutrophisation des cours d'eau et leur changement de couleur, de modifications des lits après canalisation ou la suppression des méandres, laissent une sensation d'agression chez ces acteurs. Ils souhaitent stopper ces pratiques et que soient mises en place des réglementations efficaces dans ce domaine. La banalisation des formes et leur uniformisation est perçue comme réductrice de l'identité des territoires. La globalisation est exposée comme instigatrice de cet état de fait. La valorisation des caractères vernaculaires est alors conseillée pour pallier ce problème. Ce sont enfin les aménagements qui présentent trop d'impacts qui sont à bannir pour nos interlocuteurs au profit de réalisations plus proportionnées dans le respect des hommes et de leur environnement.

5.4.2. Actions à poursuivre

La valorisation des vergers est à poursuivre bien qu'elle soit estimée encore peu prise en compte par les collectivités ou les particuliers. Les vergers traduisent le caractère vernaculaire des paysages ruraux et participent pour nos interlocuteurs à la conservation des traces des activités passées qui ont eu une certaine importance à une époque. Le maintien ou la reconquête d'un cadre de vie de qualité sont des actions à long terme à poursuivre sur les territoires. Nous observons ici la reconnaissance des aménités liées à la qualité des paysages.

5.4.3. Actions à initier

Le choix des matériaux de construction est une action à initier à divers titres. L'intégration dans le paysage compose un premier argument de sélection, le choix de leurs couleurs participe à celle-ci, mais c'est aussi une recherche de matériaux régionaux qui est préférée par les acteurs. Enfin, c'est un choix qui s'opère à partir des qualités écologiques de ces matériaux, afin de respecter l'environnement. La mise en place à long terme d'une gouvernance paysagère, est enfin souhaitée explicitement par un acteur interrogé. Elle permettrait de prendre en compte la thématique paysagère dans sa globalité et faciliterait le partenariat lors de l'élaboration des politiques ou projets paysagers.

Eléments de conclusion

Cet inventaire des intentions d'actions montre la richesse des possibilités mais aussi celle de la personnalité de nos interlocuteurs. C'est pourquoi, la réunion d'acteurs d'horizons différents, lors de l'élaboration de projets, faciliterait l'appropriation des enjeux et l'établissement de plans d'actions adéquats au niveau des territoires.

6. La perception des éléments de la dynamique paysagère

La connaissance des éléments de la dynamique des paysages est nécessaire à l'établissement de politiques ou projets paysagers. Cependant si la perception de certains composants peut être ressentie par les acteurs, leur compréhension et leur inscription dans un contexte plus conceptuel peuvent leur être moins aisées.

6.1. La difficile formalisation globalisée des dynamiques paysagères

Lors de l'enquête exploratoire, nous avions déjà remarqué la vision parcellaire de la problématique paysagère par nos interlocuteurs. Nous avions alors émis l'hypothèse que la suggestion de situations ou scènes paysagères que nous proposions, induisait un tel cloisonnement. C'est pourquoi nous avons présenté un recueil d'images paysagères diverses (Chapitre 1, 3.2.) afin d'observer si à travers elles, ils pouvaient traduire les différents éléments de la dynamique paysagère du territoire concerné. L'analyse des propos recueillis, à l'issue de ce moment de l'entretien, fait observer la même remarque que celle que nous avions relevée précédemment. Rares ont été les acteurs - professionnel ou technicien - qui ont exposé une exhaustivité des dynamiques de ce paysage. Les composants cités par les autres acteurs traduisent certainement leurs centres d'intérêt, car trop peu d'éléments nous permettent d'avancer l'hypothèse que c'est le groupe social auquel il appartient - auquel nous l'avons rattaché serait plus juste - qui induit ces réponses. Il est nécessaire de rappeler ici que les personnes de notre corpus ont parfois plusieurs registres d'intervention sur leur territoire ce qui peut-être, ne facilite pas leur regroupement au sein d'un groupe social défini. Cependant, la réunion de toutes les réponses fournit un diagnostic paysager de territoire que nous estimons tout à fait exhaustif…

La majeure partie du temps, nos interlocuteurs ont décrit les documents présentés, les uns après les autres, sans en modifier l'ordre - aléatoire par notre volonté - ni en les comparant les uns aux autres. Lorsqu'une modification de l'ordre fut entreprise, ce sont les images photographiques qui ont été commentées en premier ; une seule fois, les extraits de cartes topographiques ont été exploités volontairement au début de ce « test ». La carte de synthèse de l'évolution des paysages entre 1984 et 1997, extraite de l'atlas des paysages de Haute-Saône, fut exceptionnellement utilisée par nos interlocuteurs. Ils l'évincèrent la plupart du temps ou trouvèrent qu*'à cette échelle la carte n'était pas utilisable*…. Cependant après l'avoir commentée à ceux qui ne l'avaient pas employée, la majorité d'entre eux ont trouvé cet outil intéressant et ont regretté de ne pas prendre le temps nécessaire à sa lecture. L'accompagnement pédagogique s'avère donc judicieux, pour que les acteurs accèdent aux informations contenues dans des cartes qui leur sont peu connues. Ils pourraient ainsi davantage utiliser ces documents de connaissance, pour l'élaboration de leurs politiques ou projets paysagers.

L'évocation des dynamiques paysagères se fait le plus souvent de manière implicite, à partir de la description des éléments d'images que nous leur avons présentées. Puis

viennent pour de plus rares acteurs interrogés, les concepts auxquels ils sont associés. Ainsi par exemple, les immeubles d'une quinzaine d'étages qui sont visibles sur l'image photographique la plus récente sont décrits dans un premier temps avec un lexique évoquant la dégradation du paysage, puis la nécessité d'un développement de l'habitat collectif dans les années soixante-dix peut être exposée pour montrer les mutations du paysage. Enfin, les pressions de l'urbanisation sur les paysages sont citées explicitement par une minorité.

6.2. La prise de conscience des acteurs

La conscientisation des dynamiques paysagères n'est donc pas aisée et est souvent perçue de façon parcellaire, ne serait-ce qu'au niveau d'une vue de paysage.

La recherche des éléments de qualité, à partir desquels les aménités peuvent se fonder et créer ainsi une dynamique, est très peu réalisée par nos interlocuteurs. Pourtant quelques acteurs interrogés ont observé la qualité paysagère de cette ville, estimée bien intégrée dans l'espace rural malgré sa récente évolution. L'usage récréatif des paysages est évoqué une fois ici, à travers la réalisation du lac artificiel de Vesoul-Vaivre.

La détermination des éléments que les acteurs ont estimés plus problématiques fut davantage réalisée. Elle s'est établie essentiellement à partir de la ville ; pourtant les alentours offraient des éléments perceptibles de la dynamique paysagère que les acteurs interrogés n'ont pas relevé. Est-ce que l'espace rural est perçu comme un espace où s'exercent peu de pressions diverses ? Ou est-ce leur sélective utilisation des documents qui induit cet intérêt pour l'urbain ? L'utilisation souvent exclusive des images photographiques peut constituer un élément de réponse à notre questionnement, mais la prise de conscience des dynamiques paysagères en milieu rural, n'a pas été très probante dans cette partie de l'entretien. A travers la détermination des éléments problématiques, fut réalisée : l'identification du développement industriel, de l'urbanisation, des infrastructures routières, mais aussi de la végétation sur le site de la Motte. La péri-urbanisation est, quant à elle, ignorée par la très grande majorité de nos interlocuteurs. Des risques pour les paysages furent ensuite évoqués ; ainsi leur fermeture par une reforestation est remarquée, de même que leur appauvrissement par la banalisation ou l'uniformisation des formes qui les composent.

La compréhension des éléments de la dynamique paysagère et leur inscription dans un contexte plus conceptuel nécessitent certainement une culture du paysage approfondie. Les atlas des paysages ont aussi pour objectif la traduction de ces dynamiques à l'échelle d'un territoire. La grande majorité des publications de notre corpus ont participé à la concrétisation de cet objectif, mais souvent de manières différentes.

6.3. L'identification des auteurs

Dans la première partie de notre exposé, nous avons analysé la façon dont les auteurs communiquaient les éléments de la dynamique paysagère dans les atlas des paysages. Le traitement de ces éléments, s'établit davantage par description thématique, que par unité paysagère. Dans ce dernier cas, les informations sont traitées de façon plus implicite, comme dans l'Atlas des paysages de la Région Champagne–Ardenne ou explicite lorsque la dynamique des paysages est exposée dans un sous-chapitre pour chacune des unités paysagères, comme dans l'Atlas des paysages de la Haute-Savoie. Lorsque ces informations sont thématisées, elles sont réparties en thématiques spatialisées ou thématiques factuelles selon les atlas. Ainsi, les thématiques spatialisées présentent les grandes aires urbaines, les villages, les bourgs et les constructions isolées pour celui du Lot et Garonne ou les espaces agricoles, forestiers, naturels, espaces urbanisés et péri-urbain, pour les atlas comtois par exemple. Ces derniers présenteront ensuite les éléments qui les composent dans chacun de ces chapitres. Lorsque les éléments sont classés en thématiques factuelles, ils peuvent être présentés sous cette forme : *l'agriculture ; moteur de l'évolution des paysage ; des paysages sous pression urbain ; vers un usage récréatif des paysages* et *vers une vigilance accrue pour les paysages* pour l'Atlas des paysages de Maine et Loire.

Le traitement de ces divers éléments varie d'un ouvrage à l'autre en fonction des auteurs et de la place qu'ils accordent à l'exposition des dynamiques paysagères. Celle-ci peut donc être traitée de façon très superficielle par certains, alors que pour d'autres auteurs, elle offre une relative exhaustivité. Le langage utilisé pour traduire les éléments est tout aussi varié selon les ouvrages. Si la description pragmatique des éléments qui posent problème est fréquemment réalisée, l'approche conceptuelle l'est beaucoup moins.

Nous avions pensé, au début de notre recherche, pouvoir comparer les propos de nos interlocuteurs avec ceux des auteurs des ouvrages de notre corpus, en appliquant des traitements statistiques d'analyse textuelle puis en les analysant ; seulement les propos des acteurs que nous avons recueillis lors de cette partie de l'entretien, n'ont pas constitué une base de données suffisante pour être traitée ainsi et comparée avec les chapitres des atlas comtois concernant l'évolution des paysages. De plus la volonté des auteurs de ces ouvrages était de rechercher l'exhaustivité de la communication sur cette thématique, les acteurs que nous avons rencontrés, ne répondaient pas à notre sollicitation dans la même logique, ces deux types de données sont donc difficilement comparables entre elles. Cependant, nous pouvons exposer quelques observations concernant le traitement des informations que les auteurs comtois ont communiqué à leurs lecteurs. Les éléments de la dynamique paysagère sont identifiés par ces auteurs quelle que soit la nature de leurs conséquences sur les paysages, qui peuvent être perçues comme heureuses ou malheureuses, selon les points de vue ou les enjeux encourus. Les grands composants de la dynamique comme la déprise agricole sont exposés avec de nombreuses

explications pour en comprendre la genèse sur le territoire. Mais ce sont aussi d'autres éléments qui sont suggérés aux lecteurs, ils concernent l'habitant et son implication directe dans les transformations des paysages. Les mutations du paysage, *« prises une par une, elles apparaissent peu importantes : modification de façade, réduction de trottoir, installation de panneaux, de mobilier urbain, mais aussi, abattage d'un arbre ou d'une haie, abandon d'une clôture ou d'un hangar, désherbage chimique d'un chemin… Pourtant, l'accumulation de ces « détails » peut entraîner un renversement du paysage. »*, elles sont *« plus lentes mais tout aussi radicales que l'enrésinement ou la déprise agricole »*[4]. La comparaison d'images photographiques du début du siècle à celles d'aujourd'hui, permet de comprendre cette mutation insidieuse par accumulation de lentes et petites transformations. Prises à hauteur d'homme, elles impliquent davantage le lecteur qui peut s'approprier ainsi un espace vécu proche du sien, parce qu'il est placé comme observateur devant la scène paysagère. Nous pensons que ces images peuvent induire une responsabilisation plus conséquente des actes que les lecteurs sont susceptibles de générer. L'objectif de ces présentations conjointes d'images n'est pas de montrer que *c'était mieux avant*, mais d'interpeller les acteurs potentiels sur la portée des initiatives individuelles et la nécessité d'élaborer des projets de prise en compte globale du paysage.

Figure 100 : Comparaison de deux images photographiques



Source : Atlas des paysages du Territoire de Belfort p190-191

[4] *Atlas de paysages de Franche-Comté, Haute-Saône*, 2001, p.261

La comparaison de vues aériennes, largement employée par les auteurs de l'atlas belfortain, présente aussi un intérêt pédagogique et n'induit pas le même niveau de conscientisation. Les mutations de l'espace sont particulièrement visibles et peuvent engendrer une prise de conscience, ici plus environnementale et territoriale.

Eléments de conclusion

Ces quelques observations font remarquer la nécessaire multiplicité des données paysagères, qu'elles soient textuelles ou iconographiques, pour identifier, analyser, croiser et comparer les informations auxquelles les lecteurs peuvent accéder dans les atlas des paysages.

Conclusion du chapitre 2

La méthodologie mise en œuvre a permis de révéler des éléments de prise de conscience du paysage et des problématiques qui s'y réfèrent.

Les entretiens avec nos interlocuteurs nous ont offert une pluralité de points de vue à partir desquels nous avons pu observer ce qui compose cette prise de conscience, en fonction de quoi elle s'élabore et en quoi elle incite les acteurs à agir en faveur des paysages.

La comparaison des corpus constitués par les propos des personnes interrogées et ceux des auteurs d'atlas, nous a permis de clarifier des éléments de proximité mais aussi de différenciation entre les représentations des uns et des autres. Cette opération nous conduira à de nouvelles propositions de médiation dans la dernière partie de notre thèse.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

La prise de conscience du paysage est différente selon les acteurs, elle diffère en fonction des représentations mentales des individus. Celles-ci s'établissent d'après leur parcours personnel, mais aussi professionnel lors de formations ou dans l'exercice de leur activité par les échanges qu'ils créent.

Cette conscientisation du paysage guide les acteurs vers de nouvelles approches des problématiques paysagères. Ils souhaitent que la prise en compte du paysage soit davantage globale en intégrant divers paramètres, afin d'éviter la réalisation de projets trop sectaires. La préservation d'un cadre de vie de qualité, respectueux des hommes et de l'environnement, conditionne les politiques qu'ils souhaitent engager. Elle passe en particulier par le respect des réglementations en vigueur.

Ainsi, les acteurs désirent que ces politiques s'établissent dans une logique de développement durable. Les intentions d'actions des acteurs ne portent plus seulement sur des projets à court terme, elles s'inscrivent à présent sur le long terme, même si de nombreux enjeux et actions sont communs à ces deux temporalités.

Ils souhaitent que la conception de projets ou politiques s'installe dans cette démarche. En même temps, celle-ci suscite la participation de différents partenaires, pour offrir une vision plurielle des problématiques concernées et concevoir ainsi une politique négociée, partagée et enfin consensuelle.

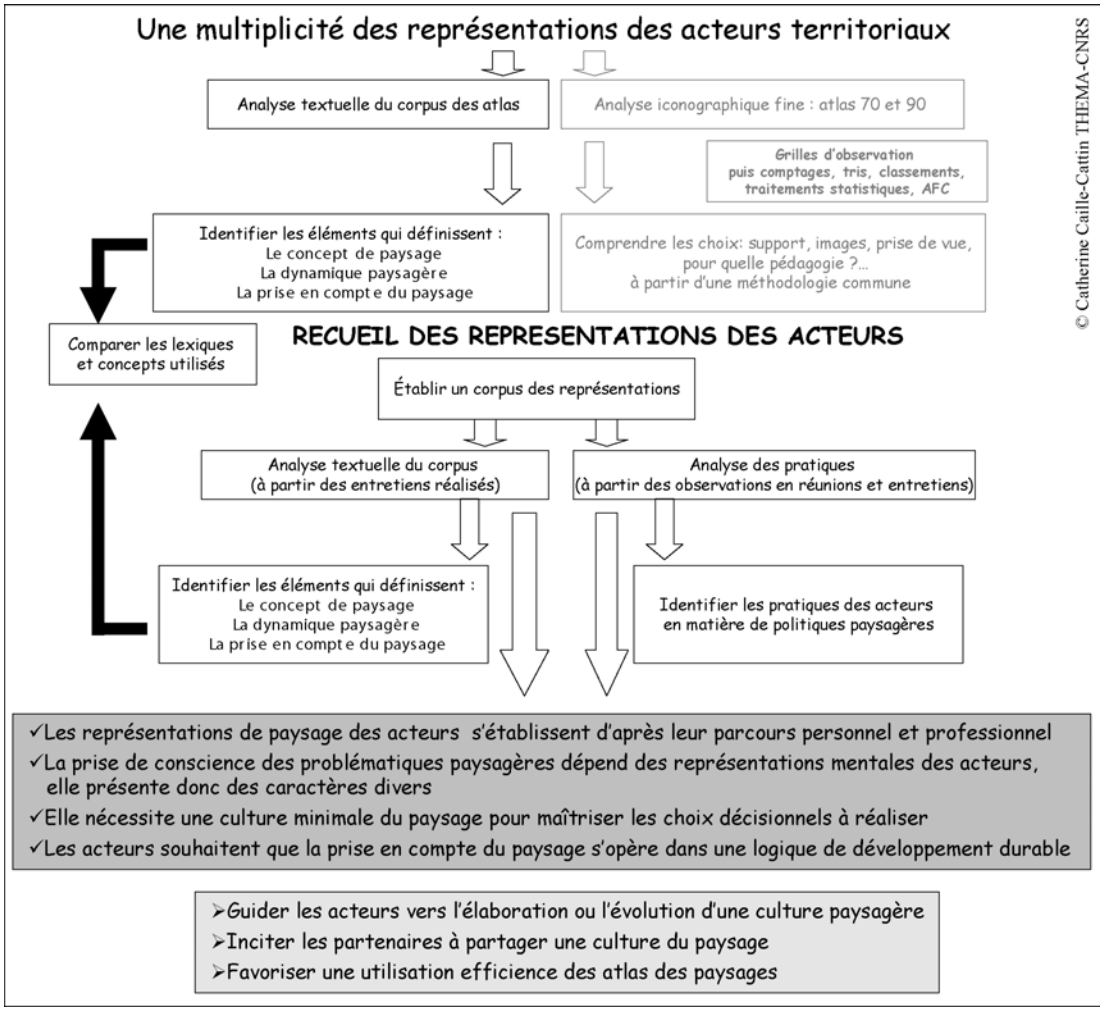
Seulement, les protagonistes ne possèdent pas tous la même conscience du paysage, elle diffère d'un individu à l'autre, d'un groupe social à l'autre et cela n'est pas sans poser problème lors d'élaboration commune de projet.

Par ailleurs, la prise de conscience des problématiques paysagères nécessite un socle de connaissances de base pour les percevoir et les comprendre, une culture minimale est donc essentielle aux acteurs, afin de pouvoir maîtriser les choix décisionnels qu'ils ont à réaliser. Cette culture sera davantage utile si elle est commune et partagée par les protagonistes. Elle est, en tout cas, clairement souhaitée par ceux qui désirent que soient poursuivies les diverses opérations de sensibilisation au paysage.

Mais comment favoriser l'acquisition d'une culture du paysage par les acteurs territoriaux ? Comment faire en sorte qu'elle soit partagée par ceux qui le désirent ?

Ce questionnement guidera la dernière partie de notre travail.

Figure 101 : Synthèse de la deuxième partie



TROISIÈME PARTIE

DE LA NÉCESSITÉ D'ACQUÉRIR UNE CULTURE PAYSAGÈRE

INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE

Des éléments de culture du paysage sont donc essentiels à l'établissement de politiques d'aménagement. Ils facilitent les prises de décision des acteurs, dans la mesure où ces derniers ont connaissance des problématiques paysagères auxquelles sont confrontés les territoires. Cependant, la possession d'éléments de culture est tout aussi nécessaire aux acteurs lorsqu'ils conçoivent ces projets avec d'autres partenaires, afin de comprendre les représentations d'autrui sur les paysages et les enjeux dont ces opérations font l'objet.

Les récentes évolutions des principes de démocratie sociale incitent à d'autres modes de gouvernance et conduisent à l'élaboration de politiques négociées entre divers protagonistes. La démocratie participative qui s'instaure au niveau des territoires, engendre une volonté de partager une culture commune, entre tous.

Le partage d'une culture du paysage est souhaitée par de nombreux acteurs qui espèrent ainsi que les problématiques paysagères soient davantage connues pour être intégrées dans l'élaboration de politiques conçues dans une logique de développement durable. Seulement, nous l'avons observée, la connaissance à partir d'outils tels que les atlas n'est pas sans poser problème et la prise de conscience du paysage n'est pas de même intensité selon les partenaires des projets.

Cette dernière partie s'attache à montrer la nécessité d'accompagner les acteurs vers une culture du paysage.

Nous exposerons dans le premier chapitre les divers éléments qui participent à la constitution de celle-ci et que nous avons observés lors des rencontres avec nos interlocuteurs.

Puis, dans le second chapitre, nous décrirons quelques propositions qui pourraient être suggérées aux instances décisionnelles, pour favoriser l'acquisition d'une culture du paysage partagée. Nous développerons ainsi le concept de médiation paysagère qui a conduit implicitement jusqu'ici, notre recherche.

Chapitre 1

Une pluralité des cultures du paysage pour aborder la problématique paysagère

Les entretiens que nous avons réalisés nous ont fourni un certain nombre d'informations concernant les représentations paysagères des acteurs, que nous avons en majorité, développées dans la deuxième partie de cet ouvrage. Cependant, ils nous ont aussi permis de clarifier des éléments de leur culture paysagère et ce qui en constituait les prémisses. La connaissance des sources d'information et de formation que nos interlocuteurs exploitent pour parfaire leur culture permit d'affiner notre étude dans ce sens. Toutefois, nous avons souhaité poursuivre notre investigation en rencontrant des acteurs lors de réunions de travail afin de compléter les données issues des entretiens. A partir de cette base, nous souhaitons clarifier les éléments qui participent à l'élaboration et à l'évolution d'une culture du paysage.

Dans un premier temps, nous présenterons quelques éléments méthodologiques nécessaires à la résolution de notre problématique. Ensuite nous exposerons, à travers diverses démarches de prise en compte du paysage, la pluralité des problématiques à laquelle sont confrontés les acteurs sur leur territoire et qui nécessite une culture paysagère minimale. Enfin, nous établirons l'inventaire des sources d'information et de formation qu'ils privilégient.

1. Quelques éléments de méthodologie

1.1. Identifier les sources d'informations et de formation des acteurs

A l'issue de chacun des entretiens réalisés, nous avons demandé à nos interlocuteurs d'évoquer ce que leur suggéraient cinq images paysagères, sensées traduire une évolution du paysage vésulien. Nous souhaitions clarifier la sensibilité et la conscience des acteurs face à la dynamique paysagère. La prise d'indices visuels permettait aux enquêtés, la détermination des mutations du paysage.

A travers la passation de ce test, nous avons observé les pratiques d'utilisation des documents de connaissance des paysages, en examinant la façon dont les acteurs les manipulaient et en tiraient les informations nécessaires à la résolution du problème posé. Nous avons ainsi pu clarifier :

- Les pratiques des divers documents présentés

- Les difficultés d'appropriation des documents

Dans un deuxième temps, nous avons interrogé nos interlocuteurs, sur les besoins qu'ils ressentaient en terme d'informations ou de formations sur la thématique paysagère, afin d'identifier la nature de leur demande. Le recueil de ces données sera observé en regard de ce que nous avons pu relever lors des enquêtes, mais aussi lors de notre participation aux réunions de travail sur les politiques ou projets paysagers.

Nous avons enfin demandé à nos interlocuteurs, d'exposer les formations auxquelles ils avaient participé et dans quel cadre, puis de citer les structures organisatrices, s'ils en avaient connaissance.

Nous pourrons ainsi suggérer aux acteurs, des propositions susceptibles d'améliorer la prise en compte du paysage dans toute opération d'aménagement de leur territoire.

1.2. Suivre l'élaboration de formations, politiques et projets paysagers

Nous nous sommes donc plus particulièrement intéressée à ce qui se réalisait en Haute-Saône, car les acteurs de ce département offraient un panel d'actions autour de la problématique paysagère. Nous l'avons aussi sélectionné parce qu'il était couvert, en partie, par le territoire du PNRBV, dont les actions furent très souvent citées par nos interlocuteurs lors de l'enquête. Nous avons été invitée à diverses réunions de travail par les différents acteurs que nous avons rencontrés lors de notre enquête, en particulier Ch. Wenger-Bidoyen, directrice du CAUE 70, A. Kliendienst, chargée de mission au PNRBV et A-C. Fouvet au Conseil Général du Territoire de Belfort, qui sont à l'instigation de nombreuses rencontres. Nous avons complété cette étude par d'autres projets réalisés par le PNRBV en dehors de ce département, afin d'avoir une vision plus exhaustive sur les démarches de prise en compte du paysage. Nous avons ainsi pu accompagner ces personnes tout au long de quelques missions et rencontrer d'autres personnes préoccupées par la thématique du paysage sur ces territoires. L'observation de ce qui constitue une partie de leurs actions nous a permis d'estimer, d'une part l'importance du travail mené dans la continuité et l'efficience d'un réseau relationnel au service des paysages sur notre territoire d'investigation d'autre part. Nous avons ainsi pu suivre des projets autour de :

- La conception d'un plan de paysage et la façon de le faire vivre
- La sensibilisation des ingénieurs des collectivités territoriales aux problématiques paysagères
- L'accompagnement de la diffusion de l'atlas des paysages auprès de divers publics
- L'élaboration d'une Charte pour l'Environnement
- La réalisation d'une étude sur le cadre de vie pour la Charte du Pays des 7 rivières

Si notre participation à diverses réunions de travail a permis dans un premier temps, de compléter le recueil d'éléments de définition donnés au paysage et le lexique utilisé par les acteurs rencontrés pour parler de paysage, pour cette dernière partie, nous avons donc souhaité parfaire notre recherche en nous préoccupant plus particulièrement des projets que suscite le paysage. Notre observation participante nous a permis d'élucider les relations qu'entretiennent les acteurs entre-eux, lorsqu'ils travaillent sur le paysage. Enfin, elle nous fit connaître les outils employés et leur pratique d'utilisation pour élaborer une politique ou un projet paysagers. L'observation des propos et comportements d'acteurs lors des réunions auxquelles nous avons été conviées, a complété notre étude.

Nous avons ainsi privilégié la multiplicité des techniques pour enquêter, car elle favorise le recoupement des informations récoltées, sur la façon dont la problématique paysagère est abordée par les acteurs territoriaux. Le recueil de ces données a fourni un certain nombre d'informations qui nous ont permis de dresser un constat des différentes démarches menées par les acteurs sur un territoire, sur la problématique paysagère. En même temps, nous avons pu constituer un répertoire des sources d'information et de formation sur la thématique paysagère, puis établir un recueil de propositions que nous développerons dans le prochain chapitre, eu égard à ce que nous avons constaté. Nous avons ainsi pu pressentir les éléments qui composent la culture paysagère des quelques acteurs territoriaux que nous avons rencontrés.

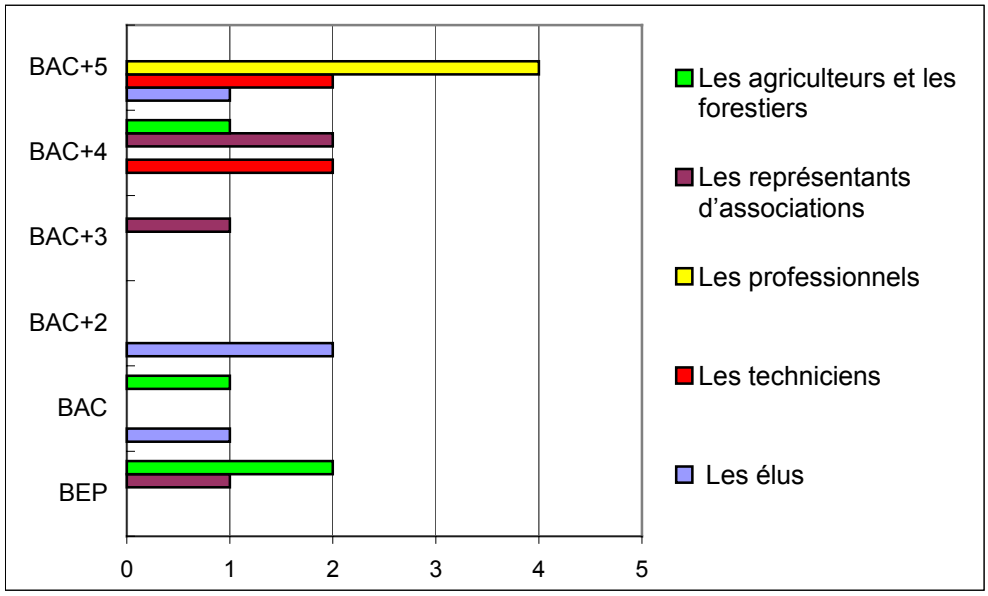
2. Des démarches différentes de prise en compte du paysage

2.1. Des participations à l'élaboration de politique ou projet divers

Au début des entretiens, nous avons interrogé nos interlocuteurs sur les activités qu'ils menaient sur leur territoire, afin de connaître la nature de leurs actions sur la thématique paysagère et identifier ainsi les démarches de prise en compte du paysage. Nous leur avons ensuite demandé, depuis combien d'années, ils exerçaient leur activité, pour établir d'éventuelles incidences sur leurs représentations. Au moment de conclure notre rencontre, les acteurs ont indiqué leur niveau de formation afin que nous puissions identifier les caractéristiques de leur formation.

Les personnes que nous avons interrogées, lors des entretiens, ont un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat pour plus des trois-quarts d'entre elles. Dans plus de la moitié des cas, le niveau est supérieur à bac+3, il est atteint par tous les professionnels et techniciens, mais aussi par quelques représentants d'association, un élu et un forestier.

Figure 102 : Un niveau de formation très élevé



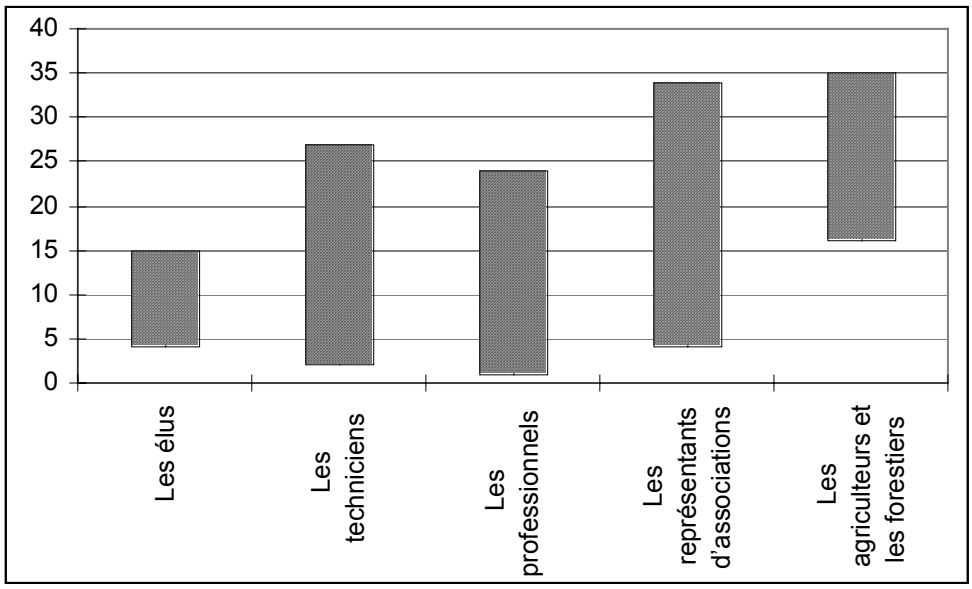
Le niveau de formation est acquis le plus fréquemment lors de la formation initiale, d'autres acteurs y sont parvenus dans le cadre de la formation continue et interne à leur profession. Ce dernier cas concerne des techniciens qui accèdent au grade d'ingénieur par les cours du CNAM ou des agriculteurs en particulier. Hormis la majorité des représentants d'association et quelques élus, les formations des acteurs satisfont les fonctions qu'ils exercent. Les formations des acteurs ont été réalisées lors de la préparation aux diplômes de paysagistes DPLG dans les écoles de Versailles ou Bordeaux, mais aussi à l'université pour des : DEA en écologie, DESS espace rural et environnement, DESS aménagement rural, DESS conservation et aménagement du patrimoine ou Maîtrise de gestion des infrastructures touristiques, pour citer les plus caractéristiques. Deux élus ont bénéficié d'une formation dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement. La formation initiale des acteurs avait été déclarée comme instigatrice de l'appréhension du concept de paysage, pour plus d'un quart d'entre eux, au début de notre enquête.

2.1.1. Des acteurs aux longues expériences

Les acteurs que nous avons rencontrés, possèdent pour la plupart, une longue expérience de terrain. Le cas des élus est cependant différent puisqu'il est lié à une élection, leur expérience dans ce domaine dépend donc de cette dernière. Ceux que nous avons interrogés réalisaient pour la plupart leur troisième mandat, principalement dans de petites communes. Les élus rencontrés siégeaient en même temps dans diverses structures intercommunales. Quant au groupe des techniciens, ce sont ceux de la DDE qui bénéficiaient de l'expérience la plus longue, l'inspectrice de sites de la DIREN et l'ingénieure divisionnaire du Conseil Général du Territoire de Belfort étaient plus novices dans la profession. La durée d'exercice des professionnels que nous avons interrogés, s'étalait d'une année à vingt-quatre années

réalisées dans une même structure. Ce sont pour les représentants d'associations, que les observations sont les plus nombreuses. Ces personnes interrogées militent pour la plupart, depuis de très nombreuses années, deux d'entre elles y sont depuis plus de trente ans. Un profond militantisme caractérise certainement ces acteurs qui agissent pour des causes particulières comme la création de sentiers de randonnées, l'aménagement de la RN 57 ou la protection de l'environnement sur leur territoire. Leur mise en retraite renforça leur activité associative. Dégagés de leurs contraintes professionnelles, ils occupent de nombreux sièges dans plusieurs structures et sont particulièrement présents lors des réunions auxquelles nous avons assisté dans le cadre de notre recherche. Leur connaissance du réseau relationnel régional sur la thématique du paysage est importante. Le groupe des agriculteurs et forestiers est le plus expérimenté dans leur activité, la majorité d'entre eux ont plus de trente ans d'exercice. Deux d'entre eux sont particulièrement actifs dans le domaine politique, en tant que membres de syndicats agricoles et élus.

Figure 103 : Durée d'exercice de l'activité



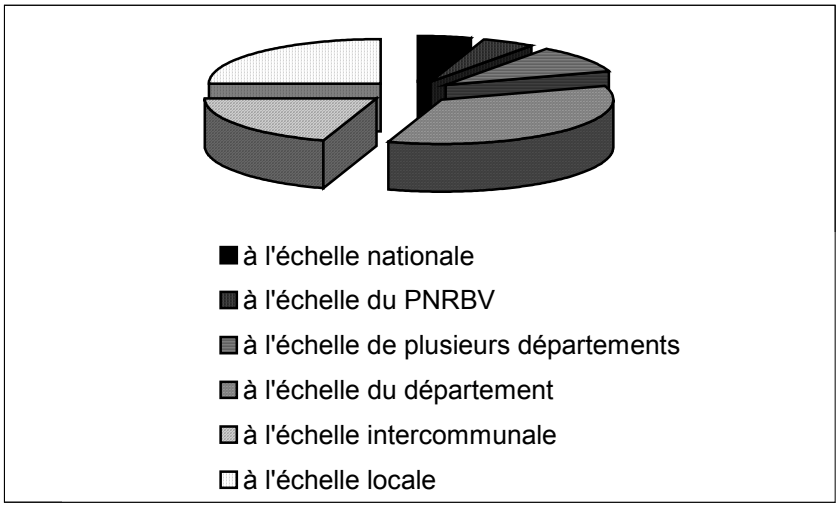
Les acteurs que nous avons interrogés, bénéficient donc pour la plupart d'une solide expérience professionnelle, à travers laquelle la thématique paysagère est susceptible d'être davantage prise en compte dans leurs activités.

2.1.2. Des activités variées autour de la problématique paysagère

Nos interlocuteurs interviennent à différentes échelles territoriales. Une partie d'entre eux, agissent au niveau local, à l'échelle de leur commune ou d'un site particulier. Les nouveaux territoires créés par les lois d'aménagement de 1999 - LOADDT - les communautés de communes ou les Pays, constituent une autre échelle d'action. Le département compose un dernier territoire d'investigation important pour les personnes dont nous avons recueilli le témoignage. Les autres échelles d'intervention

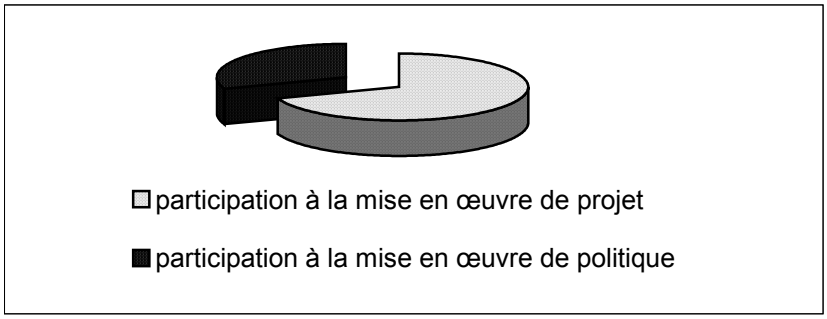
sont moins fréquentes que les précédentes, elles concernent le territoire français, des territoires constitués de plusieurs départements ou celui défini par les limites du PNRBV.

Figure 104 : Les échelles d'intervention des acteurs interrogés



Les interventions des acteurs interrogés se répartissent dans deux domaines différents pour lesquels le paysage est concerné de façon diverse, le premier a trait à la mise en œuvre de politiques, le second à celle de projets, d'opérations d'aménagement. La participation de nos interlocuteurs à la mise en place de politiques est plus rare que celle qui concerne les projets.

Figure 105 : Des participations orientées davantage vers la réalisation des projets

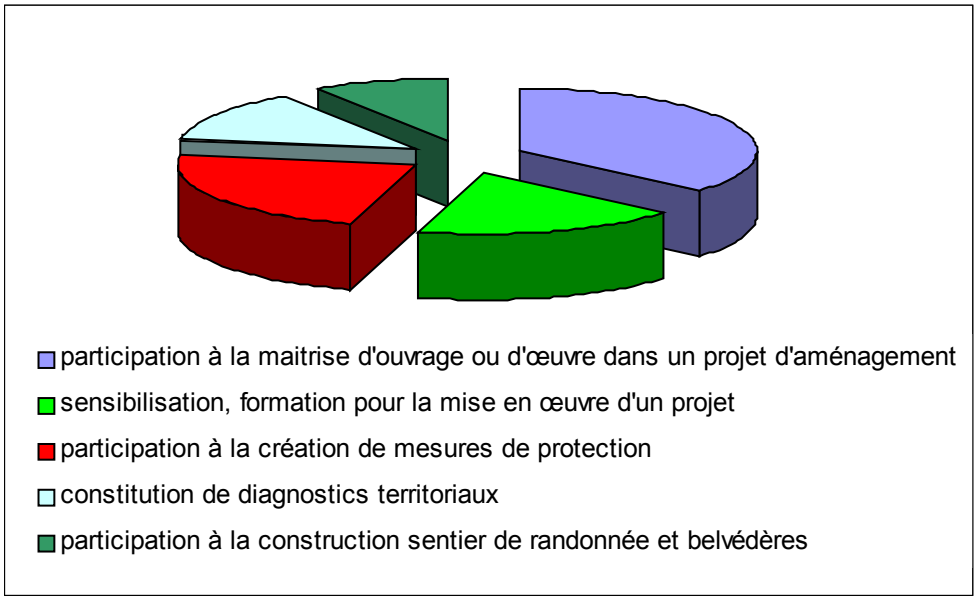


Vers la mise en œuvre de projets ou d'opérations d'aménagement

La participation des acteurs à la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre de projets d'aménagement a concerné des modifications de routes comme la RN 57 ou RN 19, des créations de places publiques, de bâtiments agricoles ou de lotissements communaux, par exemple. Certains d'entre eux ont été maîtres d'œuvre dans la constitution de diagnostics territoriaux pour ces opérations d'aménagement ou ont

réalisé les pré-études d'impacts. Quelques acteurs ont collaboré à l'établissement de réglementations et mesures de protection de certains milieux – contrats de rivières, Natura 2000 par exemple – ou participent à leurs applications. Enfin, quelques personnes interrogées ont participé à la construction de sentiers de randonnées et de belvédères.

Figure 106 : Nature des participations des acteurs interrogés à la mise en œuvre de projets ou opérations d'aménagement



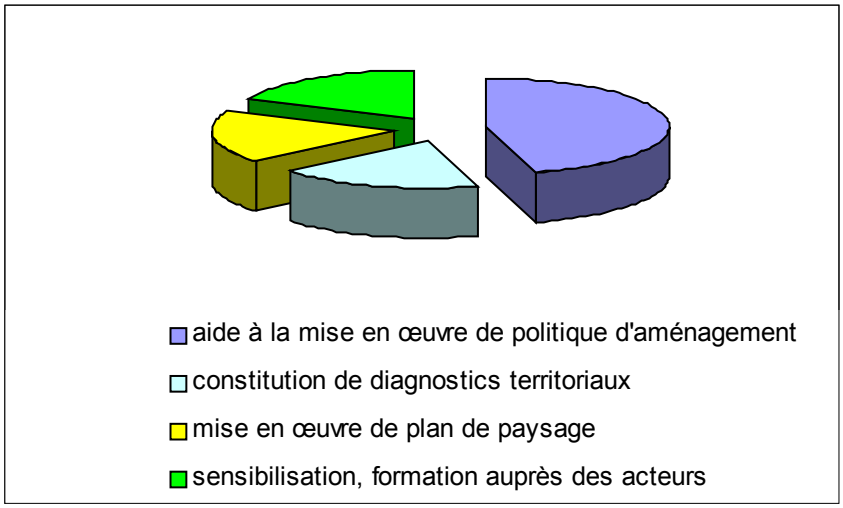
La sensibilisation des publics à ces différentes opérations d'aménagement, a été réalisée par d'autres acteurs, sur demande des maîtres d'ouvrage. Ces derniers semblent rechercher davantage l'assentiment des publics concernés par leur projet. La médiatisation de l'aménagement de la RN 19 en est une représentation. Un site Internet diffuse des informations diverses et offre surtout un espace de communication grâce à un forum de discussion. Quelques maîtres d'ouvrage veillent donc à accompagner leur projet en informant la population sur ses enjeux et conséquences sur l'environnement, cependant cette démarche n'est pas encore coutumière.

Vers la mise en œuvre de politiques

C'est dans l'aide à la mise en œuvre de politiques d'aménagement que nos interlocuteurs disent agir le plus souvent. Leur participation s'inscrit dans l'élaboration de documents d'urbanisme comme les POS ou les PLU actuels. La constitution de diagnostics territoriaux, comme études préalables à la mise en place de politiques pour lesquelles le paysage est concerné, constitue un autre registre d'activité pour les acteurs interrogés. Ainsi certains d'entre eux ont contribué à la réalisation de la phase diagnostique de chartes de Pays, de plans forestiers ou de plans de paysage. Quelques acteurs ont participé quant à eux à la mise en œuvre de

plans de paysage sur un territoire. Leur rôle a consisté à guider les élus dans les différentes démarches inhérentes à sa mise en œuvre ou à fédérer les acteurs autour de ce projet de politique. Certains ont été maître d'œuvre pour la réalisation de plans de paysage. Enfin, quelques acteurs ont été à l'instigation ou ont été présents à des journées de sensibilisation et formation sur les politiques paysagères.

Figure 107 : Nature des participations des acteurs interrogés à la mise en œuvre de politiques paysagères



Ce panel d'activités liées à la mise en œuvre de politiques ou la réalisation d'opérations d'aménagement, pour lesquelles le paysage est pris en compte, traduit une partie de la diversité des problématiques paysagères abordées par les acteurs que nous avons interrogés.

2.2. Une pluralité de démarches pour des volontés différentes

Si les caractères des diverses politiques, que nous venons de citer, sont multiples, elles émanent aussi de volontés différentes de la part des acteurs, qui souhaitent les mettre en place. De nos observations opérées lors des réunions de travail, nous pouvons différencier quelques types de volontés qui animent ceux que nous avons rencontrés, lorsqu'ils envisagent de mettre en œuvre une politique, pour laquelle le paysage constitue un élément à prendre en compte. En même temps, l'élaboration de ces politiques engendre un certain nombre de remarques concernant ce qui pose problème dans cet accomplissement, mais aussi d'autres observations qui intéressent davantage les aspects communicationnels relatifs à leur instauration.

2.2.1. Pour la Haute-Saône, une volonté d'inscrire un territoire dans une démarche nationale

En 2001, le Conseil Général de Haute-Saône s'est engagé en partenariat avec l'Etat, à compléter sa politique environnementale en inscrivant un texte nouveau, dans le

cadre de son *Agenda 21*. C'est dans ce contexte que la Charte départementale de l'environnement fut signée le 18 décembre 2003 entre les deux partenaires. Les objectifs d'une telle charte sont de conforter les atouts du département mais aussi de rénover les politiques actuelles. Son élaboration fut réalisée conjointement par de nombreux acteurs territoriaux et fut orchestrée par un cabinet privé. Nous avons été invitée à participer à celle-ci et nous avons ainsi pu observer les interactions entre les acteurs. Lors de réunions au Conseil Général, les divers partenaires, répartis en groupe de travail aux thématiques différentes, ont été amenés à définir les grandes orientations stratégiques dans un premier temps, puis à fixer un plan d'actions dans un second temps. Les cinq groupes de travail définissent les grands axes d'actions qui se répartissent ainsi : *gérer la ressource en eau, maîtriser l'exploitation des ressources naturelles et des pollutions, préserver et valoriser le patrimoine naturel, faire de l'environnement l'affaire de tous* et le dernier *promouvoir les paysages,* auquel nous avons collaboré. La détermination des enjeux et objectifs, par les acteurs présents, s'est réalisée de manière consensuelle. Après un regroupement des acteurs par thématique, chacun d'entre eux a pu exprimer ce qui lui paraissait le plus important, par écrit, en n'inscrivant pas plus de sept mots par idée (méthode METAPLAN[34]) Puis, un représentant du cabinet d'études collecta les deux cartons de chaque acteur et les organisa sur un tableau pour une synthèse commune, sur laquelle chacun pouvait intervenir. La trentaine de personnes qui composait cet atelier Paysage, déclina ainsi une vision qui nous sembla plutôt exhaustive de la problématique paysagère sur le département de Haute-Saône. Cependant, la définition des concepts utilisés par les membres du cabinet, aurait pu être exposée car les termes *enjeu* et *objectif* ne revêtaient pas le même sens pour tous, la présentation du contenu des cartons nous le fit remarquer. Le terme *paysage* ne fut pas plus déterminé, certains ont entendu : *environnement* et d'autres : *cadre de vie* essentiellement.

Cette expérience nous montra la diversité des représentations paysagères mais aussi l'intérêt qu'il existe à réunir différentes personnes autour de la problématique paysagère au niveau d'un territoire. *« Le croisement des regards portés sur un même territoire enrichit la perception qu'en ont ses habitants. Il peut en outre révéler des phénomènes ou des réalités qu'auparavant personne n'avait pleinement mesurés »* (PNR de France, 1998, p.27).

Le document ainsi élaboré par les divers partenaires expose un plan d'action à mener sur une durée de cinq années, à partir de la date de sa signature. Un calendrier prévisionnel, la désignation de la maîtrise d'ouvrage, le coût envisagé et les partenaires financiers possibles de chacune des actions, sont présentés. Concernant le paysage, les actions vont dans le sens de la création de chartes paysagères, de programmes intercommunaux d'actions paysagères, de schémas d'aménagement et de développement durable et enfin de charte d'itinéraires départementaux. Hormis cette dernière création orchestrée par le Conseil Général, les autres le seront par les

[34] « outil de créativité destiné à l'animation de réunions, […] outil de discussion par écrit » www.metaplan.fr

EPCI[35], les Pays et le PNRBV. L'organisation et la gestion optimale des procédés d'intervention en faveur de l'environnement s'établiront dans une logique de développement durable et de long terme, à l'échelle de la collectivité départementale. Le Conseil Général joue ainsi un rôle d'instigateur de politiques qu'il souhaite voir décliner à d'autres niveaux, à d'autres échelles territoriales.

2.2.2. Pour le Pays des 7 rivières, une volonté d'harmoniser des lignes de conduite à l'échelle de l'intercommunalité

Invitée à observer les acteurs du Pays des 7 rivières, lors des réunions de restitution des études réalisées par les CAUE 25 et 70, nous avons rencontré des élus et agents de développement local, soucieux d'harmoniser des lignes de conduite politique à l'échelle de l'intercommunalité, sur un territoire en mutation. C'est ainsi que s'est constitué le Pays des 7 rivières, situé sur deux départements, le Doubs et la Haute-Saône, il réunit cinq communautés de communes, soient 82 communes. Le Pays est soumis à des pressions de diverses natures : périurbanisation, rurbanisation ou politiques agricoles. La Charte de Pays a pour objectif l'élaboration d'un projet de territoire, elle s'inscrit dans le cadre de la LOADDT de 1999. La programmation des actions à mener s'établit pour dix années, à partir d'une stratégie élaborée en commun. L'étude sur le cadre de vie et l'aménagement urbain et paysager constitue un premier diagnostic à associer à deux autres concernant l'économie et le tourisme sur le territoire. *Les principaux enjeux de cette étude sont :"de définir les caractéristiques identitaires, patrimoniales et architecturales du Pays des 7 Rivières, de renforcer ces caractéristiques pour conforter l'attractivité du Pays, de proposer des outils pour assurer une gestion spatiale cohérente du secteur, d'informer et de sensibiliser la population sur la valeur du patrimoine du Pays"*[36].

Figure 108 : Extrait de fiche-action pour les espaces urbanisés

ENJEUX TERRITORIAUX	OBJECTIFS	ACTIONS	RÉFÉRENCES DES ACTIONS
De nombreux villages implantés dans des sites au relief très diversifié	Respecter les logiques d'implantation des villages, notamment lors de nouvelles extensions (lotissements…)	Préserver et revaloriser la qualité des villages Mettre en place des plans developpement durable pour maîtriser l'urbanisation	U1
Une forme traditionnelle du village participant à l'identité du pays	Maîtriser le développement urbain	Créer des extensions urbaines de qualité (lotissements…)	U2

Source : Programme d'action pour le Pays des 7 rivières, p.11

Les CAUE 25 et CAUE 70, maîtres d'œuvre pour cette première étude diagnostic, ont été ensuite confortés par les élus, pour réaliser une programmation des actions à

[35] EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
[36] Eude sur le cadre de vie et l'aménagement urbain et paysager, Pays des 7 rivières, p.6 (imprimé)

mener en faveur du cadre de vie sur leur territoire. Différents documents ont ainsi été élaborés pour les acteurs de ce territoire, ils présentent plusieurs facettes de la problématique paysagère, mais aussi de la communication auprès de publics divers.

Figure 108 bis : Extrait de la fiche-action pour les espaces urbanisés U1



FICHES-ACTIONS

U1 Préserver et revaloriser la qualité des villages
Maîtriser l'urbanisation

Aulx-les-Cromary

Chambornay-les-Belles

Voray, traversée

Montbozon, place

CONTEXTE

Le cadre de vie du Pays des 7 rivières est aujourd'hui soumis à des mutations importantes qui affectent tant le centre du village que les paysages alentour. Le développement urbain mal maîtrisé semble être la cause première de ces changements mais les restaurations de faible qualité et le manque de valeur des caractères identitaires (architecture, patrimoine local, espace public) sont aussi des facteurs importants.
Sans projet commun, traduit dans une politique d'aménagement durable de l'espace, les communes ou groupement de communes ne sont pas maîtresses de leur développement, celui-ci se fait souvent au gré des opportunités foncières et parfois en fonction des difficultés liées à la topographie contraignante de certains villages.

OBJECTIFS

Développer de façon cohérente la commune en la resituant dans son environnement :
- se doter d'outils de planification et de protection,
- se doter des outils de maîtrise foncière.

MISE EN ŒUVRE

Élaborer des documents de recommandation sur la réhabilitation du bâti ancien et les constructions neuves
L'objectif est de traduire les éléments de l'étude urbaine et paysagère en un outil opérationnel compréhensible pour tous. Il a pour objectif de sensibiliser les candidats à la réhabilitation ou à la construction, aux particularités du lieu. Les fiches de recommandation doivent s'accompagner de la mise en place d'un conseil architectural personnalisé aux habitants.
La diffusion des fiches doit être très large.
En fonction des coûts de reproduction, il peut être envisagé de les décliner en :
- **version complète**, présente dans chacune des mairies, à libre communication du public...
- **version allégée**, diffusée aux foyers, aux artisans, aux partenaires technique des collectivités concernées.
Elle est également remise à toute personne déposant un permis de construire ou une déclaration de travaux.

Le Plan Local d'Urbanisme ou PLU
Le PLU est un document fondamental définissant la politique d'urbanisme d'une collectivité locale.
Tout comme le POS, il délimite les zones urbaines, à urbaniser, agricole et naturelles et il définit ce que chaque propriétaire pourra et ne pourra pas construire. Le PLU est conçu à partir du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui document qui expose les intentions de la municipalité pour les années à venir et qui est destiné à l'ensemble des citoyens. C'est ce document, élaboré à partir d'un diagnostic précis, qui donnera le cadre de référence des interventions en matière d'urbanisme, d'aménagement et de préservation. Le PADD se construit au regard des objectifs du développement durable et de la SRU.

Partenaires techniques
Bureaux d'études, structure intercommunale, SDAP , CAUE, DRAC, DDE.

Partenaires financiers
Commune, structure intercommunale, Département, Région, Etet.

CAUE 25 / CAUE 70) Étude sur le cadre de vie, l'aménagement paysager, des bourgs et villages du Pays des 7 Rivières

Source : Programme d'action pour le Pays des 7 rivières, p.12

Ainsi, un premier document d'une vingtaine de pages expose *une note sur les stratégies possibles pour la réalisation de documents d'urbanisme prenant en compte pleinement la notion de paysage, les spécificités du Pays des 7 Rivières et le développement durable*[37]. Un panel de fiches outils a été conçu pour aider à comprendre l'intérêt et la mise en œuvre de documents d'urbanisme comme les cartes communales ou les PLU. Il s'adresse davantage aux agents de développement local et aux élus et dresse un cadre pour établir le cahier des charges pour les études et suivis, lorsque ces acteurs auront décidé de s'engager dans cette démarche. Un recueil de conseils pratiques d'une trentaine de pages détaille les grandes lignes d'orientation autour de quelques thématiques comme : *les traits qui caractérisent le Pays, le développement limité, le développement conséquent, les espaces particuliers* et *les espaces publics*[38]. Les auteurs exposent de manière concise quelques principes d'orientation à retenir et un bloc-diagramme légendé complète les informations textuelles par son aspect synthétique. Les images photographiques sont souvent présentes à titre d'exemple lorsqu'elles sont exposées. Ce type de recommandations et de présentation a été observé précédemment dans quelques atlas des paysages, comme celui de l'Aisne par exemple.

En introduction de ce document, à propos des caractéristiques traditionnelles encore très prégnantes sur le territoire, les auteurs précisent que le « ***choix*** *de valorisation dépend bien entendu de la volonté politique, chaque commune pouvant faire le choix de conserver, valoriser, transformer ou adapter tout ou partie de ces caractères traditionnels.* ***Il n'y a en effet que des projets uniques, et non une recette universelle propre à convenir à toutes les communes du Pays. »***[39] Si le Pays est l'instigateur de lignes de conduites générales, la détermination des politiques se réalise donc pour ces auteurs, surtout à l'échelle locale. La communauté de communes constitue cependant l'échelon intermédiaire entre ces deux entités, l'élaboration de cartes communales ou de PLU peut être réalisée aussi à ce niveau, elle nécessite toutefois une volonté d'établir un projet commun entre plusieurs communes, alors que cette démarche est déjà difficile parfois à mettre en œuvre à l'échelle communale. Les auteurs ont cherché ainsi à impliquer et responsabiliser les acteurs locaux, dans la prise en compte des paysages à leur niveau d'échelle décisionnelle. Enfin, quatre fiches à destination des particuliers ont été proposées, elles concernent les constructions individuelles neuves, les réhabilitations, les jardins et leurs limites et enfin les matériaux et couleurs.

La présentation des documents fin 2003, aux élus du Pays les rendit dubitatifs. Nous avons identifié des attentes des élus non assouvies, liées aux documents eux-mêmes ; certains élus attendaient davantage une publication de type « règlement d'urbanisme » ou « recueil de recettes » alors que les professionnels ont proposé un cadre de recommandations à partir duquel les acteurs peuvent décider conjointement d'une politique paysagère propre à ce qu'ils désirent, à ce qu'ils attendent

[37] Présentation des stratégies, Etude pour le Pays des 7 rivières, p.1 (imprimé)
[38] Fiches conseils, Etude pour le Pays des 7 rivières, p.3 (imprimé)
[39] Fiches conseils, Etude pour le Pays des 7 rivières, p.5

aujourd'hui et pour l'avenir de leur territoire. A ce jour, aucun des documents d'accompagnement réalisés par les CAUE 25 et 70, n'a été commandé par les communautés de communes ou par les communes elles-mêmes aux auteurs. Cependant, ceux qui ont été distribués lors des réunions aux acteurs semblent servir de base de travail aux agents de développement local que nous avons rencontrés.

Figure 109 : Une fiche conseil pratique sur la dynamisation du village centre

2.1 DYNAMISATION DU VILLAGE CENTRE

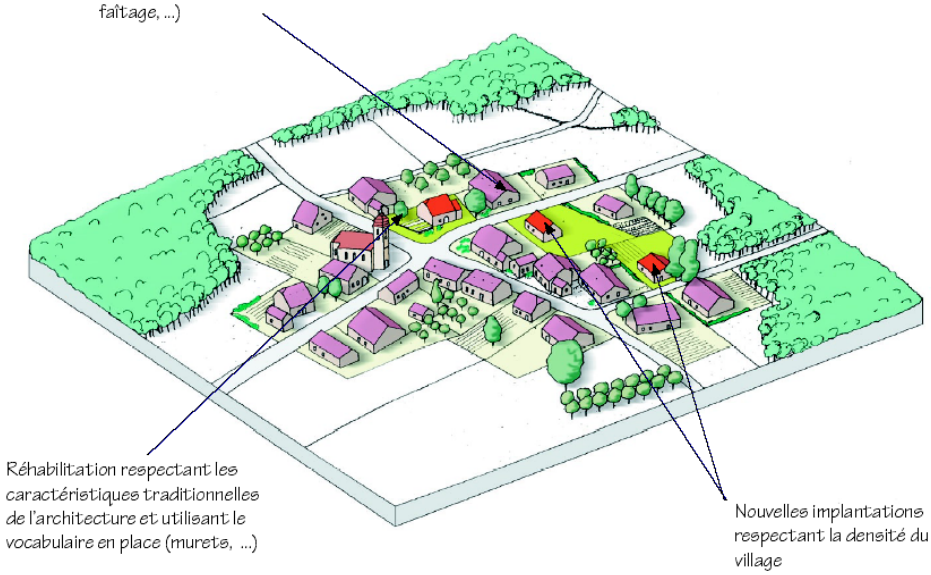
⇨ Réinvestir les bâtiments vacants si cela est possible

⇨ Rechercher les opportunités foncières en village centre et investir les parcelles non bâties

Les villages particulièrement concernés par ces extensions sont ceux dont la structure est assez lâche ou qui ont une proportion importante d'espaces libres.
Les opérations doivent être réfléchies au cas par cas. Certaines parcelles libres sont importantes pour l'ambiance et la qualité du village.

Quelques principes à retenir pour une intervention en cœur de village :

⇨ Respecter la densité du village (existance des espaces libres : prairies, vergers,...).
⇨ Respecter la taille et la forme du parcellaire.
⇨ Respecter les principes architecturaux : orientation du bâti et des faîtages, pentes, ouvertures, … .
⇨ Respecter le type de limites existant et le rapport de l'espace privé à l'espace public : perméabilité visuelle entre l'espace privé/ public, rapport minéral/végétal, rôle de la limite (soutènement, intimité, …).
⇨ Utiliser le plus possible le vocabulaire en place : murs, murets, végétation, etc ...
⇨Avoir une réflexion sur l'architecture et sa signification. La symbolique des bâtiments publics doit être perceptible, ils ne doivent pas être confondus avec de l'habitat.



Source Programme d'action pour le Pays des 7 rivières : Conseil pratique, p.11

Par ailleurs, le lexique employé en réunion par les paysagistes sembla poser quelques interrogations aux acteurs présents. Ainsi, le terme *vocabulaire* fut souvent évoqué lors des présentations mais aussi dans les documents : *Utiliser le plus possible le vocabulaire en place : murs, murets, végétation, etc.*[40] La compréhension du terme fut possible par extension sémantique, cependant si elle suscita auprès des acteurs une interpellation, il n'y eut pas de demande de définition pour autant. La présentation d'un lexique, avant même d'exposer le contenu d'un document ou d'une communication, pourrait être réalisée. Cette aide à la compréhension pourrait permettre à certains acteurs de ne pas se sentir exclus d'un discours auquel ils n'ont qu'en partie accès et de l'échange qui s'ensuivra entre tous les partenaires.

2.2.3. Pour quelques communautés de communes, une volonté de fédérer des initiatives autour d'un projet pour un territoire en mutation

Nous avons suivi quelques réunions de travail entre deux communautés d'acteurs sur le territoire du PNRBV, l'une dans le Haut-Rhin et l'autre en Haute-Saône, autour de projets pour lesquels le paysage constituait un élément fédérateur de prospective politique. L'outil de gestion de l'espace que constitue le Plan de Paysage a été réalisé pour chacune des communautés de communes en 1994, le PNRBV en avait été l'instigateur.

« Le Plan de Paysage est un cadre de référence non réglementaire pour une gestion globale du paysage à l'échelle d'une vallée ou d'un secteur géographique.
Il doit aider les collectivités dans leurs réflexions d'aménagement, de développement, d'urbanisme et de gestion des espaces.
Il s'appuie nécessairement sur une approche intercommunale et une démarche d'animation et de sensibilisation (extrait de la Charte du Parc)
Les orientations d'un Plan de Paysages peuvent être traduites dans les documents d'urbanisme ».

Extrait p2 du feuillet : Elaboration et mise en œuvre des plans de paysages intercommunaux, juin 2002 PNRBV

Un important travail de fond sur ces territoires avait été mené, pour connaître les paysages et les évolutions auxquelles ils étaient soumis ou allaient l'être. Le Plan de Paysage avait initié une dynamique fédératrice d'initiatives, appréciée des acteurs locaux. Une dizaine d'années s'est écoulée, les territoires ont évolué et ses acteurs souhaitent se pencher à nouveau sur leur projet de territoire.

La communauté de communes de Saint Amarin dans le Haut-Rhin, a souhaité instaurer une réflexion auprès des nombreux acteurs sur la thématique paysagère suite aux mutations spatiales qui s'instaurent sur son territoire. Cette vallée étroite est traversée par un réseau abondant d'infrastructures de communication reliant Thann à Remiremont, la situation économique engendre une déprise agricole et de nouvelles friches industrielles ; toutefois la communauté de communes doit faire face à une demande foncière importante pour la construction de maisons individuelles. Les acteurs choisissent de se réunir afin de proposer un cadre d'orientations pour les futures politiques d'organisation et d'aménagement de leur territoire. Divers acteurs agissant à divers niveaux du territoire concerné sont donc conviés au renouvellement

[40] Fiches conseils, Etude pour le Pays des 7 rivières, p.11

du Plan de Paysage. Ils bénéficient du soutien du Conseil Général du Haut-Rhin pour finaliser ce nouveau plan de paysage appelé ici GERPLAN / Plan paysager. C'est à l'association *Agriculture et Paysages*, particulièrement active sur le territoire intercommunal, qu'a été confiée la maîtrise d'œuvre du projet. Nous avons donc observé les séances de mise au point du document de diagnostic entre les différents partenaires pour comprendre les choix retenus en matière de communication sur les paysages. Les membres du comité de pilotage ont visiblement l'habitude de travailler ensemble, les acteurs échangent aisément entre eux, sans difficultés. L'iconographie du document diagnostic est particulièrement riche d'images photographiques de taille moyenne en particulier, ces auteurs l'ont souhaité ainsi pour une imprégnation qu'ils estiment plus instantanée des paysages du territoire. Les membres du comité de pilotage et les animateurs d'*Agriculture et Paysages* ont programmé de nombreuses réunions publiques pour rencontrer les acteurs de terrain afin d'affiner les grandes lignes d'orientation à travers les propos suggestifs de ces derniers. La définition d'actions à réaliser localement est dans un second temps confirmée avec les personnes présentes lors de la réunion débat. Une exposition itinérante *Paysages, imaginons notre avenir*, accompagne ce dispositif. Elaborée avec le soutien de la Région Alsace par l'ARIENA[41] et le réseau alsacien d'éducation à l'environnement, cette exposition présente de manière ludique le plus souvent, l'évolution et les enjeux du paysage à partir d'exemples alsaciens. Si elle constitue un outil de sensibilisation, elle est aussi un espace d'échanges entre les visiteurs et une base pédagogique pour les animations à destination du public scolaire en particulier. Le comité de pilotage a souhaité bénéficier pleinement des possibilités de cet outil de communication pour médiatiser au mieux le projet de territoire auprès des populations locales. Les réactions *a posteriori* des acteurs rencontrés, montrent qu'ils ont eu raison de ce choix de vaste communication et de recherche de compromis ou consensus, les populations adhèrent ainsi davantage au projet parce qu'elles le comprennent.

Les acteurs de la Haute Vallée du Rahin en Haute-Saône avaient déjà conçu en 1994 un plan de paysage, avec l'aide des chargés de mission du PNRBV. La communication de ce document occasionna une série d'accompagnements et de manifestations diverses auprès de la population, projet pédagogique avec les écoles, exposition ou encore sorties de terrain avec le grand public autour de la découverte des paysages indigènes par exemple. Le contexte socio-économique, au demeurant proche de celui de la Vallée de Saint-Amarin et la demande de terrains agricoles de la part d'agriculteurs nouvellement installés sur le territoire, incitèrent les élus locaux à souhaiter recouvrer la dynamique fédératrice qu'avait suscité précédemment l'élaboration du plan de paysage sur leur territoire. Aussi, les chargés de mission du PNRBV furent sollicités pour aider les acteurs à donner suite au document initial. Lors de la première réunion en mairie à laquelle le maire de Plancher les Mines avait convié divers acteurs, nous avons pu observer la nécessité de former une nouvelle équipe municipale à la problématique paysagère du territoire afin que chaque élu acquiert une culture commune minimale des paysages sur son espace de vie. Si cette

[41] ARIENA : Association Régionale pour l'Incitation à l'Environnement et à la Nature en Alsace

culture paysagère est nécessaire à l'élaboration de projet pour un territoire, pour communiquer entre acteurs, la connaissance diachronique des politiques menées précédemment l'est tout autant pour comprendre les facteurs qui les ont induites. Cette acculturation des acteurs permettrait d'asseoir ainsi les bases d'une politique nouvelle, riche des enseignements acquis antérieurement.

Le PNRBV apparaît comme un médiateur qui instille des conseils dans l'organisation ou le déroulement du projet principalement, fort de son expérience dans le domaine. La représentante du PNRBV a ici davantage un rôle d'observateur, elle laisse les échanges et les décisions s'opérer entre les acteurs, sans intervenir dans les choix qui sont faits.

Le Plan de Paysage offre ainsi une possibilité de fédérer des initiatives autour d'un projet pour un territoire en mutation, il constitue un début intéressant pour amener les acteurs plus loin dans l'établissement d'une politique de gestion des paysages. S'il ne conduit pas à l'élaboration de documents d'urbanisme, il demeure une première approche réflexive sur les paysages d'un territoire, une première prise de conscience générale, mais aussi un premier élément de responsabilisation vis à vis des actions individuelles ou collectives menées pour ou contre les paysages.

2.2.4. Pour le CNFPT, une volonté de sensibiliser et former les nouveaux ingénieurs des collectivités territoriales, au paysage

Dans le cadre de la formation initiale des nouveaux ingénieurs des collectivités territoriales, le CNFPT et l'ENACT de Nancy ont proposé un module de formation d'une semaine intitulé *Le paysage, une gestion harmonieuse du territoire*, en partenariat avec le PNRBV. Il répondait à une demande croissante de connaissance des politiques paysagères à mettre en œuvre au niveau des territoires. En juin 2002, nous avons ainsi pu observer la nature de cette formation offerte à ce type de public, en participant aux activités proposées par les organisateurs. Une trentaine de jeunes ingénieurs furent donc réunis sur le territoire du PNRBV pour une formation essentiellement basée sur des rencontres *in situ* avec différents acteurs agissant à diverses échelles. La variété et la qualité des projets autour des problématiques paysagères, leurs méthodes et les outils de mise en œuvre, constituèrent des éléments importants de connaissance des politiques de gestion des paysages. La diversité des acteurs rencontrés favorisa à travers l'expression de leurs points de vue personnel, professionnel ou associatif, le recoupement des informations sur les problématiques paysagères sur ces territoires. Cette formation fut particulièrement appréciée des ingénieurs.

Nous avons choisi de présenter cette expérience de formation parmi d'autres, parce qu'elle a offert un panel d'entrées plurielles autour de la thématique paysagère. Nous l'avons aussi sélectionnée car elle concernait un public d'acteurs qui, lorsqu'ils sont en poste, peuvent inspirer des démarches paysagères sur leur territoire auprès de leurs élus. Nous avons précédemment cité de nombreuses autres opérations de

sensibilisation auprès de divers publics et nous en évoquerons la finalité dans le dernier chapitre de cette dernière partie.

Les acteurs que nous avons rencontrés participent donc de manières différentes à l'élaboration de formations, politiques, opérations ou projets paysagers divers sur les territoires. Ils répondent ainsi à des volontés d'agir qui s'inscrivent différemment dans la mise en œuvre des politiques territoriales, selon les objectifs qu'ils se sont fixés. Pourtant, si le paysage est pour certains un prétexte à fédérer les initiatives des multiples acteurs d'un territoire, pour d'autres il demeure un alibi politique pour satisfaire aux revendications des électeurs, plus qu'une réalité concrètement menée sur le territoire.

Eléments de conclusion

Si la majorité des acteurs que nous avons interrogés lors des entretiens bénéficiaient d'une certaine connaissance et expérience des problématiques paysagères sur leur territoire, nous avons rencontré d'autres acteurs plus néophytes, dont certains formulaient leur besoin de s'approprier une culture du paysage. La question est alors de savoir quelles sont les sources d'informations et de formations qu'ils sollicitent pour satisfaire leur besoin de connaissance des paysages.

3. De la connaissance des sources d'informations et de formations des acteurs

3.1. Une multiplicité des sources d'informations

3.1.1. Un accès aux sources d'informations souvent sur place

La pluralité des documents consultés participe à l'acquisition de la connaissance paysagère de nos interlocuteurs. Ceux-ci disent compulser des images photographiques en priorité, puis des cartes de diverses sources et d'années différentes lorsque cela leur est possible - IGN, cadastre ou atlas du Préfet Dieu, en général. L'appropriation des images paysagères lors de l'entretien avait déjà révélé cette préférence. Les études réalisées par d'autres acteurs ou organismes sont fréquemment utilisées par nos interlocuteurs, les études d'impact sont ainsi souvent parcourues de même que les diagnostics de territoire ou le schéma directeur paysager.

Si les documents visuels sont estimés essentiels pour connaître les paysages avant l'élaboration de politiques ou projets paysagers, la rencontre avec les habitants paraît tout aussi primordiale, pour les professionnels en particulier. Car les habitants possèdent une mémoire des lieux, mais aussi une pratique de ceux-ci, qu'il est important d'appréhender pour une réalisation future, la plus adaptée aux attentes des populations.

Les visites de terrain complètent judicieusement les diverses sources déjà citées par nos interlocuteurs. Elles permettent une appropriation des lieux, nécessaire à l'élaboration de projet ou politique. Lorsqu'elles sont réalisées conjointement avec différents partenaires, la multiplicité des regards et la pluralité des points de vue favorisent l'émergence du projet ou de la politique à mettre en œuvre. Quelques acteurs disent avoir participé à ce type de démarche et en sont tout à fait satisfaits. La pérennisation d'une telle démarche est à poursuivre ou à initier vivement, d'après les professionnels en particulier.

Les guides touristiques composent une autre source de connaissance paysagère, parce *qu'ils pointent ce qui semble essentiel sur un territoire*, affirme un professionnel. La constitution d'une collection diachronique de ces ouvrages, participe à l'établissement d'un bon résumé sociologique pour lui. L'observation de cartes postales constitue, pour un autre acteur, une source de connaissance des paysages de son territoire.

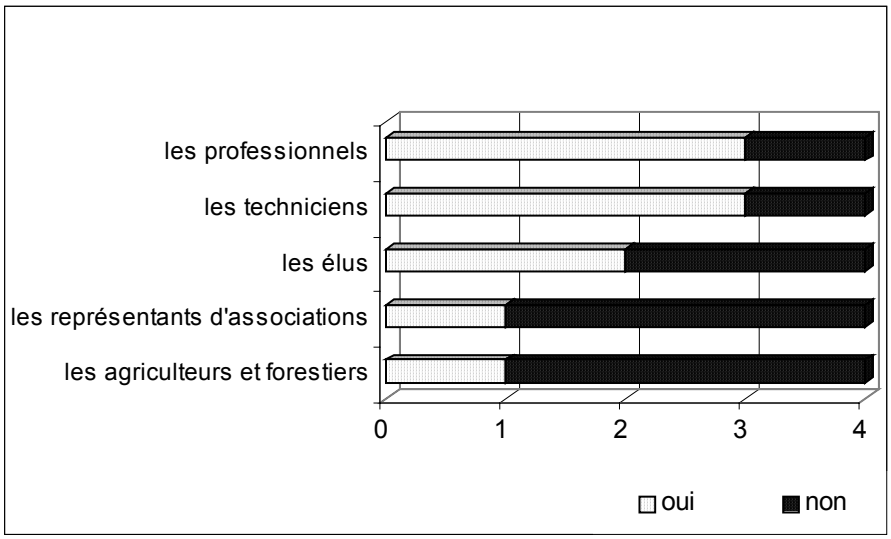
Pour la majorité des acteurs interrogés, la documentation nécessaire à leur recherche de connaissance paysagère est disponible sur leur lieu de travail ou d'activité. Il est possible de penser que les bibliothèques sont particulièrement bien pourvues dans les différents services ou organismes, cependant nous émettons l'hypothèse que les acteurs consultent aussi ce qu'ils ont l'habitude d'utiliser dans le cadre d'une pratique « institutionnalisée » ou professionnalisée, par un corps auquel ils appartiennent ou se réfèrent. Très peu de nos interlocuteurs ont dénoncé un manque d'outils. Cela peut vouloir dire que, pour découvrir un autre outil de connaissance, il faut en avoir ressenti le besoin, c'est-à-dire que l'absence ou la lacunarité d'informations paysagères a été ressentie à un moment donné. La découverte et l'appropriation de ce nouvel outil demandent un temps inéluctable dont ne disposent pas nécessairement les acteurs. La recherche en bibliothèque, ici hors des lieux d'activités personnels, émane des jeunes acteurs principalement. L'Internet ne constitue guère une source d'informations sur le paysage, il l'est davantage pour une recherche sur les éléments de réglementation, sur les sites gouvernementaux comme Légifrance[42].

Le *feeling* ou *l'appréciation personnelle* est évoquée par les élus, comme éléments participant à la connaissance des paysages, leur approche paysagère semble les conduire dans leurs choix politiques.

L'atlas des paysages constitue une autre source de connaissance pour les acteurs interrogés. Seulement, sans sollicitation de notre part, il n'est cité intuitivement, que par un peu plus d'un quart d'entre eux, professionnels et techniciens. Pourtant, la publication est présente sur les lieux d'exercice de nos interlocuteurs pour la moitié d'entre eux.

[42] www.legifrance.fr

Figure 110 : La détention de l'atlas laisse entrevoir les choix de distribution des maîtres d'ouvrage



Majoritairement, ce sont les professionnels et les techniciens qui disposent de cet outil de connaissance paysagère. Mais en observant le milieu professionnel ou associatif dont les acteurs qui le possèdent proviennent, il s'avère que ceux qui en sont détenteurs appartiennent à une structure qui en a été bénéficiaire, grâce au choix opéré par les maîtres d'ouvrage de la publication. Il a été prévu dans le financement de l'atlas qu'un certain nombre d'ouvrages serait offert à divers organismes, services et centres de documentation de collèges, lycées et établissements supérieurs. Pour quelqu'un qui souhaiterait l'acquérir aujourd'hui, sa commande auprès de l'éditeur est nécessaire car il n'est pas disponible dans les libraires de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Cependant, ceux qui ne le possèdent pas ne ressentent pas nécessairement le besoin de l'acquérir. Seuls deux d'entre eux, des hauts-saônois, savent qu'ils peuvent le consulter au CAUE 70, lorsqu'ils le souhaitent, et disent l'avoir déjà fait pour préparer une réunion de travail. Pour un autre interlocuteur, c'est la rareté des images photographiques de sa petite commune qui l'a freiné dans son acquisition. Deux autres acteurs citent, quant à eux, le prix dissuasif de la publication pour expliquer l'absence du document dans les petites structures de leur département. L'achat des atlas comtois est estimé trop coûteux pour un simple outil, un professionnel considère que si l'on souhaite qu'il soit un réel outil, c'est à dire utile et utilisable pour tous, son coût doit être peu élevé, afin qu'il demeure accessible au plus grand nombre . Quelques interlocuteurs ont cité des départements pour lesquels la diffusion de l'atlas des paysages, par cédérom, était gratuite. Le ludisme des publications interactives est évoqué par certains, qui y voient un accès potentiel et plus populaire, à une culture paysagère partagée par un grand nombre. Pour un acteur, le simple fait de parcourir les images paysagères suffit à initier un regard sur le paysage.

Ainsi, la possession de l'atlas des paysages ne garantit pas son usage. Si la moitié de nos interlocuteurs le détiennent et peuvent le consulter sur leur lieu d'activité, il demeure employé épisodiquement par la majorité d'entre eux.

3.1.2. Des atlas des paysages peu utilisés

Cependant, lorsque l'atlas est utilisé, il l'est avec des entrées singulières propres à chacun des acteurs. L'aspect photothèque de la publication est apprécié par certains, qui observent le plus souvent rapidement ces images afin de se constituer une vision globale du territoire, à travers ses paysages. Pour un technicien, son entrée dans l'atlas s'opère par les cartes d'occupation des sols et celles qui traduisent l'évolution du sol, puis dans un second temps par les commentaires descriptifs des sous-unités. Néanmoins, la lecture interprétative des documents cartographiques lui pose quelques difficultés qu'il espère pallier. Pour un professionnel, c'est la description des unités paysagères qu'il consulte le plus dans cette publication, etc. Quoi qu'il en soit, l'atlas des paysages permet une première et rapide approche des paysages d'un territoire pour la majorité des acteurs qui y ont accès, même s'ils estiment qu'il diffuse une connaissance parcellaire de la problématique paysagère d'un territoire.

Le chapitre consacré aux unités paysagères est estimé par quelques professionnels d'une écriture trop descriptive et trop peu problématisée pour être efficiente, mais celui dédié aux évolutions du paysage est davantage apprécié de nos interlocuteurs. L'atlas est estimé insuffisamment prospectif par un autre, qui observe les limites d'une prospective basée sur dix années, jugées trop justes pour intervenir judicieusement sur le territoire concerné. Des analyses plus ambitieuses auraient été souhaitées pour circonscrire la problématique paysagère sur le territoire.

La lacunarité de la dimension culturelle de l'atlas est minoritairement exprimée. Après réflexion, ces interlocuteurs ont envisagé d'autres sources pour compléter leur connaissance dans ce domaine, comme les parutions locales d'associations se préoccupant d'archéologie ou d'histoire, estimées très riches d'informations.

L'absence de *pistes pour agir* est regrettée par près de la moitié de nos interlocuteurs qui auraient souhaité être guidés davantage pour conduire leur politique ou projet paysagers. Toutefois, quelques interlocuteurs ont noté le fait que cela ne constituait pas l'objectif de l'atlas, mais pourrait devenir l'objet d'un nouvel outil à concevoir à une échelle plus fine, pour être plus opérationnelle. La réalisation d'un tel outil, requerrait l'implication d'une pluralité d'acteurs, nécessaire à son élaboration consensuelle, tant pour le fond que pour la forme.

Chaque fois que cela a été possible et que nos interlocuteurs le désiraient, nous avons présenté l'atlas des paysages à ceux qui ne le connaissaient pas. L'outil de connaissance paysagère fut alors estimé intéressant pour découvrir les paysages de leur territoire. Si l'intérêt pour l'aspect « photothèque » de la publication fut le plus rapidement exprimé, la cartothèque trouva aussi une utilité, pour connaître des éléments jugés « scientifiques » qui pourraient être nécessaires pour concevoir une opération d'aménagement.

3.1.3. Vers de nouveaux outils ?

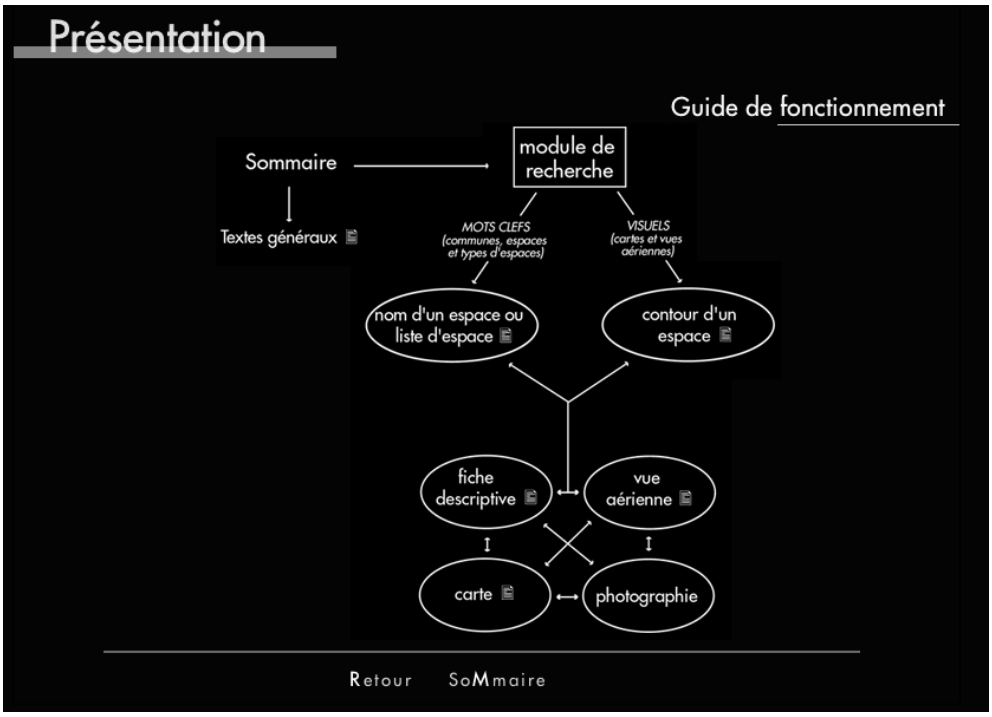
Le besoin d'outils interprétatifs se fait ressentir par quelques acteurs, qui souhaiteraient disposer de croquis, blocs-diagrammes ou images photographiques interprétées. Cette valeur pédagogique du dessin en particulier avait été évoquée lors de notre analyse des atlas des paysages dans la première partie. Ce besoin traduit par un professionnel fait observer une culture du dessin dans certaines professions comme les paysagistes ou le personnel de la DDE. Pour A. Fortier-Kriegel, paysagiste elle-aussi : *« parce qu'il est un regard ordonné, le dessin reconstruit l'essence du paysage, relève les éléments symboliques, interprète les potentiels du site, va jusqu'à former les jalons d'une réflexion prospective »* (Les cahiers du Conseil, 2000, p.62). La constitution d'un nouveau document pourrait s'inspirer de cette attente.

Les mutations de quelques paysages, hauts-saônois en particulier, dues à la péri-urbanisation ou à la déprise agricole par exemple, constituent une source de préoccupation. Certaines personnes suggèrent la création d'observatoires de ces paysages, pour rendre compte de ces évolutions. Les documents issus de ces constatations régulières, faciliteraient l'adaptation des politiques paysagères sur ces territoires en mutation.

De petits guides à la thématique bien ciblée, comme la problématique forestière ou urbaine, sont proposés par nos interlocuteurs afin de compléter judicieusement l'atlas des paysages et convenir ainsi à des publics désignés en quête d'informations appropriées. La région Lorraine a adopté cette façon de faire en publiant quelques documents sur les autoroutes ou les vergers dans le paysage à destination des aménageurs ou des particuliers.

La mise sur l'Internet de la publication est souhaitée par quelques Hauts-saônois, qui espèrent notamment pouvoir accéder aux cartes et zoomer jusqu'à localiser le site sur lequel ils travaillent, pour obtenir un maximum d'informations. Nous l'avons déjà évoqué précédemment, le Conseil Général du Territoire de Belfort a choisi de mettre en ligne un grand nombre de données sur les paysages et de compléter régulièrement le site d'images paysagères nouvelles. La constitution d'un système d'informations géographique - SIG - sur ces départements et accessible aux internautes, pourrait devenir un outil performant pour la connaissance des territoires. Le géoréférencement des images photographiques dans ce SIG, pourrait faciliter les emboîtements d'échelles d'informations par des liens de type hypertexte, par exemple. La DIREN d'Île de France avec le concours de l'Agence des Espaces verts et de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de cette même région a créé un cédérom interactif : *Paysages protégés en Île de France*, qui offre des documents divers : textuels, graphiques et visuels. La recherche peut s'effectuer par différentes entrées : nom du site, nom de la commune, département, statut de protection, type de milieu ou encore par mots clefs, carte ou vue aérienne. Ce sont ainsi près de six mille pages qui peuvent être consultées à l'écran.

Figure 111 : Arborescence de recherche sur le cédérom : Paysages protégés en Île de France

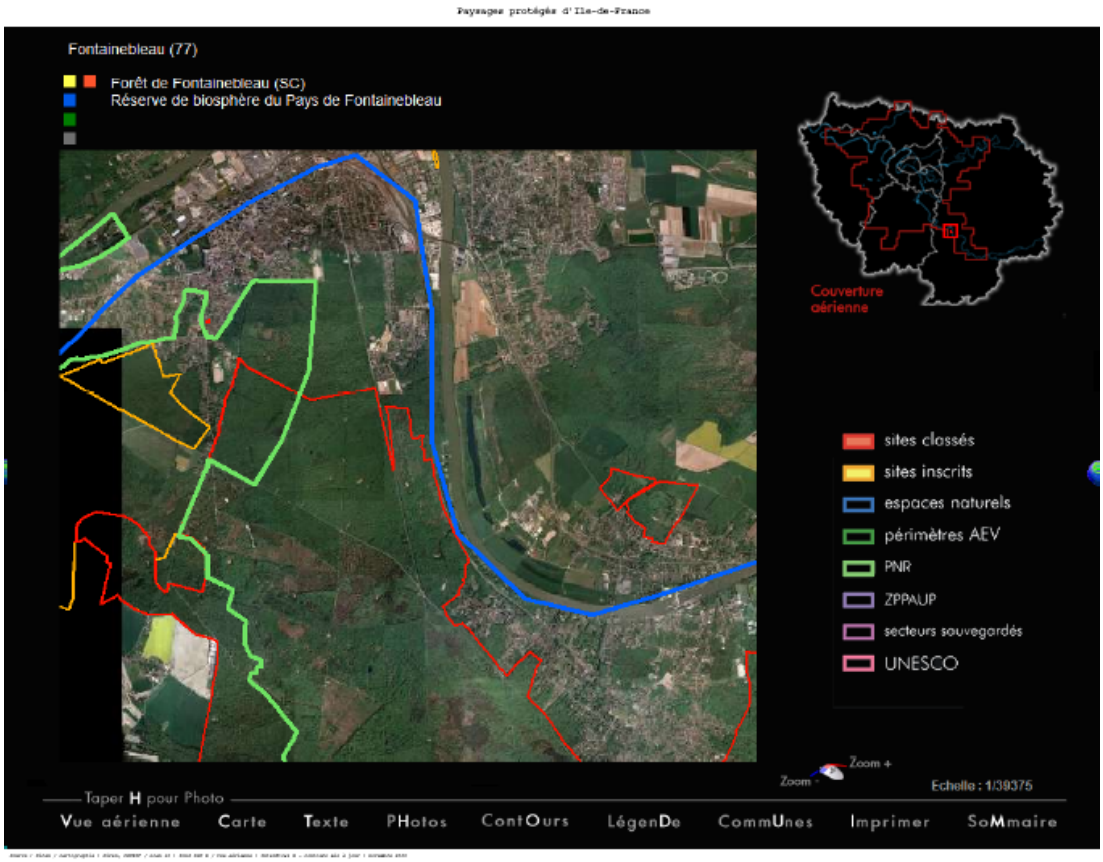


Source : Copie d'écran sur le cédérom : Paysages protégés en Île de France

L'intérêt de cet outil réside dans l'emboîtement régulier des échelles de représentation, il est possible en opérant un zoom, d'observer le territoire d'une échelle au 1/793750 jusqu'au 1/10429, les cartes ou vues aériennes apparaissent à partir du 1/166865. Une telle démarche interactive peut faciliter l'appréhension spatiale d'un territoire.

Pour plus d'efficience dans la communication d'informations sur tous les paysages, ordinaires ou extraordinaires, il serait nécessaire d'associer à cette démarche opératoire, d'autres sources de connaissances. Cependant, la conception d'un tel outil exige une compatibilité des données entre elles pour satisfaire à leur géoréférencement. Les territoires possèdent souvent de très nombreux documents réalisés par des services ou organismes différents, mais sans unité commune, car ils ont été conçus pour répondre à des objectifs spécifiques d'études, propres à ces derniers. Le budget d'un tel outil de connaissance est alors vite élevé, il induit une forte politique consensuelle des collectivités territoriales, convaincues d'une part de la nécessité d'harmoniser les documents réalisés et de produire un système d'informations géographiques en associant la thématique paysagère, d'autre part. La mise à jour régulière des données constitue un autre point à prendre en compte dans la recherche du financement de ce projet. Parce que les paysages évoluent, la traduction des mutations d'un territoire est donc essentielle pour comprendre et agir en conséquence.

Figure 112 : Des emboîtements de niveaux d'information



Source : copie d'écran sur le site de Fontainebleau, cédérom : Paysages protégés en Île de France

L'outil de connaissance des paysages francs-comtois est estimé statique par quelques acteurs qui espèrent qu'une publication nouvelle viendra traduire l'évolution du territoire. Le Conseil Général du Territoire de Belfort a déjà entrepris cette démarche à travers la poursuite de l'iconographie paysagère, cependant des compléments d'information seraient nécessaires pour comprendre ce qui génère ses évolutions, ainsi des textes explicatifs constitueraient un accompagnement judicieux aux images. Le Conseil Général de Haute-Saône n'a, à ce jour, rien envisagé dans ce sens.

3.2. De l'importance des personnes ressources

De nombreux acteurs ont conscience des limites de leurs connaissances paysagères, ils les estiment partielles. Cependant, ils reconnaissent les compétences de quelques autres, à qui ils vont demander une aide lorsqu'ils en ressentent le besoin. La confiance qu'ils font aux techniciens en premier lieu puis aux professionnels, lorsqu'ils sont élus, est importante. Pourtant quelques acteurs admettent qu'ils n'ont pas le réflexe de solliciter d'autres partenaires pour compléter leur étude.

La création de réseaux communicationnels est suggérée par une minorité d'acteurs. Elle est cependant initiée dans des cadres institutionnalisés comme la Chambre d'agriculture qui réunit ces membres autour de cette thématique.

Le travail en concertation semble néanmoins manquer sur le territoire comtois, quelques acteurs observent une absence de stratégie comtoise sur la problématique paysagère et regrettent l'absence de véritables débats à l'échelle régionale. Des exemples différents sont donnés dans d'autres régions, notamment en Lorraine, où se met en place une politique réflexive au niveau des paysages à laquelle de nombreux acteurs sont conviés.

Les échanges de pratiques et d'expériences constituent une manne intéressante auprès des élus et techniciens en particulier, avant l'élaboration de politiques ou projets paysager. Ils estiment cependant ces pratiques insuffisantes au niveau de leur service, mais surtout à un niveau plus général, entre les différents partenaires qui sont amenés à travailler sur la thématique paysagère. Ces échanges permettent de tirer profit de ce qui a déjà été réalisé, de prévenir des éventuels problèmes rencontrés et ainsi d'agir différemment si besoin ou d'adapter l'expérience à la spécificité de leur politique ou de leur projet. De telles rencontres seraient donc à initier, ne serait-ce qu'au niveau d'un territoire.

Un technicien s'interroge quant à la manière d'intéresser les élus à la problématique paysagère, il souhaite que la collectivité départementale pour laquelle il travaille, puisse initier par l'éthique et la qualité de ses réalisations, les projets des collectivités locales et intercommunales.

3.3. Les besoins en formations

Un tiers de nos interlocuteurs disent avoir participé à une formation sur le paysage depuis qu'ils exercent leur activité. Le groupe social des agriculteurs a bénéficié tout particulièrement de journées de formation, puisque toutes les personnes que nous avons interrogées nous ont confié leur participation. Ces formations ont été organisées par la Chambre d'Agriculture, quant aux forestiers, ce sont l'ONF, la Forêt Privée Française ou l'Institut pour le développement de la forêt qui en sont les instigateurs. Un représentant d'association dit participer aux journées de formation initiées par d'autres associations comme les CPIE. Les techniciens de la DDE ont la possibilité de suivre les formations internes qui leur sont proposées dans les plans annuels, ceux que nous avons rencontrés disent en avoir profité pour compléter leurs connaissances. Enfin les professionnels qui se forment, le font lors de journées d'études dans les écoles nationales de paysage comme Versailles ou Bordeaux ou dans le cadre de rencontres nationales avec les paysagistes-conseils. Le groupe des élus n'a pas fait état des formations sur le paysage pourtant proposées par leur organisme de formation. Les élus ont essentiellement exprimé la richesse des rencontres avec d'autres partenaires, pour parfaire leur culture du paysage. Chaque « corps » d'activité propose donc un panel de formation paysagère à ses personnels ou membres, auxquels ces derniers peuvent ou non participer. Cependant d'autres configurations de formation ont été citées. Ainsi les acteurs concernés par le PNRBV ont évoqué des journées d'études sur le paysage organisées par cette structure.

D'autres nous ont fait part de leur participation au colloque tenu à Arc-et-Senans en 2001, pour la parution des atlas des paysages comtois.

Si un professionnel dit consacrer huit journées par an à sa formation professionnelle, les autres interlocuteurs ont du mal à évaluer le temps qu'ils accordent annuellement à l'élaboration de leur culture paysagère. Il semblerait que les journées auxquelles ils ont participé soient plus ponctuelles que régulières.

3.3.1. De la difficulté de trouver le temps d'apprendre et d'exploiter

La pratique des colloques ou les visites de musées participe à la composition d'une culture paysagère, cependant elles ne sont pour autant coutumières de l'ensemble des acteurs. Leur instigation serait pourtant à initier pour un interlocuteur. Le dynamisme des services ou organismes auprès de leur personnel pourrait conduire à cette instigation ; il en est de même pour l'introduction de nouveaux outils de connaissance paysagère. Ces pratiques existent déjà bien entendu, certains acteurs interrogés souhaiteraient toutefois qu'elles deviennent plus habituelles.

Un temps d'appropriation puis d'exploitation des sources de connaissance paysagère est jugé nécessaire par les personnes qui souhaitent les utiliser, d'autant plus lorsqu'elles sont nouvelles. Cependant, ce temps est estimé très fréquemment insuffisant pour nos interlocuteurs, qui n'en disposent guère, d'après eux, dans leur contexte professionnel. Ils emploient donc, le plus souvent, ce qu'ils savent utiliser le plus efficacement, pour agir rapidement. L'accompagnement dans la découverte de nouveaux outils serait à instaurer plus fréquemment, aux niveaux professionnel, institutionnel ou associatif, mais aussi dans un cadre plus personnel, à l'aide de journées de sensibilisation paysagère pour le grand public.

Le temps à consacrer à la formation est estimé trop chronophage et d'autres impératifs sont jugés plus pertinents par quelques-uns. De plus, le coût des formations constitue un frein pour quelques acteurs qui ne peuvent se former par l'intermédiaire de leur milieu professionnel.

3.3.2. De l'utilité d'accompagner les acteurs dans la découverte des atlas

La notion même de paysage est estimée difficile à appréhender par quelques acteurs interrogés. Aussi, un accompagnement lors de la remise de l'atlas dans les services, aurait été souhaité par plusieurs d'entre eux, afin de savoir rechercher les informations contenues dans la publication. Le colloque tenu à Arc-et-Senans, lors de la parution des atlas des paysages de Franche-Comté, n'avait pas cette vocation et n'a concerné qu'une minorité d'acteurs francs-comtois. L'accompagnement, à défaut d'être pris en considération par les maîtres d'ouvrages, aurait alors pu l'être par les divers services ou collectivités qui recevaient la publication.

Ainsi la formation à la lecture et l'interprétation de cartes est envisagée par un professionnel, qui estime son expérience trop superficielle en la matière pour une utilisation judicieuse de la cartographie de l'atlas des paysages. Si cette remarque

émane de rares acteurs, alors qu'elle aurait pu l'être par d'autres, c'est que pour quelques-uns l'utilité même de ces cartes n'est pas perçue. Il ne peut donc exister une demande de formation à l'interprétation et l'utilisation de celles-ci. La présentation de cas concrets d'emploi de la cartographie de l'atlas des paysages, pour l'élaboration de politiques ou projets paysagers, faciliterait l'appréhension de cet outil de connaissance auprès des acteurs.

3.3.3. De la pertinence à apprendre à multiplier les points de vue lorsqu'on évoque le paysage

Un même paysage, perçu par différents acteurs au même moment, peut induire un panel de représentations diverses pour chaque individu, en fonction de critères que nous avons déjà évoqués comme sa personnalité, la société dans laquelle il évolue, sa culture paysagère et l'intention qu'il porte sur ce qu'il regarde. Cette multiplicité, lorsqu'elle est exprimée, induit une richesse des représentations à partir de laquelle peut se fonder la base d'un projet ou politique de paysage. Toutefois cette diversité, si riche soit-elle, peut constituer aussi une source de conflits, si les enjeux de chacun ne sont pas exprimés et compris les uns des autres. Un professionnel exprime son besoin de *disséquer* les représentations paysagères des différents partenaires d'un projet, afin de les comprendre et d'en tenir compte dans l'élaboration de son travail. Le besoin de connaître d'autres cultures paysagères est essentiellement exprimé par certains dont la formation initiale est constituée de compétences disciplinaires en écologie principalement. Pourtant, cette remarque nous semble pertinente, car ce sont par des processus d'acculturation - par la découverte, la reconnaissance et l'appropriation des cultures paysagères des autres - que les acteurs pourront esquisser les premières lignes consensuelles d'une politique ou d'un projet de paysage sur un territoire.

En même temps, quelques interlocuteurs ont exprimé leurs besoins d'acquérir des méthodes pour lire et interpréter les paysages, car ils disent leur porter un regard partiel par méconnaissance. Cependant, cet apprentissage peut se révéler plus enrichissant s'il est réalisé *in situ* avec des participants différents, pour multiplier les points de vue et les confronter. Car la lecture d'un élu, d'un représentant d'association de protection de l'environnement, d'un paysagiste, d'un habitant ou de toute autre personne, sera certainement différente. L'acquisition de méthodes de lecture, d'interprétation et d'analyse avec différents partenaires, pourrait constituer l'objectif d'une journée de formation lorsqu'une initiative de projet ou politique s'annonce.

Par ailleurs, la connaissance des règlements d'urbanisme est estimée faible par quelques-uns, qui souhaitent développer leurs compétences dans ce domaine, afin de proposer des réponses ou des cadres légitimes à ce qui pose problème.

Eléments de conclusion

Les sources d'informations paysagères auxquelles les acteurs se réfèrent sont donc plurielles. Fréquemment disponibles sur le lieu d'exercice des personnes rencontrées, elles participent à l'élaboration d'une culture paysagère orientée sur l'activité professionnelle ou associative de chacun d'eux. L'atlas des paysages constitue une source d'informations le plus souvent appréciée lors de la phase préliminaire d'un projet ou d'une politique paysagère, parce qu'il offre à ses lecteurs, une vision rapide et globale des paysages du territoire concerné. Toutefois, cet outil de connaissance demeure encore peu connu des acteurs que nous avons rencontrés lors de nos entretiens, mais aussi de ceux que nous avons côtoyés lors de réunions de travail. En même temps, lorsqu'il est employé, ses possibilités d'exploitation sont sous-exploitées, notamment au niveau de la cartographie. L'accompagnement dans la découverte des usages de cet outil pourrait être davantage initié, afin que l'atlas des paysages remplisse les objectifs que les maîtres d'ouvrage s'étaient fixés lors de sa création. D'autant que cette médiation est suggérée par plusieurs acteurs rencontrés.

Conclusion du chapitre 1

Lors des rencontres avec les nombreux acteurs que nous avons observés et interrogés tout au long de notre travail, nous avons pu identifier des composants susceptibles de contribuer à enrichir leur culture paysagère.

Notre étude de terrain a permis d'analyser des pratiques sociales sur la thématique paysagère. Nous avons pu remarquer que les moments de rencontres et d'échanges entre les différents partenaires étaient susceptibles de modifier leurs représentations initiales de paysage, ainsi, la demande formulée de connaissances nouvelles fait observer une transformation de la représentation originelle dans la mesure où il y a une rupture du modèle existant et une volonté de le faire évoluer. Ces temps de communication entre les acteurs, lors des réunions de travail ou de formation, participent donc au développement de leur culture du paysage.

Cependant, notre territoire d'étude s'est révélé peut-être trop exigu pour estimer l'usage des outils de connaissance que sont les atlas des paysages. Toutefois, nos analyses font observer une sous-utilisation des publications franc-comtoises et les informations, que nous avons pu obtenir des interlocuteurs des autres départements, tendent vers cette même constatation. Notre commentaire n'a certes pas une portée nomothétique, mais une étude rigoureuse, menée au niveau national auprès des acteurs des diverses collectivités, confirmerait ou infirmerait notre hypothèse. Cette étude aura permis néanmoins de montrer que la publication d'un atlas des paysages doit bénéficier d'un accompagnement auprès des personnes à qui cet outil est destiné.

Les observations relevées lors de cette dernière étude, complètent à présent notre recherche. Si elles montrent une pluralité des cultures paysagères, elles révèlent aussi l'importance de conduire les acteurs vers une culture du paysage. Nous présenterons

la nécessité des médiations paysagères dans la construction de ce processus dans le prochain chapitre.

Chapitre 2

De l'importance d'accompagner les acteurs vers une culture du paysage

Nous avons souligné, le rôle essentiel que peut jouer l'appropriation d'une culture du paysage pour cerner les diverses problématiques auxquelles sont confrontés les acteurs sur leur territoire.

Dans ce chapitre, après avoir présenté le concept de médiation et plus particulièrement celui de médiation paysagère, nous exposerons les différentes orientations qu'elles peuvent prendre à travers des recueils de propositions établies à partir des recherches que nous avons précédemment menées.

1. Des médiations au service des acteurs

1.1. Le concept de médiation

Qu'entendons-nous par médiation ?

> Le terme médiation est polysémique, et ne revêt pas uniquement un aspect juridique, cependant quelles que soient les différentes acceptions, la médiation nécessite toujours l'introduction d'un tiers. Cette tierce personne se situe nécessairement en dehors de toute implication dans le problème ou le projet concerné, elle n'apportera pas de solutions. C'est une des quatre « structures fondamentales de la médiation » énoncées par Jean-François Six (1999). La deuxième met en évidence l'inexistence de pouvoir de cette personne dans le

projet, la troisième concerne le rôle de catalyseur de la médiation en elle-même, et la dernière reconnaît l'importance d'une communication de qualité dans les relations. Si une personne peut constituer un tiers, un objet comme un atlas des paysages peut aussi l'être.

La médiation implique la reconnaissance de l'autre, pour s'entendre avec lui, comprendre et connaître les motivations, les contraintes des uns et des autres au travers de règles relationnelles constituées d'écoute mutuelle et de respect judicieusement mises en place par le médiateur.

La médiation s'oppose à l'élimination des parties, et devient une nouvelle - ou enfin réelle ? - forme de démocratie, enfin elle génère une culture du compromis (Bonafe-Schmitt J-P., Dahan J., Salzer J., Souquet M., Vouche J-P., 1999).

Parmi les diverses acceptions qui sont attribuées au terme médiation nous en retiendrons trois. La première est proche des aspects juridiques : (Six J-F., 1990)

- la médiation curative est destinée à convier la responsabilité des actes de chacun, face à un problème. L'objectif de la médiation n'est pas, ici, la résolution du conflit en lui-même. Par exemple, en ce qui concerne la réalisation d'un réseau ferré pour TGV, les intérêts des résidents sont différents de ceux des collectivités, la médiation peut aider les parties en conflit à trouver une solution.

La deuxième acception présente des aspects de communication :

- la médiation créatrice permet l'édification, entre des individus, de relations nouvelles. Par exemple, la législation actuelle incite différents partenaires à établir ensemble des projets à travers une démarche participative, mais ces différents groupes d'acteurs n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble, la médiation peut instaurer des liens nouveaux entre des groupes.

Si les médiations tendent à intervenir pour la prévention, le règlement des conflits et la création ou la rénovation des liens entre des hommes, elles pourraient agir avec la même acuité entre tout homme qui souhaite apprendre et tout savoir, notamment lorsqu'il s'agit de pallier une connaissance lacunaire sur les paysages. Nous emprunterons donc la dernière acception retenue, à l'enseignement :

- la médiation éducative peut amener les individus à acquérir de nouveaux savoirs. Par exemple, la connaissance des paysages est différente selon les acteurs, aussi une meilleure connaissance de ces derniers, facilite le dialogue que ces personnes peuvent avoir lorsqu'ils ont à élaborer ensemble un projet paysager. Les acteurs soucieux de parfaire leur culture paysagère, souhaiteront apprendre de nouvelles connaissances. Cependant, le fait d'apprendre, exige un accompagnement et une temporisation. L'apprentissage nécessite des intermédiaires qui font liens. Le médiateur,

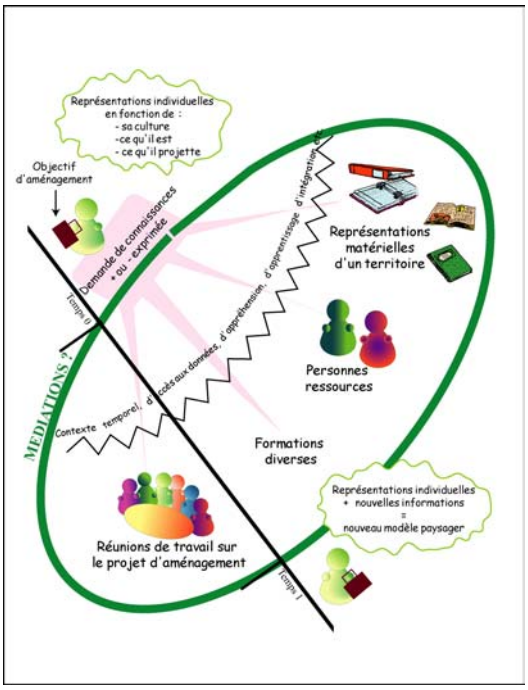
l'enseignant doit concevoir des points d'appui transitoire - que ceux qui apprennent dépasseront ensuite - et proposer des niveaux de formulation successifs (Cardinet A., 1995). La médiation peut permettre d'apprendre en respectant le cheminement propre à chaque individu qui apprend (Astolfi J-P., 1992). Le rôle du médiateur ou de l'enseignant est donc essentiel pour amener celui qui souhaite apprendre le plus loin possible dans la connaissance. Cette personne conduit l'apprentissage par les activités ou instruments qu'elle met en place pour guider l'acquisition de nouvelles connaissances.

Dans le cadre de notre recherche, c'est tout particulièrement à ce dernier type de médiation que nous nous sommes intéressée.

1.2. Les médiations paysagères

Nous entendons par médiation paysagère, toute initiative, toute activité, tout outil ou tout instrument qui vise à l'amélioration de la prise en compte du paysage dans les diverses opérations ou politiques d'aménagement des territoires. La demande de médiation paysagère peut être proposée par les acteurs, qui désirent parfaire leurs connaissances paysagères, mais elle peut aussi être suggérée par ceux qui souhaitent initier leurs partenaires professionnels, ou de projet, à une culture commune du paysage. Le médiateur retenu pour cette mission à donc un rôle important dans les choix pédagogiques qu'il va mettre en œuvre pour entreprendre cette médiation paysagère. Nous évoquerons leur rôle dans un prochain paragraphe.

Figure 113 : Des médiations paysagères pour les acteurs territoriaux



1.2.1. L'atlas des paysages, un outil de médiation paysagère

Les atlas des paysages constituent des outils de médiation paysagère possibles, dans la mesure où ils proposent des informations à leur lecteur, issues de données le plus souvent interprétées et reliées ensemble. Les lecteurs pourront les transformer en connaissance paysagère dans la mesure où ils les intégreront dans un contexte approprié à leurs besoins. L'élaboration de ces outils doit donc être particulièrement attentive aux aspects transmissifs des informations que leurs auteurs souhaitent communiquer aux lecteurs, tant d'un point de vue factuel ou conceptuel que d'un point de vue méthodologique ou encore opérationnel, pour accéder avec plus d'aisance au contenu de l'atlas. Nous développerons cet aspect prochainement. Si l'atlas des paysages est un outil, il est aussi un instrument, un moyen qui sert à l'acquisition de connaissances paysagères. Nous avons observé précédemment l'usage parfois difficile de ces outils de connaissance ; des médiations peuvent être alors envisagées pour faciliter leur emploi et permettre ainsi un accès plus efficace et efficient aux informations. Les maîtres d'ouvrage ont ainsi souhaité la création d'un outil de médiation de l'information paysagère, dont ils ont confié la réalisation à des maîtres d'œuvre. Cependant la publication réalisée conviendra à des acteurs qui formulent une demande d'informations sur les paysages. Sa diffusion accompagnée s'avère donc pertinente auprès des publics susceptibles d'être intéressés par la problématique paysagère mais qui n'en ont pas explicitement fait la demande ou ne feront pas seuls la démarche de découvrir un nouvel outil.

1.2.2. Des activités de sensibilisation, d'autres médiations paysagères

Si les atlas constituent une médiation possible de connaissances paysagères, les activités de sensibilisation ou de formation sur les problématiques du paysage le sont tout autant. Elles permettent aux divers publics d'accéder aux informations par d'autres canaux de communication, peut-être plus adaptés à leur mode de pensée ou pour compléter différemment leur culture paysagère. Les moyens mis en œuvre pour produire ces médiations paysagères sont multiples. Ils dépendent des objectifs fixés par ceux qui souhaitent convier les publics sélectionnés à cette opération, mais ils dépendent aussi de celui qui va concevoir cette médiation paysagère, c'est à dire le médiateur. Ce dernier va sélectionner des outils existants, en imaginer éventuellement d'autres, prévoir des instruments pour faciliter l'appropriation des informations, proposer des méthodes de lecture et d'interprétation, prévoir des sorties de terrain ou encore favoriser les échanges lors de rencontres organisées pour valoriser les divers points de vue, etc. Les temporalités de ces médiations paysagères sont tout aussi plurielles que leur contenu, nous avons observé qu'elles s'établissaient sur une échelle débutant au temps d'une séance ou réunion à celui consacré à un stage de formation.

Les acteurs eux-mêmes peuvent devenir des médiateurs pour d'autres lors de réunions ou de sorties *in situ*, cependant ce sont souvent aux professionnels du paysage que revient cette fonction de médiation paysagère. Ainsi certains organismes

sont reconnus comme tels par les communautés d'acteurs territoriaux, le CAUE et le PNRBV ont par exemple été très fréquemment cités par nos interlocuteurs. Toutefois, ce peut être aussi une profession qui revendique cette mission. Ainsi, S. Briffaud (2002) professeur à l'ENSP de Bordeaux, lors d'une communication devant les professionnels du paysage, a exposé le changement qui s'opère actuellement dans la formation des paysagistes : *« ... les professionnels du paysage doivent dépasser la posture traditionnelle de l'*architecte-paysagiste*, pour devenir les maîtres d'œuvre d'une* médiation paysagère*, c'est à dire les animateurs et les inspirateurs d'une concertation qu'il s'agit de conduire vers l'élaboration de projets négociés et partagés. »*

Ces médiations ont pour finalité d'initier ou parfaire une culture paysagère qui puisse être partagée entre les acteurs lors de création de projet ou politique pour lesquelles le paysage est concerné. Aussi, la sortie sur le terrain compose une médiation avisée pour confronter la diversité des regards des points de vue des acteurs. La première étape pourrait consister à faire découvrir aux acteurs l'existence même du paysage qui s'offre à leur regard. Nous avons observé que, pour certains d'entre eux, tout n'était pas assurément paysage, l'observation puis la constatation de ce qui s'offre à leur vue est donc nécessaire pour que le paysage existe, qu'il soit vernaculaire ou banal, même s'il n'est pas extraordinaire. Dans un second temps, il s'agit de comprendre ce qui est vu - c'est la vue que nous privilégions, mais d'autres sens pourraient être tout aussi mobilisés. Car il est important de montrer que derrière nos diverses perceptions, il existe un agencement d'objets qui portent une signification sur leur existence ; S. Briffaud dit qu'il est nécessaire de démasquer systématiquement *« la chose intelligible qui se cache derrière la chose sensible »* (op. cit.). Ainsi, la présence de genêts sur les versants de la montagne vosgienne peut témoigner d'une déprise agricole dans ce secteur ou celle d'un lotissement récent dans un village peut renseigner sur le contexte d'une périurbanisation autour de la ville de Vesoul, par exemple.

Cette rencontre entre acteurs de divers horizons permet *« ...de poser les fondements d'une objectivation commune du paysage, pour permettre l'émergence et l'expression de perceptions différenciées, voire conflictuelles – c'est à dire engager le processus de construction d'une subjectivité collective, à la croisée de regards propres aux différents acteurs* » (op. cit.). Cependant cette démarche explicative revêt un aspect particulièrement politique dans la mesure où elle permet d'accéder à la compréhension des dynamiques du territoire, visible par l'interprétation de l'agencement complexe des objets qui composent le paysage des acteurs. *« Rendre sensible cette complexité est un acte politique, car l'objectif doit bien être d'inscrire l'action de la collectivité dans la profondeur d'une* politique*, c'est à dire de l'éloigner de la superficialité d'une mise en vitrine des apparences du territoire, qui se limiterait à rendre les formes visibles les plus indépendantes possibles des réalités qui devraient se refléter en elles* » (op. cit.). L'accession à la complexité du paysage rend alors véritablement les hommes acteurs de leurs choix sur leur territoire. Ils peuvent alors agir en connaissance de cause parce qu'ils comprennent les enjeux qui

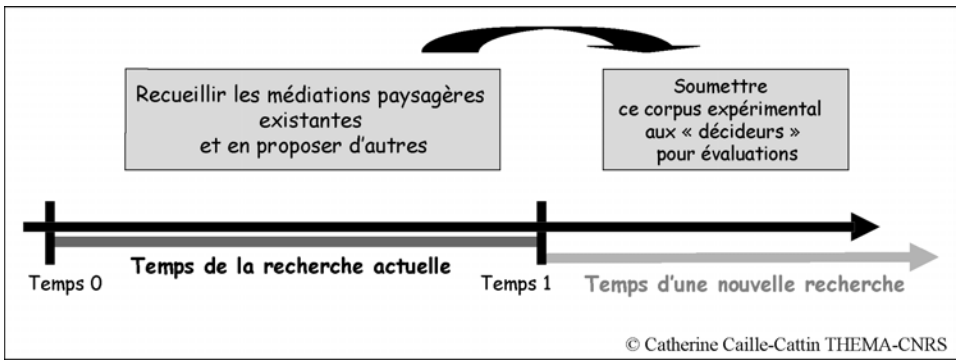
existent. Toutefois, l'appréhension de la complexité paysagère requiert l'accès à des informations de natures très différentes, issues de disciplines diverses. Le médiateur pourra d'autant plus favoriser cette approche s'il maîtrise ces connaissances diverses, le recours à d'autres médiateurs peut constituer une autre alternative pour compléter la médiation paysagère. C'est pourquoi, la réunion de différents acteurs sur le terrain, par la multiplicité des échanges qu'elles engendrent, est susceptible de favoriser l'appropriation de la complexité du paysage qu'ils observent et sur lequel ils projettent diverses intentions. L'expression de leurs représentations est donc nécessaire pour concevoir un projet ou une politique, concerté et partagé.

Eléments de conclusion

Les médiations paysagères peuvent donc initier ou parfaire la culture du paysage des acteurs territoriaux. Si elles sont susceptibles de favoriser l'accès à la complexité des paysages, elles peuvent aussi les conduire vers une efficience accrue à l'élaboration conjointe d'une politique ou d'un projet territorial. Le choix des offres de médiation à mettre en œuvre au service des acteurs s'avère donc être particulièrement politique. Lors de notre recherche, nous avons donc pu cerner, au moins en partie, l'offre proposée aux acteurs. De ces observations, nous retiendrons les éléments qui nous semblent pertinents pour accompagner l'acteur dans sa démarche de recherche d'informations paysagères, en relevant ce qui existe déjà et ce qui pourrait être proposé, tant au niveau des outils que des activités.

Dans une perspective future, ce corpus expérimental de médiations, pourra être soumis aux acteurs que nous avons rencontrés et aux instances décisionnelles, afin qu'ils estiment la pertinence des éléments que nous avons retenus. Par ailleurs, ce répertoire peut conduire ces personnes, à mener une réflexion sur les politiques de communication de l'information paysagère qu'ils produisent sur leur territoire.

Figure 114 : Objet de la réalisation d'un corpus expérimental de médiations paysagères



2. Des médiations au niveau des outils de connaissance des paysages

La volonté des décideurs, en l'occurrence de quelques membres du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Equipement et des Transports en 1993, fut donc de mettre à la disposition des acteurs territoriaux, des instruments de connaissance sur les paysages. Les atlas des paysages ont donc été conçus pour être des outils de médiation paysagère, entre un savoir expert et un acteur désireux de parfaire sa culture des paysages du territoire sur lequel il vit ou projette des intentions diverses. Nous avons relaté dans la première partie de ce travail, la diversité des outils proposés aux acteurs en fonction de la spécificité des auteurs de ces publications. Nos observations issues des rencontres avec les acteurs lors des entretiens et réunions de travail, mais aussi notre expérience professionnelle didactique et pédagogique, nous invitent à souligner les éléments fondamentaux qui nous paraissent conduire ces personnes vers l'acquisition possible de connaissances sur les paysages.

2.1. Pour une efficience de la communication paysagère

La communication de l'information paysagère constitue un élément essentiel de la diffusion de savoirs experts. Sa prise en compte s'avère nécessaire lors de l'élaboration d'un atlas des paysages. La nature spécifique de cette diffusion induit des accompagnements, des médiations, qui faciliteront l'accès aux informations offertes et de ce fait à la connaissance paysagère. Les modes de pensées diffèrent selon les individus, certains privilégieront les sources iconographiques pour rechercher les informations dont ils ont besoin, d'autres préféreront se référer aux textes par exemple. La recherche rapide d'une information dans l'atlas compose un autre registre axé davantage sur le caractère opérationnel de la publication, mais il est toutefois tout aussi judicieux pour les auteurs de réfléchir à la manière de communiquer au moment de la conception. Pour une efficience de la communication paysagère, il est donc pertinent de déterminer ce qui pourrait faciliter au mieux l'accès à cette connaissance. Nous avons toutefois observé par ailleurs que, si l'atlas des paysages constitue un outil de médiation à part entière, un accompagnement lors de sa parution peut cependant s'avérer nécessaire, pour exploiter au mieux cette source d'informations.

L'analyse des atlas de notre corpus et l'observation des pratiques des acteurs que nous avons rencontrés, nous ont permis de pointer des éléments dont la prise en compte nous semble pertinente dans la création d'un instrument de connaissance des paysages. Ils s'articulent essentiellement autour des trois grands axes :

- la diversification des sources iconographiques pour multiplier les types d'informations
- l'attention à porter à la prise de vue photographique pour éviter la diffusion d'images trop iconiques du territoire

- le caractère opérationnel que devrait proposer un atlas quant à l'accès aux informations contenues dans cet outil.

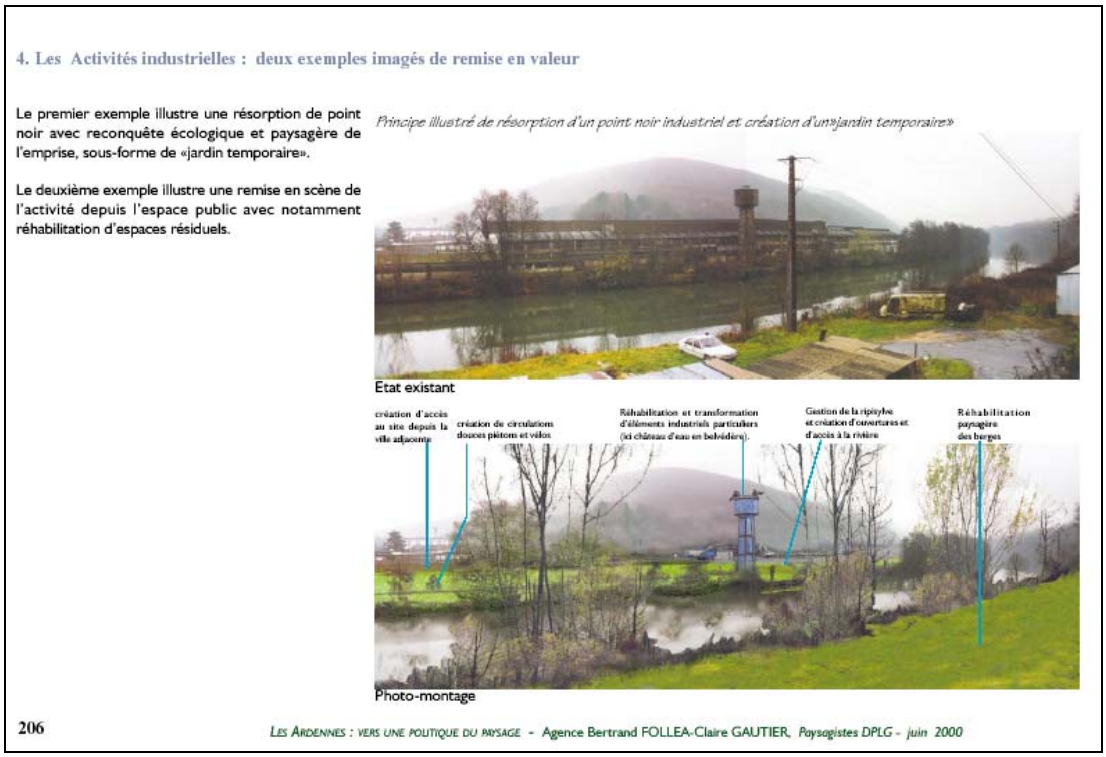
2.1.1. Exposer une iconographie variée

A travers nos précédentes observations, nous avons remarqué que les auteurs des atlas analysés, ont montré pour la plupart d'entre eux une volonté pédagogique d'exposer différentes formes de représentations des paysages de leur territoire. Si l'un des objectifs de cette démarche est de faciliter l'accès à la connaissance paysagère à travers les divers registres sensitifs des lecteurs, nous avons aussi noté qu'il y a là un prétexte à traduire la richesse mais aussi les vicissitudes d'un territoire. Ce tableau récapitule les éléments déjà révélés dans la première partie, qu'il est souhaitable de faire apparaître dans un atlas des paysages pour offrir aux acteurs des sources iconographiques variées, à partir desquelles des lectures, interprétations et recoupements d'informations sont possibles. La différenciation des besoins d'iconographie paysagère est nécessaire avant d'entreprendre un instrument de connaissance des paysages, pour adapter au mieux les réponses aux attentes qu'il est supposée combler. B Debarbieux précise : *« une claire différenciation de ces besoins, théorique ou contextuelle, est une condition préalable pour un usage raisonné et ciblé des représentations graphiques »* (Debarbieux B., Lardon S., 2003).

La production d'images volontairement pédagogiques participe à une lecture guidée du paysage et à l'appréhension, à la fois du territoire concerné et des problématiques paysagères. En même temps, ces images peuvent aussi permettre une visualisation d'une évolution du paysage ou simuler l'impact d'un aménagement dans le cadre d'un projet territorial. Ces images prospectives et médiatrices peuvent conduire les protagonistes d'un projet, à l'expression des représentations et enjeux de chacun : *« le pouvoir de l'image n'est pas utilisé pour convaincre les acteurs concernés du bien-fondé d'un projet pré-élaboré par un concepteur, mais, à l'inverse, pour aider ces acteurs à exprimer leurs propres désirs et à évoluer ensemble vers un projet partagé »* (Briffaud S., 2002).

Cependant, les choix iconographiques à faire pour aider les acteurs à visualiser des prospectives territoriales doivent retenir l'attention de ceux qui projettent de les communiquer, car l'iconographie sélectionnée peut induire une orientation implicite des décisions. B. Debarbieux, dans la conclusion de son article, précise cette observation : *« ...selon les choix qui sont faits dans ce domaine, on peut mettre l'iconographie territoriale au service de stratégies politiques très dissemblables : propagande, consultation démocratique, participation citoyenne, expertise savante, etc. C'est donc bien in fine le type de stratégie politique adopté qui subordonne les choix de conception, de production et de communication des images des territoires »* (Debarbieux B., Lardon S., 2003).

Figure 115 : Utilisation de l'image pédagogique pour exposer une prospective paysagère



Source : Les Ardennes, vers une politique du paysage, p.206

Enfin, des exemples concrets d'utilisation de cartes diverses dans le cadre d'un projet de paysage peuvent aider les acteurs à s'approprier un type d'informations parfois peu utilisé par nos interlocuteurs.

Tableau 16 : Eléments à retenir pour exposer une iconographie variée

Objectif	Méthode ou moyen
Exposer une iconographie variée	Des images photographiques Localisées, datées et orientées Collection diachronique en vue tangentielle ou aérienne Images interprétées, surlignées ou annotées
	Des images cartographiques Thématiques, synthétiques, etc. Des exemples concrets d'utilisation des cartes dans le cadre d'un projet de paysage
	Des images volontairement pédagogiques Des blocs-diagrammes Des croquis interprétatifs Des images photographiques interprétées, surlignées ou annotées

Ce sont ainsi de nombreuses représentations de paysage, sociales, collectives et individuelles qui sont traduites dans cette iconographie paysagère. Cette dernière participera à évolution des représentations paysagères initiales des acteurs.

2.1.2. Eviter la diffusion d'images trop iconiques du territoire

Si la présence d'images photographiques constitue pour les acteurs que nous avons rencontrés, une source d'information paysagère particulièrement utilisée, nous avons remarqué, à travers l'analyse iconographique de deux atlas de Franche-Comté, que ces images pouvaient traduire des représentations très personnelles de leurs auteurs, et transmettre aussi des archétypes d'un territoire. Le message que ces images véhiculent n'a peut être pas été délibérément produit dans cette intention. Pourtant, s'il est bien souvent implicite, nous pouvons alors nous interroger sur l'argumentaire qu'il induit lorsqu'il émane d'instances politiques à pouvoir décisionnel et ses conséquences.

Celui qui prend le paysage en photographie, choisit son sujet, son cadrage, sa lumière. Il peut exclure volontairement de son cadrage la route, les lignes électriques ou téléphoniques et préférer exposer d'autres objets qui lui semblent révéler davantage le caractère identitaire de son territoire, par exemple. Le risque est alors de n'avoir accès qu'à certaines informations sur des typologies de paysages singuliers, voire pittoresques. Des éléments pouvant exposer les dynamiques du paysage, peuvent tout autant être éludés de cette manière. La prise de vue des images photographiques est donc déterminante pour le contenu des informations qu'elles sont susceptibles de fournir.

Sans rechercher nécessairement une objectivité dans la prise de vue, l'établissement de règles demeure possible lorsque les maîtres d'ouvrage décident de faire connaître tous les paysages - extraordinaires ou non - de leur territoire aux acteurs potentiels. Ainsi, un répertoire de clichés à prendre, peut engendrer une relative objectivité des images qui seront proposées aux acteurs. Pour un village par exemple, il peut s'exprimer par un recueil d'images photographiques de vues aériennes verticales et obliques, des vues tangentielles à horizon proche et lointain de la situation de la localité, en veillant à varier les orientations de prise de vue, des entrées du bourg, de bâtiments estimés vernaculaires ou patrimoniaux, de réalisations récentes, etc. Cependant la recherche d'une exhaustivité n'est pas forcément nécessaire pour donner à voir l'information paysagère utile à la compréhension de la complexité du paysage. C'est pourquoi la connaissance du territoire et de ses paysages, est primordiale pour sélectionner ce qu'il est souhaitable de voir. C'est une intention éminemment politique que de réaliser ces choix. B. Debarbieux (op. cit., p.15) note que le plus important *« est sans doute de clairement identifier les objectifs visés et l'imagerie qui satisfait le mieux à ses objectifs ».*

Tableau 17 : Eléments à retenir pour éviter la diffusion d'images trop iconiques

Objectif	Méthode ou moyen
Eviter la diffusion d'images trop iconiques du territoire	Etablir des règles de prise de vue « objectives »
	Observer une pluralité des auteurs des clichés

La pluralité des auteurs des clichés peut être une autre façon de réaliser la couverture photographique des paysages d'un territoire, en croisant les regards et les représentations.

2.1.3. Veiller au caractère opérationnel de l'atlas

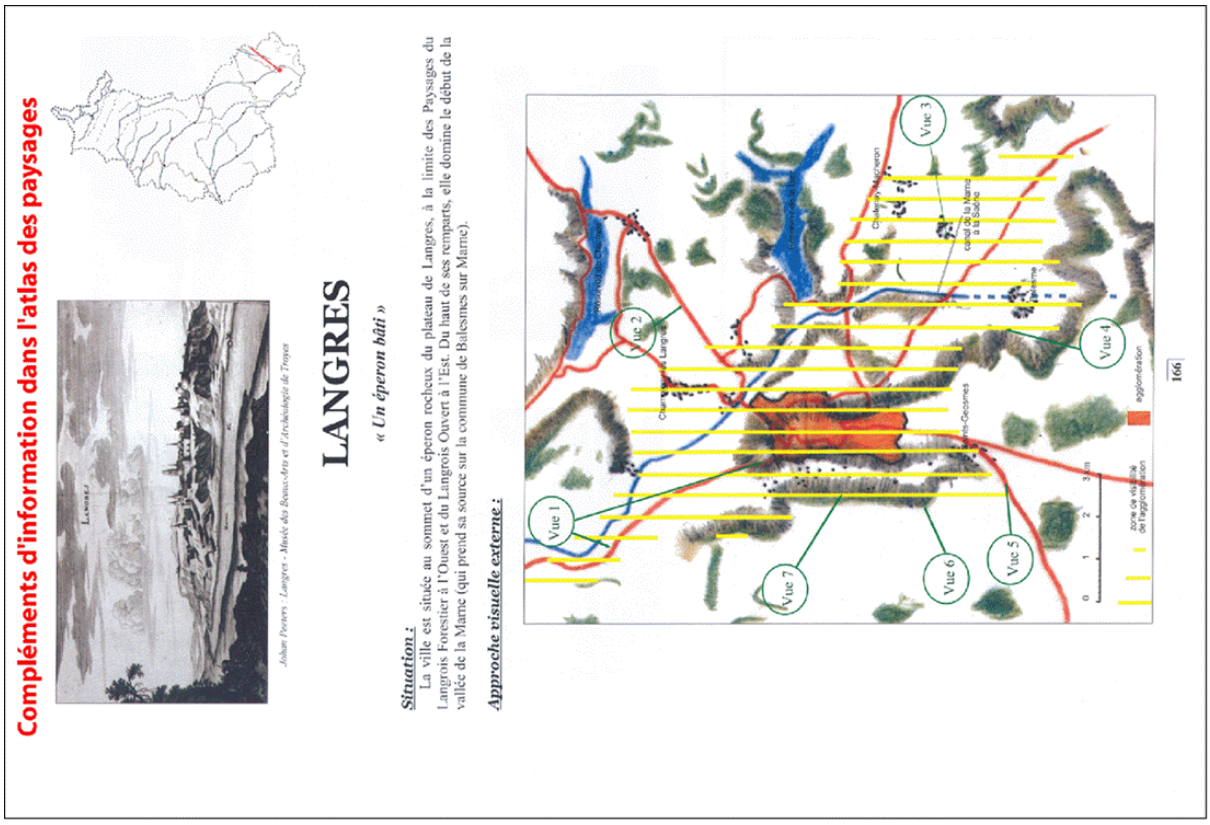
L'accès rapide à l'information dans un atlas peut constituer une assurance d'utilisation pour quelques acteurs ; dans la première partie, nous avons signalé qu'il émanait de différentes sources. La multiplicité des acceptions données au concept paysage, que nous avons observée lors de notre recherche, souligne la nécessité pour les auteurs de définir leur objet d'étude et de justifier les choix méthodologiques qu'ils ont retenus pour communiquer les informations paysagères. La présentation d'un glossaire offre aux lecteurs la possibilité de vérifier le sens attribué aux termes employés dans l'atlas. Une méthodologie de lecture du paysage peut être suggérée aux lecteurs afin de guider leur observation vers l'interprétation de ce qu'ils perçoivent. La présence d'une bibliographie, recensant les sources auxquelles les auteurs se réfèrent complète ce dispositif.

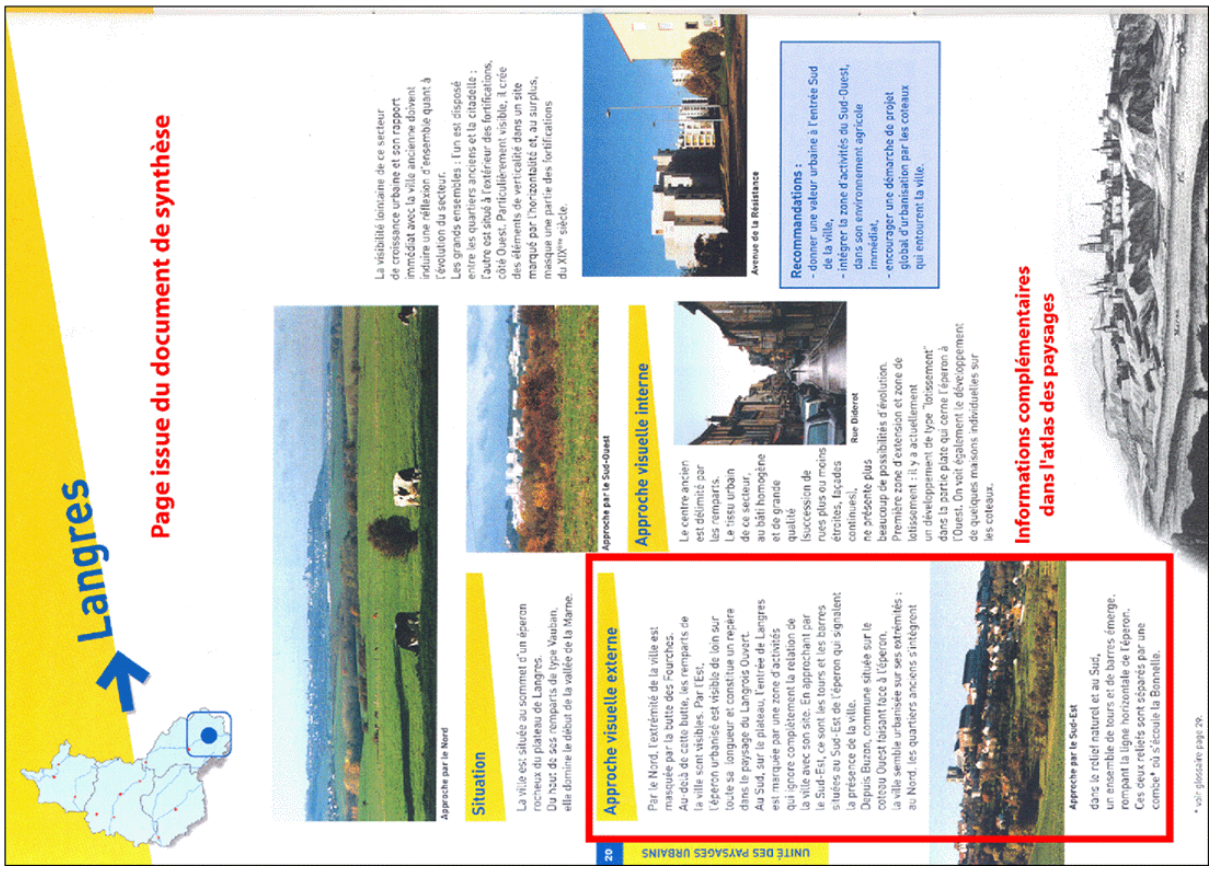
Tableau 18 : Eléments à retenir pour veiller au caractère opérationnel de l'atlas

Objectif	Méthode ou moyen
Veiller au caractère opérationnel de l'atlas	Avoir une préoccupation didactique Définir le concept de paysage Justifier les méthodologies choisies Partager une bibliographie référente
	Avoir une préoccupation pédagogique Offrir des clés d'interprétation du paysage Exposer le lexique utilisé Relater les diverses perceptions possibles des acteurs
	Faciliter l'accès rapide à l'information Proposer diverses « entrées » dans les atlas Proposer différents niveaux d'informations Répertorier les outils réglementaires concernant le paysage Etablir un répertoire d'adresses

Si l'accès à la compréhension du contenu est essentiel à l'appropriation de ce dernier, le caractère opérationnel de l'outil est aussi à ambitionner lors d'une création d'atlas des paysages. Nous l'avons évoqué précédemment, la recherche d'une information peut s'exercer de diverse manière et à différents niveaux. Si l'interactivité est certes davantage possible sur support cédérom, sur support papier des index thématiques ou alphabétiques par exemple, peuvent tout autant faciliter les recherches. Des encarts peuvent offrir une hiérarchisation de l'information et renvoyer à d'autres descriptions plus exhaustives, si le désir d'en connaître davantage est ressenti.

Figure 116 : Des degrés d'informations hiérarchisés





Compléments d'information dans l'atlas des paysages

APPROCHE DU NORD A L'EST



Vue depuis ***Humes****, Nationale 19 (Vue 3)*



Vue depuis le ***Moulin Neuf*** *: Départementale 138 (Vue 1)*

Vues 1, 2, 3 et 4 : La ville apparaît dans la vallée de la Marne, comme posée sur le sommet de son éperon rocheux. Par le Nord, son extrémité est masquée par la butte des Fourches, toujours offerte aux pâturages. Après le passage de la butte, l'approche de la ville présente les seules vues où les remparts sont véritablement visibles.

Par l'Est, l'éperon urbanisé est visible sur toute sa longueur. Il s'impose au paysage du Langrois Ouvert comme un élément de repère, visible de loin.

La couverture des coteaux alterne entre des masses boisées, des pâturages et des parcelles loties plutôt regroupées au Nord et au Sud de la barre rocheuse.



Vue de la Départementale 74 (Vue 2)



Vue de ***Saint Vallier sur Marne*** *(Vue 3)*

Vue de ***Curlée*** *(Vue 4)*



Compléments d'information dans l'atlas des paysages

APPROCHE PAR LE SUD



Vue 5 : Au Sud de la ville, l'arrivée par le plateau de Langres présente les seules vues de la ville sans la présence de l'éperon sur lequel elle repose. L'entrée de Langres est marquée par une zone d'activités qui ignore complètement la relation de la ville à son site.

APPROCHE PAR LE SUD-EST



Vue 6 : La ville est visible à partir de Saint-Geosmes en provenance du plateau de Langres. Ce sont les tours et les barres situées au Sud-Est de l'éperon qui signalent la présence de la ville.

APPROCHE PAR L'OUEST





Vue 7 : Le coteau ouest de l'éperon fait immédiatement face au coteau de Grand Vau où s'étale la commune de Buzon. Une combe peu profonde sépare ces deux coteaux et laisse s'écouler la Bonnelle.

Depuis Buzon, la commune de Langres semble urbanisée sur ses extrémités. Au Nord, la ville ancienne couvre l'extrémité de l'éperon rocheux sans altérer son relief naturel. Au Sud, un ensemble de tours et de barres émerge des masses boisées pour rompre la ligne horizontale de l'éperon.

2.2. Des médiations pour accompagner sa diffusion

2.2.1. Des médiations à envisager pour une utilisation efficiente des outils produits

Nous avons observé dans le chapitre précédent, une sous-utilisation des atlas haut-saônois et belfortain. La publication est ainsi peu connue des acteurs. C'est pourquoi la parution d'un atlas des paysages doit être accompagnée d'une vaste stratégie de communication auprès des différents publics, afin de faire connaître ce nouvel outil. La connaissance des modes de diffusion des informations, propres à chacun d'entre eux est nécessaire pour cibler au mieux la communication aux personnes susceptibles d'être concernées par cet outil. La diversité des moyens mis en œuvre pour avertir les populations permet de garantir l'impact de la communication. Néanmoins, cette politique de diffusion doit être prise en compte en amont du projet, lorsque s'établit le plan de financement de l'atlas.

Cependant, lorsque les acteurs détiennent un atlas des paysages, nous avons remarqué que l'outil en lui-même était partiellement employé. Ainsi, la cartographie paysagère est peu exploitée et les informations qu'elle recèle ne parviennent pas aux lecteurs. L'outil que constitue la carte en général, est pourtant apprécié, il apparaît moins comme une représentation experte. Cependant nous avons observé que l'usage d'images cartographiques, peut induire un certain nombre de difficultés d'utilisation. Nous l'avons remarqué à partir du faible prélèvement d'indices contenus sur une carte topographique lors de l'entretien, mais nous l'avons aussi observé avec la quasi-éviction de la carte de synthèse de l'évolution contenue dans un des atlas. Certes, quelques acteurs n'étaient pas familiarisés à ce type de cartographie, mais l'accès aux informations contenues dans l'iconographie dépend aussi de la maîtrise par son lecteur, des systèmes symboliques sous-jacents. *« L'acquisition de cette maîtrise peut résulter d'un apprentissage formel, mais dépend aussi des usages sociaux qui sont faits de chacun de ces systèmes »* (op. cit.). Cette remarque concerne l'usage de la cartographie, mais pas seulement. Lors de nos entretiens, nous avons observé que c'était davantage les techniciens ou professionnels qui utilisaient les outils cartographiques, parce qu'ils en connaissaient le langage. Un accompagnement peut donc s'avérer nécessaire auprès des divers publics d'acteurs, pour utiliser au mieux les outils créés pour l'atlas et accéder ainsi aux informations paysagères.

Tableau 19 : Eléments à retenir pour utiliser de manière efficiente les atlas produits

Objectif	Méthode ou moyen
Favoriser une utilisation efficiente de l'outil produit	Accompagner la parution de l'atlas d'une vaste politique communicationnelle
	Présenter les possibilités de l'outil lors de sa parution aux différents publics d'acteurs
	Proposer les exemples concrets d'utilisation de l'atlas

Ce répertoire d'éléments peut guider les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans l'élaboration d'outils de connaissance des paysages. Dans le cadre d'une nouvelle

recherche, il pourrait être soumis à une évaluation auprès de ces protagonistes, afin d'estimer sa pertinence et améliorer son efficience par les commentaires qui l'accompagneront.

2.2.2. Les perspectives médiatrices franc-comtoises

Nous évoquons ici la proposition que les CAUE ont faite conjointement avec les CPIE régionaux autour des problématiques paysagères, avec la participation du PNRBV en amont de l'étude. En juillet 2003, les CAUE du Doubs, Jura et Haute-Saône et l'Union Régionale des CPIE de Franche-Comté, ont réalisé une *étude de définition d'un programme régional de sensibilisation et d'aide au conseil pour l'intégration des enjeux paysagers dans les projets de développement local*, avec le soutien du Conseil Régional. Des fiches-actions ont été proposées, elles ont pour objectif de répondre aux problèmes soulevés lors de l'étude diagnostic. Le programme d'actions proposé se décline autour de quatre grands axes :

- *l'animation en direct*, des actions auprès des publics scolaires et grand public essentiellement, pour les sensibiliser à la problématique paysagère
- *la formation des adultes*, auprès des élus, enseignants, animateurs, agriculteurs, techniciens et acteurs du tourisme
- *l'interprétation par médias*, avec la conception d'outils interprétant les paysages vus du TER, en voiture, à partir des voies navigables et à partir des voies vertes et véloroutes
- *l'édition de documents papiers ou virtuels*, pour donner suite à la publication des atlas, à la fois dans d'autres contextes de découverte des paysages, mais aussi avec la réalisation de nouveaux outils plus appropriés et ciblés au niveau des territoires et des publics. Ainsi la création d'un *guide méthodologique* régional *: « Paysages et projets en Franche-Comté »* est proposée pour compléter l'atlas existant, il présentera *« de façon transversale, les problématiques paysagères, les atouts et les enjeux territoriaux en Franche-Comté, la reconnaissance sociale des paysages, ainsi qu'un guide abordant les différentes facettes de la maîtrise d'ouvrage »*[43]. La linéarité de l'atlas avait été évoquée par certaines personnes qui signalaient une approche uniquement liée aux unités paysagères et regrettaient l'absence de connexions entre ces dernières. L'aspect opérationnel est ici proposé pour pallier les demandes faites par quelques acteurs. Cependant, la fiche-action ne détaille pas plus qu'il n'est ici présenté, les caractéristiques de ce nouvel outil. Des journées de rencontres ont été prévues à destination des décideurs et des aménageurs lors de la parution de cette publication. Par ailleurs,

[43] Fiche E2 : *Etude de définition d'un programme régional de sensibilisation et d'aide au conseil pour l'intégration des enjeux paysagers dans les projets de développement local* (imprimé)

l'édition de cahiers présentant indépendamment les 26 unités paysagères est proposé afin d'éviter l'achat, estimé trop onéreux, d'atlas des paysages.

Tableau 20 : Les poursuites envisagées à la parution de l'atlas

Intitulé	Description	Mots clefs
« Itinéraires paysagers »	Création de routes des paysages et édition de guides de découvertes	Edition, grand public, atlas
« Paysages et projets en Franche-Comté »	Edition d'un guide méthodologique à l'attention des élus locaux et des aménageurs	Edition, élus, aménageurs, atlas
Les paysages à travers les unités paysagères	Editions de cahiers présentant les unités paysagères par départements	Edition, grand public, atlas
Mise en ligne de la base de données des atlas	Création d'un site Internet consacré aux atlas	Edition, grand public, atlas, cedérom
« Habiter la Franche-Comté »	Conception et édition d'un livre présentant l'habitat en Franche-Comté	Edition, grand public, atlas
« La Franche-Comté buissonnière »	Conception d'un outil pédagogique sur les paysages	Edition, scolaire, atlas

Source : d'après l'étude réalisée par les CAUE et CPIE pour le Conseil Régional

A ce jour, très peu d'actions ont été initiées suite à cette étude, la mise en place d'une nouvelle majorité au Conseil Régional a pour l'instant ralenti la dynamique créée autour de la problématique paysagère au niveau régional. Les CPIE ont cependant pu lancer deux actions : la conception de cinq itinéraires paysagers est initiée, ils paraîtront probablement en 2006 et l'élaboration d'un outil pédagogique à destination des scolaires est en cours de réalisation.

3. Des médiations d'accompagnement auprès des acteurs pour la création de projet ou politique paysagers

3.1. La connaissance des médiateurs

Nous avons montré, dans la partie précédente, la présence d'un réseau relationnel autour de la thématique paysagère sur nos territoires d'études et nous avons émis l'hypothèse que ce type de réseau existait sur d'autres territoires. Ce réseau constitue un pôle de ressources sur lequel les acteurs territoriaux peuvent s'appuyer pour solliciter des informations paysagères à différents niveaux, thématiques ou scalaires. Les personnels de ces divers organismes jouent un rôle de médiation de l'information paysagère auprès de ceux qui en font la demande. La connaissance de ce réseau de ressources est donc utile pour acquérir les éléments nécessaires à leurs demandes, seulement ce réseau n'est pas toujours clairement identifié par les novices. Les instances décisionnelles pourraient alors rendre visible ce réseau en présentant le registre de compétences de chacun de ses composants et les moyens de les contacter. Une page web sur les sites institutionnels des collectivités territoriales par exemple,

peut faciliter l'accès à ce réseau. Dans la première partie de notre travail, nous avons repéré quelques atlas des paysages, pour lesquels certains auteurs ont pertinemment nommé les partenaires de ce réseau à l'échelle de leur territoire. Cette initiative est à réitérer dans les nouvelles publications.

Les personnes que nous avons rencontrées ont identifié principalement les CAUE et le PNRBV comme médiateurs d'une culture paysagère à l'échelle de leur territoire, mais aussi comme médiateurs entre les différents protagonistes pour l'élaboration d'une politique ou d'un projet de paysage. Nous avons exposé précédemment les missions auxquelles ces organismes ont collaboré.

3.2. Des médiations pour engager un processus communicationnel favorable

La participation de multiples partenaires à la gestion d'une collectivité territoriale, en l'occurrence d'une politique paysagère, favorise la pluralité des points de vue et assure une élaboration négociée et partagée. Cependant, cette récente conception d'une démocratie participative - depuis la LOADDT de 1999 en particulier - induit aussi les risques de la participation… G. Poquet[44], du CREDOC[45], a présenté lors d'un stage de formation « Evaluer les politiques publiques : des méthodes au cahier des charges » les quatre enjeux que le développement de la participation des habitants implique :

- *« Le pouvoir : les décideurs acceptent de le partager au moins en partie avec les habitants ou les représentants (associations). …*
- *La démocratie : la démocratie représentative s'ouvre à des formes de démocratie participative. …*
- *Le partenariat : … La participation rentre dans le jeu relationnel entre les différents échelons du pouvoir. …*
- *La transversalité :…on ne peut plus concevoir séparément les politiques d'urbanisme et d'habitat, les politiques de déplacement, les politiques sociales, de sécurité et d'environnement. La participation devient partie intégrante du développement local et un composant indispensable de projets de territoire. »*

Dans ce cadre participatif, la réunion de personnes différentes implique donc que ces dernières communiquent entre elles pour élaborer ensemble un projet. Nous avons observé que dans le registre de la thématique du paysage, les acteurs possédaient des représentations et une culture paysagères souvent différentes. Nous avons aussi observé les interactions et les malentendus qu'elles suscitent parfois lorsque les

[44] p 2 G. POQUET « Evaluer les politiques publiques : des méthodes au cahier des charges » 20 et 21 juin 2002 http://www.credoc.asso.fr
[45] Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie

propos, les codes ou les valeurs diffèrent. Notre propos n'est pas de présenter des techniques de conduite de discussions de groupe, mais seulement de faire apparaître ce qui nous a semblé essentiel pour entamer l'élaboration d'un projet commun sur la thématique paysagère. Nous nous préoccupons donc ici, uniquement des éléments observés lors des différentes réunions de travail entre partenaires territoriaux.

Afin d'engager un processus communicationnel favorable à l'élaboration d'un projet commun, la précision des concepts et du lexique qui vont être employés, nous semble nécessaire pour éviter des malentendus entre partenaires. Cette observation avait déjà été soulignée au niveau des atlas des paysages, pour favoriser l'accès aux informations paysagères. Ce temps de mise au point est opportun, s'il est prévu en amont des discussions et réitéré chaque fois que cela est nécessaire.

Par ailleurs, la création d'une politique paysagère ou d'une opération d'aménagement insinue des enjeux qui peuvent être divergents entre les acteurs. L'expression de ceux-ci peut donc s'avérer pertinente pour comprendre les composants qui incitent à agir ou réagir et ainsi percevoir la finalité de travailler ensemble autour de ce projet. Si cette exposition des enjeux permet à chacun de clarifier ses objectifs, elle conduit aussi à la connaissance de la culture des autres partenaires et montre la diversité des points de vue.

Tableau 21 : Eléments à retenir pour engager un processus communicationnel favorable

Objectif	Méthode ou moyen
Engager un processus communicationnel favorable	Préciser le lexique, les concepts qui vont être employés
	Exprimer sa compréhension des enjeux

3.3. Des médiations pour former les acteurs

L'acquisition d'une culture du paysage s'avère nécessaire pour prendre en compte les problématiques paysagères dans les politiques ou opérations d'aménagement du territoire. Nous l'avons observée précédemment, cette culture est initiée pour la plupart des personnes que nous avons interrogées, lors de leur formation initiale ou dans le cadre de leur profession ou activité. Cependant, nous avons signalé que cette culture faisait parfois défaut chez certains acteurs territoriaux. Ainsi, V. Auzanneau, Inspecteur général du génie rural, écrit dans la revue du Conseil général des Ponts et Chaussées : *« Un réel effort de formation s'impose pour donner aux différents services instructeurs la culture indispensable en la matière, ainsi que, de même, s'impose un recours accru aux professionnels compétents »* (Paysage et aménagement, n°1, Octobre 2OOO, p.59). Si cette remarque s'adresse aux personnels de la DDE, elle n'est pas restrictive à cette catégorie d'acteurs, bien-entendu. Les structures de formations doivent donc prévoir dans le cadre des formations professionnelles ou institutionnelles, des modules de développement de la connaissance paysagère. Toutefois, si elles les intègrent dans leur plan de formation,

encore faut-il que les personnes s'inscrivent à ces stages, car nous l'avons observé, d'autres priorités peuvent devancer celle-ci.

La sensibilisation du « grand public » aux problématiques paysagères fait partie des objectifs de quelques organismes et institutions que nous avons rencontrés. Nous n'avons pas interrogé des personnes issues de cette « catégorie » lors de cette étude, mais nous avons entrevu dans la deuxième partie le rôle qu'elles peuvent avoir ou induire sur les paysages.

Tableau 22 : Eléments à retenir pour développer une prise de conscience des paysages

Objectif	Méthode ou moyen
Développer une prise de conscience des paysages	Initier systématiquement des formations professionnelles ou institutionnelles sur ce sujet
	Inciter les acteurs à se former
	Sensibiliser le grand public à travers des actions variées

3.4. Des médiations pour initier de futurs acteurs

L'acquisition d'une culture paysagère se façonne en grande partie lors des formations qui mènent à l'activité professionnelle ou au contact de l'exercice de celle-ci. En même temps, nous avons observé que la rencontre avec le concept de paysage s'établissait aussi lors de l'enfance, à travers une initiation souvent familiale et offrait ainsi les premiers rudiments d'une culture paysagère. Cependant, aucune des personnes rencontrées n'a évoqué de souvenirs de cours de géographie avant le niveau universitaire.

« En quoi l'analyse de paysage constitue-t-elle un outil géographique pertinent ?
L'analyse du paysage en géographie permet :
- d'identifier, de reconnaître des « objets » géographiques divers ;
- de différencier des espaces géographiques et, à l'inverse, des unités paysagères spécifiques ;
- de mettre en relation ces unités paysagères (ville et campagne proche, ville et fleuve…, quartiers différents…).
Le paysage ne fournit qu'une partie de la réalité géographique complexe. Il donne un certain nombre de clés pour une lecture géographique mais ne les fournit pas toutes. Il ne permet guère d'identifier les flux de capitaux, d'information. Il peut être décalé par rapport à des mutations en cours. Le paysage, objet d'étude géographique, peut engendrer une analyse stéréotypée et réductrice : il faut la corriger en soulignant la diversité des paysages existant, qui traduisent divers modes d'organisation de l'espace et de rapports des sociétés à la nature. »[46]

Le paysage constitue pourtant un vaste objet d'étude géographique depuis de nombreuses années, en particulier dans le premier degré. Si l'enseignement de la géographie établit les bases d'une culture du paysage par les connaissances factuelles et conceptuelles qu'il apporte, il initie aux méthodologies qui vont permettre à l'élève de choisir et d'utiliser des outils pour comprendre ce qu'il voit. La maîtrise des savoirs et des savoir-faire en géographie, permet aux élèves de « *comprendre*

[46] Document d'application des programmes du premier degré, instructions officielles, 2002, p.24, (http://eduscol.education.fr)

comment les hommes produisent, occupent, utilisent, aménagent, organisent et transforment leurs territoires, pour et par leurs activités »[47]. L'élève, parce qu'il saisira la complexité de l'espace qui l'entoure, pourra ainsi jouer un rôle actif dans le devenir de son territoire. Les enjeux de l'enseignement de la géographie et du paysage, en particulier, sont donc importants pour conduire les élèves vers un statut d'acteur. Cependant, les séances de géographie dans le premier degré sont encore peu conduites dans les classes, même si elles apparaissent dans leur emploi du temps…

Parallèlement à l'enseignement, des organismes comme les CAUE ou les CPIE proposent des activités de sensibilisation au paysage, dans le cadre de l'école ou hors temps scolaire. Elles initient ou complètent les prémisses d'une culture paysagère chez l'enfant.

Conclusion du chapitre 2

Les analyses des atlas des paysages, des entretiens et des observations *in situ* que nous avons menées, nous ont permis de réaliser des recueils de propositions pour conduire les acteurs territoriaux vers une culture du paysage, culture qui n'a d'intérêt que si elle est partagée entre tous.
La médiation paysagère participe au renforcement de la prise en compte des problématiques paysagères dans les politiques d'aménagement des territoires, parce qu'elle permet l'acquisition de représentations nouvelles sur les paysages, à partir d'expériences cognitives diverses, individuelles et / ou collectives, quels que soient les individus concernés.

[47] http://eduscol.education.fr

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

La pluralité des démarches observées montre des volontés de prise en compte du paysage à différents niveaux : pour inscrire un territoire dans une politique menée à l'échelle nationale, pour orchestrer des axes de conduites à l'échelle de l'intercommunalité, pour fédérer des initiatives autour d'un projet territorial ou pour former des personnels des services de l'Etat. En même temps, ces volontés font observer l'intention des protagonistes, d'associer de nombreux partenaires dans l'élaboration de ces diverses démarches.

De ces observations, nous avons pu souligner que ces diverses pratiques engendraient d'abondants échanges entre les partenaires. Ceux-ci sont susceptibles de favoriser une "interculturalité" sur la thématique paysagère, par la communication des représentations de chacun. Cependant, la découverte de la culture des autres nécessite que du temps soit consacré aux différents partenaires à cet effet, mais aussi que des moyens soient mis à leur disposition pour faciliter cette appréhension.

La recherche d'informations paysagères, aux différents stades d'évolution d'un projet territorial, conduit les acteurs à consulter diverses sources en fonction des besoins ressentis. Les atlas des paysages constituent un outil de connaissance paysagère des territoires ; ils participent à l'information des personnes qui les compulsent et sont susceptibles de modifier et d'enrichir leurs représentations, pour aider ainsi les acteurs à réaliser des choix décisionnels. Toutefois, l'accès aux informations contenues dans les atlas n'est possible que s'ils connaissent les systèmes de significations utilisés par les auteurs pour communiquer sur la thématique paysagère.

Ainsi, les médiations paysagères s'avèrent nécessaires à l'élaboration et à l'évolution de la culture paysagère des acteurs territoriaux. Elles faciliteront la prise en compte du paysage dans la mesure où elles pourraient jouer un rôle dans les processus d'acculturation, les acteurs découvrant, reconnaissant et s'appropriant à divers degrés la culture paysagère des autres partenaires, celle-ci étant essentielle au nécessaire compromis dans tout projet d'aménagement du territoire.

Figure 117 : Synthèse de la troisième partie

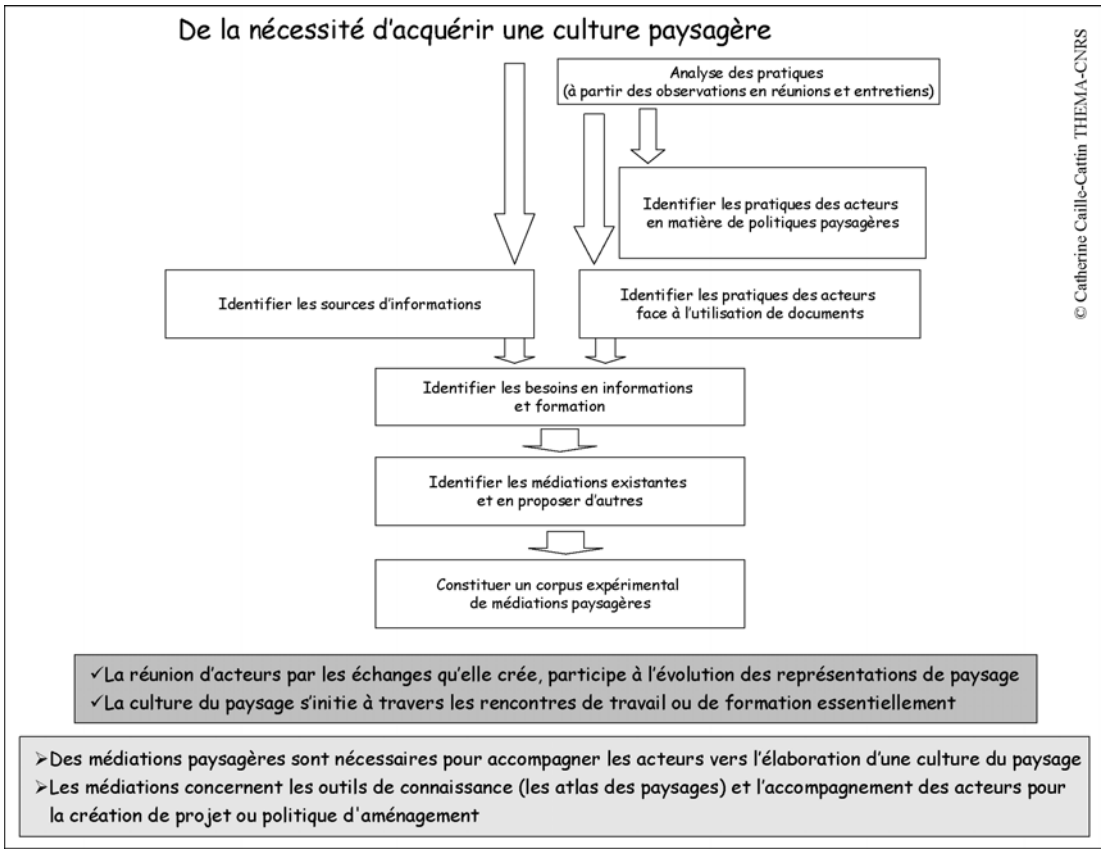
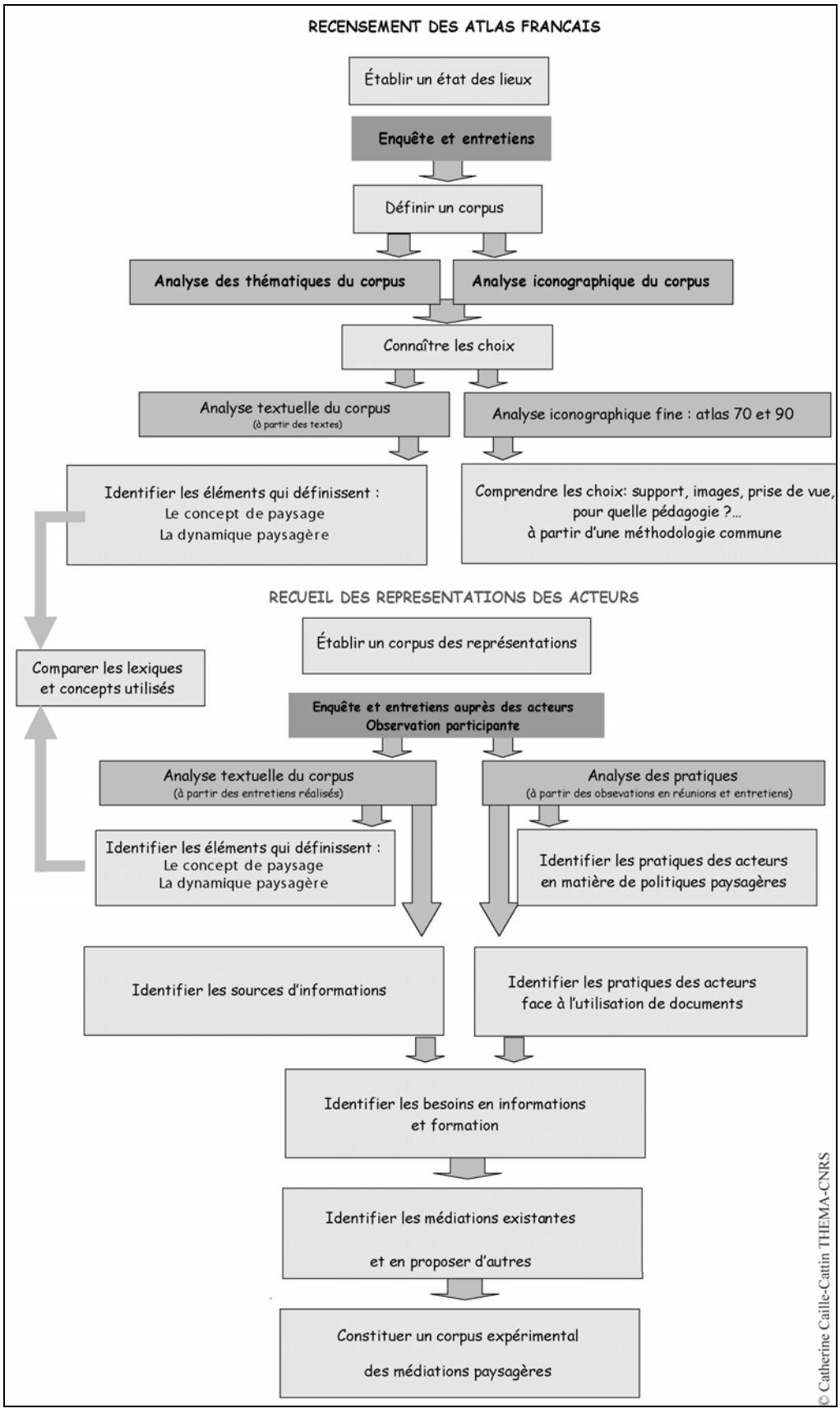


Figure 118 : Protocole méthodologique complet



CONCLUSION GENERALE

« En un mot comme en cent, on ne peut rien comprendre aux communications, à l'enseignement et aux actions collectives si on ne comprend pas pourquoi et comment se forment les représentations. »

Moscovici S., 1987

Au long de cet ouvrage, nous nous sommes attachée à clarifier les éléments qui participent à l'élaboration de la culture paysagère des acteurs territoriaux, à travers la connaissance de leurs représentations de paysage, et des représentations qui leur sont proposées par les atlas de paysages. Ainsi, notre recherche contribue à développer des apports conceptuels sur les représentations mentales et les images de paysage, sur la culture paysagère et sur les médiations. Par ailleurs, elle participe à l'approfondissement des méthodologies de recueil et de traitements des données, pour analyser les représentations mentales et matérielles.

Une contribution conceptuelle

La diffusion de l'information paysagère favorise l'accès à une culture du paysage pour les acteurs chargés d'établir des politiques d'aménagement. C'est dans cette optique, que les instances ministérielles chargées de l'environnement ont souhaité voir apparaître des outils de connaissance, les atlas de paysages, eu égard aux demandes des différents services de l'Etat. Dix ans après le lancement de cette opération, ces publications présentent les paysages à diverses échelles territoriales, sur une grande partie de l'espace métropolitain. Créées dans des contextes variés, présentant une grande diversité, elles témoignent de la richesse des représentations matérielles (images) offertes dans les atlas par leurs auteurs et expriment déjà les représentations mentales de certains acteurs. En effet, l'offre d'informations proposée aux acteurs traduit les représentations internes des maîtres d'œuvre sur le paysage, sur les problématiques paysagères et sur la communication des informations à proposer aux acteurs territoriaux. Ainsi, les atlas des paysages diffusent-ils des

représentations iconiques à travers les données textuelles et iconographiques sélectionnées par leurs auteurs.

L'iconographie est un support privilégié pour transmettre l'information paysagère ; elle est choisie pour son gradient analogique, et aussi pour ses qualités pédagogiques dans la mesure où les auteurs expriment à travers elle des problématiques paysagères, en retenant les éléments qu'ils pensent essentiels. Cependant, par le système de significations qu'elles révèlent, les images doivent être sélectionnées à partir de critères rigoureusement établis, pour transmettre des informations aussi « objectives » que possible à travers les atlas. Ces représentations matérielles apportent des informations dont les acteurs ont besoin pour agir, en même temps, elles participent à l'élaboration de leur culture paysagère.

Par ailleurs, les informations textuelles véhiculent aussi les représentations paysagères des maîtres d'œuvre ; le lexique et la sémantique employés révèlent des cultures professionnelles singulières, et de ce fait des partis pris communicationnels différents pour dire le paysage. Toutefois, ces représentations extériorisées sont susceptibles de ne pas présenter de proximité évidente avec celles des lecteurs auxquels elles sont destinées, elles risquent alors de ne pouvoir être utilisées par ces derniers s'ils ne maîtrisent pas les systèmes de codification utilisés. La définition du public auquel s'adresse l'atlas des paysages est alors essentielle, pour adapter au mieux la communication de l'information.

Les images ainsi produites et mises à la disposition des lecteurs peuvent enrichir leurs représentations mentales de paysage et participer à l'élaboration d'une culture paysagère partagée entre les partenaires d'un même territoire.

Les acteurs territoriaux possèdent déjà des représentions paysagères, lorsqu'ils collaborent à la réalisation d'un projet ; elles se sont formées principalement au cours d'expériences personnelles et professionnelles. Ainsi, lorsque les acteurs se réunissent, une pluralité des représentations apparaît ; cependant, elle peut être une richesse et une source de conflits tout à la fois. C'est pourquoi, l'expression des représentations de chacun est nécessaire ; elle permet de désamorcer les tensions qui peuvent exister lors de la mise en œuvre de projets, elle est fondamentale dans le sens où elle est susceptible de faire évoluer le modèle paysager initial, par la découverte des représentations d'autrui. Les échanges entre les partenaires participent ainsi d'une prise de conscience du paysage, et font évoluer les représentations sociales du paysage. Le paysage est ainsi devenu pour certains acteurs, un élément à prendre en compte dans toutes les initiatives d'aménagement, parce que la loi le prévoit et que les citoyens souhaitent vivre dans un cadre environnemental de qualité.

Seulement, un socle minimal de connaissances est nécessaire aux acteurs, pour observer, identifier et comprendre les problématiques paysagères auxquelles peut être confronté un territoire. Une culture paysagère partagée s'avère donc nécessaire pour permettre la collaboration entre les partenaires d'un projet territorial. La communication entre les acteurs concourt à l'élaboration de cette culture. Cette

dernière s'établit par la confrontation des points de vue de chacun et favorise la mise en place de processus d'acculturation. Toutefois, si ces échanges sont primordiaux et fédèrent une culture collective, il s'avère que d'autres sources d'informations sont essentielles au développement de celle-ci. Les acteurs ont besoin de savoirs experts pour les guider dans leurs décisions et les atlas des paysages dispensent ce type de connaissances. Ces outils contribuent ainsi à l'acquisition de connaissances nouvelles et à l'enrichissement d'une culture du paysage. Par ailleurs, les représentations mentales des acteurs seront modifiées par ce nouvel apport culturel.

Les acteurs peuvent être accompagnés dans l'élaboration d'une culture paysagère, par des médiations adaptées aux difficultés rencontrées. Des médiations sont donc à envisager au niveau des outils de connaissance des paysages, afin de rendre les atlas opérationnels pour leurs lecteurs en facilitant l'accès aux informations. Une présentation des possibilités de ces outils constitue une médiation nécessaire pour garantir leur utilisation. D'autres médiations paysagères sont à mettre en œuvre pour accompagner les acteurs dans la conduite de leurs projets de territoire. Les médiations paysagères contribuent ainsi à renforcer la prise de conscience des problématiques paysagères au niveau des territoires.

Difficultés et limites

Les résultats de ce travail furent obtenus parfois non sans difficultés de divers ordres.

Ainsi, le champ de recherche, que nous avons souhaité développer, ne fait pas seulement appel aux concepts de la géographie auxquels nous avons l'habitude de nous référer ; certains concepts ont été mobilisés dans d'autres disciplines pour étayer notre investigation. Ils ont trait à la sociologie, à la psychologie sociale, à la sémiotique, à la linguistique et aux sciences de l'éducation pour l'essentiel. La consultation de bibliographies sur ces thématiques et les rencontres avec des chercheurs de ces disciplines furent particulièrement riches d'enseignements, elles ont facilité l'appropriation de ces concepts. Cela nous a nous permis d'établir les axes de la recherche, puis de concevoir les différentes grilles d'observation et d'entretiens que nous avons élaborées pour analyser les représentations paysagères des auteurs d'atlas et des acteurs territoriaux. Les objectifs de recueil des données que nous nous étions fixés, ont été atteints ; les bases d'études ainsi construites ont montré l'efficacité des outils méthodologiques créés pour le recueil des représentations mentales et matérielles de paysage.

Par ailleurs, le recueil des données fut long à mener. La collecte des informations contenues dans les atlas s'avéra particulièrement lourde : lectures à différents niveaux pour prélever les indices nécessaires, puis saisie et préparation des données textuelles. Le recueil des données issues des entretiens fut particulièrement lui aussi difficile à établir. Les entretiens ont été transcrits afin de pouvoir être utilisés pour les diverses analyses statistiques, et les prises de notes parallèles ont complété notre investigation, afin de renforcer la fiabilité des résultats. La préparation des corpus de textes fut longue à mettre en place, notamment lorsque nous les avons « nettoyés »

pour les traitements statistiques ; l'interprétation des propos tenus et la structuration des informations contenues dans ceux-ci, pour produire des connaissances, furent quant à elles encore plus ardues à réaliser. Notre formation de géographe, si elle est peu adaptée aux maniements de ces outils linguistiques, aura néanmoins permis l'observation des résultats sous l'angle de la connaissance des rapports que les hommes entretiennent avec le paysage. De plus, le travail de terrain mené auprès des acteurs, nous a permis d'estimer la distance qui existe entre le discours porté sur le paysage et ce qui se passe concrètement *in situ* à travers les actions qu'ils réalisent. Des échanges fructueux avec les acteurs rencontrés firent partie des temps forts de notre recherche.

Les résultats confirment notre hypothèse initiale, l'efficience des partenaires à collaborer ensemble à la réalisation d'un projet d'aménagement résulte des représentations de paysage dont chacun dispose pour comprendre les enjeux en lice. Une culture commune de paysage facilite cette efficience. Cependant, nous n'avons pu confirmer la seconde partie de notre hypothèse. En effet, les éléments dont nous disposons ne permettent pas d'affirmer que les représentations offertes dans les atlas des paysages aident les acteurs à participer de manière efficace aux projets à mener. Les résultats que nous avons obtenus font apparaître une faible utilisation de ces outils sur notre territoire d'étude ; pour une investigation davantage pertinente, la réalisation d'une étude sur l'ensemble du territoire français auprès des services des collectivités territoriales et de l'Etat permettrait sans doute de collecter de nouvelles informations sur les usages des atlas des paysages par les personnels.

Prospectives

Le corpus expérimental de médiations paysagères, que nous avons établi à partir des informations recueillies, sera soumis aux acteurs pour évaluation. Cette confrontation constituera une autre étape de la recherche, au-delà de cette thèse.

Lors des entretiens avec les acteurs, certains d'entre eux avaient suggéré une nouvelle rencontre afin de prendre le recul qu'il leur semblait nécessaire pour parler du paysage. Ils estimaient s'être rarement interrogés sur leur objet de travail et pensaient que l'échange que nous venions d'avoir, les avaient conduits à se positionner sur leur prise de conscience des problématiques paysagères et aussi sur celle des autres. Afin de constater les possibles évolutions des représentations paysagères que la passation des entretiens aura induites, certaines parties de l'enquête pourraient être réitérées.
Ce travail s'inscrit dans le paradigme des recherches sur les représentations en géographie, dans la mesure où il s'intéresse à l'étude des signes produits par les hommes pour exprimer le paysage. En même temps, il s'insère dans le champ de recherche sur le paysage en tant que concept scientifique. Il précise à travers le *polysystème paysage* des géographes bisontins, le contenu de la boîte *système utilisateur*, et renseigne sur les registres d'appropriation des paysages par les acteurs qui les aménagent. Il montre la complexité et la diversité des positionnements de ces personnes sur le champ du paysage, eu égard à leurs préoccupations professionnelles

et personnelles. Par ailleurs, cette recherche a clarifié le contenu de la boîte « noire » que sont les filtres perceptifs, en incitant les acteurs à s'interroger sur leurs propres filtres, et en faisant émerger les représentations qu'ils avaient de la prise de conscience des autres partenaires de projets.

BIBLIOGRAPHIE

Tous les ouvrages indexés dans cette bibliographie ne sont pas appelés dans le texte, mais ont contribué à la construction de cet ouvrage.

ABRIC J-C., 1994 : *Pratiques sociales et représentations*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Psychologie sociale, 252p.

Actes de la journée pratique *Paysage*, mars 2003, Sermamagny (document de travail).

ADAM J-M., 1993 : *La description,* Paris, PUF, Collection Que sais-je ?, n°2783, 127p.

AGENCE RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT EN LORRAINE, 2003 : *Les plans de paysage en Lorraine : Bilan de la politique régionale*, A.R.E.L & D.R.E.L, février 2003, 6p.

ALLAIN R., 2001 : « Le désir du lieu » in *ESO (Espaces géographiques et sociétés) Travaux et documents,* Nantes, CNRS, n°16, p7-14.

ALPHANDERY P., PINTON F., 1998 : « Le pays, territoire de l'environnement? » in *Revue Sciences de la société*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, n°45, p119-138.

ALLAIN C., CLAIRAY M., 1998 : « Emboîtement d'échelles et télédétection : l'ambiguïté du pixel » in Troisièmes rencontres de Théo Quant, 20 et 21 février 1997*,* Besançon, Presses Universitaires franc-comtoises, p55-64.

ALVERGNE C., TAULELLE F., 2002 : *Du local à l'Europe : les nouvelles politiques d'aménagement du territoire,* Paris, PUF, Collection Major, 304p.

AMBROISE R., 2001 : « La place de la protection dans les projets agricoles de paysage » in *Patrimoine et paysages culturels* in Actes du Colloque international de Saint-Émilion*,* 30 mai-1 juin 2001, Bordeaux, Éditions Confluences, p91-95.

AMBROISE R., 2002 : *L'agriculture et la forêt dans le paysage,* Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, Paris, 126p.

ANDRE Y., BAILLY A., FERRAS R., GUERIN J-P., GUMUCHIAN H., 1989 : *Représenter l'espace, l'imaginaire spatial à l'école,* Paris, Anthropos : Diff. Économica, 228p.

ANDRE Y., 1998 : *Enseigner les représentations spatiales,* Paris, Anthropos : Diff. Économica, Collection Géographie, 254p.

APPLETON J., 1975 : *The experience of landscape,* London, John Wiley and Sons, 293p.

ARAMENDY J-F., CASEL T., DAVID C., 2000 : *Paysages de Midi-Pyrénées*, Toulouse, PRIVAT, union régionale CAUE Midi-Pyrénées, Collection Architecture, Paysage et Territoire, 127p.

ASTOLFI J-P., 1992: *L'école pour apprendre,* Paris, ESF éditions, Collection Pédagogies, 205p.

ASSISES NATIONALES DU PAYSAGE (3èmes), 13 et 14 mai 1997, Versailles : synthèse des travaux / organisées par FFP, Fédération française du paysage et IDÉAL, Paris, Editions Victoires, 120p.

AUGE M., 1992 : *Non-lieux anthropologiques, Introduction à une anthropologie de la surmodernité,* Paris, Éditions du Seuil, 150p.

AUGOYARD J-F., 1995 : « L'environnement sensible et les ambiances architecturales » in *L'espace géographique,* Paris, Belin, n°4, p302-318.

AUMONT J, 1990 : *L'image*, Paris, Nathan Université, 248p.

AURICOSTE I., 2001 : « Le paysage et la réappropriation des territoires » in *Patrimoine et paysages culturels* in Actes du Colloque international de Saint-Émilion, 30 mai-1 juin 2001, Bordeaux, Éditions Confluences, p65-69.

AUTREMENT, 1995 : *Penser la Terre, stratèges et citoyens : le réveil des géographes,* Paris, Autrement, Série Mutations, janvier 1995, n°152, 246p.

AUZANNEAU V., 2000 : « L'aménageur doit savoir lire le paysage » *in Les cahiers du conseil*, Paris, Conseil général des ponts et chaussées, Collection *Paysage et aménagement*, Cahier n°1, octobre 2000, p55-59.

AUZANNEAU V., 2001 : « Le paysage, expression d'une culture plurielle » in *Patrimoine et paysages culturels* in Actes du Colloque international de Saint-Émilion, 30 mai-1 juin 2001, Bordeaux, Éditions Confluences, p151-156.

BACHELARD G., 1957 : *La poétique de l'espace,* Paris, PUF, 216p.

BACHIMON P., 1997 : « La figuration des images mentales en géographie » in Actes de Colloque Institut de Recherches Interdisciplinaires, Géographie(s) et Langage(s) Interface, Représentation, Interdisciplinarité, 10-12 septembre 1997, Sion (CH). http://cyberato.pu-pm.univ-fcomte.fr/colliri/iri4/bachimon.htm

BAILLAT G., 1991 : « Quelle géographie ? » in *Intergéo bulletin*, Paris, PRODIG, 1991, n°104, numéro spécial, p131-137.

BAILLY A., 1973 : « De l'espace aux lieux. L'apport de la micropsychologie et de la géographie des représentations » in *Bulletin de Micropsychologie,* Strasbourg Association Internationale de Micropsychologie et de Psychologie Sociale des Communications, n° 23, novembre 1993, p14-18.

BAILLY A., 1995 : *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Masson, 263p.

BAILLY A., RACINE J-B., SODERSTROM O., 1985 : « A la découverte de l'espace urbain: géographie des représentations et excursions de géographie urbaine » in *Les représentations en actes* in Actes du Colloque de Lescheraines*,* Grenoble, Institut de géographie, p267-289.

BAILLY A., BAUMONT C., HURIOT J-M., SALLEZ A., 1995 : *Représenter la ville*, Paris, Economica, Collection Géo-Poche, 112p.

BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D., 1995 : *Encyclopédie de géographie,* Paris, Economica, 1167p.

BATICLE Y., 1985 : *Clés et codes de l'image*, Paris, Magnard, Collection information communication, 421p.

BAYART J-F., 1996 : *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, Collection L'espace du politique, 306p.

BEGUIN F., 1995 : *Le paysage : un exposé pour comprendre : un essai pour réfléchir,* Paris, Flammarion, Collection Dominos, n°77, 126p.

BERINGUIER P., DERIOZ P., LAQUE A-E., 1999 : *Les paysages français*, Paris, Armand Colin, Collection Synthèse géographie, n°94, 95p.

BERQUE A., 1995 : *Les raisons du paysage de la Chine aux environnements de synthèse,* Paris, Hazan, 190p.

BERQUE A., 1997 : « De peuple en pays ou la trajection paysagère » in *Les enjeux du paysage*, Bruxelles, Ousia, Collection Recueil, n°8, p320-329.

BERQUE. A., 2000 : *Médiance : de milieux en paysages,* Paris, Belin, Collection Géographiques 156p.

BERQUE A., CONAN M., DONADIEU P., LASSUS B., ROGER A., 1994 : *Cinq propositions pour une théorie du paysage,* Seyssel, Champ Vallon, 122p.

BERTHELOT J.-M., 2001 : *Epistémologie des sciences sociales*, Paris, PUF, 593p.

BERTHIER N., 1998 : *Les techniques d'enquêtes en sciences sociales : méthodes et exercices corrigés,* Paris*,* Armand Colin, Collection Cursus, Série Travaux dirigés, 254p.

BERTRAND C., 1978 : « Le paysage entre la nature et la société » in *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest,* Toulouse, Presses universitaires du Mirail, tome 49, fascicule 2, p239-258.

BERTRAND C., 1992 : « L'irruption du sensible dans les politiques de développement et d'aménagement » in *Le paysage : patrimoine et enjeux de développement* in *L'environnement magazine*, Paris, Sita.

BERTRAND C. , 2001 : « Sous le paysage…le territoire » in *Patrimoine et paysages culturels* in Actes du Colloque international de Saint-Émilion, 30 mai-1 juin 2001, Bordeaux, Éditions Confluences, p77-81.

BERTRAND C., 2002 : *Une géographie traversière : l'environnement à travers territoires et temporalités,* Paris, Éditions Arguments, Collection Parcours et paroles, 311p.

BESSE J-M., 1997 : « Entre géographie et paysage : la phénoménologie » in *Les enjeux du paysage*, Bruxelles, Ousia, Collection Recueil, n°8, p330-341.

BESSE J-M., 2000 : *Voir la terre, six essais sur le paysage et la géographie,* Arles, Actes Sud, 161p.

BEURET J-E., TREHET C., 2001 : « Pour la gestion concertée de l'espace rural : appuyer des médiations territoriales » in *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, Paris, INRA : Délégation permanente de l'environnement, n°43, mai 2001. http://www.inra.fr/Internet/Produits/dpenv/beurec43.htm

BLANCHET A., GOTMAN A., 1992 : *L'enquête et ses méthodes : l'entretien,* Paris, Nathan, Collection 128 : sociologie, n°19, 125p.

BLIGNY Cl., 2002 : *Bilan des atlas des paysages en France en 2002,* Rapport de mission en alternance auprès de L'ENGREF de Clermont-Ferrand, 156p.

BONAFE-SCHMITT J-P, 2002 : *La médiation* in *Problèmes politiques et sociaux*, Paris, La Documentation Française, n° 872, mars 2002, 79p.

BONAFE-SCHMITT J-P., SCHMUTZ M., BONAFE-SCHMITT B., 1992 : *Médiation et régulation sociale*, GLYSI-Université Lyon II, Atelier de sociologie juridique, 189p.

BONAFE-SCHMITT J-P., DAHAN J., SALZER J., SOUQUET M., VOUCHE J-P., 1999 : *Les médiations, la médiation*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, 302p.

BONARDI Ch., ROUSSIAU N., 1999 : *Les représentations sociales,* Paris, Dunod, Collection Les topos, Série psychologie, 124p.

BONTRON J-C., LUGINBULH Y., CROS Z., 1991 : *Méthodologie pour l'identification et la typologie des paysages*, Paris-la-Défense, D.A.U., 129p.

BOURDIN A., 2000 : *La question locale,* Paris, PUF, Collection La politique éclatée, 253p.

BOURDIN A., 2001 : « En guise de conclusion » in *Patrimoine et paysages culturels* in Actes du Colloque international de Saint-Émilion 30 mai-1 juin 2001, Bordeaux, Éditions Confluences, p187-190.

BOYER-MERCIER P., 1994 : « La maquette comme instrument d'apprentissage, un géographe relit Piaget » in *Enseigner l'histoire et la géographie : un métier en constante rénovation : mélanges offerts à Victor et Lucile Marbeau,* Lyon, AFDG, p142-147.

BRESSON F., 1974 : « Modèles de l'espace et géométrie » in *De l'espace corporel à l'espace écologique*, Paris, PUF, Collection Psychologie d'Aujourd'hui, p.275-293.

BRESSON F., BELANGER D., NOIZET G., 1985 : *La Communication : symposium, Montréal, 1983,* Paris, PUF, 343p.

BRIFFAUD S., 1991 : Visions et représentation du paysage montagnard (Pyrénées centrales, milieu du XVIIIe-milieu du XIXe siècle) : essai sur l'histoire culturelle des relations des sociétés à leur environnement, Toulouse, Thèse de doctorat en histoire, Toulouse II.

BRIFFAUD S., 1999 : « Les représentations paysagères des Pyrénées (XVIIIe-XIXe siècle) » in *Séminaire Images et représentations*, Nantes, janvier-avril 1999. http://www.estuarium.org/site/pdf/Documenta/PDF5.pdf

BRIFFAUD S., 2001 : « Sauver les apparences ? Questions aux politiques du paysage » in *Patrimoine et paysages culturels* in Actes du Colloque international de Saint-Émilion 30 mai-1 juin 2001, Bordeaux, Éditions Confluences, p37-41.

BRIFFAUD S., 2002 : « Pour une pédagogie de la médiation paysagère, une problématique pour la formation des professionnels du paysage », Communication au colloque de Florac, 5et 6 novembre 2002, texte donné à ses étudiants de l'ENSP de Bordeaux.

BROSSARD Th., JOLY D., STRASFOGEL S., VENZAC L., 1999 : « Évaluation et suivi des paysages par système d'information géographique » in *Le paysage : sauvegarde et création,* Seyssel, Champ Vallon, p45-62.

BROSSARD Th., FRANCOIS E., JOLY D., TOURNEUX F.P., 2000 : « Une approche raisonnée des paysages » in *Images de Franche-Comté,* Besançon, n° 22, p2-6.

BROSSARD Th., WIEBER J-C. ,1980 : « Essai de formulation systémique d'un mode d'approche du paysage » in *Bulletin de l'Association de géographes français,* Paris, Association de géographes français, n°468-469, p103-111.

BROSSARD Th., WIEBER J-C., 1984 : « Le paysage, trois définitions, un mode d'analyse et de cartographie » in *L'Espace Géographique,* Paris, Belin, n°1, p5-12.

BROWAEYS X., 2001 : « Enseigner l'image en géographie » in *Intergéo bulletin*, Paris, PRODIG, 2001, n°1, p25-27.

BRUNET R., 1974 : « Analyse des paysages et sémiologie » in *L'Espace Géographique*, Paris, Belin, n°2, p120-126.

BRUNET R., 1993 : *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Paris, La Documentation Française, Collection Dynamiques du territoire, 518p.

BURGEL G., 1997 : « Une géographie trahie par ses paysages » in *Les enjeux du paysage*, Bruxelles, Ousia, Collection Recueil, n°8, p297-306.

BRUYNE (de) P., 1974 : *Dynamique de la recherche en sciences sociales : les pôles de la pratique méthodologique*, Paris, PUF, Collection Sup, Le sociologue n°39, 240p.

CABANEL J., 1995 : *Paysage-Paysages*, Paris, Éditions J-P. de Monza, 167p.

CADIEU P., COROT D., LE ROY R., TRAPITZINE R., 1994 : « La loi "paysages" » in *La lettre du cadre territorial,* Voiron, Collection Dossier d'experts, p147.

CAILLE C., 2001 : *Nature des représentations paysagères dans les manuels scolaires de géographie du primaire*, Besançon, mémoire de DEA, Université de Franche-Comté.

CARDINET A., 1995 : *Pratiquer la médiation en pédagogie,* Paris, Dunod, Collection Formation, pédagogie, 186p.

CAUE 25et 70 : *Enjeux pour améliorer le cadre de vie dans le pays des 7 rivières*, (document de travail).

CAUE de Midi-Pyrénées, 2002 : *Valoriser l'identité des Pyrénées dans les projets d'aménagement*, URCAUE de Midi-Pyrénées, 87p.

CAUQUELIN A., 1989 : *L'invention du paysage*, Paris, Plon, 181p.

CAUQUELIN A., 2001 : « L'amour du paysage in Patrimoine et paysages culturels » in Actes du Colloque international de Saint-Émilion 30 mai-1 juin 2001, Bordeaux, Éditions Confluences, p43-51.

CAUVIN C., 1999 : « Propositions pour une approche de la cognition spatiale intra-urbaine » in *Cybergéo,* 27 janvier 1999, n°72. http://193.55.107.45/GEOCULT/texte/COGNIMA.HTM

CARON C., ROCHE S., 2001 : « Vers une typologie des représentations spatiales » in *L'espace géographique,* Paris, Belin, n°1, p1-12.

CERTEAU (de) M., 1990 : *L'invention du quotidien*, Paris, Gallimard, Collection Folio Essais, n°146 et n°238, 2 vol., 1: Arts de faire et 2 : Habiter, cuisiner, 349p. et 415p.

CETUR, 1985 : *Démarche paysagère, Pour l'aménagement des infrastructures de déplacements,* Bagneux, Lavoisier Librairie, Collection Paysages, 96p.

CHAPPAZ G., 1993a : « Les représentations du monde comme tremplin pédagogique » in *Sciences Humaines*, Auxerre, Sciences Humaines Édition, n°27, avril 1993, p30.

CHAPPAZ G., 1993b : « Les représentations mentales » in *Cahiers pédagogiques*, Paris, CRAP, n°389, Hors-série, septembre 2000.

CHETELAT J., 2000 : « L'image du paysage sylvo-pastoral : quelques clefs de compréhension de l'attrait des pâturages boisés » in *La Forêt*, Lausanne, WSF. http://wslar.epfl.ch/rubrique/year2000/Rubr0900.html

CHETELAT J., LEY E., 2002a : « Intégration des représentations sociales dans la gestion du paysage

jurassien » in *Cybergéo,* 18 novembre 2002, n°228. http://193.55.107.45/PAYSENVI/chetelat/chetelat02.htm

CHETELAT J., LEY E ; 2002b : « Comment les gestionnaires du territoire perçoivent-ils leur paysage? » in *La Forêt*, Lausanne, WSF (Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage – antenne romande). http://wslar.epfl.ch/rubrique/year2002/rubr0202.htm

CHOAY F., MERLIN P., 2000 : *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 902p.

CLARK K., 1994 : *L'art du paysage*, Paris, G. Monfort, 187p.

CLARY M., AGOSTINI D., 2002 : *Géographie CE2-CM1-CM2 : Guide pédagogique conforme aux nouvelles orientations,* Paris, Hachette éducation, Collection Les savoirs de l'école, 176p.

CLERC P., 2002 : *La culture scolaire en géographie : le monde dans la classe,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection Espace et Territoires, 185p.

CLEMENT G., 2001 : « Nature à lire » in *Patrimoine et paysages culturels* in Actes du Colloque international de Saint-Émilion 30 mai-1 juin 2001, Bordeaux, Éditions Confluences, p119-125.

CLOAREC J., LAMAISON P., 1991 : « De l'agricole au paysage » in *Études rurales,* Paris, Mouton & Co, p121-124.

CONSEIL GENERAL DES DEUX-SEVRES, 1993 : *La gestion locale du paysage - Niort (Deux Sèvres)*, 26 et 27 Mai 1993, IDÉAL.

CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE, 2003 : *Quelle place pour les paysages dans les projets de territoire ?, Connaissance du territoire et mise en évidence de ces enjeux* in Actes du colloque national organisé les 15 et 16 novembre 2001 à la Saline royale d'Arc-et-Senans, octobre 2003, 83p.

CONSIDERE S., 1992 : *Recherche pédagogique en lecture de paysage*, Besançon, Thèse de doctorat en géographie, Université de Franche-Comté, 426p.

COLLOT M., 1995 :« Points de vue sur la perception des paysages » in *La théorie du paysage en France, 1974-1994,* Seyssel, Champ Vallon, Collection Pays-paysages, 463p.

COLLOT M., 1997 : *Les enjeux du paysage*, Bruxelles, Ousia, Collection Recueil, n°8, 368p.

COPANS J., 2005 : *L'enquête et ses méthodes : l'enquête ethnologique de terrain*, Paris, Armand Colin, Collection Sciences sociales, n°128, 127p.

CORBIN A., 1988 : *Le territoire du vide : l'Occident et le désir de rivage (1750-1840)*, Paris, Aubier, 411p.

CORBIN A., 2001 : *L'homme dans le paysage : entretien avec Jean Lebrun*, Paris, Textuel, 190p.

CORBOZ A. 2001 : *Le territoire comme palimpseste et autres essais,* Besançon, Les éditions de l'imprimeur, Collection Tranches de Villes, 281p.

COUREL M.F., DURAFFOUR F., 2000 : « Le multimédia, véhicule de l'information scientifique : les plaques de verre des géographes de 1889 à 1950 » in Actes du Colloque *Multimédia et construction des savoirs*, Besançon, Belfort, Montbéliard, Besançon, Presses Universitaires Franc-Comtoises, mai 1999, p283-290.

CPAIEN, 1998 : « L'image à l'école : Pourquoi ? Comment ? » in Actes du XXXIIIe Congrès des CPAIEN, *Imagène 98,* Futuroscope, Poitiers, 16-20 mai 1998, Paris, ANCP Hachette éducation, 271p.

CURNIER J-P., 2000 : *La tentation du paysage : l'avenir d'une origine : l'éternel retour*, Paris, Sens et Tonka, Collection 10/vingt, 114p.

DAGONET F., 1995 : *Mort du paysage*, Paris, Champ Vallon, 236p.

DAGONET F., 1999 : « Ne refusons pas le changement » in *Le paysage : sauvegarde et création,* Seyssel, Champ Vallon, p19-30.

DAMIEN R., 1999 : « Paysage et citoyenneté » in *Le paysage : sauvegarde et création,* Seyssel, Champ Vallon, Collection Pays-paysage, p31-44.

DATAR, 1989 : *Paysages, photographies : 1984-1985*, Paris, Hazan, 683p.

DAUDEL C., 1990 : *Les fondements de la recherche en didactique de la géographie,* Berne, Peter Lang, Collection Exploration, 246p.

DAUDEL C., 1994 : « Éloge de la géographie et de sa didactique » in *Enseigner l'histoire et la géographie : un métier en constante rénovation : Mélanges offerts à Victor et Lucile Marbeau,* Lyon, AFDG, p35-45.

DARRAS B., 1997 : *Icône, Image,* Paris, L'Harmattan, Collection Médiation et Information, n°6, 175p.

DAVALO E., NAIM P., 1990 : Des réseaux de neurones, Paris, Editions Eyrolles, 232 p

DAVODEAU H., 2001 : « Politiques publiques et paysages » in *ESO Travaux et documents,* Nantes, CNRS, n°16, p105-108.

DAVODEAU H., 2003 : *La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale : paysages et politiques publiques de l'aménagement en pays de la Loire*, Angers, Thèse de doctorat en géographie, Université d'Angers, 303p.

DEBARBIEUX B., 2003a : « Les métamorphoses du paysage » in *Sciences humaines,* Auxerre, Sciences Humaines éditions, n° 43, p24-26.

DEBARBIEUX B., 2003b : « Neuf enjeux de l'iconographie de projet et de prospective de territoire »*,* Paris, Datar, L'aube, pp13-36

DEBARBIEUX B., VANIER M., 2002 : *Ces territorialités qui se dessinent*, Paris, Datar, Collection Monde en cours, Bibliothèque des territoires, 267p.

DEBARBIEUX B., LARDON S., 2003 : *Les figures du projet territorial,* Paris, Datar, Collection Monde en cours, Bibliothèque des territoires, 269p.

DEBRAY R., 1992 : *Vie et mort de l'image : une histoire du regard en occident*, Paris, Gallimard, 412p.

DE BRUYNE P., 1974 : *Dynamique de la recherche en sciences sociales : les pôles de la pratique méthodologique*, Paris, PUF, Collection SUP Le sociologue, n°39, 240p.

DEJEANT-PONS M., 2001 : « La convention européenne du paysage » in *Patrimoine et paysages culturels* in Actes du Colloque international de Saint-Émilion 30 mai-1 juin 2001, Bordeaux, Éditions Confluences, p25-30.

DENIS M., 1979 : *Les images mentales,* Paris, PUF, Collection Le Psychologue, n°74, 294p.

DENIS M., 1989 : *Image et cognition,* Paris, PUF, 284p.

DENIS M., 1993 : « Une représentation n'est pas vraie ou fausse, l'important c'est qu'elle soit fonctionnelle » in *Sciences Humaines*, Auxerre, Sciences Humaines Édition, avril 1993, n°27, p21.

DE ROSNAY J., 1975 : *Le macroscope : vers une vision globale,* Paris, Éditions du Seuil, 295p.

DEWARRAT J-P., QUINCEROT R., WEIL M., WOEFFRAY B., 2003 : *Paysages ordinaires : de la protection au projet,* Sprimont (Belgique), Mardaga, Collection architecture et recherches, 95p.

DGATLP, 2001 : *Aide à la gestion de paysages de la Semois ardennaise,* Namur, Belgique, Ministère de la Région wallonne, programme INTERREG II Wallonie/ Champagne - Ardenne, 35 p.

DI MEO G., 1998 : *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, Collection Fac, Série Géographie, 320p.

DIREN Lorraine, 1998 : *POS et Paysages, Guide méthodologique permettant d'intégrer les préoccupations paysagères dans les POS,* La Cleurie/Heudicourt, Collectif direction régionale de l'environnement Lorraine, 153p.

DION R., 1981 : *Essai sur la formation du paysage rural français*, Neuilly-sur-Seine, G. Durier, 168p.

DONADIEU P., 1998a : *Campagnes urbaines*, Arles, Actes Sud, 219p.

DONADIEU P., 1998b : *Du désir de campagne à l'art du paysagiste* in *L'espace géographique,* Paris, Belin, n°3, p193-203.

DONADIEU P., 2000 : *La société paysagiste*, Arles, Actes Sud, 149p.

DONADIEU P., FRAVAL A., 1995 : « Des agronomes devant des paysages agricoles : le paysage des agronomes et des habitants » in *Paysage et Aménagement*, Paris, INRA, n°33, hiver 95/96. http://www.inra.fr/dpenv/pagr.htm

DONADIEU P., CORAJOUD M., 1995 : *Modélisation du projet de paysage*, Versailles, E.N.S.P., École paysage.

DONNADIEU G., KARSKY M., 2002 : *La systémique : penser et agir dans la complexité,* Rueil-Malmaison, Éditions Liaisons, Collection Entreprises et Carrières, 269p.

DONADIEU P., PERIGORD M., 2005 : *Clés pour le paysage,* Paris, Ophrys, Collection Géophrys, 368p.

DORY D., 1991 : « Considérations sociologiques sur l'enseignement de la géographie » in *Intergéo bulletin,* Paris, PRODIG, 1991, n°104, numéro spécial, p5-12.

DOUENCE H.,1997 : *Approche spatiale des transformations de l'agriculture : le Lot-et-Garonne sous l'effet de la réforme de la Politique agricole commune*, Pau, Thèse de doctorat en géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 264p.

DOUZANT-ROSENFELD D., 1991 : « L'image de la géographie chez les professeurs et dans la population française » in *Intergéo bulletin,* Paris, PRODIG, 1991, n°104, numéro spécial, p13-85.

DRAE Bourgogne, 1990 : *Etude paysagère des abords de la RN71,* Ministère de l'Equipement, des transports, du logement et de la mer, Ministère Délégué à l'Environnement et aux Risques Majeurs, 59p.

DROZ Y., 1997 : « Le recoupement des informations : cœur de la méthode qualitative » in *Werkschau Afrikastudien/Le forum suisse des africanistes,* Hamburg, Lit Verlag, p35-46.

DUBOIS V., GYSELINCK V., CHOPLIN H., 2002 : « Compréhension d'informations multimodales : influence du mode de présentation et de la mémoire de travail » in Actes du Cinquième Colloque *hypermédias et apprentissages,* Grenoble 9-10-11 avril 2001, Paris, INRP, Collection technologies nouvelles et éducation, p211-224.

DUMOLAR P., 1994 : « S.I.G. et rénovation du commentaire de carte » in *Enseigner l'histoire et la géographie : un métier en constante rénovation : mélanges offerts à Victor et Lucile Marbeau,* Lyon, A.F.D.G., p122-125.

DUMOLARD P., DUBUS N., CHARLEUX L., 2003 : *Les statistiques en géographie,* Paris, Belin Collection Atouts, géographie, 239p.

DUMONT M., 2000 : « Savoirs urbains en situation : capital-image, iconicité et requalification des espaces urbains » in *Arts, sciences et technologies :* actes des rencontres internationales 22-23-24 novembre 2000, Université de La Rochelle, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 421p.

DUMONT-FILLON N., 2002 : *Les politiques publiques de paysage et de patrimoine : un outil de gestion des territoires : le cas du marais Vernier (Eure) et des coteaux de la Roche-Guyon (Val d'Oise),* Paris, Thèse de doctorat en sciences de l'environnement, Engref (Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts, Paris, Nancy).

DUPRONT A., 1990 : « Au commencement, un mot : lieu. Etude sémantique et destin d'un concept » in *Autrement,* Paris, Autrement, Collection Mutations, n°115, p58-68.

DUVAL R., 1995 : *Sémiosis et pensée humaine : registres sémiotiques et apprentissages intellectuels,* Bern, Peter Lang, Collection Exploration, 395p.

ECO U., 1990 : *Le signe : histoire et analyse d'un concept,* Bruxelles, Labor, Collection Média, 220p.

ENGREF, 1999 : *Inventaire et analyse des politiques paysagères régionales,* Editions Mairie conseils, Caisse des dépôts et consignations, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 159p.

EYGONNET G., 1994 : *L'utilisation des termes relatifs à l'espace dans les manuels de terminales : l'exemple du chapitre sur les Etats-Unis,* Besançon, Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Franche-Comté, 112p.

FACCHINI F., 1995 : *Economie et paysage : la place de la gestion politique* in *L'espace géographique*, Paris, Belin, n°4, p319-327.

FLONNEAU M., 2001 : *De la découverte du monde à la géographie,* Paris, Nathan, 111p.

FOLTETE J-C., 1998 : « Occupation du sol et structure socio-économique : étude de la dimension sociale du paysage » in Troisièmes rencontres de Théo Quant, 20 et 21 février 1997*,* Besançon, PUFC, p127-135.

FONTAINE L., 2000 : *Les différentes représentations des routes de la soie,* Mémoire DEA, Besançon, Université de Franche-Comté.

FORTIN M-F., 1996 : *Le processus de la recherche, de la conception à la réalisation,* Ville Mont-Royal, Décarie Editeur, 379p.

FRANCESCHI C., 1997 : « Du mot paysage et ses équivalents dans cinq langues européennes » in *Les enjeux du paysage*, Bruxelles, Ousia, Collection Recueil, n°8, p73.

FROMAGEAU J., 1993a : « A propos du paysage » in Colloque des *Architectes des Bâtiments de France*, Montpellier, Collection La pierre d'angle, n°13, octobre 1993, p31-35.

FROMAGEAU J., 1993b : « Une loi pour le paysage » in *Paysage et aménagement,* Versailles, INRA, n°24, p4-11.

GENDROT C., 2002 : « Image et science géographique » in *L'espace géographique,* Paris, Belin, n°4, p357-368.

GERVEREAU L., 1994 : *Voir comprendre analyser les images*, Paris, La Découverte, Collection Guides repères, 191p.

GERVEREAU L., 1999 : *Peut-on apprendre à voir ?,* Paris, L'image, École nationale supérieure des Beaux-Arts, Collection L'image, 380p.

GEORGEU Y., 1995 : « Intercommunalité, aménagement de l'espace et prise en compte du paysage » in *Montagnes Méditerranéennes,* Mirabel, Centre d'études et de recherches sur les montagnes sèches et méditerranéennes*,* n°4, p63-66.

GEORGEU Y., JENKINS C., 1995 : *La charte paysagère : outil d'aménagement de l'espace intercommunal,* Paris, La Documentation française, 188p.

GHIGLIONE R., 1991 : *Les enquêtes sociologiques : théories et pratique,* Paris, A. Colin, 301p.

GIOLITTO P., 1992 : *Enseigner la géographie à l'école,* Paris, Hachette, Collection Pédagogies pour demain : didactique, 255p.

GRATALOUP C., 2004 : « La carte : un monde subliminal » in *Sciences humaines*, Auxerre, Sciences Humaines Édition, n°43, Hors-série *Le monde de l'image*, p58-60.

GRISELIN M., 2001 : « Du poster au multimédia » in *Intergéo bulletin*, Paris, PRODIG, 2001, n°1, p15-23.

GRISELIN M., ORMAUX S., 1998 : « La géographie de l'écrit à l'écran : nouveaux médias, nouvelles approches » in Troisièmes rencontres de Théo Quant, 20 et 21 février 1997, Besançon, PUFC, p13-18.

GROUPE DE BRUGES, 2002 : *Agriculture, un tournant nécessaire,* La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, Collection Monde en cours, Série intervention, 89p.

GROUPE DE TRAVAIL OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DES PAYSAGES (RHONE), 2003 : *Du territoire aux paysages : recommandations pour des démarches de projets : guide à l'usage des maîtres d'ouvrage publics du département du Rhône*, Lyon, Collectif (CAUE du Rhône, DIREN Rhône -Alpes), 75p.

GROUPE μ, 1992 : *Traité du signe visuel : pour une rhétorique de l'image,* Paris, Éditions du Seuil, Collection La couleur des idées, 504p.

GUERIN J-P., GUMUCHIAN H., 1985 : « Les représentations en actes » in Actes du Colloque de Lescheraines, Grenoble, Institut de géographie, 352p.

GUERIN-PACE F., COLLOMB P., 1998 : « Les contours du mot "environnement" : enseignement de la statistique textuelle » in *L'espace géographique,* Paris, Belin, n°1, p41-52.

GUIRAUD P., 1971 : *La sémiologie*, Paris, PUF, Collection Que sais-je ? N°1421, 122p.

GUMUCHIAN H., 1991 : *Représentation et aménagement du territoire*, Paris, Anthropos : Diff. Économica, Collection Géographie, 143p.

HERZLICH C., 1972 : « La représentation sociale » in *Introduction à la psychologie sociale*, de MOSCOVOCI S., Paris, Larousse, 2 vol., Collection Sciences humaines et sociales, 325p. et 362p.

HELLE C., 1998 : « Le rôle de l'espace dans l'histoire d'un territoire d'exception, le Lubéron » in Troisièmes rencontres de Théo Quant, 20 et 21 février 1997, Besançon, PUFC, p227-234.

HERVIEU B., 1993 : *Les champs du futur,* Paris, F. Bourin, 172p.

HERVIEU B., VIARD J., 2001 : *Au bonheur des campagnes,* La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, Collection Monde en cours, Série Intervention, 159p.

HOULET J., 1999 : « Les autoroutes et le paysage » in *Le paysage : sauvegarde et création,* Seyssel, Champ Vallon, p63-86.

Images de Franche-Comté, Besançon, Franche-Comté Conseil Régional, 2000, n°22, 24p.

JACKSON J-B., 2003 : *A la découverte du paysage vernaculaire,* Arles, Actes Sud, 278p.

JAMBES J-P., 1998 : « Entre reproduction et innovation, la notion de projet territorial en question » in *Revue Sciences de la société,* n°45, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p165-179.

JAMBES J-P., 2001 : *Territoires apprenants : esquisses pour le développement local du XXIe siècle,* Paris, L'Harmattan, Collection Administration et aménagement du territoire, 249p.

JDI (Journal des Instituteurs), 2000 : *Rénover la géographie*, Paris, Nathan, n°9 mai 2000, p.17-22 et p.55-59.

JEUDY H-P., 2001 : *La machinerie patrimoniale,* Paris, Sens et Tonka, Collection 10/vingt, 127p.

JODELET D., 1991 : *Les représentations sociales*, Paris, PUF, Collection Sociologie d'aujourd'hui, 424p.

JODELET D., 1997 : « Représentation sociale : phénomènes, concepts et théorie » in *La Psychologie sociale : une discipline en mouvement*, Paris, Mouton., Collection Les textes sociologiques, n°3, 470p.

JOLY M., 1994 : *L'image et les signes : approche sémiologique de l'image fixe,* Paris, Nathan, Collection Fac, image, 191p.

JOLY M., 2003 : « Les trois dimensions de l'image » in *Sciences humaines*, Auxerre, Sciences Humaines Édition, n°43, Hors-série *Le monde de l'image*, p10-13.

JOLY M., 2005 : *Introduction à l'analyse de l'image,* Paris, Nathan, 128p.

JOSSELIN D. 1995 : *La déprise agricole en zone de montagne ; vers un outil d'aide à la modélisation spatiale couplant Système d'Induction et d'Information Géographique*, Grenoble, Thèse de doctorat en géographie, Grenoble 1, 391p.

JOURNET N., 2003 : *Vérité et illusion de l'image* in *Sciences humaines*, Auxerre, Sciences Humaines Édition, n° 43, p6-8.

KAUFMANN J-C., 2004 : *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, Collection Sociologie, n°128, 127p.

KERGOAT M., 1998 : « L'enjeu environnemental, un consensus impossible? » in *Revue Sciences de la société,* Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, n°45, p155-164.

KLEIN J-L, LAURIN S., 2000 : *L'éducation géographique : formation du citoyen et conscience territoriale,* Sainte-Foy, Presses de l´Université du Québec, 258p.

LAFFRANCHY E., ARNOLD F., 1984 : « Développement durable : le paysage comme projet » in *Carnet de vue*, n°3, juin 1984.

LAMIZET B., 1992 : *Les lieux de la communication*, Liège, Mardaga, Collection philosophie et langage, 347p.

LAMIZET B., 1999 : *La médiation culturelle*, Paris, L'Harmattan, Collection communication et civilisation, 447p.

LAMIZET B., 2002 : *Le Sens de la ville,* Paris, L'Harmattan, Collection Villes et entreprises, 242p.

LAMIZET B., SANSON P., 1997 : *Les langages de la ville,* Marseille, Éditions Parenthèses, Colloque Informurba, (1988), Collection Eupalinos, Série Architecture et urbanisme, 187p.

LASSUS B., 2001 : « Autoroute et paysages » in *Patrimoine et paysages culturels* in Actes du Colloque international de Saint-Émilion 30 mai-1 juin 2001, Bordeaux, Éditions Confluences, p127-137.

LAURENS L., 1997 : « Les labels paysages de reconquête, la recherche d'un nouveau modèle de développement durable » in revue *Natures, sciences et sociétés,* Les Ullis, EDP Sciences, vol 5, n°2, p45-56.

LEBART L., SALEM A., 1988 : *Analyse statistique des données textuelles : questions ouvertes et lexicométrie,* Paris, Dunod, 209p.

LE FLOCH S., 1996 : « Bilan des définitions et méthodes d'évaluation du paysage » in *Ingénieries*, Antony, Cemagref-Dicova, n°5, p23-32.

LEFORT I., 1992 : *La lettre et l'esprit : géographie scolaire et géographie savante en France, 1870-1970,* Paris, Éditions du CNRS, Collection Mémoires et documents de géographie, 257p.

LELLI L., 1995 : *Quels outils et méthodes pour les acteurs du paysage en Midi-Pyrénées ?*, Rapport de stage à la DIREN, Midi-Pyrénées, 100p.

LELLI L., PARADIS-MAINDIVE S., 2000 : « Quand le "paysage ordinaire" devient un "paysage remarqué" » in *Sud-Ouest Européen*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, n°7(L'environnement entre nature et paysage : propositions pour une approche géographique), mai 2000, p27-34.

LELU A., 1995 : *De l'émergence des concepts : réflexions à partir du traitement « neuronal » des bases de données documentaires,* in *Les sciences de l'information : bibliométrie, scientométrie, infométrie* in *Solaris*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, n°2. http://biblio-fr.info.unicaen.fr/bnum/jelec/Solaris/d02/2lelu.html

LELU A., AUBIN S., 2001: *Vers un environnement complet de synthèse statistique de contenus textuels*, Présentation au séminaire ADEST du 13/11/2001.

http://web.upmf-grenoble.fr/adest/seminaires/lelu02/ADEST2001_SA_AL.htm

LE ROUX A., 1995 : *Enseigner la géographie au collège : essai didactique*, Paris, PUF, Collection L'éducateur, 217p.

LE ROUX A., 2001 : *Enseigner le paysage,* Caen, CRDP de Basse-Normandie, 106p.

LES CAHIERS DU CONSEIL ,2000 : *Paysage et aménagement*, Conseil général des ponts et chaussées, Cahier n°1, octobre 2000, Paris, 79p.

LES CARNETS DU PAYSAGE, N° 4, Versailles, ENSP, automne/hiver 1999, 188p.

LES CARNETS DU PAYSAGE, N° 7, Versailles, ENSP, automne/hiver 2001, 185p.

LEVY P., 2003 : *Le jeu de l'intelligence collective*, Paris, Artmédia VIII, Leonardo/Olats : projets en partenariat, février 2003. http://www.olats.org/projetpart/artmedia/2002/t_pLevy.html

LEVY-LEBOYER C., 1980 : *Psychologie et environnement*, Paris, PUF, Collection Le Psychologue, n° 79, 211p.

LIZET B., 1991 : « De la campagne à la nature ordinaire » in Études *rurales*, Paris, Mouton & Co, p121-124.

LIZET B., RAVIGNAN F., CALMETTES I., CHAPUIS M., 1987 : *Comprendre un paysage : guide pratique de recherche*, Paris, INRA, Collection Ecologie et aménagement rural, 147p.

LUGINBUHL Y., 1989 : *Paysages : textes et représentations du Siècle des Lumières à nos jours,* Lyon, la Manufacture, 267p.

LUGINBUHL Y., 1995 : « Quelques avatars de la recherche sur le paysage » in *Paysage au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages,* Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Collection Ethnologie de la France.

LUGINBUHL Y., 1998 : « Symbolique et matérialité du paysage » in *L'Économie méridionale,* Montpellier, Faculté de Droit et de Sciences économiques, Volume 46, n°183, p235-246.

LUGINBUHL Y., 2001a : *La demande sociale de paysage* in *rapport de la séance inaugurale du Conseil national du paysage,* Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, 28 mai 2001, p11-30.

LUGINBUHL Y., 2001b : « L'observatoire géographique du paysage » in *Intergéo*, Paris, PRODIG, 2001, n°1, p11-12.

LUGINBUHL Y., BONTRON J-C., CROS Z., 1994 : *Méthode pour des atlas des paysages, Identification et qualification,* DAU au Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Equipement et des Transports, STRATES/CNRS-SEGESA, 80p.

LYNCH K., 1971 : *L'image de la cité,* Paris, Dunod, Collection Aspects de l'urbanisme, 222p.

LYNCH K., 1982 : *Voir et planifier : l'aménagement qualitatif de l'espace,* Paris, Dunod, Collection Aspects de l'urbanisme, 215p.

MANNONI P., 1998 : *Les représentations sociales*, Paris, PUF, Collection Que sais-je ?, n°3329, 126p.

MARBEAU L., 1986 : *Histoire et géographie à l'école élémentaire, pour une mutation,* Paris, Institut national de recherches pédagogiques, Collection Rencontres pédagogiques, recherches/ pratiques, n°13, 126p.

MARBEAU L., 1989 : *Histoire et géographie : des didactiques dans tous leurs écarts, formation des instituteurs aux didactiques par la recherche*, Paris, INRP, Collection Rencontres pédagogiques, recherches/ pratiques, n°26, 122p.

MARBEAU L., 1990 : *Formation permanente - initiale et continuée- des instituteurs aux didactiques de l'histoire, géographie, sciences sociales par la recherche*, Paris, INRP, Collection Rapports de recherches*,* n° 3, 100p.

MARBEAU L., AUDIGIER F., 1986 *: Rencontre nationale sur la didactique de l'histoire et de la géographie*, 21 et 22 janvier 1986, Actes du Colloque, Paris, INRP, 228p.

MARBEAU L., AUDIGIER F., 1987 *: Seconde rencontre nationale sur la didactique de l'histoire et de la géographie*, 18-20 mars 1987, Actes du Colloque, Paris, INRP, 342p.

MARBEAU L., AUDIGIER F., 1988 *: Troisième rencontre nationale sur la didactique de l'histoire, de la géographie, des sciences économiques et sociales,* 2, 3 et 4 mars 1988, Actes du Colloque *Savoirs enseignés, savoirs savants*, Paris, INRP, 460p.

MARBEAU L., AUDIGIER F., 1989 : *Quatrième rencontre nationale sur la didactique de l'histoire, de la géographie, des sciences économiques et sociales,* 8, 9 et 10 mars 1989, Actes du Colloque *Savoirs enseignés, savoirs acquis*, Paris, INRP, 370p.

 315

MARBEAU L., AUDIGIER F., 1990 : *La formation aux didactiques : cinquième rencontre nationale sur les didactiques de l'histoire, de la géographie et des sciences sociales*, 14, 15 et 16 mars 1990, Actes du Colloque, Paris, INRP, 291p.

MARCEL O., 1992 : *Composer le paysage*, Champ Vallon, Seyssel, Collection Milieux, 357p.

MARCEL O., 2004 : *Le défi du paysage : un projet pour l'agriculture*, Seyssel, Champ Vallon, Collection Les cahiers du paysage, 320p.

MARECHAL J., 1994 : « Paysages et géographies, d'hier à aujourd'hui » in *Enseigner l'histoire et la géographie : un métier en constante rénovation : mélanges offerts à Victor et Lucile Marbeau,* Lyon, AFDG, p9-12.

MARTRES J-L., PINAUDEAU C., 2001 : « La forêt, cet obscur objet de désirs in Patrimoine et paysages culturels » in Actes du Colloque international de Saint-Émilion 30 mai-1 juin 2001, Bordeaux, Éditions Confluences, p31-36.

MASBOUNGI A., 2003 : *Penser la ville par le paysage*, Paris, Éditions La Villette, 97p.

MASSON M., 1994 : *Vous avez dit géographies ? : didactique d'une géographie plurielle,* Paris, A. Colin, 191p.

MAZAS A., FLEYTET A., 1992 : *L'atlas des pays et paysages des Yvelines*, Versailles, CAUE 78, 243p.

MAZAS A., 1995 : « Le paysage dans notre patrimoine scolaire, représentations et lectures du paysage dans quelques manuels de l'enseignement primaire » in *Paysage au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages,* Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Collection Ethnologie de la France, p66-75.

MENDIBIL D., 1999 : « Essai d'iconologie géographique » in *L'espace géographique,* Paris, Belin, n°4, p.327-336.

MENDIBIL D., 2001 : « Quel regard du géographe sur les images du paysage » in *Enseigner le paysage,* Caen, CRDP de Basse-Normandie, p11-26.

MERCIER D., 2004 : *Le commentaire de paysages en géographie physique,* Paris, A. Colin, Collection U : Série géographie, 255p.

MERENNE-SCHOUMAKER B., 1994 *: Didactique de la géographie (vol.1) : organiser les apprentissages,* Paris, Nathan pédagogie, Collection Perspectives didactiques, 255p.

MEUNIER J-P., 1999a : « Vers une sémiotique cognitive » in *Congrès As Ciências da Communicacâo na Viagèm do Século*, communication orale, Lisbonne

MEUNIER J-P., 1999b : « Connaître par l'image » in *Recherches en communication*, Louvain-la-Neuve (Belgique), GREMS, n°10, p 35-75. http://www.comu.ucl.ac.be/reco/grems/jpweb/rec10/connaitre.htm

MEUNIER J-P., PERAYA D., 1988 : « Sémiotique et cognition : voyage autour de quelques concepts » in *VOIR, L'image mentale,* mai 1998, vol.1, n°16, p16-28. http://www.comu.ucl.ac.be/reco/grems/jpweb/peraya/voir3.pdf

MEUNIER J-P., PERAYA D., 1993 : *Introduction aux théories de la communication : analyse sémio-pragmatique de la communication médiatique,* Bruxelles, De Boeck université, 304p.

MEUNIER J-P., PERAYA D., 1999 : « Vers une sémiotique cognitive » in *In Cognito*, Grenoble, n°14, p1-16.

MICHELIN Y., 1998 : *Des appareils photos jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise* in *Cybergéo*, 7 décembre 1998, n°65. http://193.55.107.45/GEOCULT/texte/michelin.HTM

MICHELIN Y., 2000 : « Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ? » in *Cybergéo*, n°118, 10/01/2000. http://193.55.107.45/PAYSENVI/texte/texte/micheli2.htm

MICOUD A., 1991 : *Des hauts-lieux : la construction sociale de l'exemplarité,* Paris, CNRS, 133p.

MIEVILLE-OTT V., 1997 : *L'agriculteur, jardinier du paysage : production de paysage et représentations de la nature chez les agriculteurs de l'Arc jurassien franco-suisse.* http://www.sidos.ch/fw_query/sidjweb2.fwx?htm.sel0=5384

MIEVILLE-OTT V., 2000 : « Les éleveurs du Jura face à l'écologisation de leur métier » in *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°40, 10p.

MIEVILLE-OTT V., 2001 : « Agriculteurs et acteurs locaux autour d'un contrat territorial » in *TRANS RURAL*, Paris, AFIP édition-diffusion, n°197, 25 septembre 2001.

MILIAN J., LOUKIANOFF S., 2000 : « Protection de la nature et durabilité : éléments de réflexion sur les stratégies et pratiques de conservation de la nature en France » in *Sud-Ouest Européen*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, n°7 (*L'environnement entre nature et paysage : propositions pour une approche géographique*), mai 2000, p13-25.

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2003 : *Paysage et diagnostics de territoire,* Direction de la nature et des paysages, Bureau des paysages, 22 p.

MINISTERE DE L'ÉQUIPEMENT, MINISTERE DE LA QUALITE DE LA VIE - ENVIRONNEMENT, 1975 : *Le paysage rural et régional, Contribution à la méthodologie des études d'aménagement*, Paris, La documentation française, 129p.

MOLES A., 1972 : *Théorie de l'information et perception esthétique,* Paris, Denoël, Collection Grand format médiations, 327p.

MOLINER P., 1996 : *Images et représentations sociales : de la théorie des représentations à l'étude des images sociales,* Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, Collection Vies sociales, 275p.

MOLINER P., RATEAU P., COHEN-SCALI V., 2002 : *Les représentations sociales : pratiques des études de terrain,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection Didactique, Psychologie sociale, 230p.

MONNIER-RABALL J., 1998 : « La fabrique du paysage : du qualitatif au qualitatif » in Troisièmes rencontres de Théo Quant, 20 et 21 février 1997, Besançon, PUFC, p7-11.

MONNIER-RABALL J., 2000 : « Le multimédia, instrument d'une nouvelle parousie ? » in Actes du Colloque *Multimédia et construction des savoirs,* Besançon, Belfort, Montbéliard, Besançon, PUFC, mai 1999, p50-60.

MONNIER-RABALL J., 2001 : « Du quantitatif au qualitatif, la décision paysagère » in Quatrièmes rencontres de Théo Quant, 11 et 12 février 1999, Besançon, PUFC, p97-101.

MONTEUX D., 1993 : « Géographes : crises de l'agriculture et dégradation des paysages agraires » in P*ensée,* Toulouse, Privat, p23-40.

MONTPETIT Ch., POULLAOUEC-GONIDEC P., SAUMIER G., 2002 : « Paysage et cadre de vie au Québec : réflexion sur une demande sociale émergente et plurielle » in *Cahiers du Québec*, Québec, Éditions Hurtubise, Collection Géographie, volume 46, n°128, septembre 2002, p165-189.

MORIN E., 2002 : *Pour une politique de civilisation,* Paris, Arléa, 78p.

MOSCOVICI S., 1961 : *La psychanalyse, son image et son public : étude sur la représentation sociale de la psychanalyse*, Paris, PUF, Collection Bibliothèque de Psychanalyse et de psychologie clinique, 651p.

MOSCOVICI S., 1987 : « Les représentations sociales » in Actes du colloque : *seconde rencontre nationale sur la Didactique de l'histoire et de la géographie*, Paris, INRP, p31-42.

MOSCOVICI S., 1998 : *Psychologie sociale*, Paris, P.U.F., Collection Fondamental, 596p.

NAGELEISEN S., 2002 : *Mieux observer pour mieux intervenir : constatations et propositions pour une intégration des images au cœur des études paysagères*, Besançon, mémoire de DEA, Université de Franche-Comté.

NEURAY G., 1982 : *Des paysages -Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?*, Gembloux, Les presses agronomiques de Gembloux, 589p.

NOROIS, 2001 : *Patrimoine et environnement, les territoires du conflit*, Le Mans, GREGUM, n°185, 176p.

OFEFP, 1997 : « Idées spécifiques pour la nature et le paysage » in *Cahier de l'environnement*, Berne (Suisse), Collection Nature et paysage, n°280, 25p.

ORMAUX S., 1986 : *Paysages et géotypes : quelques analyses entre Somme et Scarpe*, Besançon, Thèse de doctorat en géographie, université de Franche-Comté.

ORMAUX S., 1999 : *Propos sur le paysage,* Besançon, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, université de Franche-Comté.

ORMAUX S., 2001 : « Ceci est-il un paysage ? » in *Intergéo bulletin*, Paris, PRODIG, 2001, n°1, p9-14.

PAIVIO A., 1971 : *Imagery and verbal processes*, New-York, Holt Rinehart & Winston, 596p.

PAJES J-L., 1993 : *Paysage, grand paysage,* Paris, IAURIF, Collection Les Cahiers de l'IAURIF, n°106, 246p.

PAMELARD J-C., 2OOO : *Paysages: aménagement- protection,* Tain-L'Hermitage, M.A.T. Éditeur, 416p.

PAULET J-P., 2002 : *Les représentations mentales en géographie,* Paris, Anthropos : Diff. Économica, 152p.

Paysages pour demain in Actes du colloque du mercredi 2 novembre 1994, Cité des Sciences et de l'Industrie, Paris, in *L'Environnement Magazine*, mars 1995, hors-série, 91p.

PELPEL P., 1993 : *Se former pour enseigner,* Paris, Dunod, Collection Savoir enseigner, 200p.

PERIGORD M., 1996 : *Le paysage en France,* Paris, P.U.F, Collection Que sais-je ?, n°1362, 126p.

PFEUTI S., 1996 : *Représentations sociales : aspects théoriques et méthodologiques*, Neuchâtel, mai 1996, n°42, Université de Neuchâtel, Suisse http://www.unine.ch/sed/42pfeuti.pdf

PIAGET J., INHELDER B., 1977 : *La Représentation de l'espace chez l'enfant*, Paris, PUF, Collection Bibliothèque de philosophie contemporaine, 574p.

PEIRCE C.S., 1978 : *Ecrits sur le signe*, Paris, Editions du Seuil, 262p.

PITTE J.R., 1983 : *Histoire du paysage français,* Paris, Tallandier, Collection Approches, 2 Vol., 238p. et 203p.

PNR de France, 1998 : *Intercommunalité et gestion de l'espace : une démarche collective, pratiques et méthodes*, CELAVAR, Mairie Conseils, 57p.

PNR des Ballons des Vosges, 1998 : *Réussir un plan de paysage*, Bureau paysage et architecture PNRBV, 24p.

PNR des Ballons des Vosges, 1999 : *Boîte à outils paysage*, Editions Parcs Naturels Régionaux de France et Mairie conseils, Collection Expérimenter pour agir, 63p.

PONS G., 1999 : « Le paysage : sauvegarde et création » in Actes du Colloque d'Ussel, 1 et 2 juin 1999, Seyssel, Champ Vallon, 176p.

PONTIER J-M., 1995 : « Les collectivités locales et le paysage » in *Revue administrative*, Paris, Revue administrative, n°287, p588.

QUESNEY D., RISTELHUEBER-GUILLOTEAU V., STEFULESCO C., 1994 : *L'observatoire photographique du paysage*, Ministère de l'Environnement, Cité des Sciences et de l'Industrie, Octobre 1994, 36p.

RAFFESTIN C., 1980 : *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies techniques, Collection Géographie économique et sociale, n°13, 249p.

RAGOUET P., 2000 : *Les approches du paysage en sciences sociales,* Bordeaux, Cemagref, 84p.

REED K. S., 1999 : *Cognition : théories et applications,* Bruxelles, De Boeck, Collection Questions de personnes, 600p.

RENAUD I., 2000 : *Le paysage dans les photographies du National Geographic de 1957 à 1980*, Besançon, Université de Franche-Comté, Mémoire de Maîtrise, 208p.

RIEUSSET-LEMARIE I., 1997 : « Des palais de mémoire aux paysages virtuels : le rôle du parcours dans les paysages urbains imaginaires » in *Les enjeux du paysage*, Bruxelles, Ousia, Collection Recueil, n°8, p249-265.

ROBIC M-C., 1992 : *Du milieu à l'environnement : Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance,* Paris, Economica, 343p.

ROBIC M-C., BESSE J-M; MENDIBIL D., 2001 : « Recherches pour une iconologie géographique » in *Intergéo bulletin*, Paris, PRODIG, 2001, n°1, p85-93.

ROCHE S., 1998 : « The interests at stake in the social appropriation of geographical information technologies for regional planning : Case studies from France and Quebec » in *Cybergéo,* 23 septembre 1998, n°62. http://193.55.107.45/GEOAPPL/texte1/ROCHE.HTM

ROGER A., 1995 : *La théorie du paysage en France, 1974-1994,* Seyssel, Champ Vallon, Collection Pays-paysages, 463p.

ROGER A., 1997 : *Art et anticipation,* Paris, Carré, Collection Arts et esthétique, n°8, 95p.

ROGER A., 1999 : *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard, Collection Bibliothèque des sciences humaines, 199p.

ROGER A., 2001 : « Le paysage n'existe pas il faut l'inventer ? » in *Patrimoine et paysages culturels*, in Actes du Colloque international de Saint-Émilion 30 mai-1 juin 2001, Bordeaux, Éditions Confluences, p55-63.

ROSSET C., 1973 : *L'anti-nature : éléments pour une philosophie tragique*, Paris, PUF, Collection Philosophie d'aujourd'hui, 330p.

319

ROUGERIE G., 1985 : *Le dessus, le dedans* in *Revue géographique de l'Est,* Nancy, Association des géographes de l'Est, n°4, p355-363.

ROUGERIE G., 1991 : *Géosystèmes et paysages : bilan et méthodes,* Paris, A. Colin, Collection U. Série Géographie, 302p.

ROUMEGOUS M., 2002 : *Didactique de la géographie : enjeux, résistances, innovations, 1968-1998,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection Didactique, Géographie, 262p.

RUANO-BORBALAN J-C., 1993 : « Une notion clef des sciences humaines » in *Sciences Humaines*, Auxerre, Sciences Humaines Édition, n°27, avril 1993, p16-18.

SALING R., 2000 : *Les interrelations entre Pouvoir et Paysage Urbain* in Actes du Colloque *Action paysagère et acteurs territoriaux*, décembre 2000, Equipe Geste, Université de Poitiers, p27-38.

SAUTTER G., 1979 : « Le paysage comme connivence » in *Hérodote,* oct-nov 1979, n°16, p40-67.

SAUTTER G., 1993 : *Parcours d'un géographe : des paysages aux ethnies, de la brousse à la ville, de l'Afrique au monde,* Paris, Éditions Arguments, 2 vol., 708p.

SCHNOTZ W., BÖCKHELER J., GRZONDZIEL H., 1999 : « Individual and co-operative learning with interactive animated pictures » in *European journal of psychology of education,* Lisboa, Instituto superior de psicologia aplicada, n°2, volume 14, p45-265.

SCHWACH V., 1997 : « La psychosociologie de l'espace : Introduction aux théories d'Abraham Moles » in *Bulletin de Micropsychologie*, Strasbourg A.I.M.P.S.C., novembre 1997, n° 32. http://micropsy.ifrance.com/moles/textes_sur/schwach97_espace.html

SECA J-M., 2001 : *Les représentations sociales,* Paris, A. Colin, Collection Cursus Sociologie, 192p.

SETRA, 2003 : *Politique 1% Paysage & Développement : les itinéraires de découverte : guide méthodologique*, Bagneux, Setra, Collection Les outils, 85p. http://www.setra.fr/3_techniques_routieres/lettres/pdf/techniqueroutiere_04.pdf

SERRHINI K., 1998 : « La métrique du paysage : deux indicateurs spécifiques du relief pour l'aménagement de l'espace » in Troisièmes rencontres de Théo Quant, 20 et 21 février 1997, Besançon, PUFC, p257-265.

SINGLY de F., 1992 : *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire,* Paris, Nathan, Collection Sociologie, n°128, 126p.

SIX J-F., 1999 : *Le temps des médiateurs*, Paris, Éditions du Seuil, 279p.

SOUDIERE (de la) M., 1995 : « La Loire prend sa source… » in *Paysage au pluriel, pour une approche ethnologique des paysages,* Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Collection Ethnologie de la France, p76-87.

SOUDIERE (de la) M., 2005 : *Perception et imaginaire du paysage à travers photographies, peintures, littérature et représentations sociales,* Grenoble, Ardécol. http://www.ardecol.ac-grenoble.fr/

SOURP R., GUILLAUME P. : 1999 : *50 activités avec le paysage, de l'école au collège*, CRDP Midi-Pyrénées, Toulouse, 195p.

SORLIN P., 1999 : *Les sciences humaines et l'image,* Paris, Revue Réseaux, vol.17, n°94/97, 288p.

Stratégies pour une politique départementale du paysage, 1991, Rapport de Stage, Mission du Paysage - Fédération Nationale des CAUE et CAUE de Seine et Marne, les 17-18-19 avril 1991 et 19-20 juin 1991.

THIESSE A-M., 2001 : *La création des identités nationales,* Paris, Éditions du Seuil, Collection Points histoire, 307p.

THORNDHAL A., KLEINDIENST A., TISSINIER D., 1994 : *Plan de paysage de la haute vallée du Rahin*, PNRBV, Tome 1 Synthèse de la demande et des propositions d'action, 18p.

TORTOSA G., 1999 : « Vassivière en Limousin : un paysage contemporain » in *Le paysage : sauvegarde et création,* Seyssel, Champ Vallon, p103-120.

TOURNEUX F-P., 1985 : « De l'espace vu au tableau ou les définitions du mot paysage dans les dictionnaires de la langue française du XVIe au XIXe siècle » in *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ Vallon, Collection Pays-paysages, 463p.

TOURNEUX F-P., 1995 : « Images de paysages » in *Atlas de France*, Montpellier, Reclus, volume 6, p31-37.

TOURNEUX F-P., 2000 : *Modes de représentation des paysages,* Besançon, thèse de doctorat en géographie, Université de Franche-Comté., 319p.

TRABAND G., 1997 : *Méthodes et contenus pour la géographie,* Strasbourg, C.R.D.P. d'Alsace, 176 p.

TRITZ C., 2004 : « La Franche-Comté guidée ou le paysage touristique d'une région » in *Images de Franche-Comté,* Besançon, n° 30, décembre 2004, p.2-5

URCAUE, 2002 : *Valoriser l'identité des Pyrénées dans les projets d'aménagement*, Commissariat à l'Aménagement des Pyrénées, 88p.

VAIVRE F., 2001 : *Les pays dans la dynamique intercommunale : analyse des jeux d'acteurs et des modes de construction territoriale*, Besançon, thèse de doctorat en géographie, université de Franche-Comté, 358p.

VAN WAERBEKE J., 1997 : « Le paysage du géographe et ses modèles » in *Les enjeux du paysage*, Bruxelles, Ousia, Collection Recueil, n°8, p307-319.

VYGOTSKY S., 1985 : *Pensée et Langage*, Paris, Éditions sociales, p158.

VERBUNT G., 1997 : « La culture du compromis » in *Hommes et migrations,* n°1208. http://www.adri.fr/HM/articles/1208/1208a.html

VESCHAMBRE V., GRAVARI-BARBAS M., GARAT I., RIALLAND O., 2001 : « Conflits patrimoniaux » in *ESO Travaux et documents,* Nantes, CNRS, n°16, p59-68.

WIENER N., 1962 : *Cybernétique et société*, Paris, Éditions des deux rives, Collection 10/18, n°56, p17.

XOANA, 1997 : *Images/paysages*, Paris, Éditions Jean-Michel Place, n°5, janvier 1997, 192p.

YTHIER B., 1995 : « Espace rural, paysage et patrimoine » in *Paysages au pluriel, pour une approche ethnologique des paysages,* Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Collection Ethnologie de la France, p185-193.

Atlas des paysages étudiés (imprimés)

Atlas des paysages de Champagne-Ardennes, 2001, Collectif (DIREN, Conseil Régional de Champagne-Ardenne), 280p.

Atlas de paysages de Franche-Comté, Haute-Saône, 2001, Néo éditions, Collectif (DIREN de Franche-comté), 373p.

Atlas de paysages de Franche-Comté, Territoire de Belfort, 2001, Néo éditions, Collectif (DIREN de Franche-comté), 237p.

Atlas des paysages de la Haute-Savoie, 1997, Paris, Editions Villes et Territoires, Collectif (DDE de Haute-Savoie, CAUE de Haute-Savoie, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Haute-Savoie, Service départemental de l'architecture et du patrimoine de Haute-Savoie), 147p.

Atlas des paysages de Maine et Loire, 2003, Angers, Le Polygraphe, Collectif (Département de Maine et Loire, DIREN Pays de Loire, DDE Maine et Loire), 205p.

Guide paysage et urbanisation pour le département de Lot et Garonne, 2001, étudié ici sur copie NB reproduction DDE47, FOLLEA B. et GAUTIER C., 221p.

L'atlas des pays et paysages des Yvelines, 1992, Grenoble, éditions Courcoux, Collectif (A. Freytet, CAUE Yvelines), 243p.

Le paysage de l'Eure, 1996, ENSPV et Atelier Régional, commande de la DDE de l'Eure, travail d'étudiants, 80p.

Les paysages du Val d'Oise : enjeux et méthodes, 2002, Collectif (Conseil Général du Val d'Oise), 40p.

Atlas des paysages étudiés (cédérom)

AISNE, 1998-2003 : *L'inventaire des paysages de l'Aisne*, Collection Paysages de l'Aisne, Collectif (Conseil régional de Picardie, DIREN de Picardie, CAUE de l'Aisne).

ALPES de HAUTE-PROVENCE, 2003 : *A la découverte des paysages*, n°4, Collectif (DIREN des Alpes de Haute-Provence, Région PACA, Conseil général des Alpes de Haute-Provence).

ARDENNES, 2000 : *Vers une politique du paysage*, étude commandée par le Conseil général des Ardennes, Chambre du commerce et de l'industrie des Ardennes, DIREN Champagne-Ardennes, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Ardennes, DDE des Ardennes, 234p.

AUBE, 2001 : *Aube(s)*, Atelier régional 2001, étude commandée par la DDE, (M. Demont, T. Eschapasse, P-E. Larivière), encadré par G. Clément, ENSEP.

AVEYRON, 2001 : *Entités paysagères de l'Aveyron*, document de travail 2001, CAUE de l'Aveyron.

HAUTES-ALPES, 1999-2001 : *Atlas départemental des paysages : diagnostic et enjeux*, Collectif (DIREN PACA, DDE des Hautes-Alpes).

INDRE, 2001 : *Atlas des paysages de l'Indre*, étude réalisée par l'Atelier Régional de Paysage et d'Architecture de l'Environnement, Collectif (A. Boëmare, C. Chazelle, DDE de l'Indre, DIREN Centre).

ISERE, 2001 : *Les chemins du paysage : un outil de connaissance des territoires de l'Isère*, Conseil général de l'isère.

LOT, 1997 : *Les sous-entités paysagères du Lot*, CAUE du Lot.

NIEVRE, 2004 : *Analyse des grands paysages de la Nièvre*, étude réalisée par M. Anguis, F. Cau, Y. Guillou, Y. Le Galcher, C. Stroobant, Collectif (Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement, école Polytechnique de l'université de Tours, DDE de la Nièvre).

OISE, 1999-2002 : *Atlas des paysages de l'Oise*, réalisé par Ecosystème : Centre d'études techniques de l'équipement Nord Picardie de 1999 à 2002, Collectif (DDE de l'Oise, CAUE de l'Oise,

DIREN Picardie).

VAL DE MARNE, 2003 : *Eléments pratiques pour une politique de paysage*, DDE du Val de Marne.

VAUCLUSE, 2000 : *Atlas des paysages de Vaucluse*, Collectif (DIREN Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil général de Vaucluse, DDE de Vaucluse).

REGION DE BASSE-NORMANDIE, 2003 : Inventaire régional des paysages de Basse-Normandie, Collectif (P. Brunet, P. Girardin, Conseil régional de Basse-Normandie, DIREN Basse-Normandie).

Sites web :

Actualité législative : www.legifrance.gouv.fr

DATAR : www.datar.gouv.fr

Fédération nationale des parcs naturels régionaux : www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Le site pédagogique du ministère de l'Education nationale : http://eduscol.education.fr/

Mairie-conseils : www.mairie-conseils.org

 323

ANNEXES

1. *Grilles d'observation pour l'analyse iconographique*

2. *Liste des personnes rencontrées*

3. *Atlas recensés*

4. *Sigles et abréviations utilisés*

ANNEXE 1

Grille d'observation des images photographiques des atlas

Nom de l'atlas	
1 HS	2 TB
Numéro de page	
. . .	
Localisation dans la légende	
1 oui	2 non
Localisation	
. . . . .	
Type d'image	
1 photographie	3 photographie légendée
2 dessin	4 vue aérienne
Couleur de l'image	
1 noir et blanc	2 couleurs
Taille de l'image	
1 grande	3 moyenne
2 petite	
Emplacement de l'image dans la page	
1 isolée	2 élément d'un ensemble
Type de regard	
1 normal	3 en contre-plongée
2 en plongée	
Panorama	
1 vue panoramique	2 vue non-panoramique
Horizon	
1 lointain	3 proche
2 assez proche	
Vue aérienne	
1 oui	2 non
Saison	
1 plutôt printanière	3 indéterminée
2 plutôt hivernale	
Présence de l'homme	
1 personnage	3 foule
2 groupe	4 homme absent
Présence d'animaux	
1 domestique	3 absence animaux
2 sauvage	
Type d'hydrographie	
1 mer / océan	6 piscine
2 plan d'eau / lac / étang	7 inondation
3 cours d'eau naturels	8 chute / cascade
4 canaux	9 absence d'eau
5 fontaine	

Type de topographie	
1 topographie indéterminée	12 grotte
2 colline	13 côte rocheuse
3 plaine	14 côte sableuse
4 plateau	15 delta
5 vallée	16 estuaire
6 versant	17 golfe
7 montagne	18 île
8 chaîne de montagnes	19 marais salant
9 rocher	20 littoral
10 falaise	21 baie
11 glacier	22 volcan
Type de végétation	
1 arbre isolé	10 vigne
2 bosquet	11 jardin potager
3 forêt	12 pelouse
4 friche	13 jardin public / paysager
5 haie	14 pâturage de montagne
6 bocage	15 maquis /garrigue
7 prairie / pré	16 herbes rares
8 champ / culture	17 absence végétation
9 verger	
Type d'habitat	
1 habitat plutôt rural	3 absence habitat
2 habitat plutôt urbain	
Type d'architecture	
1 architecture plutôt traditionnelle ou ancienne	4 architecture indéterminée
2 architecture plutôt contemporaine	5 absence architecture
3 mixte	
Type de construction	
1 bâtiment agricole	12 maison
2 bâtiment de service public	13 hôtel
3 bâtiment culturel	14 camping
4 bâtiment religieux	15 patrimoine architectural
5 bâtiment industriel	16 ruine
6 bâtiment à usage commercial	17 absence construction
7 bâtiment à usage bureau	18 station d'épuration
8 équipement sportif	19 barrage
9 équipement touristique	20 centrale thermique
10 immeuble d'habitation>5étages	21 mobilier urbain bâti
11 immeuble d'habitation<5étages	
Type d'infrastructures	
1 absence infrastructure	14 canal
2 chemin/sentier	15 port
3 rue	16 écluse
4 route	17 pont

5 rue piétonne	18 quai / digue
6 place	19 barrage
7 parking	20 pistes d'aéroport / aérodrome
8 carrefour	21 aéroport
9 échangeur	22 autres
10 autoroute	23 mobilier urbain signalisation
11 voie de chemin de fer	24 lignes électriques
12 gare de triage / gare	25 site extraction
13 voie fluviale	

ANNEXE 2

Liste des personnes rencontrées

C. Ducruix, chargée de mission Atlas des paysages, Ministère de l'écologie et du développement durable.

A. Kliendienst, chargée de mission Paysages du PNRBV

Ch. Wenger-Bidoyen, directrice du CAUE 70

A-C. Fouvet, ingénieure subdivisionnaire, service Environnement du Conseil Général de Haute-Saône

E. Lemaire, Chargée de mission, inspectrice des Sites DIREN

Y. Droz, professeur d'ethnologie, Université de Neuchâtel, Suisse

V. Mieville-Ott, ethnologue, Université de Neuchâtel, Suisse

D. Henry, paysagiste au Centre du paysage de Lavoûte-Chilhac

Dans le cadre des rencontres avec les acteurs (observatrice-participante)

Stage de formation pour les ingénieurs sur la problématique paysagère
Les ingénieurs en stage, les formateurs du CNFPT / ENACT de Nancy, les représentants de Communautés de Communes (élus et agents de développement), les responsables des CPIE, les agriculteurs et forestiers, les chargés de mission Paysages du PNRBV, des paysagistes-conseils.

Participation à l'élaboration de journées de formation
La chargée de mission Paysages du PNRBV, la directrice du CAUE 70, le directeur de la Maison départementale de l'environnement du site du Malsaucy.

Participation aux journées de formation
Journée bilan des actions du PNRBV sur la thématique paysagère, avec les acteurs du territoire du Parc.
« Journée de la pratique paysage », organisée par la Maison départementale de l'environnement du site du Malsaucy et le Réseau franco-suisse d'éducation à l'environnement.

Plan de Paysage de la Vallée du Rahin
Les personnes du Comité de pilotage du projet : élus, agriculteurs, les chargés de mission Paysages du PNRBV, la directrice du CAUE 70, un représentant de la Maison de la Nature des Vosges saônoises.

Gerplan, plan de paysage de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin, Haut-Rhin

Les personnes du Comité de pilotage du projet (élus, représentants d'associations, agents de développement locaux et chargés de mission Paysages du PNRBV), les personnes chargées de faire vivre l'exposition itinérante *Paysages, imaginons notre avenir,* élaborée avec le soutien de la Région Alsace par l'ARIENA.

Réaliser une étude pour la diffusion de l'atlas des paysages auprès de divers publics

La directrice du CAUE 70, les représentantes des CPIE du Haut-Doubs, CPIE Bresse du Jura, CPIE du Haut-Jura.

Réaliser une étude sur le cadre de vie pour la Charte du Pays des 7 rivières

Les élus et agents de développement des communautés de communes du Pays, les représentants des CAUE 25 et 70.

Elaborer une Charte pour l'Environnement

Les partenaires associés à la réalisation de la Charte (élus, représentants d'associations, des différents services de l'Etat, des diverses collectivités territoriales, des diverses chambres consulaires, les chargés d'études du Cabinet Ernst & Young).

REGION / DEPARTEMENT	TERRITOIRE	PARUTION	TITRE	MAITRE D'OUVRAGE	MAITRE D ŒUVRE
Aquitaine 24	DORDOGNE	1999	*Document de référence préalable à l'établissement d'une charte des paysages en Dordogne*	DDE, DIREN	Bureau d'étude BKM
Aquitaine 24	DORDOGNE	2002	*Dordogne / Nature et paysages*	CG	CAUE
Aquitaine 33	GIRONDE	1997	*Connaissance et valorisation des paysages de la Gironde*	DIREN, DDE	Bureau d'étude Folléa-Gautier
Aquitaine 40	LANDES	2004, en cours de réalisation	*?*	?	*Bureau d'étude Folléa-Gautier*
Aquitaine 47	LOT et GARONNE	1999	*Les paysages du Lot-et-Garonne*	DDE	GEREA et Paysage-concept
Aquitaine 47	LOT et GARONNE	2001	*Guide paysage et urbanisation pour le département de Lot et Garonne*	DDE	Bureau d'étude Folléa-Gautier
Aquitaine 64	PYRENEES ATLANTIQUES	2003	*Atlas des paysages en Pyrénées-Atlantiques*	CG, Préfecture	Morel Delaigue Paysagistes
Auvergne	**Région Auvergne**	fin 2004 cédérom	*?*		
Auvergne 03	*ALLIER*	*1995*	*Inventaire des paysages du département de l'Allier*	*DIREN*	*Bureau d'étude GIE Sycomore*
Auvergne 15	*CANTAL*	*1998*	*Inventaire paysager du département du Cantal*	*DIREN*	*CPIE Auvergne*
Auvergne 43	HAUTE-LOIRE	1995	*Atlas départemental des paysages de Haute-Loire*	DIREN, CG	CAUE Haute-Loire (Juliette Tillard-Blondel
Auvergne 43	*HAUTE-LOIRE*	*2001*	*Inventaire des paysages de la Haute-Loire*	*DIREN*	*CAUE 43*
Auvergne 63	PUY de DOME	1997	*Inventaire des paysages du Puy De Dôme*	DIREN, DDE	SYCOMORE
Basse Normandie	**Région Basse Normandie**	2003	*Inventaire régional des paysages*	DIREN, CR	Pierre Brunet, Pierre Girardin
Bourgogne	**Région Bourgogne**	1997	*Les grands ensembles paysagers*	DIREN	DIREN
Bourgogne	**Région Bourgogne**	1999	*Reconnaissance sociale des paysages bourguignons*		DAT Conseil
Bourgogne	**Région Bourgogne**	2002	*Paysages de Bourgogne, perception et représentation*	DIREN, CR	Dat Conseils, Diren, CR

Bourgogne 58	NIEVRE	2004	*Analyse des grands paysages de la Nièvre*	DIREN	Centre d'études supérieures d'aménagement, Ecole polytechnique de l'Université de Tours
Bretagne	**Région Bretagne**	1995	*Réflexions pour une politique régionale sur les paysages en Bretagne*	*CR, DIREN*	*Bureau d'étude DAT Conseils*
Bretagne 22	COTES D'ARMOR	1995	*Diagnostic paysager sur le territoire départemental des Côtes-d'Armor*	CG	Ouest-Aménagement
Bretagne 29	FINISTERE	1995	*Inventaire et typologie des paysages du Finistère*	Direction de l'architecture et de l'urbanisme	Ouest-Aménagement
Bretagne 29	FINISTERE	en coursde réalisation	*atlas des enjeux paysagersdu Finistère*	DDE	
Centre 18	CHER	2002	*Atlas des paysages du département du Cher*	DIREN, DDE	Bureau d'étude Pierre Girardin
Centre 28	EURE et LOIR	en cours de réalisation	*?*		
Centre 36	INDRE	2001, très peu diffusé	*Atlas des paysages de l'Indre*	DIREN, DDE	Atelier régional de paysage et d'architecture de l'environnement, Claude Chazelle, Alain Boëmare
Centre 37	INDRE et LOIRE	2001, non diffusé	*Etude des paysages de l'Indre-et-Loir*	DIREN, DDE	Agence Bosc et Pigot
Centre 45	LOIRET	en cours de réalisation	*?*		
Champagne-Ardennes	**Région Champagne-Ardennes**	2001	*Atlas des paysages de Champagne-Ardennes*	CR	Bureau d'étude Massot, Souka, Girardin
Champagne-Ardennes 08	ARDENNES	2000	*Les Ardennes,: vers une politique du paysage*	DIREN, DDE, DDA, CG, Ch. De commerce et d'industrie	Bureau d'étude Folléa-Gautier
Champagne-Ardennes 10	AUBE	2001	*Etude paysagère (Atelier paysage: le département de l'Aube)*	DDE	Etudiants ENSP Versailles
Corse 2A	CORSE DU SUD	1999	*Diagnostic paysager de la Corse du Sud*	DDE	CETE
Corse 2B	HAUTE CORSE	2002	*Diagnostic paysager de la Haute Corse*	DDE	CETE

Franche-Comté 25	Doubs	2000	*Atlas des paysages de Franche-Comté (Doubs)*	DIREN, CR, CG	CAUE 25, Université/CNRS
Franche-Comté 39	Jura	2001	*Atlas des paysages de Franche-Comté (Jura)*	DIREN, CR, CG	CAUE 39, Université/CNRS
Franche-Comté 70	Haute-Saône	2001	*Atlas des paysages de Franche-Comté (Haute-Saône)*	DIREN, CR, CG	CAUE 70, Université/CNRS
Franche-Comté 90	T. de Belfort	2001	*Atlas des paysages de Franche-Comté (T. de Belfort)*	DIREN, CR, CG	CG, Université/CNRS
Haute-Normandie 76	SEINE-MARITIME	2000	*Schéma départemental des paysages*	CG	Agence Horizons, IAURIF, SEGESA, APE
Ile de France 77	*SEINE ET MARNE*	en cours de réalisation	*?*	CG ?	
Ile de France 78	YVELINES	1992	*L'atlas des pays et paysages des Yvelines*	CG, CAUE	Alain Mazas, Alain Freytet
Ile de France 92	HAUTS de SEINE	1995	*?*	DDE	Bureau d'étude Folléa-Gautier
Ile de France 93	Seine-Saint-Denis	1993	*Atlas de la Seine-Saint-Denis – Aménagement, urbanisme, environnement*	DDE	DDE
Ile de France 94	VAL de MARNE	2003	*Eléments pour une politique de paysage*	DDE	Bureau d'étude Folléa-Gautier
Ile de France 95	VAL D'OISE	2002	*Les paysages du Val d'Oise,Enjeux et méthodes*	CG	CG, CAUE
Ile de France 95	VAL D'OISE	2000/2001	*Stratégies paysagères du département du Val d'Oise*	CG agence départementale de l'environnement	CG agence départementale de l'environnement, étudiants ENSP
Languedoc Roussillon	**Région Languedoc-Roussillon**	en cours de réalisation	*?*	DIREN	Bureau d'étude Folléa-Gautier en partie
Languedoc-Roussillon 30	GARD	réalisé pas encore édité	*?*	DIREN	Bureau d'étude Folléa-Gautier en partie
Languedoc-Roussillon 48	LOZERE	en cours de réalisation	*?*		
Limousin	**Région Limousin**	en cours de réalisation, début 2005	*Paysages en Limousin, de l'analyse aux enjeux*	CR, DIREN	université Bureau d'étude Folléa-Gautier

Lorraine	**Région Lorraine**	1995	*Etude préalable à la définition d'une politique régionale des paysages en Lorraine / Deuxième phase : Analyse des régions paysagères et recommandations de gestion*	DIREN, CG	DAT Conseils
Lorraine	**Région Lorraine**	1997	*La Lorraine et ses paysages*	Agence régionale de l'environnement de Lorraine et DIREN	Agence régionale de l'environnement de Lorraine et DIREN
Lorraine 88	VOSGES	en cours de réalisation, fin 2005	*?*	CG	Bureaux d'études François Bonneaud
Midi Pyrénées	**Région Midi-Pyrénées**	1998	*Les paysages de Midi-Pyrénées. Eléments pour un inventaire régional prospectif*	DIREN,CR	Les paysages de Midi-Pyrénées. Eléments pour un inventaire régional prospectif
Midi Pyrénées	**Région Midi-Pyrénées**	2000	*Paysage et projet de territoire en Midi-Pyrénées*	URCAUE Midi-Pyrénées	URCAUE Midi-Pyrénées
Midi Pyrénées	**Région Midi-Pyrénées**	2002	*Valoriser l'identité des Pyrénées dans les projets d'aménagement*	CR	URCAUE Midi-Pyrénées
Midi-Pyrénées 12	AVEYRON	2001 mais non édité, diffusion acteurs si demande	*Les entités paysagères de l'Aveyron*	CR, CAUE 12	CAUE 12
Midi-Pyrénées 12	AVEYRON	1994	*Paysages de l'Aveyron*	DDE	Nathalie Vaulthier, Rapport de stage MST
Midi-Pyrénées 32	GERS	2002	*Inventaire des paysages du Gers*	DIREN	CAUE 32, Ass. Arbres et Paysages
Midi-Pyrénées 46	LOT	1997	*Les sous-entités paysagères du Lot*	DIREN, CR, CG, CAUE 46	CAUE 46
Midi-Pyrénées 81	TARN	1994/1997	*Les grandes unités paysagères dans le Tarn*	DDE	DDE
Midi-Pyrénées 81	TARN	en coursde réalisation		CG ?	
Midi-Pyrénées 82	TARN et Garonne	1999	*Tarn et Garonne: Eléments pour une politique du paysage*	DDE	Bureau d'étude Folléa-Gautier
Nord pas de calais	**Région Nord-Pas-De-Calais**	2003	*Atlas des paysages de la région Nord – Pas-de-Calais – document de travail*	DIREN	Katia Emerand

Pays de Loire 44	LOIRE ATLANTIQUE	1996	*Identification paysagère de la Loire-Atlantique – Volet n°1 Diagnostic et évolution du territoire*	DDE	Atelier de paysages Bruel-Delmar
Pays de Loire 44	LOIRE ATLANTIQUE	en projet			
Pays de Loire 49	MAINE et LOIRE	2002, diffusé 2003	*Atlas des paysages du département de Maine et Loire*	DIREN, CG, DDE	Agence Bosc-Pigot, Agence Vu d'Ici, Bruno Duquoc, Laboratoire du département de géographie de l'Université d'Angers
Pays de Loire 53	MAYENNE	1999	*Atlas des paysages du département de la Mayenne*	DDE, DIREN	Bureau d'étude CERESA, Atelier Trigone
Pays de Loire 72	SARTHE	fin 2004 ?	*?*	DIREN, CG, DDE	Bureau d'étude CERESA
Picardie 02	AISNE N et Centre et AISNE Sud	1998/2003	*L'inventaire des paysages de l'Aisne*	DIREN, CR	CAUE
Picardie 60	OISE	2003?	*Atlas des paysages de l'Oise*	DDE, CAUE, DIREN	Bureau d'études Ecosystèmes, CETE : (Centre d'études techniques de l'équipement) Nord Picardie DECAH
Picardie 60	OISE	en cours de réalisation	*Atlas des paysages de l'Oise suite*	DIREN	agence Quinze Chantilly
Picardie 80	SOMME	2000	*Préinventaire des paysages de la Somme*	DIREN	rapport d'étudiant en géographie M. Gautier
Picardie 80	SOMME	en cours de réalisation	*?*	DIREN	Atelier Traverse
Poitou charentes	**Région Poitou-Charentes**	1999	*Inventaire des paysages de Poitou-Charentes*	DIREN, CR	Conservatoire régional des espaces naturels de Poitou-Charentes
Provence-Côte d'Azur-Alpes 04	ALPES de HAUTE-PROVENCE	2003	*A la découverte des paysages*	DIREN, CR, DDE, CG	Atelier Azimuts
Provence-Côte d'Azur-Alpes 05	HAUTES-ALPES	1999 /cédérom en 2004	*Atlas département des Hautes-Alpes*	DIREN, DDE	S.A.R.L. Format paysage
Provence-Côte d'Azur-Alpes 05	HAUTES-ALPES	2001 /cédérom en 2004	*Atlas départemental des paysages Enjeux*	DIREN, DDE	S.A.R.L. Format paysage

Provence-Côte d'Azur-Alpes 06	ALPES-MARITIMES	1998	*Paysages des Alpes maritimes, Atlas Enjeux Propositions "pour une politique départementale du paysage"*	DIREN, DDE, CG	Agence Paysages
Provence-Côte d'Azur-Alpes 13	BOUCHES du RHONE	1998	*Atlas des paysages Bouches du Rhône*	DIREN, DDE	Bureau d'étude Atelier Architecture Environnement Cordoleani
Provence-Côte d'Azur-Alpes 83	VAR	programmé pour 2004/2005	*Atlas des paysages du Var*	à définir	
Provence-Côte d'Azur-Alpes 84	VAUCLUSE	2000 /cédérom en 2002	*Atlas des paysages de Vaucluse*	DIREN, DDE, CG	Agence Paysage Avignon (Giorgis)
Rhône-Alpes 07	ARDECHE	1997	*Prise en compte du paysage dans les stratégies de développement territorial*	Ministère	CAUE
Rhône-Alpes 38	ISERE	2001	*Les chemins du paysage de l'Isère*	CG	Alain Mazas, Alain Boemare, Patrick Bienvenu
Rhône-Alpes 42	LOIRE	2002	*Atlas des paysages de la Loire*	DIREN, CG	Michel Poncet et Bertrand Girard
Rhône-Alpes 74	HAUTE-SAVOIE	1997	*Atlas des paysages de Haute-Savoie*	DDE, CAUE	DDE, CAUE

ANNEXE 4

Sigles et abréviations utilisés

ABF : Architectes des Bâtiments de France
AREL : Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine
ARIENA : Association Régionale pour l'Incitation à l'Environnement et à la Nature en Alsace
CAUE : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
CG : Conseil Général
CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CR : Conseil Régional
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
DAU : Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme
DDAF : Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDE : Direction Départementale de l'Equipement
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
DNP : Direction nationale des paysages
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
ENACT : Ecole Nationale d'Application des Cadres Territoriaux
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GERPLAN : Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain
IGN : Institut Géographique National
INRA : Institut National de Recherche Agronomique
LOADDT : Loi d'Orientation pour le Développement Durable du Territoire
Loi SRU : Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain
MEDD : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
ONF : Office National des Forêts
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNR : Parc Naturel Régional
PNRBV : Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
POS : Plan d'Occupation des Sols
SDAP : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SIG : Système d'Information Géographique et Geomatique
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Protocole méthodologique proposé pour identifier et caractériser les paysages 26
Tableau 2 : Protocole méthodologique proposé pour évaluer les dynamiques paysagères.....26
Tableau 3 : Types et fonctions des représentations.....33
Tableau 4 : Méthode pour recenser les atlas 48
Tableau 5 : Méthode pour connaître les contextes de réalisation.....52
Tableau 6 : Corpus des atlas des paysages.....53
Tableau 7 : Méthode pour identifier les typologies d'atlas.....56
Tableau 8 : Grille d'observation pour clarifier l'offre d'information 56
Tableau 9 : Grille d'observation de l'offre didactique et pédagogique.....58
Tableau 10 : Grille d'observation de l'offre iconographique.....59
Tableau 11 : Grille d'observation pour identifier les stratégies de communication.....62
Tableau 12 : Grille d'observation pour renseigner la nature des images 62
Tableau 13 : Corpus d'atlas retenus pour une analyse textuelle 161
Tableau 14 : Les diverses conceptualisations du paysage.....176
Tableau 15 : Exemple de formalisation attendue d'un problème paysager.....229
Tableau 16 : Eléments à retenir pour exposer une iconographie variée.....281
Tableau 17 : Eléments à retenir pour éviter la diffusion d'images trop iconiques.....282
Tableau 18 : Eléments à retenir pour veiller au caractère opérationnel de l'atlas.....283
Tableau 19 : Eléments à retenir pour utiliser de manière efficiente les atlas produits 286
Tableau 20 : Les poursuites envisagées à la parution de l'atlas.....288
Tableau 21 : Eléments à retenir pour engager un processus communicationnel favorable.....290
Tableau 22 : Eléments à retenir pour développer une prise de conscience des paysages 291

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Le polysystème paysage d'après Th. Brossard et J-Cl. Wieber....10
Figure 2 : Les relations d'analogie....37
Figure 3 : Les éléments du signe pour les sémioticiens....39
Figure 4 : Le signe selon les sémioticiens....41
Figure 5 : L'image d'un objet selon Magritte … 41
Figure 6 : Modèle global du décodage visuel....43
Figure 7 : Modèle de l'acquisition de connaissance à partir de textes et d'illustrations....45
Figure 8 : Protocole méthodologique....47
Figure 9 : Localisation des atlas du corpus....54
Figure 10 : Le triangle didactique....57
Figure 11 : Présentation géographique du territoire d'étude....60
Figure 12 : Un besoin de connaissances paysagères....64
Figure 13 : Couverture territoriale des atlas des paysages en octobre 2004....67
Figure 14 : Des intentions de communication diverses....78
Figure 15 : Les services de l'Etat très présents dans la maîtrise d'ouvrage....79
Figure 16 : Des configurations variées dans les comités de maîtrise d'ouvrage....79
Figure 17 : Fréquence de présence des acteurs de la maîtrise d'œuvre....81
Figure 18 : Des configurations variées pour la maîtrise d'œuvre....81
Figure 19 : La présentation des unités paysagères sur fond de carte topographique pour l'atlas ardennais....86
Figure 20 : La présentation des unités paysagères sur un fond de carte aux limites administratives pour l'Atlas des paysages de Franche-Comté....87
Figure 21 : La matérialisation cartographique des dynamiques paysagères dans l'atlas haut-saônois .90
Figure 22 : Un chromatisme exagéré pour montrer ce qu'il est nécessaire de voir....91
Figure 23 : Des publications aux vocations communicationnelles diverses....93
Figure 24 : Deux grandes typologies d'atlas apparaissent....94
Figure 25 : Une préoccupation de communication de l'information paysagère pour les auteurs de la publication de l'Aisne....96
Figure 26 : Une utilisation de l'image photographique pour orienter les conduites....103
Figure 27 : Des publications de taille très différentes selon les territoires....105
Figure 28 : Répartition de l'iconographie paysagère dans les atlas....106
Figure 29 : Une utilisation des images photographiques pour exposer les mutations du paysage....108
Figure 30 : Une mise en page riche en images photographiques....109
Figure 31 : Une utilisation de l'image orientée vers l'illustration des enjeux paysagers....110

Figure 32 : Une pluralité d'emploi des images photographiques 111
Figure 33 : Des cartes pour exposer une thématique 112
Figure 34 : Une utilisation diverse de l'image cartographique 113
Figure 35 : Une lecture de carte qui peut demander une attention particulière 114
Figure 36 : Le bloc-diagramme pour représenter schématiquement un paysage 115
Figure 37 : Un dessin en perspective pour appréhender uniquement la morphologie du territoire 116
Figure 38 : Une source iconographique peu sollicitée par les auteurs 117
Figure 39 : L'image artistique comme témoin d'une reconnaissance sociale 119
Figure 40 : Une comparaison d'images pour montrer que la photographie a une valeur objective de représentation du paysage, pour les acteurs 120
Figure 41 : Un procédé de découverte des paysages très peu employé 121
Figure 42 : Une prise de vue majoritairement printanière 123
Figure 43 : Une absence très nette des hommes sur les images 124
Figure 44 : Une rare présence d'animaux 124
Figure 45 : Une prédominance des angles de prises de vue avec un regard tangentiel 125
Figure 46 : Les points de vue précisent les dimensions de l'espace représenté 126
Figure 47 : Une sélection d'images portant essentiellement sur les vues non panoramiques 126
Figure 48 : De l'importance du choix de la mise en scène des paysages 127
Figure 49 : Répartition des différents ensembles d'images 128
Figure 50 : Répartition des éléments de topographie 129
Figure 51 : Répartition des éléments de végétation 130
Figure 52 : Répartition des éléments de constructions 131
Figure 53 : La typicité des territoires exposée dans les images 132
Figure 54 : L'architecture traditionnelle plus présente dans les images haut-saônoises 132
Figure 55 : Une grande diversité des éléments d'infrastructures sur les images belfortaines 133
Figure 56 : Synthèse de la partie 1 137
Figure 57 : Structure de l'échantillon 146
Figure 58 : Répartition par tranches d'âge des personnes enquêtées 146
Figure 59 : Profil des acteurs enquêtés 148
Figure 60 : Protocole méthodologique de recueil des représentations des acteurs 152
Figure 61 : Le corpus d'images paysagères présenté aux acteurs 159
Figure 62 : Exemple de représentation cartographique des thèmes sous Neuronav 163
Figure 63 : Première confrontation au concept de paysage 167
Figure 64 : Les éléments constituant la représentation de paysage des acteurs 172
Figure 65 : Le désir de nature très présent dans la représentation de paysage 173
Figure 66 : Une constance des éléments de la représentation de paysage 174
Figure 67 : Des approches différentes entre les auteurs et les acteurs 177
Figure 68 : Des éléments de la représentation d'importance différente 178
Figure 69 : Des priorités d'auteurs aux orientations diverses 182
Figure 70 : Une prédominance de l'approche géographique 183
Figure 71 : Une géographie axée sur l'homme 185
Figure 72 : Un nouveau modèle de représentation de paysage 187
Figure 73 : La prise en compte du paysage lors de tout projet d'aménagement constitue une priorité 188
Figure 74 : Des usages centrés sur les hommes 190
Figure 75 : Les types de paysages appréciés par les acteurs interrogés 192
Figure 76 : Les sites touristiques valorisés par le Guide Vert Michelin en Nord Franche-Comté 193

Figure 77 : La médiatisation des sites touristiques dans le Guide Vert Michelin 194
Figure 78 : Des préférences pour les paysages d'eau 195
Figure 79 : Les paysages des acteurs de Haute-Saône 196
Figure 80 : Lieux et caractéristiques les plus souvent cités par les acteurs belfortains 197
Figure 81 : Les paysages des acteurs du Territoire de Belfort 198
Figure 82 : Les caractéristiques identitaires pour les acteurs hauts-saônois 199
Figure 83 : Les zonages environnementaux réglementaires en Haute-Saône 200
Figure 84 : Les caractéristiques identitaires des acteurs belfortains 202
Figure 85 : Les zonages environnementaux réglementaires dans le Territoire de Belfort 203
Figure 86 : Une entrée de ville selon Pessin … 213
Figure 87 : Les cinq premières préoccupations des acteurs 218
Figure 88 : Les premières priorités des acteurs 219
Figure 89 : Les deuxièmes priorités des acteurs 219
Figure 90 : Les troisièmes priorités des acteurs 220
Figure 91 : Principales réglementations paysagères depuis le début du siècle 221
Figure 92 : Les grandes thématiques d'action en faveur des paysages 224
Figure 93 : Des actions en faveur des éléments naturels 225
Figure 94 : Des actions autour de la dynamique agricole 226
Figure 95 : Des actions en faveur des éléments construits ou à construire 227
Figure 96 : Des actions en faveur des politiques paysagères 228
Figure 97 : Des enjeux communs à court et long terme 230
Figure 98 : Des actions à poursuivre à court et long terme 231
Figure 99 : Des actions à initier à court et long terme 232
Figure 100 : Comparaison de deux images photographiques 238
Figure 101 : Synthèse de la deuxième partie 241
Figure 102 : Un niveau de formation très élevé 248
Figure 103 : Durée d'exercice de l'activité 249
Figure 104 : Les échelles d'intervention des acteurs interrogés 250
Figure 105 : Des participations orientées davantage vers la réalisation des projets 250
Figure 106 : Nature des participations des acteurs interrogés à la mise en œuvre de projets ou opérations d'aménagement 251
Figure 107 : Nature des participations des acteurs interrogés à la mise en œuvre de politiques paysagères 252
Figure 108 : Extrait de fiche-action pour les espaces urbanisés 254
Figure 108 bis : Extrait de la fiche-action pour les espaces urbanisés U1 255
Figure 109 : Une fiche conseil pratique sur la dynamisation du village centre 257
Figure 110 : La détention de l'atlas laisse entrevoir les choix de distribution des maîtres d'ouvrage 263
Figure 111 : Arborescence de recherche sur le cédérom : Paysages protégés en Île de France 266
Figure 112 : Des emboîtements de niveaux d'information 267
Figure 113 : Des médiations paysagères pour les acteurs territoriaux 275
Figure 114 : Objet de la réalisation d'un corpus expérimental de médiations paysagères 278
Figure 115 : Utilisation de l'image pédagogique pour exposer une prospective paysagère 281
Figure 116 : Des degrés d'informations hiérarchisés 284
Figure 117 : Synthèse de la troisième partie 294
Figure 118 : Protocole méthodologique complet 295

TABLE DES MATIÈRES

Introduction générale 9

PREMIÈRE PARTIE
Les atlas des paysages, des outils proposés pour la connaissance

Introduction de la première partie 19

Premier chapitre
De l'utilité de connaître la finalité des atlas des paysages 21

1. Un contexte favorable à la préconisation d'outils de connaissance paysagère 22
1.1. L'émergence d'une proposition ambitieuse de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme (DAU) 22
1.2. Une méthodologie innovante 24

2. Des concepts sous-jacents à la création des atlas 27
2.1. Atlas et connaissance 27
2.2. Représentation et image 31
2.3. Image, langage et connaissance 42

3. Quel protocole méthodologique mettre en œuvre pour analyser et comprendre les intentions communicationnelles des auteurs d'atlas des paysages ? 46
3.1. Recenser les atlas des paysages 47
3.2. Connaître les choix des thématiques et de l'offre didactique et pédagogique abordés 55
3.3. Connaître les choix iconographiques 58

Deuxième chapitre
Des outils aux intentions de communication diverses 65

1. Une pluralité des contextes de réalisation 66
1.1. Répartition en France, des dynamiques différentes 66
1.2. Les prémices d'une gouvernance paysagère à travers les jeux d'acteurs 78
1.3. Des supports de publication divers à vocations différentes 82

2. Analyse des offres didactique, pédagogique et iconographique 84

2.1. Des similitudes dans l'approche de la connaissance paysagère 84
2.2. Des intentions de communications diverses 92
2.3. Des auteurs souvent soucieux de la façon de transmettre des savoirs 97

3. L'iconographie paysagère au service de la connaissance 104
3.1. Des choix iconographiques différenciés 104
3.2. Des images photographiques iconiques 122

Conclusion de la première partie 136

DEUXIÈME PARTIE
Une multiplicité de représentations des acteurs territoriaux

Introduction de la deuxième partie 141

Premier chapitre
De la connaissance des représentations 143

1. Définir un échantillon d'acteurs 143
1.1. Choisir les territoires 143
1.2. Choisir les groupes d'acteurs à enquêter 144
1.3. Choisir la technique d'échantillonnage 145
1.4. Profil de l'échantillon 145

2. Choisir une méthode pour enquêter 147
2.1. S'entretenir avec les acteurs 147
2.2. Observer des acteurs en réunions de travail 149

3. Enquêter 152
3.1. Utiliser ou non l'image paysagère ? 152
3.2. Définir les axes de l'entretien 153
3.3. Enrichir le corpus d'entretiens des acteurs avec le corpus des textes d'auteurs d'atlas 160

4. Traiter puis analyser les données textuelles 161
4.1. Trier et classer les données en fonction des objectifs 161
4.2. Dégager les composantes thématiques principales 161

Deuxième chapitre
De la prise de conscience des paysages à l'élaboration d'une culture paysagère 165

1. Définition du paysage 166
1.1. Les acteurs et le paysage 166
1.2. Les auteurs et les acteurs parlent de paysage 177

2. Les paysages, lesquels ? Pour quoi faire ? 189
2.1. Les usages du paysage 189
2.2. Les paysages perçus comme remarquables, pourquoi ? 191
2.3. Les caractéristiques identitaires, quelles valeurs ? 198
2.4. Et le paysage banal ? 203

3. La reconnaissance des acteurs 204
3.1. Les acteurs du paysage reconnus 205

3.2. Les représentations de la conscience paysagère des autres 206

4. Les préoccupations des acteurs 212
4.1. Les préoccupations paysagères 212
4.2. La conception des projets paysagers 220
4.3. L'éducation au paysage 222

5. Les intentionnalités des acteurs pour le paysage 223
5.1. A l'échelle locale 223
5.2. Des intentions communes au court et long terme 229
5.3. Spécificités à court terme 232
5.4. Spécificités à long terme 233

6. La perception des éléments de la dynamique paysagère 235
6.1. La difficile formalisation globalisée des dynamiques paysagères 235
6.2. La prise de conscience des acteurs 236
6.3. L'identification des auteurs 237

Conclusion de la deuxième partie 240

TROISIÈME PARTIE
De la nécessité d'acquérir une culture paysagère

Introduction de la troisième partie 244

Premier chapitre
Une pluralité des cultures du paysage pour aborder la problématique paysagère 245

1. Quelques éléments de méthodologie 245
1.1. Identifier les sources d'informations et de formation des acteurs 245
1.2. Suivre l'élaboration de formations, politiques et projets paysagers 246

2. Des démarches différentes de prise en compte du paysage 247
2.1. Des participations à l'élaboration de politique ou projet divers 247
2.2. Une pluralité de démarches pour des volontés différentes 252

3. De la connaissance des sources d'informations et de formations des acteurs 261
3.1. Une multiplicité des sources d'informations 261
3.2. De l'importance des personnes ressources 267
3.3. Les besoins en formations 268

Deuxième chapitre
De l'importance d'accompagner les acteurs vers une culture du paysage 273

1. Des médiations au service des acteurs 273
1.1. Le concept de médiation 273
1.2. Les médiations paysagères 275

2. Des médiations au niveau des outils de connaissance des paysages 279
2.1. Pour une efficience de la communication paysagère 279
2.2. Des médiations pour accompagner sa diffusion 286

3. Des médiations d'accompagnement auprès des acteurs pour la création de projet ou politique paysagers 288

3.1. La connaissance des médiateurs 288
3.2. Des médiations pour engager un processus communicationnel favorable 289
3.3. Des médiations pour former les acteurs 290
3.4. Des médiations pour initier de futurs acteurs 291
Conclusion de la troisième partie 293

Conclusion générale 297

Références bibliographiques 303
Annexes 325
Table des tableaux 339
Table des figures 340
Table des matières 343

Catherine **CAILLE-CATTIN** :

Le paysage, de l'information à l'élaboration d'une culture paysagère

Vers des médiations paysagères au service des acteurs de l'aménagement des territoires…

Résumé

Le paysage est produit par une communauté d'hommes ne projetant pas forcément les mêmes intentions paysagères. Aussi, les représentations des divers acteurs qu'ils soient aménageurs, décideurs ou usagers, influencent la prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement du territoire. La multiplicité des représentations ne facilite pas le dialogue qui devrait s'instaurer entre eux lorsqu'ils établissent ensemble ces projets ; cependant l'élaboration de consensus est nécessaire pour garantir une réalisation négociée et partagée. D'autre part, si une culture du paysage minimale est nécessaire pour appréhender les problématiques paysagères des territoires concernés, il s'avère que celle des acteurs est souvent lacunaire.
Par ailleurs, les diverses collectivités territoriales assument aujourd'hui des charges, pour certaines nouvelles, en matière de paysage. C'est pourquoi les atlas de paysages ont été conçus dès 1994 comme outils possibles de connaissance paysagère, ils dressent l'inventaire des paysages régionaux et les analysent. Ainsi la gouvernance des territoires peut être facilitée par l'accès aux informations contenues dans l'atlas. Cependant les images, comme re-présentations des paysages (textes, photographies, cartes, croquis…) qui les composent, révèlent et nourrissent des représentations sociales du paysage et favorisent ainsi certaines démarches paysagères.

Par conséquent, l'étude des représentations de paysage offertes dans les atlas, puis celle des représentations paysagères des acteurs territoriaux, renseigneront sur les partis pris et les points de vue donnés à voir, ainsi que sur la compréhension des modes d'appréhension et d'appropriation des territoires qu'ils aménagent. L'analyse de ces deux types de représentations et de leurs interactions permettra de comprendre ce qui est proposé aux acteurs pour les aider dans leurs prises de décision. Elle permettra de répertorier et d'envisager les médiations qui faciliteraient l'accès à la connaissance des paysages, pour élaborer une culture paysagère commune et partagée, celle-ci étant indispensable à toute réalisation de projet paysager.

Mots clés
Paysage, représentation, image, atlas des paysages, culture paysagère, médiation paysagère, intelligence territoriale, aménagement du territoire, techniques d'enquêtes, analyse iconographique, analyse textuelle

Landscape, from the information to the development of a landscaped education

Towards landscaped mediations for the people involved in country planning…

Abstract
Landscape is shaped by a community of people who do not necessarily share the same intentions and/or expectations towards landscape. Thus, the representations of the people involved (planners, decisions makers, users) influence the way landscape is being taken into consideration in the field of town-and-country-planning. The multiple representations hinder communication while projects are being discussed, yet the interlocutors are bound to come to a general agreement to guarantee an negociated-and-shared achievement. On the other hand, the minimal education about landscape is necessary to apprehend the landscaped problematics of the concerned areas; nevertheless, people usually miss the point.
At the same time, the territorial collectivities take on some responsibilities concerning landscape. That's the reason why the atlas of landscape were invented from 1994 to be used as tools of landscaped knowledge. Indeed, they list and analyse regional landscapes, and make it easier to rule territories. However, images such as the representations of landscapes (texts, pictures, maps, sketchs, …) contribute to social representation of landscape, which puts the emphasis on some landscaped procedures.

Consequently, to study first the representations of landscape given in the atlas, and then the ones given by the territorial actors will give informations about prejudices and points of view as well as about the way they apprehend and appropriate the territories they develop. To analyse these two types of representation and their interactions will enable us to understand the proposals made to the actors to help them take their decisions. It will classify and view the different ways which could give access to the knowledge of landscapes, so as to develop a common-and-shared landscaped education which is necessary to achieve a landscaped project.
Keywords
Landscape, representation, atlas of landscape, education of landscape, landscape mediation, country planning, textual analysis, iconographic analysis, territorial intelligence, field surveys

Traduction : Pascaline PIQUARD